THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

FRANCE

ET BRÉSIL

DU MÊME AUTEUR

Sous presse

De l'expatriation, considérée sous ses rapports économiques, politiques et moraux; troisième édition, 1 vol. in-8°.

De l'avenir du Brésil, 1 vol. in-18.

Nul n'est prophète en son pays, 1 vol. in-18.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

FRANCE

ET

BRÉSIL

PAR

S. DUTOT

Membre de la Société de Géographie, etc.

NOTICE SUR DONA FRANCISCA

PAR M. AUBÉ

> Un sol fertile, un ciel splendide et vivifiant, un climat salubre, sont pour un pays des conditions essentielles, des gages assurés de prospérité; mais ces conditions ne suffisent pas, ces gages ne donnent pas ce qu'ils promettent, si le travail ne vient féconder les dons magnifiques de la Providence; et le travail, c'est l'homme.
>
> CH. REYBAUD. *Le Brésil.*

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1859

J.
22 0'00.

1-F-3013.

A MONSIEUR

LE VICOMTE DE L'URUGUAY

CONSEILLER D'ÉTAT, SÉNATEUR, ETC.

MONSIEUR,

Ce n'est pas seulement au grand orateur, à l'homme d'État éminent que je dédie ce livre; c'est aussi à l'appréciateur compétent de la fusion franco-brésilienne, qui seule peut assurer les développements de la civilisation latine dans le nouveau monde.

Veuillez donc, je vous prie, Monsieur, agréer *France et Brésil* comme l'expression des sympathies de mon pays pour le vôtre, et comme un témoignage des sentiments d'entier dévouement de

Votre très-humble serviteur,

S. DUTOT.

INTRODUCTION

Le Brésil a été l'objet d'un grand nombre de publications : des savants ont énuméré et détaillé ses richesses naturelles, des écrivains de mérite l'ont étudié au point de vue pittoresque, enfin ses relations commerciales et son budget ont attiré l'attention de plusieurs économistes.

Malgré cette variété de publications, il reste encore beaucoup à dire sur l'empire sud-américain : d'abord parce que le Brésil va chaque jour se transformant, ensuite parce qu'aucun écrivain n'a encore pris pour sujet d'études spéciales *les besoins économiques du Brésil et leur satisfaction à l'aide de l'intervention européenne.*

Quant à nous, nous avons été tellement frappé de l'état misérable de nos agriculteurs, des plaintes incessantes de nos industriels et de nos commerçants sur la difficulté croissante des affaires; nous avons vu tant de pères de famille préoccupés de l'établissement de leurs fils, que nous n'avons pu résister au désir de faire connaître à tous les ressources d'une contrée où chacun pourrait

trouver le fructueux emploi de sa force, de son intelligence et de ses capitaux. Nous avons voulu que chacun sût en France qu'il y a par delà l'Atlantique des populations qui, malgré l'impardonnable abandon où nous les laissons, ne cessent pas d'espérer en nous.

Nous venons, en un mot, demander aux hommes actifs et intelligents de réaliser ce qu'aucun gouvernement de notre pays n'a voulu ou n'a pu entreprendre : l'alliance sociale, l'intime fusion de deux rameaux de la famille latine qui s'attirent autant par la nécessité de satisfaire des besoins opposés que par une sympathie réciproque.

Ce livre s'adresse donc à tous ceux, quel que soit leur rang, qui croient à la solidarité des races, et qui pensent qu'il vaut mieux transporter sa tente là où la fortune appelle des hommes de bonne volonté que de s'entre-nuire là où les rangs sont trop pressés.

Que ceux-là donc nous suivent vers une contrée qui, dans toutes les acceptions, sera pour eux *un nouveau monde*.

FRANCE ET BRÉSIL

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

TOPOGRAPHIE DU BRÉSIL

Nous savons que peu de lecteurs prennent intérêt à la description topographique d'une contrée; aussi nous eussions certainement supprimé tous détails de cette nature, s'ils n'étaient ici non-seulement nécessaires, mais indispensables pour faire connaître l'état économique du Brésil, le genre d'assistance qu'il réclame de l'Europe et particulièrement de la France.

L'histoire a prouvé que la destinée politique des États tenait souvent à leur configuration géographique; il serait encore plus facile d'établir, et le Brésil en est un exemple, l'influence de la topographie des

contrées sur leur état économique et le développement de leurs progrès sociaux[1].

Topographie du Brésil (suivre sur la carte). Le Brésil n'a de frontières naturelles que celle que lui fait, à l'EST, l'océan Atlantique sur un développement d'environ douze cents lieues.

A l'ouest, il est parfois borné par d'importants cours d'eau, parfois aussi par des tracés arbitraires résultant d'influences politiques plutôt que de la logique internationale.

Mais c'est surtout au sud et au nord que les frontières de l'Empire sont en contradiction avec ces grandes divisions que la nature a semblé créer pour assurer à chaque peuple son homogénéité.

1. Voici en quels termes M. Van Straten de Ponthoz (*Le Budget du Brésil*, t. II, p. 27) apprécie la situation du Brésil par rapport au reste de l'univers : « Le Brésil apparaît ici dans la magnificence de sa position géographique.

« Les besoins et les produits qu'il doit à son soleil lui donnent déjà des relations commerciales universelles.

« Son littoral a l'étendue de la côte de l'Europe entre le cap Nord et le détroit de Gibraltar.

« Il s'ouvre en entrepôt à l'Afrique et à l'avenir incalculable du défrichement de l'Amérique méridionale, sur le chemin des échanges de l'Amérique du Nord et du monde manufacturier vers les régions de l'Inde, de la Chine, de l'océan Austral et de l'océan Pacifique.

« Il s'élève donc au point du globe où se resserre le passage des forces d'expansion ou d'attraction qui se meuvent entre les pôles.

« Si le Brésil entreprend de s'y établir en puissante neutralité

Au sud, disons-nous, une simple province (la Banda orientale), érigée en république, empêche le Brésil d'arriver au Rio de la Plata, qui mettrait entre l'Empire et les États d'origine espagnole une barrière large de vingt lieues.

Au nord, c'est le Brésil qui franchit l'Amazone, le plus grand fleuve de l'univers, pour ranger sous sa domination les populations clair-semées de la Guyane.

Il est juste d'ajouter que des faits récents ont prouvé que cette dernière anomalie a sauvé la civilisation latine d'un grand danger [1].

Mais ce n'est point dans la délimitation plus ou

pour participer aux avantages du double mouvement des relations de l'univers commercial en le favorisant, il contribuera sans doute à des desseins providentiels, et ses immenses ressources lui prodiguent les moyens d'accomplir une telle destinée. »

1. Les flibustiers des États-Unis préparèrent il y a quelques années, en vue d'un établissement sur les rives de l'Amazone, une de ces expéditions à la Walker, qui sont approuvées quand elles réussissent et désavouées quand elles échouent. Si la rive septentrionale du grand fleuve eût appartenu à l'une des faibles républiques de l'Amérique du Sud, la race anglo-saxonne serait aujourd'hui installée au cœur du continent qu'elle convoite; mais grâce aux promptes et vigoureuses mesures prises par le gouverneur de la province du Para, le colonel Barros, les bouches du fleuve présentèrent un ensemble de défenses tel, que les flibustiers renoncèrent à tenter l'entreprise. Les progrès de la marine brésilienne donnent aujourd'hui l'assurance que pareille tentative ne se renouvellera pas.

moins anormale des frontières du Brésil qu'il faut chercher la cause modificative de l'économie politique de ce vaste Empire; nous la trouverons ailleurs, et, pour mieux la signaler, nous allons établir un court rapprochement entre la France et le Brésil.

En France, nos fleuves prennent naissance au centre du pays et coulent vers les frontières maritimes, où ils se perdent dans l'Océan ou la Méditerranée; chacun de ces cours d'eau constitue donc une voie naturelle de communication entre le littoral et les parties centrales du royaume.

Dans le Nouveau Monde, le système orographique étant diamétralement opposé, les conséquences sont dissemblables. Les chaînes de montagnes courent parallèlement à la mer, dont elles ne s'éloignent que de loin en loin; en sorte que les eaux qui s'épanchent vers l'Océan, n'ayant pas le temps de se réunir, ne forment que des rivières du troisième ordre; sur le versant intérieur, au contraire, naissent de grands fleuves qui, se rencontrant au fond de l'immense vallée centrale de chacune des deux Amériques, forment le Mississipi au nord et le Parana au sud[1], dont le Rhin et le Danube ne donnent qu'une bien imparfaite idée.

1. L'Amérique du Sud contient une vallée transversale, celle des Amazones, qui trouve son analogie dans le Saint-Laurent et les grands lacs du nord-est des États-Unis.

Il faut observer toutefois que les chaînes de montagnes qui encadrent les Amériques diffèrent essentiellement entre elles ; et nous ne saurions trop appeler l'attention du lecteur sur les conséquences qui résultent des modifications du système orographique ; car, nous le répétons, ces modifications expliquent le progrès de certains États et la décadence des autres. Nous n'étudierons ici que le *cadre* de l'Amérique du Sud.

Du côté de l'océan Pacifique, la double chaîne maritime, qu'on nomme Cordillère des Andes, a rarement moins de trois mille cinq cents mètres d'élévation ; elle s'étend ainsi presque sans abaissement sur une longueur de quinze cents lieues et une largeur de vingt à cinquante : c'est une immense muraille dans laquelle on a ouvert à grand'peine quelques passages toujours très-pénibles, souvent dangereux à franchir. Utilisés pour le transport des métaux précieux et des objets d'importation, ils ne sauraient convenir à l'exportation des produits agricoles que fourniraient en si grande quantité le Pérou et la Bolivie.

Toute différente de la Cordillère des Andes, la *Serra do Mar*, qui longe la côte brésilienne du 10e au 30e degré, n'atteint jamais la hauteur du Puy-de-Dôme ; ses abaissements permettent non-seulement l'établissement de routes praticables en toutes saisons, mais encore le passage de plusieurs fleuves qui, prenant

leur source sur le versant intérieur, viennent se jeter dans l'Atlantique.

Ainsi s'expliquent, d'une part, l'atonie et la décadence[1] du Pérou et de la Bolivie, et de l'autre, les progrès du Brésil et ses magnifiques destinées.

La topographie de l'Empire sud-américain offre encore plus d'un phénomène curieux à observer; mais nous avons promis de nous borner à ce qu'il était indispensable de connaître : ajoutons seulement qu'en Amérique les appellations, pour être justes, doivent correspondre à des dimensions beaucoup plus étendues; car, de même que la superficie du Brésil équivaut à douze fois celle de la France, de même aussi le volume d'eau du Paraguay, du Parana et du Madeira est décuple de celui que roulent la Seine et le Rhône.

Pour l'Amazone, les comparaisons manquent; ce fleuve est une sorte de bras de mer qui s'avance à

1. Si le Chili, à l'encontre de ces deux États, fait des progrès dont tous les Latins doivent se réjouir, il ne le doit pas seulement à la sagesse de ses populations et au patriotisme éclairé de son gouvernement, mais aussi à ce qu'il occupe *en deçà* de la funeste barrière la seule zone fertile qu'elle laisse entre elle et la mer; mais si elle ne le sépare pas de la civilisation européenne, elle ne lui permet pas d'utiliser cette immense et fertile contrée qui s'étend de la Cordillère à Buenos-Ayres; et la preuve qu'on ne saurait attribuer la stagnation du Pérou et de la Bolivie aux dissensions politiques, c'est que la Plata, qui n'est pas moins tourmentée, progresse sensiblement.

cinq cents lieues dans les terres[1]. Enfin, quant à la baie de Rio-Janeiro, d'après les évaluations d'un célèbre marin, elle égale en superficie tous les ports de l'univers.

Il n'est pas jusqu'à la végétation qui ne se développe, au Brésil, dans des proportions inconnues à notre Europe : on a mesuré, sur les bords du Madeira, des arbres de soixante-dix mètres de hauteur, et nos humbles fougères atteignent à plus de dix mètres dans ces fertiles contrées !

1. Voir, pour le complément de la description géographique l'Annexe.

CHAPITRE II

RÉPARTITION DE LA POPULATION, SES ANOMALIES

Nous en avons fini avec la géographie; mais si elle nous a révélé, en Amérique, des obstacles susceptibles d'entraver le développement des populations, nous allons voir que les hommes sont venus à leur tour ajouter leurs anomalies à celles de la nature.

Des fleuves que les montagnes du littoral repoussent vers l'intérieur, et qui ne peuvent communiquer avec la mer, ne constituent certes pas une heureuse disposition pour le développement des peuples qui habitent leurs rivages, alors surtout que ces peuples ont un besoin incessant de rapports avec les nations d'un autre hémisphère. Mais l'Amérique du Nord qui était dans des conditions identiques, sinon plus mauvaises, eut vite raison de la barrière qui semblait s'opposer à l'exportation des produits de l'intérieur. S'avançant parallèlement au rivage, la race anglo-saxonne franchit sur tous les points les chaînes maritimes, non-seulement à l'aide de routes, mais encore par des canaux dont la hardiesse de construction fit

l'admiration de l'Europe. Aujourd'hui les chemins de fer ont entièrement supprimé les montagnes dans ce sens que les transactions commerciales ne tiennent pas plus compte des distances de l'est à l'ouest que de celles du nord au sud.

C'est en s'avançant lentement, mais sans laisser de lacunes, que les pionniers des États-Unis gagnèrent la grande vallée centrale et enfin le Mississipi, ce Parana du nord, que couvrent aujourd'hui des milliers de navires.

Les faits se fussent nécessairement reproduits les mêmes dans l'Amérique du Sud, si une découverte qui semblait lui donner un immense avantage sur le continent septentrional, n'eût arrêté la marche rationnelle de la colonisation en ouvrant aux individus, en dehors des voies régulières, la perspective d'une fortune éclatante et soudaine. Nous voulons parler de la découverte des mines d'or et de diamants.

Il y avait à peine un siècle que les Portugais étaient fixés sur le littoral, où ils exploitaient le précieux *bois du Brésil* (plus connu aujourd'hui sous le nom de bois de campêche), et cultivaient la canne à sucre et le tabac dans les cendres des forêts vierges, lorsqu'on découvrit à plus de cent lieues des côtes les premières mines d'or.

Des forêts impénétrables séparaient les gisements aurifères du littoral, des tribus indiennes aussi nom-

breuses qu'hostiles en défendaient l'approche; ces obstacles jadis insurmontables n'arrêtèrent pas un instant le flot d'aventuriers qui se précipitèrent vers les mines.

Grâce aux richesses tirées du sol, la tente du mineur se transforma bientôt en maison, et de riches cités s'élevèrent au milieu du désert, là où, quelques années avant, régnaient seuls le jaguar et l'Indien.

Les mines, avons-nous dit, commençaient à cent lieues de la mer, elles s'étendirent successivement jusqu'à trois ou quatre cents lieues du littoral; de là l'éparpillement d'une population qui, même agglomérée, n'eût pas surmonté sans peine l'obstacle topographique qui la séparait de l'Océan.

On ouvrit bien des routes ou plutôt de larges sentiers pour relier les centres de l'intérieur aux principaux ports, mais les intervalles entre les divers points habités étaient trop considérables pour que les voies de communication cessassent d'être rudimentaires.

Lorsque, après deux siècles, l'épuisement des mines força les Brésiliens à revenir à l'agriculture, beaucoup s'établirent dans ces immensités inoccupées, mais ils furent comme perdus dans ces sombres solitudes, où souvent les tribus indiennes les tenaient bloqués.

Le commerce perpétua seul entre les populations stationnaires une espèce de lien basé sur des besoins réciproques; mais l'homogénéité de la nation fut

perdue : l'est de l'Empire continua de profiter du contact immédiat avec la métropole ; l'ouest, oubliant jusqu'aux traditions de sa période de richesse, tomba dans une léthargie que la proclamation de l'indépendance nationale devait seule faire cesser en appelant au pouvoir une administration aussi intelligente que patriotique.

Si nous adoptons les chiffres récemment donnés par un fonctionnaire brésilien bien placé pour connaître la vérité, la proclamation de l'indépendance aurait eu une telle action sur le mouvement de la population que celle-ci, qui ne s'élevait qu'à trois millions cinq cent mille âmes sous le régime portugais, serait aujourd'hui de huit millions, dont plus de cinq millions libres, deux millions cinq cent mille esclaves et cinq cent mille sauvages qui, pour la plupart, vivent au milieu de leurs bois.

CHAPITRE III

APERÇU APPROXIMATIF DES RICHESSES DU BRÉSIL
TRAVAIL ET CAPITAL

Nous disons *aperçu approximatif*, faute d'un autre mot qui dise mieux qu'il ne s'agit ici que de donner une idée bien incomplète des richesses de l'Empire.

Si l'étendue proportionnelle pouvait servir de base pour établir le rendement respectif du sol en Amérique et en Europe, nous essaierions de traduire en chiffres la production possible du Brésil ; mais comment se risquer dans les évaluations alors que, par delà l'Atlantique, la puissance végétative est démesurément accrue par la température et l'abondance des eaux, accrue au point de faire produire jusqu'à mille pour un au maïs.

Abandonnée à elle-même, cette terre favorisée s'était couverte d'une forêt à peine interrompue, de huit cents lieues de longueur ; il faut en lire la description enthousiaste dans nos vieux chroniqueurs : dominés par les idées de leur temps, ils croyaient avoir trouvé l'Éden vainement cherché dans le vieux monde.

Ces forêts ne sont pas seulement le plus beau spectacle qu'il soit donné à l'homme de contempler, c'est une mine de richesses constamment offerte aux travailleurs, et qui renferme dans son sublime pêle-mêle des essences précieuses pour la marine, à cause de leur densité et de leurs dimensions exceptionnelles; des bois aux riches couleurs, propres à l'ébénisterie, puis encore une multitude de plantes propres à la médecine ou à la teinture, perdues au milieu d'arbres inconnus qui, semblables au séringaire (arbre au caoutchouc), tiennent en réserve d'immenses richesses [1].

On trouve au Brésil, à l'état sauvage, presque toutes les plantes dont la culture fait la fortune des contrées tropicales; il en est même qui, comme le cacao, donnent de très-importants produits qui ne coûtent que la peine de les recueillir.

Nous avons déjà fait pressentir que l'agriculture brésilienne était encore dans son enfance; nous ferons connaître, tout à l'heure, les motifs de son retard; mais il est utile de constater que, malgré ses imperfections, et réduite presque à la zone maritime, elle compte déjà parmi les plus importantes du

1. Les ouvriers qui travaillent au caoutchouc dans la province du Para et les îles de l'Amazone, gagnent de quarante à cinquante francs par jour, et le bénéfice des entrepreneurs qui les emploient n'en reste pas moins considérable. Cette industrie, si fructueuse aujourd'hui, était nulle il y a vingt ans.

Nouveau Monde : le tiers du café qui se consomme dans l'univers sort du port de Rio-Janeiro; le sucre, le coton, les cuirs bruts donnent lieu à unetrès-considérable exportation ; le riz et le maïs se récoltent également sur une très-vaste échelle; mais ils alimentent surtout la consommation intérieure.

J'omets ici, à dessein, de parler de la culture du thé et de la soie; elle fera l'objet d'une mention spéciale.

Quant à l'élevage du bétail, un savant voyageur a établi qu'il pourrait arriver annuellement à *cent millions* de têtes sans que les fermiers eussent besoin de recourir aux prairies artificielles.

Mais la richesse du Brésil, chacun le sait, n'existe pas seulement à la surface du sol; celui-ci renferme encore d'immenses trésors; et qu'on ne croie pas que nous voulions parler ici des mines d'or qui produisirent six milliards en moins de deux siècles, avec des procédés qui laissaient perdre un quart du précieux minerai. Non, tout en reconnaissant qu'on pourrait peut-être encore trouver de beaux bénéfices dans l'exploitation des gisements aurifères, nous les excluons de l'avenir du Brésil, parce que leur importance ira sans cesse s'amoindrissant au fur et à mesure que se développera l'exploitation des métaux utiles.

Nous disions tout à l'heure qu'il restait de sé-

rieuses lacunes à remplir pour avoir un tableau complet des ressources qu'offre le règne végétal au Brésil : combien plus grande est l'ignorance à l'endroit des richesses minérales ! Jusqu'à ces derniers temps, là où les indices ne faisaient pas présumer la présence de l'or, on ne s'inquiétait nullement de ce que renfermait le sol.

Ce n'est que depuis peu d'années que le gouvernement, suppléant à l'insouciance locale et individuelle, fait étudier, autant que le personnel réduit de ses ingénieurs le lui permet, les gisements houillers et métallurgiques. Ces recherches ont déjà produit des résultats satisfaisants ; mais il n'est pas besoin d'attendre la fin de l'enquête pour prédire que de belles et légitimes fortunes récompenseront les efforts des industriels qui exploiteront les incomparables mines de fer de Saint-Paul et de Minas. Dans cette dernière province, un savant [1], dont l'exactitude est bien connue, a constaté que cent parties du sol prises à la superficie donnaient quatre-vingts parties d'un fer de première qualité. La masse exploitable est d'une puissance telle, que, suivant un autre écrivain (M. Ferdinand Denis), elle pourrait alimenter l'univers sans être sensiblement diminuée.

Devant de pareilles richesses, que deviennent les onze millions deux cent mille francs de diamants que

1. M. Auguste de Saint-Hilaire.

le Brésil envoie depuis quelques années en Europe[1]. Avec les préoccupations du siècle, il n'est pas de découverte de mines de charbon de terre qui n'efface celle de l'*étoile du sud*, cette embarrassante merveille, qui eût été jadis un objet d'envie pour toutes les têtes couronnées.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les incommensurables richesses naturelles du Brésil; elles surgiront partout où les bras et le capital s'associeront pour l'exploitation d'un sol qui compte parmi les plus fertiles de l'univers.

Ce n'est que depuis quelques années que les Brésiliens consacrent exclusivement aux développements économiques leur intelligence et leurs capitaux; nous croyons qu'il est nécessaire d'esquisser le rôle que jouent à ce point de départ le travail et le capital au Brésil.

Les économistes considèrent avec raison le travail comme une marchandise dont la valeur augmente ou diminue selon qu'elle est plus ou moins demandée.

En Europe l'analogie se poursuit plus loin; une hausse soutenue dans le prix du salaire fait surgir de nouveaux travailleurs absolument comme l'élévation des denrées appelle sur le marché un plus grand

1. Pendant bien des années, la vente des diamants resta inférieure à un million de francs; c'est depuis 1848 qu'elle a une importance réelle, mais qui ne saurait durer

nombre de celles-ci. En un mot, ce n'est que momentanément que salaires et marchandises s'éloignent de leur prix normal.

Le Brésil n'obéit qu'imparfaitement à ce principe d'équilibre économique; l'élévation des denrées alimentaires décide bien, à la longue, quelques propriétaires à modifier leurs cultures. Mais la population ouvrière *libre* n'obéit pas à la tendance logique qui porte le travailleur à chercher de son labeur la rémunération la plus élevée. C'est qu'au Brésil le caractère renforcé par l'habitude est plus fort que l'intérêt.

L'apprentissage d'un métier pour un habitant de la campagne exige un déplacement d'abord, ensuite un assujettissement plus ou moins long, et enfin l'obligation d'un travail quotidien, toutes choses antipathiques à l'indolent prolétaire sud-américain qui obtient, dans son village, en échange de quelques journées de travail, une existence misérable, il est vrai, mais dont il s'est contenté jusqu'à ces derniers temps.

Disons en passant que c'est moins par le numéraire lui-même que par la vue des objets qu'il procure, que l'on pourra vaincre, chez les Brésiliens de l'intérieur, une apathie excusable aux yeux du philosophe, mais déplorable au point de vue du progrès humain, surtout à celui des destinées de l'empire.

Une boutique dans chaque village, étalant de la bijouterie et des étoffes aux vives couleurs, fera plus pour la transformation des masses, que l'action directe des propriétaires et des magistrats.

L'aversion des prolétaires brésiliens pour tout travail régulier et assujettissant, produit entre les salaires, selon qu'ils s'appliquent à l'agriculture ou à l'industrie, des différences qui semblent d'autant plus anormales, qu'en France ces mêmes salaires tendent à se niveler.

A Rio-Janeiro, il n'est pas rare que la journée d'un forgeron, d'un ébéniste, etc., se paie quatre ou cinq fois autant que celle d'un agriculteur [1]. Si la disproportion n'est pas aussi grande ailleurs, partout néanmoins l'artisan se paie au minimum le double de l'ouvrier agriculteur.

La direction générale des terres a eu l'extrême obligeance de recueillir à notre intention le prix des salaires, de la nourriture, du logement et de l'habillement des agriculteurs et des artisans dans les provinces de Santa-Catharina, San-Pedro, Rio-Grande do Sul, Para, Espirito Santo, Parahyba, Matto-Grosso, San-Paulo et Minas-Geraes.

1. Il faut bien se garder de confondre dans cette désignation d'agriculteurs, les jardiniers pépiniéristes ou fleuristes qui, lorsqu'ils sont habiles, réalisent promptement des sommes relativement considérables.

Nous devons de plus à l'amitié de quelques Brésiliens éclairés, des renseignements sur les salaires payés dans les principales villes de l'empire; nous sommes donc en mesure d'établir le budget des travailleurs brésiliens [1].

Bien que les renseignements nous aient été envoyés par province, nous croyons qu'il est plus rationnel de les grouper par région, pour ne pas avoir à établir trois ou quatre catégories pour chacune des divisions de l'empire.

Nous avons donc pris les limites des salaires :

1° Dans les trois grandes cités du littoral;

2° Dans les centres moins considérables de la zone maritime;

3° Dans les villes de l'intérieur;

4° Dans les petits centres de population, *d'origine européenne*, qui se trouvent placées au sud du 15° entre la Serra-do-Mar et le Rio-Paraguay.

I

Salaires. — A Rio-Janeiro, Bahia, Pernambouc, le prix normal des ouvriers libres, était en 1857,

1. Nous devons faire observer que dans les grandes villes, les ouvriers Français, Allemands, Portugais, etc., sont très-nombreux, et que sauf quelques rares exceptions, ce sont eux, les premiers d'ordinaire, qui obtiennent le maximum des prix indiqués plus bas.

pour le mécanicien, le forgeron et l'ébéniste, le charpentier de marine, de. . . . . 8 à 12 fr.

Quand ces mêmes ouvriers travaillaient à *leurs pièces*, ils gagnaient de. 12 à 15

Le menuisier, le serrurier de. . . 6 à 10

aux pièces, de. . . . . 10 à 12

Le maçon, le charpentier, de. . . 6 à 8

Le sellier, le cordonnier, le tailleur, étaient payés, selon leur habileté, de. . 6 à 12

L'agriculteur dans les banlieues de ces grandes villes, gagnait de. . . . 3 à 4

II

Dans la zone maritime, l'écart est moins considérable, parce que les ouvriers ne diffèrent pas sensiblement comme habileté les uns des autres; lorsqu'un travail difficile se présente, on fait venir des ouvriers des grandes villes.

Mécanicien, forgeron, de. . . . . 5 à 8 fr.

Ouvriers du bâtiment, de. . . . . 5 à 7

Cordonnier, tailleur, de. . . . . 5 à 7

Les hommes employés dans les propriétés rurales, gagnent de. . . . . 2 à 3

Bien que ces salaires paraissent moins avantageux que ceux obtenus à Rio-Janeiro et Bahia, ils peuvent

laisser un boni plus considérable, d'abord parce que la nourriture et le logement sont beaucoup moins chers dans les petites contrées que dans les grandes villes, et ensuite parce que les occasions de perdre le temps en dissipations coûteuses n'existent pas.

III

Peu d'ouvriers européens se fixent dans les villes de l'intérieur; aussi malgré l'aptitude des Brésiliens pour les travaux manuels, le défaut de modèles et l'imperfection des outils ne permettent pas aux artisans nationaux d'atteindre une habileté suffisante pour justifier des salaires élevés; voici les moyennes données par les villes de Ouro-Preto, Goyaz, Cuyaba et Parahyba.

Ouvriers en bâtiments, de.	4 à 6 fr.
Ouvriers en métaux, de.	5 à 6
Cordonniers et tailleurs, de.	3 à 5
Les ouvriers ruraux reçoivent, en outre de la nourriture et du logement, de. . .	2 à 3

IV

Si l'industrie est pauvrement représentée dans les villes de l'intérieur, on comprend que dans les cam-

pagnes, elle soit restée à l'état rudimentaire ; elle est exploitée par des maîtres artisans qui reçoivent de 4 à 6 fr., et des aides plus ou moins inexpérimentés qui sont également nourris et logés, et à qui l'on donne de 3 à 4 fr.

Ces ouvriers sont obligés de se transporter à de grandes distances, attendu que la population est très-disséminée ; aussi les liens politiques et sociaux seraient-ils nuls, s'il n'était d'usage que les cultivateurs aient au chef-lieu de la paroisse ou dans une de ses succursales, une maison de ville où ils viennent avec leur famille passer la journée du dimanche. C'est dans ce petit centre que se trouvent avec la *venda* [1], un ou deux marchands, le maréchal, le charron, le tailleur, etc.

Dépenses. — Il est nécessaire, avant de parler des dépenses des travailleurs, d'observer que les unes sont en quelque sorte fixes et indépendantes de la volonté, telles que le logement et la nourriture.

1. On nomme ainsi une espèce d'auberge où l'on trouve des haricots, de la farine de manioc, du lard et de la cachaça pour les hommes, et du maïs pour les chevaux. Les vendas les mieux approvisionnées possèdent, en outre, de la chandelle, de la graisse, du sucre, du café et du mathé. Les gîtes sont tels, qu'à moins de pluie le voyageur préfère dormir dehors, enveloppé dans son *puncho* (grande couverture ayant un trou au milieu, par lequel on entre la tête).

Les Brésiliens sont essentiellement sobres, et la constante douceur de leur climat rend les habitations peu dispendieuses; aussi, en eût-on la volonté, il serait assez difficile, en dehors des grandes villes, de faire ce qu'en France on nomme des *extra*. Mais il est un chapitre qui peut rester très-modeste, ou dépasser les autres selon le caractère des travailleurs : nous voulons parler du vêtement et de ses accessoires.

Pour fixer les dépenses de ce chapitre, nous avons pris celles d'un ouvrier ayant assez d'amour-propre pour avoir un vêtement décent le dimanche, mais se passant de bijoux et employant pour ses vêtements de travail, des étoffes grossières fabriquées dans le pays ou importées d'Angleterre.

Ainsi limitées, les dépenses d'un travailleur se répartissent ainsi :

A Rio-Janeiro, Bahia, Pernambouc,

La nourriture comprenant du pain de froment, de la viande fraîche [1], du poisson et des fruits, n'est pas moindre de. . . . . 3 fr. 25 c.
si l'on y joint de temps à autre une bouteille de vin de France, elle s'élève promptement à cinq francs.

1. La nourriture des classes ouvrières indigènes consiste en farine de manioc, carna secca (viande séchée), haricots et poisson; la boisson est presque toujours de l'eau.

Report. . .	3 fr.	25 c.
Le logement dans la ville ne s'obtient pas à moins de.	1	»
Le blanchissage, réduit à la stricte nécessité, ne s'élève pas à moins de. .	»	25
L'habillement et son entretien. . .	»	80
Les dépenses diverses, rafraîchissements, plaisirs, etc., au minimum. .	»	70
Total.	6	»

La moyenne du travail étant au plus de cinq jours par semaine pour les ouvriers *laborieux*[1], on voit qu'il faut que l'artisan doué de cette vertu y joigne la sobriété, et qu'il soit célibataire pour faire de sérieuses économies.

Dans la zone du littoral,

La nourriture ne s'élève qu'à. . .	2 fr.	»
Le logement à.	»	70
Mais l'habillement et les autres dépenses montent encore à.	1	30
Total.	4	»

1. Bien que les Brésiliens aient, depuis l'indépendance, supprimé un nombre considérable de fêtes, c'est faire la part des chômages volontaires ou forcés bien petite, que de la réduire à un jour par semaine.

Le résultat définitif est à peu près le même que celui indiqué plus haut.

Dans les villes de l'intérieur, un ouvrier actif pourrait satisfaire convenablement à ses dépenses [1], avec une somme d'environ 2 fr. 50.

Dans les campagnes la nourriture et le logement étant constamment fournis aux maîtres ouvriers même pendant les jours fériés, ils peuvent aisément économiser de 50 à 60 fr. par mois.

Du prix des terres et de leur produit. — Nous allons dépouiller et classer ici les documents qui ont été fournis par les autorités locales à la direction générale des terres. On voit que cette administration fait les plus louables efforts pour faire connaître ce qui est resté presque entièrement ignoré en Europe, l'économie politique du Brésil [2].

Les terres de l'empire sont généralement fertiles; néanmoins, depuis le sol léger que deux ou trois récoltes épuisent, jusqu'à celui des environs de Bahia

1. Dans l'intérieur il n'y a pas, pour les classes laborieuses, deux manières de vivre; de là l'heureuse nécessité, pour les Européens qui s'y établissent, de pratiquer la sobriété locale.

2. Nous sommes surpris et fâché que M. de Ponthoz, qui est entré jusque dans des sous-détails alors qu'il s'agissait des transactions commerciales, n'ait pas étudié la richesse territoriale de l'empire. Il y a là matière à un très-important et très-utile travail.

qui produit, depuis plusieurs siècles, sans rien demander à l'engrais, il se rencontre bien des qualités diverses; mais ce n'est pas, comme en France, sur la puissance de production que s'établit surtout le prix d'un domaine.

En effet, quelle richesse peut-il résulter d'une production qui n'a pas d'écoulement. C'est donc la facilité de transporter, mieux encore la proximité du marché, qui donne à certains domaines une valeur qui se rapproche de celle d'Europe.

Si nous prenons, pour base d'évaluation, des terres de seconde classe défrichées, nous trouverons que leur valeur moyenne est :

1° Près des villes, de 120 à 600 fr. l'hectare ;

2° Dans un rayon de quatre lieues brésiliennes, (24 kil. 1/2) ou à proximité de la mer, les prix se tiennent, pour les terres défrichées, entre 80 et 300 fr.

Le sol couvert de forêts se vend de 4 à 80 fr.

Plus avant dans les terres, mais sur le bord d'une rivière qui permet d'écouler sans grands frais, les produits agricoles destinés à l'exportation :

Les terres valent encore, défrichées, de 15 à 150 fr.

Le prix des forêts varie, par lieue carrée (3820 hectares), entre 500 et 6000 fr.

Mais quelle que soit la fertilité du sol, partout où les débouchés n'existent pas la propriété est sans valeur.

Le gouvernement vend les terres publiques à rai-

son d'un demi-réal la brasse carrée, soit 3 fr. 60 l'hectare.

Il est vrai que le prix d'acquisition du terrain est la moindre des dépenses d'une exploitation agricole, ainsi qu'on pourra en juger par l'énumération des principaux travaux que nécessite l'appropriation d'un bois vierge d'un hectare.

L'abattage coûte[1] de.	35 à 50 fr.
Le brûlage.	10 à 15
Le nettoyage.	5 à 20[2]

Il est souvent nécessaire d'y joindre des clôtures. pour empêcher les animaux domestiques de se répandre dans les jeunes plantations.

Les principales cultures sont, par ordre d'importance, le café, le sucre et le coton; le mathé et le tabac ne viennent que loin après.

Nous donnons en annexe la traduction des relevés officiels qui nous ont été fournis par la direction générale des terres. Nous ne consignerons ici que les résultats généraux des cultures susceptibles d'être entreprises par des Européens.

Nous ferons remarquer que chaque moyenne étant

1. Toutes ces moyennes sont tirées des documents provinciaux obtenus par la direction générale des terres publiques.

2. Lorsque le brûlage a été bien fait, le nettoyage est fort peu de chose; il revient fort cher lorsque les opérations préliminaires ont été mal conduites.

déduite des résultats obtenus dans Para, Parahyba, Espirito-Santo, Rio-Janeiro, Minas-Geraes, Matto-Grosso, San-Paulo, Parana, Santa-Catharina et Rio-Grande do Sul, qui sont situées aux extrémités comme au centre de l'empire, chaque moyenne, disons-nous, ne saurait concorder avec les relevés particuliers faits dans chacune des provinces précitées.

Le sol, les phénomènes atmosphériques jouent certainement dans l'agriculture brésilienne un rôle important; mais si leur influence bonne ou mauvaise augmente ou diminue le rendement brut, de leur côté les machines agricoles qui peuvent, dans certaines cultures, diminuer les frais de 30 p. 0/0, modifient profondément le revenu net[1] et ajoutent à la différence qui naît des autres causes.

Café. — On plante 1800 pieds de cafiers dans un hectare.

Comme cet arbuste ne commence à produire qu'à trois ans et que c'est seulement à quatre ou cinq ans qu'il donne une récolte entière, on doit établir sur

1. Nous n'en citerons qu'un exemple, pris dans la manipulation qu'exige le manioc. La dessiccation de la farine de manioc exige un travail pénible et qui ne permet aucune trêve; aussi un homme a-t-il beaucoup de peine à en cuire cinquante litres en douze heures : à l'aide d'une machine peu coûteuse, le même homme en préparera trois cents litres.

une période de dix années les dépenses et les produits de cette culture.

Le revenu net d'un hectare varie, tant à cause de la différence du sol que des circonstances favorables ou contraires, entre 240 et 350 fr.

Canne à sucre. — Elle donne lieu à deux produits distincts : on peut transformer son jus en cassonnade, ou bien, le laissant fermenter, en obtenir de l'eau-de-vie. Ce dernier procédé est employé par les petits propriétaires qui ne peuvent compléter l'outillage des usines ; dans ce cas, le produit d'un hectare varie entre 300 et 400 fr. Le jus de canne transformé en sucre peut s'élever jusqu'à 500 fr.

C'est surtout dans la culture du sucre sur une grande échelle, dans les établissements connus sous le nom d'*enghenos*, qu'on apprécie ce que valent l'intelligence, le raisonnement et la surveillance.

Là où les cultures sont soignées, les cannes cueillies à point, les pressoirs et les chaudières surveillés ; là, où par une nourriture suffisante, on évite la perte des bœufs, le revenu d'un engheno peut atteindre 30 p. 0/0. Abandonné à des agents inhabiles, il atteint à peine la moitié.

Riz. — La culture du riz ne présente pas, dans le sud du Brésil, les mêmes inconvénients qu'aux Indes

et en Europe, parce que le plus souvent on le sème non pas dans les marais mais dans les terrains nouvellement défrichés dont ils absorbent l'humidité; le riz donne un revenu net de 130 à 280 fr. l'hectare.

Le maïs produit davantage partout où on fait deux récoltes. Les haricots, qui viennent à peu près partout où le sol n'est pas trop humide, fournissent un revenu plus égal puisqu'il est rarement moindre de 200 fr. et ne s'élève qu'exceptionnellement au-dessus de 300 fr.

Somme toute, si on embrasse dans son ensemble les produits de l'agriculture brésilienne, on arrive à cette conclusion : que pratiquées sinon habilement du moins avec soin, les cultures qui alimentent l'exportation rendent au minimum 20 0/0 du capital engagé.

Lorsque le travail du propriétaire se joint à ce capital et qu'il a pour but les cultures industrielles, il s'élève facilement à 50 0/0 [1].

Or, quelque satisfaisante que soit cette rémunération, elle s'accroîtra encore lorsqu'on aura introduit au Brésil l'élevage du ver à soie, non pas comme pro-

1. Par exemple une famille d'agriculteurs qui dispose de 4,000 fr. peut tirer de ses cultures, de son bétail et de sa basse-cour un revenu annuel de 2,000 fr. en faisant faire à la tâche les travaux les plus durs, et se réservant les binages, décorticages, etc.

duction distincte, mais comme un accessoire, comme un travail attrayant mis à la portée des membres les plus faibles de la famille.

Les économistes brésiliens se plaignent que de nombreux capitaux désertent les exploitations agricoles pour entrer dans des spéculations qui ne présentent ni les avantages ni la sécurité qu'ils trouveraient dans l'agriculture. Si c'est là un des motifs qui arrêtent les progrès de cette dernière, il faut bien convenir que l'emploi que font de leurs capitaux les propriétaires brésiliens ne contribue pas moins à perpétuer les mauvaises méthodes.

Ce qui se passe sous nos yeux nous aidera à faire comprendre les vices de l'exploitation brésilienne.

En France, lorsqu'un petit fermier obtient, d'une façon quelconque, un capital liquide, il ne l'emploie pas à amender ses terres, à améliorer son outillage, à changer ses races inférieures pour des races plus productives. Il achète, souvent à un prix exagéré, une nouvelle pièce de terre qui, ajoutant encore à la disproportion qui existe partout entre le sol et le capital d'exploitation, s'oppose à l'introduction de toute amélioration. Au Brésil les choses se passent de même ; le capital, à peu d'exceptions près, ne sert pas à amender le sol, à établir des machines susceptibles d'économiser la main-d'œuvre ou d'améliorer les produits. Il sert à acheter à des prix exorbitants de

nouveaux esclaves, à faire défricher de nouveaux espaces.

Aussi croyons nous que M. d'Alcantara Lisboa a émis une idée très-ingénieuse en conseillant à son gouvernement de créer un crédit foncier qui n'avancerait pas des capitaux mais des machines.

Un des plus sérieux motifs de retard pour l'agriculture brésilienne c'est que les grands propriétaires n'habitent leurs domaines qu'une partie de l'année, et que même alors ils laissent la direction à un régisseur.

Le progrès sera tout autre lorsque l'émigration aura fourni un sérieux contingent de propriétaires résidents connaissant les qualités propres de chaque partie de leurs domaines.

L'émigration européenne et l'emploi des machines appliquées à l'agriculture, sont donc les deux grandes nécessités du Brésil ; grâce à ces deux forces réunies, on obtiendra du sol si favorisé de l'empire un rendement inconnu aux agricultures européennes.

DEUXIÈME PARTIE

Nous devons, avant d'aller plus loin, consigner notre réponse à un ami qui, ayant lu notre manuscrit, trouva que nous n'avions pas eu pour les Brésiliens toute l'indulgence que méritent leur incontestable affabilité et leur désir bien manifeste de progresser.

Si notre ouvrage ne devait être lu qu'en France, nous eussions peut-être plus écouté nos sympathies que notre obligation de ne rien cacher; mais que diraient les Brésiliens éclairés si nous ne venions pas joindre notre voix à la leur, lorsqu'il s'agit surtout de corriger les défauts qui nuisent à leurs compatriotes en même temps qu'ils font la fortune des étrangers?

Persuadé que les peuples comme les hommes doi-

vent se féliciter d'avoir des amis assez dévoués pour leur dire la vérité en tout et sur tout, nous n'avons pas cru devoir modifier cette partie de notre travail qui, comme toutes les autres, est la reproduction fidèle de notre pensée sur le sujet que nous avons traité !

CHAPITRE IV

DU CARACTÈRE ET DES MŒURS DES BRÉSILIENS

Nous avons fait connaître succinctement les incalculables ressources que le Brésil offre aux travailleurs qui joignent à quelque intelligence cette persévérance sans laquelle il n'est rien de possible.

Avant d'indiquer la part réservée à nos compatriotes dans l'exploitation de ce beau domaine, il est bon de voir si le caractère, la religion, les tendances des habitants ou les lois politiques de l'empire sud-américain ne constituent pas des obstacles à l'alliance économique des deux peuples.

De là la nécessité d'étudier ce caractère, ces tendances, ainsi que la constitution politique du Brésil.

Il est impossible de faire comprendre le caractère brésilien, ses transformations depuis trente années, et celles plus profondes qu'il est à la veille de subir, sans dire un mot du régime colonial imposé par le Portugal à ses possessions du Nouveau Monde pendant trois siècles.

Les principes économiques qui régnèrent en Eu-

rope du XVIe au XVIIIe siècle inclusivement, n'admettaient pas qu'une colonie pût faire l'échange de ses produits agricoles contre des objets manufacturés, avec d'autres États que la métropole.

On devine que les marchands portugais ne se firent pas faute d'abuser du monopole ; mais là ne s'arrêtaient pas les entraves : les colons ne devaient pas exploiter, l'or excepté, les richesses minérales du sol, cette exploitation se bornât-elle à leur usage personnel.

L'habitant de Saint-Paul ou de Minas-Geraes qui eût fondu quelques parcelles du fer qu'il foulait aux pieds, pour en faire une bêche, eût encouru des peines aussi rigoureuses que s'il eût volé sur le grand chemin.

Si ce système n'eût mis obstacle qu'au développement agricole et industriel du pays, il n'eût été qu'oppressif et ruineux.

Mais le despotisme ne s'arrêta pas aux faits économiques; à toutes les époques, et surtout après l'émancipation des États-Unis, qui laissait pressentir l'inévitable destinée des grandes colonies, le gouvernement portugais apporta tous ses soins à abrutir ses sujets américains; et comme l'ignorance, la superstition, la paresse et le libertinage sont les vices les plus propres à étouffer les sentiments d'indépendance que tout homme porte naturellement en soi, les ministres

portugais laissèrent périr les traditions d'instruction et d'élégance acquises par les mineurs au temps de leur opulence, et qui se transmettaient de génération en génération.

Pour qu'aucune lumière extérieure ne pût contrarier l'obscurantisme gouvernemental, l'administration portugaise défendit de la manière la plus absolue l'entrée des ports brésiliens aux navires européens. Un Anglais qui s'introduisit clandestinement dans la colonie expia, par une captivité de quinze ans, sa témérité.

Or, il est impossible de le nier, le clergé catholique fut, là encore, le plus puissant instrument d'oppression et d'obscurantisme, mais ce ne fut pas impunément, car lui aussi, tomba, et plus profondément que le peuple, dans cette vie quasi bestiale où les instincts remplacent la lumière intellectuelle. Trop indulgent pour les vices qui énervent et dégradent, il devint lui-même la honte de la chrétienté.

On voit que chez les Brésiliens bien plus encore que chez tout autre peuple, il faut admettre une dualité bien tranchée résultant des penchants propres à la race d'une part, et de l'autre, de l'action économico-politique secondée par l'influence morale et l'enseignement religieux.

Étudiés à l'état primitif, les Brésiliens sont doux, sobres, hospitaliers, liants ; également aptes à la

poésie [1], aux arts libéraux et aux arts mécaniques ; bien que leur indolence de corps et d'esprit puisse être attribuée à l'action du climat aussi bien qu'aux préjugés enfantés par l'esclavage, tout porte à croire que cette indolence est un défaut inhérent à notre race latine. Il serait difficile de dire si la vanité est chez ce peuple un sentiment inné ou acquis [2], mais ce qu'on ne saurait nier, c'est que les Brésiliens sont jaloux, jaloux au point que les deux tiers des crimes commis au Brésil ont pour point de départ la jalousie. Les qualités et les défauts des femmes ont une trop grande influence sur le caractère national pour qu'on les passe sous silence.

1. « Les Brésiliens ont toujours d'ailleurs excellé dans la poésie. Avant que M. de Lamartine charmât l'Europe par ses élans religieux et ses rêveries chrétiennes, Souza Coldas étonnait les peuples du Portugal et du Brésil par ses odes sacrées, ses mélancoliques et sublimes cantates. Bien avant que Fenimore Cooper fît connaître au monde les usages et les combats des indigènes de l'Amérique, Santa Ritta Durao et Basilio da Gama chantaient dans leurs beaux poëmes les combats des Guaranis et des Tupinambas, leurs amours au milieu des forêts vierges, à l'ombre des palmiers, sur les bords heureux des rivières et au gazouillement harmonieux du brillant oiseau des Tropiques. »

(Pereira da Silva, *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1858.)

2. Pour être juste, il faut ajouter que ce sont surtout les Portugais de basse extraction, enrichis au Brésil, qui se pavanent avec le plus d'orgueil; du reste, les Français parvenus ne leur cèdent guère en outrecuidance, et ce qui n'est pas à la louange de nos compatriotes, c'est que les esclaves redoutent généralement de leur être vendus.

Les Brésiliennes, qui n'ont pas la beauté sensuelle des Espano-Américaines, sont douces et affectueuses, elles ont conservé le caractère créole, où l'ordre et la prévoyance ne tiennent pas la première place; mais tout porte à croire que lorsqu'elles auront surmonté la timidité qui les tient éloignées des étrangers, elles compteront parmi les plus distinguées de leur sexe. Le moyen le plus efficace pour hâter ce moment serait de développer l'instruction à tous les degrés et les arts d'agrément, pour lesquels les Brésiliens des deux sexes sont admirablement doués.

On voit par cette analyse, que nous croyons impartiale, que le caractère brésilien est dans son essence un des plus satisfaisants; néanmoins nous l'avons dit: non-seulement la longue et oppressive domination portugaise s'opposa à l'amélioration intellectuelle et morale des populations brésiliennes, mais encore elle ajouta de nouveaux défauts à ceux que nous venons de signaler. Privé de ce qui porte surtout l'homme au travail, de la perspective d'écouler et de vendre avantageusement ses produits, le Brésilien, d'indolent qu'il était, devint apathique; la superstition remplaça dans son cœur le sentiment religieux. La morale chrétienne s'effaçant chaque jour davantage dans les groupes épars, les fils des Portugais empruntèrent aux tribus indiennes des habitudes de promiscuité plus naïves encore que licencieuses.

Les imperfections du peuple brésilien trouvent non-seulement leur raison d'être dans la longue oppression du Portugal, mais elles témoignent même en faveur de ces populations si injustement attaquées. Nous ne craignons pas de le dire, appliqué à d'autres hommes, ce régime de démoralisation systématique n'eût pas seulement produit un peuple de paresseux, elle eût fait une nation de brigands.

Or, il n'y a peut-être pas d'exemple qu'un voyageur ou un marchand ait jamais été dépouillé au milieu de ces épaisses forêts où le crime aurait toute certitude d'impunité. Si les provinces les plus reculées fournissent un chiffre élevé à la statistique criminelle, c'est toujours la jalousie ou l'amour-propre blessé qui fait les coupables.

Grâce à leur contact avec l'Europe, les populations du littoral, les habitants des villes surtout, échappèrent dans une certaine mesure à la dégénérescence générale ; mais là se trouvait un écueil. Les Européens établis au Brésil étaient presque tous des Portugais venus exclusivement pour s'enrichir : marchands, usuriers et cabaretiers, leur activité jointe à leur astuce en faisait bientôt des capitalistes, et alors ces hommes qui devaient tout aux Brésiliens, les accablaient de leurs insolents dédains. De là naquit cette sourde antipathie contre les étrangers qu'on reprocha aux habitants de l'Empire jusqu'à ce que l'indépen-

dance eût commencé à l'effacer en lui enlevant sa raison d'être.

La proclamation de cette indépendance a fait subir au caractère brésilien des transformations aussi heureuses que profondes. La liberté des transactions jointe à de nouveaux besoins a fait sortir les populations de leur léthargie; cet élan n'a pas partout la même énergie, mais des rapports récents nous apprennent que, très-puissant dans la zone maritime et dans les grandes villes de l'intérieur, il se fait encore sentir jusque dans les solitudes du Matto-Grosso. Tout permet de l'affirmer, cette transformation que les circonstances favorisent va s'accomplir avec une rapidité relative bien rare dans ces contrées.

Nous croyons qu'on peut résumer ce chapitre en disant que si le Brésilien *libre* d'aujourd'hui ne ressemble pas au Brésilien qui végétait sous la domination portugaise, il se transformera complétement dans l'avenir sous la double et bienfaisante influence de la liberté et de ce progrès européen dont le Brésil ne reçut si longtemps que les rayons affaiblis.

Et que le lecteur le sache bien, quand nous avançons que, par leur prochaine transformation, les Brésiliens deviendront un des peuples les plus remarquables de la famille latine, cette assertion n'est pas une simple hypothèse; on rencontre chaque année à Paris un certain nombre de Brésiliens appartenant au

nouveau peuple. Intelligence lucide, amour de la patrie, urbanité parfaite, ils réunissent toutes les qualités qui font la distinction de l'homme et le charme des sociétés.

Nous savons bien qu'ils appartiennent à une pléiade d'hommes éminents assez restreinte, mais ils n'en donnent pas moins la mesure de ce qu'on peut attendre de la nation tout entière.

Ceux de nos lecteurs qui ont lu ce qu'écrivaient, il y a quelques années encore, bon nombre de voyageurs et de publicistes [1] sur le Brésil, éprouveront quelque étonnement de nous trouver en si complète contradiction avec ces auteurs; ils chercheront peut-être à s'expliquer cette divergence d'opinion par l'exagération d'un sentiment que nous ne nions pas, mais qui ne nous aveugle point. Nous allons d'ailleurs nous faire comprendre à l'aide d'une image qu'on nous pardonnera, parce qu'elle explique parfaitement une contradiction résultant d'une différence de date.

Lorsqu'on parcourt un jardin en hiver, on croit volontiers que tous ces arbres dépouillés de feuilles sont morts; seuls, les visiteurs attentifs qui viennent

1. Ce qui répand surtout des données inexactes, c'est qu'on réimprime comme voyages récents des relations qui datent de quinze et quelquefois trente années : telles sont les *Impressions de voyage d'un aveugle*, par Jacques Arago. Bien que le *Voyage* de Mme Ida Pfeiffer soit plus récent, il n'en décrit pas moins un Brésil qui n'est plus celui d'aujourd'hui à plusieurs égards.

postérieurement remarquent sur ces mêmes arbres les germes d'une vie qui va se produire sous l'heureuse influence d'une température plus douce.

Les anciens voyageurs qui ont écrit sur le Brésil ont surtout été choqués de mœurs et d'usages anti-européens. Occupés de recherches scientifiques, ils n'ont pas observé ce qu'il y avait de séve latente dans ces populations engourdies ; de là leurs critiques consciencieuses et pourtant inexactes, quant au présent, sans fondement, quant à l'avenir.

Les tendances des Brésiliens se révèlent assez exactement par leurs divers sentiments envers les Européens[1] : ils respectent les Anglais, estiment les Allemands, mais ce sont les Français qu'ils aiment et qu'ils imitent ; nous sommes heureux d'ajouter qu'ils n'ont pas affaire à des ingrats, car il n'est pas possible d'ouvrir une relation de voyage ancienne ou

1. M. da Silva a reproduit cette observation en ces termes : « C'est le contact avec les négociants anglais qui a introduit dans le commerce brésilien ces procédés de bonne foi qui lui font honneur. Les rapports avec les Allemands ajoutent une certaine amabilité et une douceur tranquille aux habitudes patriarcales de la famille lusitanienne. Toutefois, le caractère brésilien ressemble plus au caractère français qu'à celui d'aucun autre peuple. C'est la France qui, en envoyant ses livres, ses *Revues* et ses journaux, importe et développe le plus au Brésil l'amour des lettres, des arts et des sciences. Dans les écoles, dans les lycées, dans les facultés d'instruction supérieure, dans les études spéciales, dans les beaux-arts et au théâtre, on subit l'influence intellectuelle de la France. »

moderne sans que, dès la première page, l'auteur fasse connaître qu'il a contracté au Brésil des amitiés qui ont singulièrement facilité ses excursions et adouci pour lui les peines de l'exil. Ceux-là mêmes qui se sont montrés le plus sévères, au point de vue politique et moral, ont cité cent preuves qui ne permettent pas de douter que, redevenu lui-même, le Brésilien ne s'unisse étroitement avec ceux de nos compatriotes qui se fixeront dans l'Empire.

Nous ne croyons rien dire de trop en ajoutant qu'aucun Brésilien, après un séjour de quelques mois en France, ne l'a quittée sans y laisser de véritables amis.

CHAPITRE V

DE L'ESCLAVAGE AU BRÉSIL

L'esclavage est une institution trop importante au point de vue économique et moral pour que nous n'en fassions pas le sujet d'une étude distincte.

Nous l'avons imprimé dans toutes nos publications sur l'Amérique du Sud : l'esclavage est un fait monstrueux, antichrétien, et les écrivains moralistes devraient refuser le titre de civilisée à toute nation qui, étant souillée par cette odieuse institution, ne fait pas tous ses efforts pour la supprimer.

Si nos lecteurs ont déjà pu constater notre évidente sympathie pour le Brésil, nous tenons à ce qu'ils sachent que cette sympathie a plus d'une raison d'être, mais que la plus puissante, celle qui doit rallier à la fortune du jeune empire tous les hommes généreux, c'est qu'au Brésil l'esclavage affecte un caractère qui lui ôte la physionomie repoussante sous laquelle il nous apparaît généralement en Europe.

Nous sommes trop ennemi des exagérations pour répéter que tous les esclaves sont aux États-Unis en butte à ces traitements odieux dont un pathétique récit

a si vivement impressionné les deux mondes. Les monstruosités détaillées dans *l'Oncle Tom* sont, croyons-nous, imaginaires ou si exceptionnelles, qu'il y aurait injustice à en faire une base d'accusation générale; mais ce qu'on ne peut nier, c'est que si les Nord-Américains soignent leurs nègres, ce n'est pas en tant qu'enfants de la même famille; non, ils les ménagent comme leurs chevaux ou leurs bêtes de somme, à titre de *propriété*. Aussi croyons-nous que les noirs auraient fort à se plaindre si leur prix tombait de mille à dix dollars par tête.

Au Brésil, nous en sommes certain, un autre intérêt que celui qui résulte de leur valeur vénale, se joint au sentiment de la conservation des esclaves.

Le propriétaire voit en eux des hommes d'une classe inférieure et plus ou moins dégradée, mais non pas des bêtes brutes.

Que l'on explique cette divergence d'appréciation dans les deux Amériques par le mélange de race qui se fait beaucoup plus volontiers au sud qu'au nord, qu'on en fasse honneur au catholicisme ou au caractère essentiellement tolérant des Brésiliens; le fait existe, et sa portée est immense, car non-seulement il garantit, pour l'avenir, l'extinction de l'esclavage, mais il permet d'entrevoir la coexistence des deux races sur le même sol et leur complète fusion dans l'avenir.

Aux États-Unis, le jour où ils seront libres, les noirs constitueront une armée d'implacables ennemis, parce que les préjugés et les mœurs s'opposent à toute fusion avec le noir, qu'il soit libre ou esclave.

Au Brésil, non-seulement on trouve des traces de mélange à tous les degrés parmi un grand nombre de citoyens bien posés; mais ce qui est mieux, le préjugé de la peau n'existe pas, et la constitution politique qui reconnaît les mêmes droits à tous les hommes libres, quelle que soit leur couleur, n'est que l'expression des idées générales.

L'esclavage n'est donc au Brésil qu'une nécessité économique qui n'a pas d'autre raison d'être que le besoin de bras pour l'agriculture. Certes il faudra attendre longtemps encore le moment où, n'étant plus indispensable, l'esclavage s'éteindra de lui-même. Mais chaque Européen qui s'acclimate sous le tropique, chaque découverte qui met la puissance d'une machine là où s'épuisait la force d'un homme, chaque progrès, en un mot, avance d'un jour celui de la délivrance.

Ce jour ne sera pas salué seulement par les amis des noirs, mais encore par les hommes d'État et les moralistes, car nul ne saurait le contester, l'infériorité relative du Brésil tient moins encore à l'insuffisance de sa population qu'à l'influence morale de l'esclavage. Là où il est synonyme de servitude, le

travail devient une humiliation que chacun évite, et les forces actives de la nation, celles-là mêmes qui devraient faire sa puissance et sa richesse, se transforment en éléments de troubles politiques : forcé de demander au budget l'existence que le travail lui eût amplement fournie, le citoyen devient factieux de conservateur que l'eût fait l'exercice d'une profession.

L'esclavage ne nuit pas seulement à l'économie politique et à la tranquillité du pays, il pervertit et énerve les jeunes générations en leur facilitant de précoces excès.

C'est, en un mot, une plaie que chacun doit s'efforcer de guérir. Honneur donc et sympathie à tous ceux qui, dans la mesure de leurs forces, contribueront à l'œuvre humanitaire.

Si l'esclavage pouvait avoir un avantage, ce serait de confirmer ce que nous avons dit de la douceur du caractère brésilien ; bien peu de nos négrophiles européens endureraient les libertés excentriques que se permettent impunément les domestiques esclaves. S'il est un fait irrécusable, c'est qu'au Brésil surtout, on est plus mal servi par douze noirs que par trois serviteurs blancs.

Tout semble donc y conspirer contre l'esclavage, les épidémies[1] comme la générosité des propriétaires :

1. Le choléra, qui apparaît quelquefois au Brésil, se montre

grand nombre de ces derniers affranchissent de leur vivant ou par testament leurs domestiques esclaves.

aussi implacable vis-à-vis les pauvres noirs, que clément vis-à-vis les blancs. Lors de la terrible invasion de 1855, la ville et la banlieue de Bahia perdirent vingt mille noirs contre cinq ou six cents blancs. Tout porte à croire que la race africaine pure n'est pas destinée à se perpétuer au Brésil. Malgré les soins dont elle est l'objet de la part des propriétaires, les naissances restent inférieures aux décès.

CHAPITRE VI

DE LA CONSTITUTION BRÉSILIENNE

Nous avons terminé l'un de nos derniers chapitres en signalant l'heureuse influence de la liberté sur le caractère national des Brésiliens. C'est qu'en effet l'affranchissement est radical et absolu.

Après avoir été, politiquement parlant, le peuple le plus opprimé, les Brésiliens vivent aujourd'hui sous le régime le plus complétement libéral qu'ait jamais formulé une constitution; cette constitution [1], qui joint à ses mérites propres le mérite relatif d'être une des plus anciennes parmi celles des peuples chrétiens, a résolu, dans le Nouveau Monde, le difficile problème d'une organisation fédérale soumise à la royauté. La constitution brésilienne a cela de particulier et d'excellent, selon nous, qu'un conseil d'État, composé des hommes les plus éminents, prête le con-

1. M. Charles Reybaud a donné dans son intéressante publication : *le Brésil* (Paris, Guillaumin), un résumé lucide de l'histoire moderne et de la constitution de l'Empire; nous renvoyons à ce consciencieux écrivain ceux de nos lecteurs qui voudraient étudier la politique brésilienne.

cours de ses lumières au souverain, et que chacun des conseillers est *individuellement* responsable des avis qu'il émet.

D'après le pacte constitutionnel, les vingt provinces de l'Empire sont doublement représentées au congrès national :

1° Par des sénateurs (58) choisis par l'Empereur sur une liste contenant un nombre triple de candidats, et qui est le résultat de l'élection.

2° Par un nombre de députés (110) proportionné à l'importance des provinces, lesquelles diffèrent essentiellement entre elles de superficie, de densité de population, de fertilité et de richesses.

Ces deux assemblées votent les lois et toutes les dépenses concernant les services généraux de l'Empire.

Tout ce qui est d'intérêt local est laissé aux chambres provinciales, produit de l'élection.

La constitution brésilienne admet un cens électoral, mais ce cens a une base tellement large qu'il n'exclut guère que les vagabonds, les domestiques et les moines.

En effet, sont électeurs municipaux ou du premier degré, les individus qui, par leur travail, se font un revenu de 300 fr.; ils nomment les électeurs provinciaux parmi les citoyens qui, à l'aide de leur patrimoine, de leur industrie, de leur travail ou

même d'un traitement, se font un revenu de 600 francs.

Les présidents des provinces sont nommés par l'Empereur qu'ils représentent; les chefs des armées de terre et de mer, les magistrats de l'ordre judiciaire sont également nommés par le chef de l'État.

Au contraire, tous les fonctionnaires administratifs locaux, les juges de paix, les officiers de la garde nationale, jusqu'au grade de lieutenant-colonel, sont élus par leurs concitoyens. La constitution a conservé à l'Empereur le droit d'accorder des titres nobiliaires, mais intransmissibles; nous trouvons cette dérogation aux principes républicains qui régissent les deux Amériques, très-heureuse.

Un jour, il faut l'espérer, les hommes dédaigneront ce qu'on nomme les hochets de la vanité; mais, jusqu'à ce qu'on puisse obtenir un dévouement entièrement désintéressé, il faudra opter entre les récompenses pécuniaires ou les distinctions honorifiques. Or, nous nous prononçons d'autant plus volontiers pour ces dernières, qu'il y a cent fois plus de suffisance et de prétentions aristocratiques chez les princes de la finance que chez les fils des croisés.

Au Brésil, les distinctions ne récompensent pas seulement les services militaires et administratifs;

le souverain les accorde aussi aux bienfaiteurs de l'humanité[1].

Mais revenons à la constitution brésilienne; elle consacre en termes aussi clairs qu'explicites toutes les libertés civiles, politiques et religieuses; les dernières seules sont soumises à quelques restrictions qu'explique la longue domination du clergé catholique au Brésil. Si, du reste, la constitution contient des réserves quant à l'exercice ostensible des cultes dissidents, les non-catholiques n'ont pas à en souffrir, car la tolérance en matière de foi est un des traits dominants du caractère brésilien, et nous sommes heureux de trouver ici une occasion de réparer une regrettable omission, en affirmant qu'il n'est pas de contrée où l'on soit moins qu'au Brésil tourmenté pour les croyances religieuses.

Mais le juste éloge que nous venons de faire du pacte fondamental de l'empire donnerait une fausse idée du véritable état des choses, si nous ne disions où en est l'*application* de cette excellente constitution qui garantit au Brésil la plus brillante, disons mieux, la plu heureuse destinée.

1. Au Brésil, presque tous les établissements de charité sont édifiés aux frais des particuliers; c'est ainsi que le marquis Jose Clemente Pereira a contribué à l'érection du plus bel édifice de Rio-Janeiro, l'hôpital des fous, qui a, dit-on, coûté 9 millions de francs.

Elle approche, avons-nous dit, de la perfection autant qu'il est donné aux institutions humaines d'en approcher, au XIXe siècle[1]. Mais, nous devons le répéter, ce serait étrangement abuser le lecteur que de lui laisser croire qu'il en résulte pour le Brésil, une situation irréprochable, tant s'en faut.

Dans chaque nation, et surtout parmi celles du Nouveau Monde, une constitution n'est que l'expression des principes d'une fraction de la population, la plus éclairée, il est vrai, mais aussi la moins considérable numériquement parlant. Le niveau intellectuel des autres classes les empêche de comprendre la loi nouvelle, et par conséquent de s'y conformer autrement que par la contrainte.

Il faut nécessairement attendre, pour obtenir la vraie obéissance, celle que dicte la raison, que la lumière se soit faite dans les masses. Or, le Brésil, malgré ses incontestables et rapides progrès constitutionnels, n'en est pas là. Il en est même d'autant plus éloigné sur plusieurs points du territoire, que les représentants des lois les transgressent eux-mêmes au profit de leurs intérêts ou de leurs passions politiques.

1. Le duc de Wellington, consulté, après les troubles, par le ministre du Brésil à Londres, sur la valeur de la constitution brésilienne, en reçut cette réponse : « Vous avez raison d'être fier « de votre constitution et de votre pays : je ne connais pas en « Europe un État qui aurait résisté à une pareille épreuve. »

Un écrivain doué d'un jugement sain et que sa position officielle a mis à même de bien voir[1], s'est longuement étendu sur les violations de la constitution par ceux-là mêmes qui ont mission de la faire respecter. Il en rejette le tort sur le système fédéral, comme si, chez un peuple démoralisé par une longue servitude, les agents du pouvoir central étaient plus moraux que les fonctionnaires locaux.

M. de Ponthoz est un écrivain trop sérieux, on peut même ajouter trop consciencieux, pour que, en écrivant après lui sur le Brésil, on puisse s'abstenir de le réfuter là où ses critiques s'appliquent aux bases de l'organisation constitutionnelle. Cette réfutation aura, d'ailleurs, son utilité, puisqu'elle donnera au lecteur un aperçu de ce qu'était le Brésil il y a dix ans.

En 1831, après l'abdication et l'éloignement de Don Pedro, fondateur de l'Empire et de la dynastie, le Brésil devint le théâtre d'une longue lutte toujours passionnée, souvent violente, entre les partisans du régime unitaire, ceux d'une république fédérale et enfin un troisième parti qui demandait le démembrement de l'Empire.

Le trône était alors occupé par un enfant; le pouvoir oscillait entre les mains d'hommes qui n'avaient

1. M. Van Straten de Ponthoz, consul général de Belgique à Rio-Janeiro. (*Budget du Brésil.*)

pas eu le temps de conquérir dans l'opinion une forte position.

D'ardentes passions individuelles s'agitant sans cesse, des intérêts provinciaux opposés, toujours prêts à faire appel aux armes; telle fut la situation jusqu'à la majorité de l'Empereur et quelques années encore après, parce que cette majorité était trop précoce pour que le jeune souverain pût user d'une autorité qui fut depuis le plus énergique instrument des progrès de l'Empire.

Le Brésil ne recouvra sa complète tranquillité qu'au moyen de changements importants faits à la charte primitive de Don Pedro; ces concessions faites par le gouvernement impérial furent formulées dans un acte *additionnel* qui transporta aux provinces une partie des prérogatives réservées naguère au gouvernement central.

Quels que soient les défauts de cet acte, si, comme l'affirment les juges les plus compétents[1], il a sauvé

1. Voici en quels termes M. Pereira da Silva, membre de la chambre des députés et dernier président de la province de Rio-Janeiro, dépeint les inconvénients de cette même centralisation tant regrettée par l'écrivain belge :

« Il faut regretter aussi que, dans son rôle purement local, « l'administration brésilienne soit entravée par une centralisation « excessive, qui est préjudiciable à un pays aussi vaste, dans « lequel on trouve à peine de loin en loin quelques centres de « population. La centralisation politique est nécessaire : il ne « peut pas y avoir deux opinions à cet égard, car le Brésil est

le Brésil d'un démembrement immédiat, on ne peut que l'approuver, eût-il, comme le croit M. de Ponthoz, créé des dangers pour l'avenir.

Le temps, qui est un grand éducateur, a déjà permis aux Brésiliens de constater ce qu'ils seraient devenus si, cédant aux influences d'égoïstes ambitions, ils avaient donné au monde un spectacle pareil à celui qu'offrent les républiques de l'Amérique espagnole.

Il dépend d'ailleurs du pouvoir central de regagner sans secousses et avec l'assentiment des populations une partie du terrain perdu. Pour cela, il lui faut annihiler le plus sérieux argument qu'on puisse produire contre l'action centrale ; l'impossibilité où la met son éloignement de satisfaire vite et bien aux besoins divers des localités.

On doit l'avouer, au Brésil, l'obstacle provenant des distances atteint des proportions inouïes; nos lecteurs auront peine à croire qu'il faut en moyenne quatre mois pour se rendre de Rio-Janeiro à la capitale du Matto-Grosso.

« un empire, une seule nation, et l'unité doit présider à toute « sa politique. La centralisation administrative, dans ce qui « touche à la politique, qu'on peut appeler la grande adminis- « tration, est encore une nécessité incontestable; mais faire dé- « pendre du gouvernement général toutes les affaires et la déci- « sion des questions les plus insignifiantes, ajouter à la tâche du « gouvernement, tâche déjà bien difficile, un grand nombre de « travaux sans importance, c'est nuire en définitive aux localités « comme au service public. »

A l'encontre donc de l'honorable écrivain belge, on peut affirmer que le pouvoir central, loin d'avoir à redouter l'avenir, a tout à en espérer[1]. Aujourd'hui, cette opinion a cessé d'être une hypothèse; non-seulement le parti du démembrement n'existe plus, mais l'action du pouvoir central va chaque jour se fortifiant, et chaque progrès réalisé le consolidera. Un réseau de chemins de fer enlèverait au fédéralisme la moitié de ses partisans, et l'établissement d'une ligne électrique mettant les provinces les plus reculées en communication instantanée avec la capitale, achèverait de lui ôter ce qu'il pourrait avoir d'irrationnel et de menaçant pour l'unité nationale.

Mais on ne saurait trop le répéter, le gouvernement brésilien a mille fois raison de s'abstenir de tout envahissement illégal. C'est en prouvant que nul ne saurait mieux user des pouvoirs qui lui sont restés, qu'il amènera la nation à les augmenter.

Ajoutons qu'il est un moyen d'un autre ordre de resserrer l'unité de l'Empire, c'est d'établir nettement, au profit des nouvelles générations, les consé-

1. Les institutions d'aujourd'hui sont encore celles que le premier empereur a données, et chaque jour elles s'enracinent plus profondément dans le cœur des Brésiliens. Le principe monarchique a sauvé le Brésil, et le principe monarchique, chaque jour plus respecté, devient aussi de plus en plus cher à ses habitants. C'est à ce caractère surtout que le Brésil doit la suprématie dont il jouit dans l'Amérique méridionale, comme le représentant le plus prospère de la race latine. (P. da Silva.)

quences des deux systèmes qui régissent l'Amérique catholique ; c'est de prouver par des faits patents que chaque race a ses aptitudes politiques en dehors desquelles il n'y a que confusion et misère.

Nous aurons occasion de rappeler plus loin avec détail que cette nécessité d'affermir le pouvoir central fournit un nouvel argument en faveur de l'émigration française, à l'exclusion des nations germaniques.

Disons, pour résumer une discussion qui aura paru longue, qu'au Brésil, encore plus qu'ailleurs, les modifications constitutionnelles ne dépendront plus du triomphe des partis politiques, mais des grands intérêts matériels qui feront pencher la balance vers la forme gouvernementale la plus propre à les servir et à les protéger.

Si donc nous continuons l'examen de l'organisation politique et administrative du Brésil, c'est pour faire connaître son point de départ vers ses destinées ultérieures.

On sait déjà que l'élection joue le premier rôle dans la constitution brésilienne ; cette base est la plus large et par conséquent la meilleure ; mais l'élection pratiquée d'une certaine façon peut donner des résultats bien défectueux ; le Brésil en fournit un exemple :

Ne sachant où trouver, en l'absence d'impôts fonciers, un cens électoral susceptible de fournir un

nombre considérable d'électeurs, les auteurs de la loi électorale ont admis dans la liste des citoyens aptes à voter, les fonctionnaires publics, en assimilant leurs traitements aux revenus, fruit du patrimoine ou du travail industriel.

Il en est résulté, outre une recrudescence d'avidité à l'endroit des fonctions rétribuées, que ce sont les parties prenantes au budget qui contribuent le plus efficacement à la nomination des députés appelés à le voter.

L'élection appliquée aux fonctionnaires des administrations provinciales a des résultats non moins fâcheux. Elle fait naître une lutte incessante entre tous les aspirants, et amène de fréquents changements parmi les titulaires qui, généralement d'une capacité médiocre, ne peuvent acquérir que dans la pratique des affaires une expérience susceptible d'atténuer leur inaptitude.

Malheureusement cet acharnement à poursuivre les emplois a sa raison d'être dans l'état économique même du pays; le travail manuel a été déconsidéré par l'esclavage, l'industrie est presque nulle; il ne reste donc, en dehors des professions libérales, inabordables pour le plus grand nombre, que le commerce et l'administration. Aussi, dans les rangs inférieurs, les places existent-elles plutôt en raison du nombre des postulants qu'en raison des besoins réels.

La première conséquence de cet abus, c'est que les fonctions sont mal rétribuées et que les fonctionnaires cherchent et trouvent dans la vénalité le complément d'un salaire insuffisant.

L'obligation que nous avons prise de ne rien dissimuler nous oblige de dire que cette déplorable vénalité ne s'est pas toujours arrêtée au seuil des grandes administrations ; ce qu'il faut déplorer par-dessus tout, c'est que la magistrature elle-même n'a pas pu se garantir complétement d'un vice qui s'aggrave en raison de l'importance du mandat.

Hâtons-nous de dire que non-seulement de grandes améliorations ont déjà eu lieu par la puissance de l'opinion, mais que l'Empereur apporte à la répression de tout attentat contre la fortune publique une sévérité qu'aucune considération ne fait fléchir.

Il est impossible qu'une si puissante et si persistante volonté ne triomphe pas complétement ; nous sommes heureux d'ajouter que la haute administration se distingue déjà par une intégrité qu'un peu d'énergie fera descendre dans les rangs inférieurs.

CHAPITRE VII

DU BUDGET DU BRÉSIL

M. de Ponthoz a dit avec raison : *Un État gouverné par des institutions représentatives se reflète tout entier dans son budget.* Parcourons donc à la hâte le grand livre de l'Empire. Il présente un phénomène inconnu aux nations de l'Europe, malgré leur désir manifeste de le considérer de près; nous voulons parler d'un budget se soldant par un restant disponible RÉEL.

« Les budgets brésiliens datent de 1826. La recette alors ne dépassait pas la somme de 10,000 contos de reis, ou 30 millions de francs; de 1831 à 1838, période d'anarchie et de désordres continuels, les revenus n'augmentaient pas; ils étaient, terme moyen, de 13,000 contos de reis, ou 42 millions de francs. C'est en 1838 que le pouvoir, plus fort et plus énergique, réussit à combattre sérieusement l'anarchie et à développer les ressources de l'Empire. La recette monte alors à 60 millions de francs. Depuis lors, elle a lentement, bien que progressivement, augmenté jusqu'en 1850, époque où commencent

pour ainsi dire le véritable progrès et l'état normal du pays. Une dernière émeute a éclaté à Pernambuco et fait couler des flots de sang en 1848; mais le gouvernement est sorti victorieux de cette épreuve, et son triomphe a été aussi le triomphe du principe d'autorité et de l'ordre public. Pour comble de bonheur, il se trouve alors aux finances un homme de talent, administrateur habile et réformateur modéré, qui étudie tous les impôts et les régularise, qui renouvelle, et améliore l'administration financière tout entière et prépare ainsi les voies de l'avenir. Le total général des revenus s'élève en 1850 à plus de 120 millions de francs. Depuis huit ans il s'est accru de près de 40 pour 100[1]. »

Le budget de 1857 a produit :

Recettes générales	145	millions.
— provinciales	35	»
— municipales	5	»
	185	millions.

Le budget se divise en six grandes fractions correspondantes aux six ministères qui sont :

1° Le ministère de l'Empire,
2° id. de la justice et des cultes,
3° id. des affaires étrangères,
4° id. de la marine,

1. Pereira da Silva. *(Revue des Deux Mondes.)*

5° Le ministère de la guerre,
6° id. des finances.

§ I. *Ministère de l'Empire.* — Il comprend dans ses attributions, outre celles qui sont assignées en France au ministère de l'intérieur, la liste civile [1], le sénat, la chambre des députés, le conseil d'État, l'administration des postes, l'instruction et les travaux publics. Il absorbe à peu près le huitième du budget, 17 millions.

L'on ne se rendrait pas compte de l'exiguïté de certaines allocations, comme celles qui s'appliquent à l'instruction publique et aux travaux de l'Empire, si nous n'avertissions nos lecteurs que, par une conséquence logique du régime fédéral, une notable partie des dépenses afférentes à ces deux chapitres reste à la charge des provinces.

Toutefois, en totalisant le contingent de l'État et celui des provinces, on trouve encore que le Brésil ne

1. La liste civile et ses annexes ne s'élèvent qu'à 3 millions deux cent mille francs. Si on considère, d'une part, le nombre des membres de la famille impériale (neuf personnes), et de l'autre, la cherté excessive des objets de luxe à Rio-Janeiro, on se demande comment fait le chef de l'État pour soutenir dignement son rang et ne jamais refuser l'assistance aux trop nombreux nécessiteux qui assiégent son palais. Ce prodige s'explique par cette observation que les hommes qui possèdent une véritable grandeur de caractère dédaignent un faste indispensable aux médiocrités.

fait pas la part assez large aux premiers éléments de tous progrès matériels et moraux, qui sont les routes et les écoles primaires.

Quant aux voies de communication, les provinces ont une excuse à présenter, et elle est péremptoire; chez elles les bras sont insuffisants et les hommes capables de diriger les travaux manquent : d'où il suit que les résultats ne répondent jamais aux sacrifices.

C'est ici le lieu de signaler une des singularités de l'administration brésilienne ; elle affecte volontiers de grosses sommes aux travaux d'utilité publique, tels que routes, ponts, etc., mais elle apporte à l'entretien de ces travaux une négligence véritablement incompréhensible. Cette bizarrerie a été signalée par la plupart des voyageurs qui ont parcouru l'intérieur des terres.

Au Brésil, on emploie, pour se procurer les fonds nécessaires à certains établissements religieux ou philanthropiques, un expédient que bon nombre de nos compatriotes croient probablement de création récente et française; nous voulons parler des loteries au profit de telle ou telle œuvre. Au Brésil, elles remplacent les centimes additionnels de nos cotes départementales ou communales. Le gouvernement n'autorise pas d'impôts, il accorde une ou plusieurs loteries aux fondateurs d'une église, d'un hôpital, etc. Et comme les Sud-Américains ont une véritable passion

pour ce jeu, le placement des billets n'est jamais douteux : la plus pauvre des négresses trouve toujours le prix d'un billet de loterie.

L'instruction ne donne pas non plus des résultats proportionnés aux sacrifices ; et ici il y a lieu d'être moins indulgent sur les motifs qui expliquent, sans l'excuser, une fâcheuse inertie, attendu qu'un orgueil national mal compris et des amours-propres égoïstes constituent les principaux obstacles à la diffusion de l'instruction. Les professeurs brésiliens ne peuvent suffire, sous le rapport du nombre et peut-être de la capacité, aux exigences de leur service ; ils en ont conscience, et néanmoins, ils s'opposent à ce qu'on appelle les milliers d'hommes intelligents dont l'Europe ne trouve pas l'emploi. Nous espérons que les inspirations du vrai patriotisme, de celui qui, loin de nier une infériorité aussi évidente qu'excusable, est impatient de la faire cesser, triompheront de cette misérable opposition.

L'immense empire du Brésil ne peut pas compter dans le monde civilisé seulement par ses balles de sucre et de café, produits de l'esclavage ; il faut qu'il réponde à ses détracteurs par des travaux intellectuels proportionnés, sinon à son importance politique, du moins au chiffre de sa population[1].

1. Le Brésil, malgré sa pénurie relative de productions littéraires, a néanmoins son théâtre national, et Antonio Jose est en-

Nous savons que les discours politiques qu'on entend dans le parlement de Rio-Janeiro, ne sont pas inférieurs à ceux que l'on prononce dans le congrès de Washington ou le parlement de Londres; mais quelque fier qu'il soit, à bon droit, de ses orateurs, le Brésil doit comprendre que l'éloquence de ses hommes d'État ne saurait lui suffire; qu'avec l'illustration de la tribune il doit compter celle du haut enseignement; il faut plus encore : il faut que la pensée écrite lui fasse une place dans la grande république des lettres. Or, on ne forme guère d'écrivains remarquables avec des professeurs médiocres. Qu'à talent égal, on donne la préférence aux nationaux, nous le comprenons, mais à la condition que si ce talent fait défaut, le gouvernement et les provinces n'hésiteront pas à le chercher là où il se trouve.

Nous aurons occasion de signaler dans un chapitre spécial tout ce que les besoins intellectuels de l'Empire ajoutent d'arguments en faveur de la fusion franco-brésilienne.

Il est un article du budget de l'Empire que nous tenons à signaler, non par son importance financière, puisqu'il ne s'élève qu'à 120,000 francs, mais à cause des intentions qu'il révèle. Cette somme est consacrée à catéchiser et civiliser les Indiens.

core aujourd'hui le premier poëte comique aussi bien du Portugal que du Brésil.

Ces pauvres gens répondent bien mal à la sollicitude du gouvernement impérial. Mais fidèle interprète des sentiments du pays, celui-ci pense qu'il se doit à lui-même de persévérer dans une œuvre qui ne donne pour résultat que la satisfaction de manifester une intention louable.

§ II. *Ministère de la justice et des cultes.* — Ce chapitre du budget est relativement plus favorisé au Brésil qu'en Europe; il reçoit neuf millions, soit le onzième du budget général. Il est vrai que sa part est assez restreinte dans les allocations provinciales. Le premier vice à signaler dans ce service, c'est que la police et ses agents se trouvent confondus avec les magistrats de l'ordre judiciaire. De là de graves et nombreux inconvénients.

Mêlé aux intrigues électorales[1], le juge perd de son autorité morale en servant les partis, et comme partout un vice en amène un autre, la vénalité trouve un trop facile accès là où l'équité seule devrait régner. Somme toute, l'administration de la justice laissait beaucoup à désirer au Brésil; mais depuis quelques années, une amélioration très-sensible s'est produite, elle est due, et au sens moral qui grandit, et à l'active surveillance du chef de l'État qui, nous l'a-

1. Une loi récente ne permet plus aux fonctionnaires de se faire élire dans leur circonscription.

vons dit, ne laisse impuni aucun acte de concussion. Si la loi n'admet pas la destitution du juge, elle autorise son changement de résidence, et cette faculté arme le pouvoir d'une force suffisante pour régénérer et par conséquent réhabiliter la magistrature.

Nous avons pour principe de nous montrer sobre de statistiques; mais celle qui s'applique à la justice criminelle est un trop précieux *criterium* pour que nous n'en tirions pas quelques conclusions en rapprochant les totaux des crimes commis à trois époques différentes :

	1848	1852	1856
Assassinats [1]	1,032	734	483
Tentatives d'assassinats .	226	137	117
Blessures graves.	520	412	455
Vols avec violence. . . .	103	65	79
Résistance à la justice. .	97	65	23

A l'encontre de ce qui a lieu en Europe, la cupidité n'entre que pour une fraction comme cause déterminante des crimes. La vengeance et la jalousie sont les deux motifs principaux des attaques contre les personnes, et encore faut-il dire que les neuf

1. Ainsi que nous l'avons énoncé en analysant le caractère des Brésiliens, c'est la jalousie, d'amour ou autre, qui produit les neuf dixièmes des crimes. Il faut ajouter que la race noire fournit proportionnellement sept fois plus de coupables que la blanche.

dixièmes de ces attentats se commettent sur et par des noirs.

Il y a quelques années nous eussions éprouvé de l'embarras à parler du clergé brésilien, et pourtant l'action que les ministres du culte exercent parmi les nations catholiques est trop considérable pour qu'on puisse s'abstenir de l'étudier. Heureusement, aujourd'hui, la tâche est beaucoup moins pénible, disons mieux, la régénération de l'Église brésilienne n'est plus douteuse. Non-seulement l'Empire compte des prélats dont le caractère est à la hauteur de leur mission, mais l'un d'eux, le vénérable archevêque de Bahia, a trouvé et appliqué un remède souverain à un mal qu'il devenait urgent de guérir. Il s'est adressé aux Lazaristes français qui, comprenant l'incalculable portée de leur intervention, ont envoyé au Brésil, et des sœurs de charité animées de ce dévouement que chacun admire, et des missionnaires dignes comme elles du saint fondateur de leur ordre, de Vincent de Paul. Sans doute ces chastes femmes et ces propagateurs de la morale chrétienne n'ont pas détruit le déplorable état de choses qui subsiste depuis des siècles ; mais les résultats obtenus sont tels, qu'il y a tout lieu d'espérer que les prêtres brésiliens prendront, chaque jour davantage, le véritable caractère du pasteur. Ils ne cesseront pas d'être la providence du voyageur, les hôtes généreux et bienveil-

lants de l'étranger; ils deviendront encore des modèles de continence là où cette vertu est d'autant plus rare que tout conspire contre elle.

Nous indiquerons plus loin un moyen d'accélérer cette régénération morale qui intéresse toutes les nations latines.

§ III. *Ministère des affaires étrangères.* — Il ne prend au budget que deux millions.

Il est vrai que la politique extérieure de l'Empire est moins compliquée que celle des grands États européens, et que la mission essentielle de ses diplomates consiste à déjouer la propagande républicaine de la confédération Argentine et les empiétements furtifs de la Bolivie et du Pérou.

Nous indiquerons, en parlant des colonies mixtes, quels seraient les meilleurs moyens de garantir les frontières ouest de tout envahissement.

Pénétrés de l'importance prépondérante du Brésil dans les destinées de l'Amérique du sud, les hommes d'État de l'Empire surveillent attentivement ce que tout Sud-Américain peut, à bon droit, nommer l'ennemi commun. Nous avons déjà signalé l'énergique résistance du Brésil, alors que les États-Unis tentèrent, à l'aide de flibustiers, leurs précurseurs habituels, de s'établir sur les rives de l'Amazone. Tout nous porte à espérer qu'il en sera toujours ainsi,

parce que faible dans plusieurs branches de son administration, le Brésil a trouvé dans ses hommes d'État et ses diplomates autant d'énergie que de patriotisme.

Propagateur de l'union entre la France et le Brésil, nous devons signaler ce fait curieux que, malgré des prétentions opposées sur certain territoire existant entre les Guyanes française et brésilienne, les deux États n'ont jamais cessé d'être dans les meilleurs rapports; tandis que l'Angleterre, dont les possessions ont moins de contact avec l'empire sud-américain, a été en fréquent désaccord avec lui. Plus d'une fois, et récemment encore, la brutalité traditionnelle envers les faibles, qui fait détester partout l'Angleterre, s'est exercée aux dépens du Brésil.

Mais, si le gouvernement est obligé de céder devant des exigences qu'appuient des forces trop disproportionnées aux siennes, l'amour-propre national froissé enregistre chacune de ces violations du droit et attend qu'une nation de la famille latine, en mêlant ses intérêts aux siens, l'aide à repousser une humiliante dépendance.

L'alliance franco-brésilienne pourrait, dans un temps donné, hâter certaines modifications territoriales, conséquence fatale de l'antagonisme des races anglo-saxonne et hispano-portugaise. Nous disons que ces modifications sont inévitables, parce que le Brésil

ne peut résister efficacement aux États-Unis qu'autant qu'il se sera établi dans ses limites naturelles. Or, ces limites naturelles étant, à l'ouest, le Rio Paraguay, l'État de ce nom doit disparaître aussi bien que Corrientes, l'Entre-Rios et la Banda orientale, qui empêchent l'Empire d'atteindre sa limite rationnelle, le Parana. Cent fois ces nécessités ont été proclamées [1], et jamais le gouvernement brésilien n'a cessé d'y répondre par d'énergiques protestations. Malgré leur évidente sincérité et des arguments excellents, s'il ne s'agissait que du Brésil, ces protestations ne prouvent que l'extrême répugnance du souverain et de ses conseillers à accomplir une tâche difficile peut-être, mais indispensable.

Les Anglais ont été forcés d'étendre leur domination dans l'Inde bien au delà des limites assignées par les plus ambitieux directeurs de l'honorable Compagnie. Le sentiment de la solidarité que le danger fait naître vient d'unir enfin les républiques de l'Amé-

1. Tout récemment encore, par notre ami Xavier Eyma. Il signalait en ces termes la nécessité fatale pour le Brésil de porter sa frontière occidentale jusqu'au Parana et au Paraguay : « L'Uruguay est à enregistrer de nouveau sur le livre des conquêtes « du Brésil.

« Il en est de même du Paraguay et de tous les territoires « enclavés actuellement entre les limites de l'Empire et la rive « gauche du Parana et du Paraguay, qui, à sa jonction avec le « premier, forme comme une ligne droite qui semble une fron« tière naturelle. » (*Les deux Amériques*, page 3.)

rique centrale contre leur ennemi commun, Walker. Nous espérons que, plus prévoyants, les peuples de l'Amérique du Sud n'attendront pas que les flibustiers soient établis au confluent du Paraguay et du Parana pour étouffer une mésintelligence qui n'a pas plus de raison d'être dans le Nouveau Monde que dans l'ancien [1]. Les troupes brésiliennes ont déjà été appelées dans l'Uruguay, et la tranquillité qu'elles ont procurée à cette malheureuse république a dû convaincre tous les Orientalistes amis de leur pays qu'en dehors du Brésil, il n'y avait point de salut pour eux.

Nous savons que nous évoquons ici des éventualités que n'aime pas à prévoir un gouvernement qui, aussi sage qu'éclairé, voudrait consacrer exclusivement les ressources du pays à ses immenses besoins économiques; mais il en est des États comme des individus : ils sont parfois forcés d'acquérir le superflu alors qu'ils manquent du nécessaire.

§ IV. *Ministère de la marine.* — Il prend au budget une somme de 14 millions. Un jour viendra

1. Nous avons recherché très-consciencieusement des motifs sérieux à la froideur qui règne entre les Espagnols et les Portugais, en Europe; entre les Argentins et les Brésiliens, en Amérique; nous n'avons rien trouvé. Nous en concluons que, semblables aux traditions qui rendaient jadis nos provinces hostiles les unes aux autres, les jalousies argento-brésiliennes iront chaque jour s'effaçant.

où cette somme sera décuplée[1], attendu que le Brésil est appelé, par sa position géographique[2] et sa topographie, à devenir une des plus grandes nations maritimes. Quant à présent, la flotte de l'Empire se borne à protéger son immense littoral, qui ne comprend pas moins de douze cents lieues de développement.

On reprochait naguère à cette branche importante de l'administration de continuer les coupables traditions du régime colonial : l'énergie des chefs de ce département a déjà fait disparaître les principaux abus.

Mais ce qui au Brésil nuira longtemps au développement de l'armée navale, c'est que, à l'exemple de ce qui se passe en Europe, les fonds alloués paient les traitements d'un état-major trop nombreux, tandis que les arsenaux et les chantiers manquent d'ouvriers et surtout de contre-maîtres habiles.

Tout en reconnaissant que la marine brésilienne a fort à faire pour surveiller la contrebande, nous voudrions que le gouvernement envoyât chaque an-

1. L'armée de mer se compose de 4.600 matelots et soldats, et la flotte de 84 vaisseaux de guerre : 2 frégates, 12 corvettes et 12 bricks à voile, 25 vapeurs et autres bâtiments plus petits, outre les transports nécessaires et les canonnières employées au service des rivières de la province de Matto-Grosso. De ces bâtiments, 56 sont en service actif, 16 en construction et 12 désarmés.

2. Voir l'Annexe B.

née une frégate en Europe, en France surtout; la présence d'officiers en uniforme brésilien dans les salons de Paris aiderait plus qu'on ne croit à l'union tant désirée. En France, — nous le confesserons, quoiqu'il en coûte à notre amour-propre national, — la révélation se fait surtout par les yeux; et bon nombre de nos compatriotes, qui ne songent nullement aux immenses ressources qu'offre le Brésil, se trouveraient portés à l'étudier, alors que l'apparition d'un état-major brésilien aurait excité l'active curiosité de notre capitale [1].

L'étude de nos grands établissements maritimes justifierait d'ailleurs ces expéditions annuelles, qui, confiées aux plus dignes, ajouteraient à l'émulation que le gouvernement est parvenu à créer dans cet utile corps.

§ V. *Ministère de la guerre.* — L'empire brésilien consacre vingt mille hommes et 29 millions à la protection de ses frontières et au maintien de l'ordre intérieur. Nous sommes heureux d'ajouter que la seconde mission est, depuis dix ans, devenue très-facile à remplir. Les Brésiliens ont des enseignements,

1. Depuis la première édition de cet ouvrage, la première partie de notre vœu a été réalisée, mais la frégate brésilienne qui a stationné à Cherbourg n'a pas même visité notre port de Brest.

malheureusement trop fréquents, sur ce que produisent les dissensions politiques.

Nous l'avons dit, à l'exception du Chili, toute l'Amérique espagnole, cette admirable contrée trois fois grande comme l'Europe, est stérilisée, ruinée par des guerres politiques qui la préparent fatalement à la domination des Nord-Américains.

Au Brésil, il n'y a plus de partis proprement dits. Il existe plusieurs manières d'interpréter la constitution, mais l'ordre public ne saurait être troublé par ces nuances dans les opinions parlementaires.

Disons, pour en revenir à l'armée brésilienne, que, sans égaler, pour l'organisation et l'instruction, les armées des grands États de l'Europe, elle n'en est pas moins remarquable, eu égard au singulier amalgame qu'elle présente de blancs, de noirs, de mulâtres et d'Indiens, quelques-uns volontaires, le plus grand nombre arrachés à une vie indolente par une conscription qui a essayé d'exempter tous les hommes utiles.

Les Brésiliens ont une grande antipathie pour le service militaire[1], et emploient tous les moyens pos-

1. « Il est à remarquer que la désertion est le crime le plus fréquent commis par les soldats et les matelots. Dans un pays aussi vaste que le Brésil, il est bien facile de se soustraire aux recherches et de s'assurer des ressources d'existence. Malgré la rigueur des châtiments infligés aux déserteurs, les désertions continuent toujours. » (Pereira da Silva.)

sibles pour s'en dispenser : mais la guerre contre Rosas a prouvé ce qu'on savait déjà, que les troupes brésiliennes sont aussi braves que bien disciplinées.

A l'instar de celle des États-Unis, la force armée se divise au Brésil en deux sections : la troupe de ligne et les milices provinciales; la première prend au budjet environ 14 millions.

Comparé à l'étendue de l'Empire, le chiffre de l'armée brésilienne paraît bien restreint; mais si l'on considère la part proportionnelle que cette armée prélève sur le budget et l'emploi d'une importante fraction des forces militaires, on en vient à désirer qu'un nouveau système de protection permette d'alléger les sacrifices du pays.

Nous avons dit que, grâce à une administration aussi loyale que prudente, l'Empire jouissait d'une paix profonde; ce calme intérieur est si complet que la moitié de la force publique forme deux armées d'observation cantonnées, l'une (de 6000 hommes) sur les frontières sud, et l'autre dans l'ouest de l'Empire.

La chute de Rosas, dictateur de Buénos-Ayres, dont la politique était systématiquement hostile au Brésil, doit permettre de réduire l'armée du sud en ne lui laissant que les cadres des corps qui n'appartiennent pas aux armes spéciales; nous dirons plus loin comment elle pourrait être remplacée par des

colonies mixtes qui coûteraient moins d'abord et garantiraient bientôt gratuitement l'Empire de toute agression de la part des Argentins ou des Orientalistes[1]. Sur la frontière ouest le danger est plus réel, il augmente sans cesse par la force des choses. Privés de débouchés faciles vers l'océan Pacifique, la Bolivie et le Pérou tendent fatalement à s'emparer des grands cours d'eau qui, seuls, leur donneraient un facile accès vers l'océan Atlantique.

L'armée impériale étant destinée à compenser l'infériorité numérique qui existe entre les populations brésiliennes et celles de la Bolivie et du Pérou, la réduction de cette armée s'opérera en proportion directe de la colonisation par des émigrants aussi aptes au maniement des armes qu'aux travaux agricoles.

Nous n'avons pas à nous préoccuper des vices d'organisation de l'armée brésilienne, d'abord parce que le gouvernement travaille de concert avec le parlement à les faire disparaître ; ensuite parce que nos compatriotes sont dispensés de faire partie de cette armée comme soldats, et qu'une exclusion, que cette fois nous comprenons, ne leur permet pas d'y figurer comme officiers.

1. La république du Rio de la Plata se nomme aussi Argentine. Quant à l'État dont Montevideo est la capitale, on le désigne sous le nom de république de l'Uruguay ou Banda orientale.

§ VI. *Ministère des finances.* — Cette branche importante de l'administration retient sur les valeurs qu'elle encaisse la somme de 35 millions.

Elle donne lieu à deux observations dont la première est relative à la dette du Brésil. Si cette dette révèle que le jeune empire n'a pas su échapper à cette infirmité des gouvernements modernes[1], elle fait du moins ressortir avec éclat la moralité de la nation. Le Brésil, nous l'avons dit, a traversé des phases malheureuses. Des discordes intestines, la guerre civile ont mis son existence en danger ; eh bien, alors même que l'argent manquait pour les services intérieurs, le gouvernement impérial n'a pas différé d'un seul jour le paiement des intérêts de la dette ; c'est là un fait qui n'a pas le retentissement d'une grande victoire, mais qui est infiniment plus important pour l'avenir, car cette stricte ponctualité assure au Brésil les ressources nécessaires à ses immenses travaux. Honneur donc à tous les hommes qui, comme ministres à Rio-Janeiro ou représentants du Brésil en Europe, ont compris qu'aucune calamité intérieure ne pouvait retarder le paiement de la dette extérieure.

Si on n'a pas suffisamment apprécié alors toute la portée de cet acte, elle se révèle aujourd'hui, qu'un

1. Il faut dire ici, pour être juste, que la plus grosse part de la dette du Brésil résulte d'un traité imposé par l'Angleterre qui, en reconnaissant l'independance de cet empire de la couronne de Portugal, transporta une part de la dette portugaise au Brésil.

récent emprunt de 4 1/2 p. 0/0 négocié à 96 fr. a atteint 98 fr. L'empire sud-américain a un crédit illimité sur la place de Londres; tandis que l'Espagne, qui a agi tout différemment, va sollicitant partout des capitaux qu'elle n'obtient avec peine qu'à un taux ruineux, quand elle les obtient.

La dette du Brésil n'est que de 300 millions. Or, d'un côté, l'Empire possède, en biens nationaux, dix fois cette valeur, et un excédant *vrai* de recettes permet d'espérer que cette dette ne s'accroîtra que pour créer ces grands travaux de viabilité qui rendent avec usure l'argent qu'on y consacre[1].

Le gouvernement brésilien ne mérite pas seulement des éloges pour la religieuse observation de ses engagements, il faut encore le féliciter de se montrer plus soucieux qu'on ne l'est en France des intérêts du Trésor. Bien que la Banque nationale de Rio-Janeiro soit loin de produire des dividendes comparables à ceux de la Banque de France, le ministre des finances a compris qu'on ne pouvait accorder un monopole, qu'autant que le pays, représenté par l'État,

1. Il y a deux sortes de dettes nationales : les mauvaises qui servent à combler les déficits, les bonnes qui se contractent en vue de la richesse à venir : nous les qualifions de bonnes parce qu'en réalité ces dettes sont des placements très-avantageux. L'État brésilien étant propriétaire de milliards d'hectares de terre, toute voie de communication qui ouvrira des débouchés aux produits agricoles, décuplera la valeur du domaine national.

aurait sa part dans les profits; en conséquence la Banque est obligée de retirer annuellement de la circulation 2000 contos de reis du papier-monnaie émis par le gouvernement, jusqu'à la somme de 10,000 contos de reis (30 millions) et de les verser au Trésor à titre de prêt *gratuit*.

La seconde observation que suggère l'examen du budget financier, c'est que l'impôt direct ne fournit au trésor impérial qu'un contingent presque insignifiant, moins de 2 millions, et que ce budget est alimenté pour les quatre cinquièmes par les droits de douane mis à l'importation des produits et quelque peu à l'exportation.

Il faut dire que ce dernier impôt est censé remplacer l'impôt foncier de la dîme.

Nous aurons occasion d'apprécier dans une étude spéciale ce que l'assiette de l'impôt présente de radicalement défectueux au Brésil, et d'indiquer les moyens de revenir à un mode plus rationnel.

Pour nous résumer sur l'administration brésilienne, nous dirons franchement qu'elle n'est pas telle que la voudraient ceux qui la dirigent.

En effet, les ministres luttent avec une incessante énergie contre les abus, triste héritage du régime colonial. Ils n'en eussent triomphé que lentement si une toute-puissante volonté ne s'était vouée à la régénération de tous les services publics.

Lorsque la raison humaine en sera venue à honorer les hommes, non en raison du sang qu'ils auront versé sur les champs de bataille, mais en raison des services réels qu'ils auront rendus, le souverain du Brésil aura une belle place dans l'histoire; car il n'a pas désespéré d'un peuple qu'on disait à jamais impuissant. Il a consacré à la régénération de l'Empire ces belles années de la jeunesse que tant d'autres princes perdent dans les plaisirs, donnant ainsi à tous l'exemple des vertus qui, seules, peuvent assurer les progrès et le bonheur du pays.

CHAPITRE VIII

FRANCE ET BRÉSIL

Le rapide examen que nous venons de faire des richesses naturelles du Brésil, du caractère de ses habitants et de son organisation politique et administrative, conduit à cette conclusion que l'émigration européenne répond à une nécessité économique du premier ordre. Il n'est pas moins évident que les nations européennes trouveront au Brésil une vaste carrière où le travail, l'intelligence et les capitaux, exempts d'entraves, conduiront infailliblement à la fortune.

Après avoir énuméré les richesses attractives du Brésil, il nous reste à étudier l'aptitude de nos populations à en profiter. Mais cette seconde partie de notre tâche sera plus rapide et plus concise, attendu qu'il n'est pas besoin de développer des faits dont chacun peut se rendre compte soi-même ou que de nombreux récits ont fait connaître.

Il ne suffit pas pour qu'une fusion s'établisse entre deux peuples que leurs gouvernements aient toujours

été dans les meilleurs rapports, et qu'une mutuelle sympathie les attire l'un vers l'autre; il faut que l'une des nations contienne en trop ce que l'autre compte en moins.

Et quelque humiliant que cela soit à dire, à ce point de vue, hommes et choses, intelligence et marchandises, sont dans une situation identique. L'empire sud-américain manquant tout à la fois de bras vigoureux et d'intelligents spéculateurs, il nous faut établir que la France en possède trop, quant à la part qu'elle peut leur faire.

Nous disons que la France contient un trop grand nombre de laboureurs, d'industriels et de commerçants, c'est-à-dire que les premiers n'ont qu'une existence misérable et que les autres se nuisent et se ruinent par le fait d'une concurrence désordonnée.

L'opinion publique reconnaît d'autant plus volontiers les chances fâcheuses du commerce et de l'industrie, qu'il suffit de boire une tasse de lait, d'acheter un vêtement quelconque pour voir ce que produit la concurrence outrée : la falsification en tout et sur tout. Pour qui veut raisonner, il résulte de cette situation que l'honnête marchand, l'industriel consciencieux se ruinent infailliblement. On ne se récrie donc pas trop contre l'émigrattion de ces deux classes d'habitants; mais aussitôt qu'il est question d'enlever des bras à l'agriculture, l'anathème formulé par le comice

de Dunkerque se répercute de cercles en cercles jusqu'à la société agricole de Bayonne. Car, il faut bien l'avouer, pour venir des quatre points cardinaux, les doléances des écrivains agricoles n'en sont pas plus variées, nous pourrions même dire qu'elles n'en sont pas plus habiles.

En effet, ne pourrait-on leur répondre : Vous vous plaignez qu'on déserte le travail des champs ; faites que ce travail, que l'on regarde comme le plus nécessaire, ne soit pas en même temps le plus mal rétribué, celui qui impose le plus de privations[1] ! Les phrases sur l'excellence de la vie champêtre et très-frugale, sur les avantages hygiéniques de la cohabitation avec les vaches et les moutons, font bien dans les livres des écrivains moralistes, mais nous comprenons de reste qu'elles ne touchent pas des hommes qui n'obtiennent pour récompense d'un pénible labeur

1. Un article de M. L. de Lavergne (*Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1857), sur l'énorme déplacement des populations rurales, a soulevé une polémique assez aigre, mais dont la conclusion ne saurait être autre que celle-ci, à savoir : que, même avec des salaires élevés, les laboureurs ne veulent pas travailler pour les fermiers, et que le seul moyen d'attacher l'homme à la terre, c'est de l'en rendre propriétaire.

Les écrivains agricoles disent que le déplacement des ouvriers agricoles a un *double* inconvénient : entraver les travaux ruraux et augmenter la population flottante et dangereuse des villes. Logiquement, du moment qu'ils ne peuvent retenir les travailleurs dans les fermes, ils devraient les engager à émigrer. Ce serait toujours un inconvénient de supprimé.

qu'une existence misérable, tourmentée par les exactions de l'usure.

Si parfois les laboureurs ont tort de quitter leurs champs, c'est lorsqu'ils ne font que changer leur misère contre celle plus triste des villes de fabriques. Mais lorsqu'ils trouvent moyen de troquer leurs parcelles de terre contre un vaste domaine, net d'hypothèque, affranchi de l'impôt foncier, ce domaine fût-il au delà de l'Atlantique, qui pourrait dire qu'ils n'ont pas raison de faire l'échange? Non-seulement ils ont cent fois raison par rapport à eux et à leur famille, mais encore eu égard au progrès de l'agriculture française, car, dussions-nous être signalés à la vindicte de tous les cercles, sociétés et comices d'agriculture, nous posons comme principe que le premier des progrès à poursuivre pour l'agriculture, c'est la suppression de sept à huit cent mille petits propriétaires ruraux : soit une population de trois à quatre millions d'individus. Quelque paradoxale que paraisse cette assertion, elle est rigoureusement exacte. De courtes explications vont convaincre ceux de nos lecteurs qui n'ont pas de parti pris.

L'Angleterre est incontestablement la contrée où les progrès agricoles sont le plus éclatants; chacun sait que ces progrès sont les conséquences de la *grande culture*. Or, cette culture se fait avec moins d'*un million* de bras (L. Faucher). En appliquant

ce système à la France, celle-ci n'aurait besoin que de quatre à cinq millions de laboureurs, au lieu de dix-huit qu'elle emploie et qu'elle rétribue en proportion du rendement, c'est-à-dire fort mal.

La Belgique, qui vient immédiatement après l'Angleterre, est un pays de grande et moyenne culture. Les quelques États d'Allemagne qui prennent encore rang avant la France travaillent sur la même échelle.

Et il ne saurait en être autrement : depuis bien longtemps, les économistes ont prouvé que l'agriculture n'est rien autre chose qu'une *industrie*, soumise par conséquent à toutes les lois qui régissent la production industrielle. Les pauvres paysans qui cultivent à la sueur de leur front le petit lopin de terre héréditaire, sont absolument vis-à-vis des fermiers, possesseurs de vigoureux attelages, dans une condition analogue à celle de nos malheureux tisserands du Nord, luttant avec l'antique métier paternel contre les machines des grandes fabriques.

Cette lutte inégale et désespérée des forces de l'homme contre celles des animaux ou de la vapeur inspire la sympathie; mais, en fait, elle est absurde; car, des lois restrictives ou protectrices fussent-elles promulguées en faveur de ces travailleurs obstinés, elles seraient impuissantes, comme tout ce qui s'oppose au progrès matériel, progrès dont le dernier

mot est de dispenser l'homme des travaux les plus pénibles.

Quoi qu'en disent donc les orateurs des comices, les progrès agricoles ne peuvent être réalisés que dans la grande culture; la moyenne se les approprie dans une certaine mesure; la petite leur reste forcément étrangère, ou plutôt elle rétrograde vers les temps primitifs où l'homme, subissant dans toute sa rigueur l'arrêt divin qui le condamne au travail, n'obtenait une maigre subsistance qu'au prix de ses sueurs.

Tandis que la grande agriculture charge la vapeur de répandre l'engrais, de battre les céréales, etc., la culture parcellaire supprime les chevaux de la charrue et les remplace par l'homme, trop souvent même par la femme!

Et, pour la société, que résulte-t-il en fin de compte de ces divers modes d'exploitation? C'est que le fermier anglais, qui paie un loyer de 200 francs par arpent, s'enrichit en donnant ses produits à meilleur compte que le laboureur français qui, en servant un fermage de 30 francs, n'obtient qu'une subsistance toujours grossière, souvent insuffisante, et par suite réduit sa propre consommation de produits manufacturés à d'infimes proportions.

Sur plusieurs points de la Grande-Bretagne, en Écosse surtout, on n'est arrivé à établir de grandes fermes qu'en expulsant violemment du territoire des

familles entières qui cultivaient mal, il est vrai, depuis des siècles, l'héritage de leurs pères. En Autriche, la loi intervient dans le partage des terres pour empêcher qu'il n'aboutisse à ce que nous nommerons l'*émiettement*. Dieu merci, aucun procédé violent ou restrictif n'est possible aujourd'hui, et c'est par persuasion, en faisant entrevoir à nos laboureurs un échange avantageux, que l'on pourra les amener à desserrer leurs rang, non pas, disons-le bien haut, pour donner lieu à ces grandes exploitations rurales dont l'Angleterre est si justement fière. Nous nous empressons de décliner une pareille énormité, attendu que, si nous tenons à l'application des préceptes de l'économie politique, nous comprenons aussi qu'on les modifie, pour les harmoniser avec les nécessités de la morale et de la politique. Or en France, plus que partout ailleurs, les bonnes mœurs et la stabilité exigent le morcellement; mais par morcellement il faut entendre une division du sol donnant à chacune des familles qui le cultivent une étendue suffisant à l'emploi de tout son temps; au delà ce n'est plus du *morcellement*, mais de l'*émiettement*, qui n'offre plus politiquement et moralement les garanties que nous avons reconnues provenir d'une division rationnelle.

Or la moitié de la France agricole est littéralement *émiettée* en parcelles où la charrue ne peut fonctionner.

C'est aux propriétaires de ces parcelles qu'il faut proposer l'échange, un échange qui, pour quelques lopins épars, leur donnera un vaste domaine d'un seul ténement, où le travail des générations présentes et futures se trouvera assuré d'une large rémunération.

On l'a déjà compris : c'est ici que le Brésil intervient avec ses inépuisables ressources et cette sympathie que ressent instinctivement tout peuple pour ceux qui viennent aider à son progrès social. Nous aimons à espérer que cet accueil sera d'autant plus cordial que le nouvel Empire tient à réparer le temps perdu.

Nous ne craignons pas de trop nous avancer en disant que, dès aujourd'hui, nos petits propriétaires ruraux peuvent faire au Brésil de solides fortunes [1], non pas, qu'ils le sachent bien, en adoptant sans examen les méthodes brésiliennes, procédant presque partout d'une aveugle routine et des préjugés, mais en réunissant les données d'une véritable expérience aux prescriptions de la science moderne, qui n'est trop souvent représentée au Brésil que par des maîtres sans disciples [2].

1. Voir l'Appendice des produits agricoles.

2. Il est indispensable de faire ici des réserves; les Français ont trop de dispositions à modifier *à priori* tout ce qui diffère de leurs méthodes. Ils oublient trop que ce n'est qu'après avoir expérimenté les qualités du sol, les phénomènes atmosphéri-

Non-seulement les cultivateurs français doivent se fixer au Brésil pour y propager de bonnes méthodes, pour y faire naître la prévoyance, cette vertu si rare par delà l'Atlantique[1], mais encore pour répondre aux besoins des fabriques d'Europe qui manquent de laine et de soie; la production de cette dernière matière serait pour nos cultivateurs la plus digne manière de payer la généreuse hospitalité qui leur est offerte au Brésil. Ils auraient aussi à aider le gouvernement dans les efforts qu'il ne cesse de faire pour amener la fabrication du thé brésilien à la perfection qu'a atteinte le thé de la Chine.

Nous reviendrons du reste, dans un chapitre spécial, sur la nécessité de modifier les cultures brésiliennes, aux divers points de vue de l'émigration européenne et de l'assiette de l'impôt.

Commerce. — Nous devons étudier maintenant les ressources que le Brésil offre à nos commerçants. Bien que ce soit vers le commerce intérieur que nous leur conseillons de tourner leurs vues, nous croyons utile d'envisager dans leur ensemble les échanges du

ques, etc., qu'on peut corriger les défectuosités d'un système de culture.

1. Les populations des deux Amériques, si divergentes en toutes choses, ont pourtant un sentiment commun, la haine des forêts : au nord comme au sud, on détruit des bois admirables, sans motif, au risque même de tarir de précieux ruisseaux.

Brésil avec l'Europe et l'Amérique du Nord ; nos lecteurs retireront de cet aperçu d'utiles enseignements.

Le commerce général de l'Empire est d'un peu plus d'un demi-milliard (530 millions) par année ; l'exportation entre dans ce total pour environ 260 millions.

Nous ne suivrons vers leurs destinations respectives que les quatre produits les plus importants, qui sont : le café, le sucre, les cuirs et le coton.

Le café, qui entre à lui seul pour la moitié dans le chiffre de l'exportation, se rend surtout (les 2/5es) aux États-Unis, où les douanes le laissent entrer sans payer de droit ; les villes hanséatiques et l'Angleterre en consomment ensemble deux sixièmes ; le reste se divise entre la France, l'Autriche, les États du nord de l'Europe et le Piémont.

Le rang modeste qu'occupe la France dans la consommation du café brésilien est un des plus puissants arguments que puissent invoquer les libres échangistes à l'appui de leur doctrine. En effet, le droit d'un franc par kilogramme qui frappe les cafés étrangers produit pour ceux du Brésil une augmentation de *cent pour cent;* et pourtant, s'il est un fait aujourd'hui incontesté, c'est l'importance du café dans l'hygiène des travailleurs [1]. Il est certain que, si le

1. La guerre de Crimée a été une expérience faite sur une grande échelle et concluante à ce point, que tous ceux qui y ont

gouvernement français abaissait les droits à 25 p. 0/0 de la valeur réelle, la consommation du café quadruplerait en France au grand profit des classes laborieuses, qui insensiblement remplaceraient l'abrutissant alcool par une boisson tonique et fortifiante. Il va sans dire qu'à ce supplément de consommation du café brésilien correspondrait une sérieuse augmentation dans la vente de nos articles en Amérique.

Le sucre tient le second rang dans l'exportation brésilienne; sa vente s'élève à plus de 50 millions de francs. Malgré ses nombreuses colonies, l'Angleterre consomme à elle seule le quart de ce produit; l'Autriche en absorbe le cinquième; le Portugal, les villes hanséatiques, la Plata, achètent le reste, à l'exception de quelques millions de kilogrammes que se partagent la France et plusieurs autres États.

La production des cuirs brésiliens donne à l'exportation une valeur d'environ 18 millions. Ils s'écoulent surtout sur les marchés d'Angleterre; les États-Unis, l'Autriche, la France en consomment pour environ 2 millions.

Les cotons récoltés par les planteurs brésiliens

assisté, reconnaissent que c'est l'usage constant du café qui a permis à nos troupes de supporter les fatigues et les privations de cette pénible campagne. Chaque soldat recevait quotidiennement un litre de café de l'administration, et beaucoup en achetaient en supplément.

trouvent leur placement surtout en Angleterre, en France et en Portugal.

Le Brésil exporte encore, pour des sommes considérables, des diamants (11 millions), du caoutchouc (9 millions), de l'eau-de-vie de canne, du cacao, du riz, du maïs, du bois de teinture et d'ébénisterie, du tabac, etc. L'or, qui avait, jusqu'en 1847, donné un rendement moyen de 2 millions et demi, n'atteint pas 800,000 francs en 1855.

En résumé, bien que la France achète une certaine quantité des produits du Brésil, elle ne tient que le troisième rang [1] dans le tableau de ses exportations; l'Angleterre, au contraire, reçoit à elle seule un tiers des produits de l'Empire; après elle, viennent, par ordre d'importance, les États-Unis pour 72 millions, la France qui consomme pour 25 millions et que suivent d'assez près les villes hanséatiques, le Portugal et la Plata; la Belgique, la Suède et la Sardaigne achètent chacune pour plusieurs millions de produits brésiliens.

L'importation brésilienne, qui est d'environ 270 millions de francs, classe les États européens dans un ordre qui diffère essentiellement du précédent. Si, en effet, l'Angleterre figure toujours au pre-

1. Ce rang, elle ne l'occupe que depuis quelques années; en 1849, elle était encore primée par les villes hanséatiques, le Portugal et l'Autriche.

mier rang et pour la moitié des produits consommés, la France se place au second rang (avec 30 millions) et prime sensiblement les États-Unis et le Portugal, qui viennent après elle. Ces puissances, à leur tour, laissent bien loin en arrière les villes hanséatiques et la Plata, qui méritent seules d'être mentionnées.

Sans doute nos lecteurs ont déjà deviné que ce sont les fabriques et manufactures d'Europe qui fournissent des retours aux vaisseaux chargés de café, de sucre et de coton. En effet, le Brésil consomme pour :

77	millions	de tissus	de coton,
14	id.	id.	laine,
8	id.	id.	soie,
6	id	id.	lin.

L'importation des vins est tombée à moins de 10 millions ; la consommation de la farine de froment tend galement à diminuer : elle ne s'élève qu'à 12 millions. L'importation des monnaies d'or et d'argent qui, de 1849 à 1854, s'était accrue de 6 à 21 millions, est retombée à 13 millions en 1855.

Considérées d'une manière absolue ou comparées à celles des autres États du globe, les transactions commerciales du Brésil paraissent très-considérables ; mise en regard de l'immensité de l'Empire, de la richesse du sol, de la puissance du climat, cette expor-

tation de 260 millions semble et est en réalité bien médiocre. L'on a besoin, pour excuser le Brésil de produire si peu, de se rappeler que les quatre cinquièmes de son territoire manquent de population, et que non-seulement les bras lui font défaut, mais aussi que beaucoup des produits de l'intérieur n'arrivent pas au littoral, quelquefois à cause d'obstacles sérieux que le gouvernement seul pourra détruire, plus souvent par le fait de l'apathie des producteurs, qui ne leur permet de surmonter aucune difficulté.

Il n'est pas de voyageur ayant visité l'intérieur du Brésil qui n'y ait signalé d'étranges anomalies : souvent les cultivateurs d'une localité vont chercher au loin le marché qu'ils trouveraient beaucoup plus près, s'ils consentaient à changer leurs habitudes; plus souvent ils laissent perdre de précieuses richesses naturelles, parce qu'elles ne sont pas demandées à la ville qu'ils fréquentent. Qu'un bac cesse de fonctionner, qu'un pont de bois pourrisse, et voilà les transactions suspendues ; chaque arbre qui tombe en travers de la route oblige celle-ci à faire un détour. Quelquefois même ce sont des obstacles imaginaires qui entravent l'exportation des produits [1].

1. Nous ne rapporterons ici qu'un exemple des motifs qui peuvent modifier la circulation. Deux routes conduisaient d'un bourg de la province de Saint-Paul à l'un des affluents du Parana; la plus directe avait été abandonnée lors de l'exploitation des mines, parce que la forêt qu'elle traversait servait de refuge à des In-

La mission des commerçants français ne consistera donc pas seulement à vendre et à acheter, mais aussi à stimuler la production en facilitant l'exportation des produits. Dans cette circonstance, leur intérêt se trouvera identiquement le même que celui des producteurs, et servira le progrès de l'Empire. Aussi pourront-ils compter non-seulement sur l'appui moral de l'administration, mais encore, dans une certaine mesure, sur l'assistance pécuniaire. Dans l'intérieur du Brésil, les bras, l'intelligence, l'activité surtout font défaut, mais l'argent ne manque pas; toutefois nous devons prévenir ceux de nos compatriotes qui traiteraient avec l'administration brésilienne, qu'à cause de la complication de ses rouages, ses lenteurs ne le cèdent en rien à celle de l'administration française : aussi, quitte à être surpris agréablement, sera-t-il bon d'ajouter quelques mois aux époques indiquées dans les traités. Les mécomptes

diens hostiles. On fit alors la seconde, qui évitait l'endroit dangereux en triplant le parcours; après l'expulsion des Indiens, on reprit la première route jusqu'à ce qu'un habitant y fut assassiné. Cet homme étant mort en état de péché, son esprit *revint* demander la sépulture en terre sainte pour son corps, et des prières pour son âme; on ne put accomplir la première demande, attendu que le corps n'avait pas été retrouvé. Il en résulta de la colère de la part de *l'esprit*, qui se mit à poursuivre les voyageurs. Ceux-ci reprirent alors la longue route, à l'exception d'un marchand allemand qui, en sa qualité d'hérétique, brava le revenant, et trouva ainsi le moyen de faire d'excellentes affaires.

seraient plus sérieux si, au lieu de demander une assistance pécuniaire, on traitait pour obtenir la création d'un pont, d'une route, etc. ; malgré la bonne foi et la bonne volonté des chefs de service à Rio-Janeiro, les travaux se font avec une lenteur qui mettrait l'impatience française à une dure épreuve. Nous ne saurions trop le répéter aux futurs colons brésiliens, la haute administration de l'Empire est composée de quelques hommes probes, actifs, intelligents, mais qui sont le plus souvent mal secondés, alors surtout que leur présence ne stimule pas les agents inférieurs.

Il résulte de cet exposé de la mission du commerce français au Brésil et des obstacles qu'il peut rencontrer dans les innovations qui lui incombent, que dans l'intérieur surtout, il serait exposé à de graves mécomptes, s'il était exercé par délégation.

« Ce ne sont pas, dit M. de Ponthoz, quelques « agents pour recevoir les consignations, c'est toute « une milice commerçante qu'il faut aux pays manu- « facturiers pour occuper le littoral du Brésil et pour « en exploiter avec sécurité les régions nouvelles. »

Un commis, quelque dévoué et intéressé qu'il soit, ne peut remplacer le chef de maison. Les négociants anglais et allemands ont compris depuis longtemps cette vérité, admise depuis quelques années seulement par nos compatriotes. Le Brésil est d'ailleurs,

L & G

en tant que marché commercial, dans une situation qui exige autant de prudence que de perspicacité; entraînés par les crédits qu'offraient les négociants rivaux, les débitants ont pris la mauvaise habitude des remboursements à longs termes. Or, il n'y a que l'intéressé seul qui soit en état d'apprécier jusqu'où peut aller la prolongation des échéances avant de devenir un danger.

Industrie. — Le rôle de l'industrie française au Brésil aura beaucoup d'analogie avec celui que nous venons d'indiquer au commerce; elle aussi, elle aura à changer, améliorer et créer. Qu'elle exploite les matières premières comme les bois et les minerais, ou qu'elle s'emploie au décorticage des graines, à la fabrication du sucre et de la cachaça [1], qu'elle fasse de la faïence, de la soie, de l'huile ou du gaz, qu'elle prépare des laines, des viandes ou des cuirs, partout et longtemps elle aura à lutter contre la routine et l'inertie, mais elle pourra compter sur l'encouragement de cette phalange d'hommes supérieurs que le progrès de l'éducation va chaque jour grossissant. Nous croyons qu'une des aptitudes intellectuelles du peuple brésilien accélérera ses progrès industriels, nous voulons parler de son goût pour la mécanique.

1. Eau-de-vie de sucre.

Il n'est pas de voyageur qui n'ait rencontré, au milieu des solitudes de l'intérieur, d'ingénieuses machines suppléant à l'insuffisance des bras, et ayant pour inventeurs des hommes qui n'avaient jamais vu un moulin.

Pour se faire une idée, même approximative, de la carrière ouverte par le Brésil à l'industrie européenne, il faut distinguer deux sortes d'action procédant, l'une de l'initiative intellectuelle, l'autre de la puissance collective; les services qu'il faut demander aux sociétés anonymes ou en commandite seront indiqués dans le prochain chapitre qui traitera des grands travaux d'utilité publique; nous n'avons à mentionner ici que les entreprises d'intérêt local.

Il est beaucoup plus court de dire ce que possèdent les provinces et leurs villes que d'énumérer ce qui leur manque.

Moins régulières que les cités d'origine espagnole, les villes du Brésil, la capitale exceptée, sont mal bâties, privées de pavage et d'éclairage; quelques églises rappellent seules l'ancienne opulence des contrées aurifères; les établissements publics, palais des gouverneurs, tribunaux, hospices, prisons, etc., sont généralement de grandes constructions sans style et sans solidité, destinées à disparaître. Quelques couvents, aujourd'hui dépeuplés, attestent néanmoins que l'Église du Brésil fut une des plus riches de la chrétienté.

Nous avons déjà dit que les routes proprement dites n'existent qu'à l'état embryonnaire autour des principales villes. Les grands centres de l'intérieur ne sont donc reliés au littoral que par de larges sentiers parsemés de loin en loin de ranchos dépendants d'habitations qui se refusent à animer la route [1].

Les chemins vicinaux sont naturellement encore plus rudimentaires que les grandes routes; aussi un guide est-il indispensable pour se rendre d'un point à un autre, en dehors des principales artères. On traverse les cours d'eau sur des ponts dont le mauvais entretien révèle l'insouciance des administrations locales.

Les rivières constituent au Brésil, comme dans tous les États peu peuplés, de précieux auxiliaires aux routes; aussi leur voisinage ajoute-t-il plus au prix des terres que ne le fait la proximité d'un chemin de fer à l'égard de celles de l'Europe. Mais tout en reconnaissant la puissance de ces voies naturelles, il est bien rare que la certitude d'une plus value im-

1. Nous sommes heureux de dire que l'absence d'auberges dans l'intérieur du Brésil s'explique par la persistance des mœurs patriarcales; quelques lettres de recommandation, renouvelées d'étape en étape, permettent aux voyageurs honorables de parcourir le Brésil en couchant toujours sous un toit hospitalier. Quant aux muletiers et aux pauvres compagnons, ils ont trop l'habitude de transformer leur selle en traversin et leur poncho en couverture, pour s'inquiéter d'un autre gîte que celui qu'offre la forêt ou le rancho.

médiate porte les propriétaires intéressés à faire des travaux nécessaires pour rendre navigables les cours d'eau qui pourraient facilement le devenir.

Nos lecteurs doivent actuellement avoir une idée de ce qui reste à faire pour amener le Brésil, non au niveau où l'Europe est arrivée en 1858, mais au point où elle était au commencement du siècle.

Dire que cette tâche demandera, seulement pour être convenablement dirigée, un million d'hommes actifs et intelligents, c'est rester au-dessous de l'estimation la plus modeste.

CHAPITRE IX

DES GRANDS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE AU BRÉSIL

Nous avons indiqué dans le précédent chapitre quelle devait être l'action de nos compatriotes joignant au désir de s'enrichir l'intelligence de chercher la fortune là où elle se trouve assurément : dans le développement forcé des progrès d'un grand empire.

Nous allons continuer notre examen en nous adressant tout à la fois aux spéculateurs capables de diriger de grandes affaires, et aux modestes capitalistes qui veulent trouver dans leurs placements la certitude d'un intérêt élevé et les chances d'une bonne affaire.

Pour comprendre combien est vaste le champ des travaux au Brésil, il faut se rappeler les deux faits sur lesquels nous avons particulièrement appelé l'attention de nos lecteurs, savoir : la configuration topographique d'une part, et, de l'autre, l'éparpillement de la population lors de la découverte des mines d'or.

De ces faits si importants pour l'économie politique brésilienne, naît une double nécessité : le ralliement de groupes épars au moyen de voies de communications intérieures, et la création de débouchés propres à faciliter l'exportation des produits.

Il faudrait des années d'études pour déterminer le tracé des chemins de fer et des canaux qui doivent donner l'homogénéité commerciale à l'empire; mais il est permis à tout écrivain qui connaît la configuration du Brésil, d'émettre son avis sur l'ensemble des voies de ralliement et d'écoulement.

Considérons d'abord la région maritime, celle surtout qui se trouve entre la Serra-do-Mar, ou Géral et la mer, de beaucoup la plus avancée sous le rapport agricole et commercial; elle ne réclame que des perfectionnements dans le cabotage et quelques travaux hydrauliques d'une exécution facile. Il est bien vrai que l'organisation douanière nuit au développement de ses échanges, mais ce sont là des inconvénients que le temps corrige infailliblement.

Avec la chaîne maritime, les difficultés surgissent tout à coup. Si des affaissements de la Serra offrent, de loin en loin, de faciles passages, ces voies de communication ne sauraient suffire.

Nous avons dit que les Nord-Américains obvièrent jadis à des difficultés de même nature en faisant franchir l'obstacle par des canaux éclusés, établissant

une communication facile et peu coûteuse entre les grandes vallées du centre et la mer.

Aujourd'hui, le monde civilisé adopte presque partout les chemins de fer préférablement aux canaux; nous croyons qu'on a trop dédaigné ces derniers et que l'administration brésilienne fera sagement de ne pas se montrer exclusive dans l'établissement des voies de communication; aussi, en parlant des grands réseaux à établir, nous admettons le triple concours des fleuves, des canaux et des chemins de fer.

Les perfectionnements de la viabilité ont pour but de faciliter les transactions économiques, mais aussi de resserrer l'homogénéité de l'Empire, en mettant en rapport les divers groupes; si l'exportation demande des lignes perpendiculaires au littoral, le ralliement politique en exige de parallèles.

On obéira à cette double urgence :

En ralliant d'abord le Haut-Paraguay à l'un des affluents de l'Amazone et la partie supérieure du *Parana*, dont la chute peut être facilement éclusée, aux Tocantins ou à l'Araguay; il serait nécessaire, en outre, de canaliser le San Francisco et d'établir, au point où il cesse d'être navigable, un chemin de fer aboutissant à Port-Alègre avec embranchement sur Santos. C'est sur cette ligne mi-fluviale, mi-ferrée, la plus rapprochée du littoral, que viendraient se souder les chemins *transversaux* de Bahia, Per-

nambouco, Rio-Janeiro et ceux destinés à relier les lignes ci-dessus indiquées.

Nous nous garderions bien d'indiquer le parcours des tracés et les villes qui doivent profiter les premières de l'avantage si considérable résultant d'un chemin de fer. Nous avons voulu simplement établir que le Brésil aurait à solliciter l'assistance européenne pour l'établissement d'une grande vicinalité qu'on ne saurait évaluer à moins de vingt mille kilomètres.

Nous empruntons à M. Pereira da Silva l'exposé suivant de la situation des voies au commencement de 1858 :

« Le gouvernement n'a encore concédé que quatre lignes de chemins de fer, une pour chacune des provinces de Rio-Janeiro, Sao-Paulo, Bahia et Pernambuco. Celles de Rio-Janeiro et de Pernambuco sont en voie de construction : la première doit partir de la ville de Rio, traverser une grande partie de la province de ce nom, et par deux embranchements arriver aux frontières des provinces de Minas et de Sao-Paulo. Elle est jusqu'ici la plus importante, puisque le parcours doit être d'environ cinquante lieues. Les dépenses ont été évaluées à la somme de 38 milliards de reis (114 millions de francs). Le gouvernement garantit pendant trente-trois ans 5 p. 0/0 d'intérêt, et la province de Rio 2 p. 0/0 additionnels. Le pri-

vilége est de quatre-vingt-dix ans. La première section, d'une longueur de onze lieues, est déjà ouverte et a coûté à peu près 24 millions de francs. L'argent pour la construction de cette première section a été fourni par les Brésiliens et les études avancent rapidement pour les autres sections. Le chemin de fer de Pernambuco a les mêmes garanties générales et provinciales : le capital est fixé à 60 millions de francs et le parcours est d'une vingtaine de lieues. L'argent a été fourni par une compagnie d'actionnaires de Londres. La première section doit être maintenant ouverte sur une longueur de six lieues, de la ville de Recife jusqu'au Cabo. Le chemin de fer de Bahia doit avoir un parcours égal à celui de Pernambuco et les dépenses sont évaluées à la même somme. Il doit communiquer par la ville de Bahia avec le fleuve Sao-Francisco à l'intérieur; il vient d'être concédé à une compagnie anglaise, à la tête de laquelle se trouve la maison Rothschild; on peut donc le considérer comme fait. Le chemin de fer de la province de Sao-Paulo doit avoir son point de départ à Santos et son point d'arrivée au Rio-Claro, parcourant une distance de trente lieues environ. Les dépenses sont évaluées à la même somme que celle du rail-way de Pernambuco. Jusqu'à présent, on n'a pas pu placer les actions à Londres à cause du taux de l'intérêt qui, depuis la guerre de Russie, a été assez élevé en

Angleterre, mais aujourd'hui on peut espérer qu'une compagnie anglaise s'organisera pour l'exploiter. Ces deux derniers chemins de fer jouissent d'ailleurs des mêmes garanties générales et provinciales que les deux premiers.

« Afin de hâter l'exécution de ces chemins, les chambres ont voté, en 1857, une loi qui autorise le gouvernement à garantir un emprunt, en cas de besoin, jusqu'au tiers du capital fixé pour chacun. Tous ces chemins de fer traversent les territoires les plus fertiles et les plus productifs. Ces voies de communication sont faites au Brésil, plutôt pour le transport des marchandises et des denrées que pour celui des voyageurs, qui ne donnerait pas assez de bénéfice. Dans les pays nouveaux, et cela se voit surtout dans l'Amérique du Nord, les chemins de fer remplacent tout à fait les anciennes routes, et le transport des marchandises fait à bas prix est le principal élément de prospérité.

« La province de Rio possède un chemin de fer de Mauà à Petropolis, déjà en exploitation. Son parcours est d'un peu plus de trois lieues ; il ne jouit d'aucune garantie. On construit une autre voie partant de Porto-dos-Caixas et devant s'arrêter à Cantagallo, que nous avons concédée à une société brésilienne lorsque nous étions président de cette province qui a garanti 7 pour 100 d'intérêt aux actionnaires. Ce

chemin est déjà en construction, et sa première section doit avoir un parcours de six à sept lieues; les dépenses de cette section sont évaluées à 2 milliards de reis, ou 6 millions de francs. Le nouveau président de la province de Rio vient de concéder aussi une autre ligne de Nictheroy à Campos, dont le parcours doit être de cinquante lieues, avec les mêmes garanties, à une nouvelle compagnie qui s'organise à Rio.

« Jusqu'ici le pays n'avait que de mauvaises routes, dont la plupart même n'étaient pas carrossables. Le transport des denrées et des marchandises se faisait à dos de mulet, et était très-dispendieux. Toutes les provinces cherchent maintenant à améliorer leurs routes. Comme toujours, la province de Rio est la tête du mouvement : des routes conduisant aux frontières de Minas, de Sao-Paulo, qui lui sont limitrophes, ont été déjà concédées à des compagnies, avec des garanties égales à celles des chemins de fer. Les provinces de Minas, de Sao-Paulo, de Pernambuco et de Bahia, font aussi de grands efforts pour améliorer leurs voies de communication. Partout la tendance est la même, et on a lieu d'espérer que sous peu le transport des marchandises sera plus facile et moins onéreux. Tant que les routes ne seront pas meilleures, et que les marchandises seront transportées coûteusement à dos de mulet, beaucoup de productions du pays ne pourront pas arriver

sur les marchés; lorsque le transport se fera plus aisément et à moins de frais, l'intérieur jettera sur les marchés une grande quantité de produits, surtout de denrées alimentaires, dont le prix diminuera nécessairement.

« Ce n'est pas seulement des routes que l'on doit s'occuper. La canalisation et la navigation des rivières réclament aussi l'attention du gouvernement. Ainsi jusqu'en 1853, la navigation du fleuve des Amazones était abandonnée à de petits bateaux, à des canots qui mettaient des mois entiers pour aller de la ville de Barra, capitale de la province des Amazones, à la capitale de la province du Pará. L'art de la navigation semblait pour ainsi dire n'avoir fait aucun progrès depuis que, au XVIe siècle, le célèbre Orélana mit sept mois pour descendre le fleuve des sources du Napo jusqu'à son embouchure, et que Teixeira, au XVIIe siècle, accomplit le voyage de Quito au Pará. Aucun commerce ne se faisait sur le Fleuve-Roi : il y avait quelques centres de population établis de loin en loin, sur ses rives brésiliennes et péruviennes; mais ce n'étaient que de misérables hameaux, dont la plupart étaient habités par des Indiens pacifiques et ignorants.

« En 1853, il s'est formé une compagnie brésilienne pour la navigation de ce fleuve par des bateaux à vapeur. En vertu de la convention faite avec

la république du Pérou, ses navires peuvent arriver jusqu'à Nauta, en touchant à Loreto. Plusieurs bateaux à vapeur sillonnent maintenant les eaux de ce magnifique fleuve, et portent la vie et la civilisation dans des déserts, dont la richesse et la fertilité étonnent le monde. Deux voyages réguliers se font chaque mois, et depuis cinq ans les anciens centres de population ont grandi, de nouvelles bourgades et de nouveaux villages se sont formés; le commerce s'y est développé à ce point que la province du Pará a vu ses recettes augmenter de plus de 300 p. 0/0. Les villes de Barra, Santarem, Obidos, Gurupá, Breves, Bella, Prainha, Serpa, Fonteboa, Ega et Tabatinga, commencent à devenir des centres commerciaux; Loreto et Nauta, dans le Pérou, semblent de nouvelles villes. Le fleuve est navigable sur une étendue d'à peu près cinq cent quatre-vingts lieues. Le cacao, le caoutchouc, l'ipécacuana, tant d'autres denrées qui trouvent de si faciles débouchés en Amérique et en Europe, les bois d'ébénisterie et de teinture, forment les éléments d'un commerce considérable, qui permet à la Compagnie de donner de beaux dividendes à ses actionnaires. On ne peut se faire une idée de ce que deviendra ce commerce quand les eaux du Madeira, du Negro, du Gualagua, du Tocantins, du Tapajoz, du Xingu, de l'Ucayala, de l'Iça, du Japurá, et d'autres affluents de l'Amazone, seront sillonnées par

des bateaux à vapeur, et que ses immenses et lointaines contrées seront connues et exploitées. Le gouvernement fait faire des explorations dont les résultats ne peuvent que promettre un bel avenir. Il fait explorer aussi le fleuve Paraguay, ainsi que le Sao-Lourenço et le Cuyaba, ses affluents, qui prennent leur source dans le Matto-Grosso, contrée très-riche qui, par le Paraguay, le Parana et la Plata, trouvera des débouchés pour l'écoulement de ses produits. On continue toujours l'exploration des fleuves Sao-Francisco, Jequitinhonha, Vacacahy et Pardo, dans l'intérieur du pays, pour établir des communications faciles entre le centre de l'Empire et le littoral. Il existe aussi une compagnie pour la navigation du fleuve Mucury.

« La navigation à vapeur sur les côtes maritimes se fait d'une manière satisfaisante par des compagnies, dont les bateaux mettent en communication tous les ports brésiliens avec la capitale de l'Empire. Toutes les compagnies formées pour la navigation fluviale ou maritime reçoivent du gouvernement des subventions annuelles, mais elles doivent établir sur les terres qui leur ont été concédées des centres de colonisation européenne, dont le nombre s'accroît progressivement. La canalisation, il faut l'avouer, n'est pas aussi avancée. Les provinces de Rio-Janeiro et Espirito-Santo seules possèdent quelques canaux,

mais ils sont mal faits, et ne peuvent être mis en parallèle avec les canaux de l'Europe et de l'Amérique du Nord [1]. »

Mais le patriotisme ne saurait suppléer aux capitaux brésiliens, évidemment insuffisants eu égard à l'immensité du réseau que nous avons esquissé : le temps n'est donc pas éloigné où nos compatriotes seront appelés à parfaire les sommes nécessaires à l'achèvement de ce prodigieux travail.

Si, comme nous l'espérons, la paix s'établit enfin dans l'Amérique du Sud, le Brésil sera aidé dans son œuvre par des États encore plus intéressés que lui à l'ouverture de faciles débouchés vers l'Atlantique. Il est certain que le jour où la Bolivie, le Pérou et l'Équateur songeront sérieusement à développer leurs véritables richesses, celles que leur assure un sol d'une fertilité sans pareille, ces puissances, disons-nous, devront offrir au gouvernement impérial de hâter, par des subsides, la canalisation des affluents de l'Amazone et du Haut-Paraguay.

A la fin du dernier siècle, un gouverneur du Matto-Grosso a fait passer un canot d'un sous-affluent de l'Amazone dans le bassin du Paraguay. N'est-ce pas là une de ces mises en demeure qu'une grande nation ne saurait décliner ? Quant à nous, nous regrettons

1. *Revue des Deux Mondes* (avril 1858).

que ce canot n'ait pas été conservé dans le musée national de Rio-Janeiro comme une éternelle incitation à un travail qui, même dans l'état actuel du Brésil, n'offre pas d'insurmontables obstacles.

CHAPITRE X

A QUELLE NATION LE BRÉSIL DOIT-IL DEMANDER ASSISTANCE?

Nous avons énuméré les plus pressants besoins du Brésil et l'assistance qu'il réclamait de l'Europe ; nous avons également prouvé que rien dans le caractère national, dans la constitution, ne faisait obstacle à l'émigration française vers l'Empire ; il nous reste à établir, en tenant compte de ces mêmes éléments de nationalité et de politique, que la France est presque exclusivement appelée à seconder le Brésil dans son œuvre de défrichement et de développement commercial et industriel.

Cette étude est d'autant plus nécessaire que, jusqu'à ces derniers temps, les hommes d'État de l'Empire semblaient ne pas avoir suffisamment apprécié la nécessité de l'intervention française et l'espèce de monopole qui lui est réservé dans le grand œuvre de la régénération de l'Amérique catholique.

Aussitôt que la traite fut réellement anéantie au Brésil, la grande, l'unique préoccupation économique des gouvernés et des gouvernants fut de rempla-

cer les bras esclaves, près de faire défaut [1], par des bras libres. Tournant les yeux vers l'Europe, ils virent que seuls les Allemands quittaient par groupes nombreux leur ingrate patrie, pour chercher aux États-Unis une existence plus large et des institutions plus libérales.

Les Brésiliens qui, eux aussi, pouvaient offrir aux émigrants de vastes espaces et toutes les libertés, pensèrent qu'en faisant appel aux colons de la race germanique, ceux-ci se partageraient, et qu'un nombre plus ou moins considérable viendrait peupler les immenses et fertiles déserts du sud de l'Empire.

Mais l'appel ne fut généralement entendu que par cette infime partie de la population qui, n'ayant aucune ressource, est privée par cela même de la liberté de ses mouvements [2]. Comme, dans les temps modernes, c'est toujours par les déshérités que commencent les émigrations, le gouvernement brésilien ne se rebuta pas; il continua ses efforts, espérant que les classes plus élevées suivraient enfin ces enfants perdus de l'armée des défricheurs; mais les résultats ne

1. Au Brésil, les diverses exigences de l'agriculture seraient seules une cause d'extinction de la race noire. Les plantations où l'on cultive la canne à sucre emploient les hommes en grande majorité; celles où l'on récolte le café ont beaucoup plus d'avantage à n'avoir que des femmes, les deux sexes sont donc ainsi séparés sans préméditation aucune.

2. Voir la traduction des documents officiels. Annexe.

répondirent pas à l'insistance de ses agents de tous grades.

Le nombre des émigrations au Brésil reste insignifiant, comparé aux innombrables phalanges qui se dirigent spontanément vers les grandes vallées de l'Ohio et du Missouri.

Et ce qui est à considérer, ce n'est pas l'insuccès de leurs compatriotes, au Brésil, qui empêche les Allemands de se fixer sur les terres de l'Empire, car tous, à l'exception des indignes, y trouvent un accueil hospitalier et une existence facile. Au besoin même, le trésor public vient en aide à ceux qu'une trop nombreuse famille retient dans la misère.

Et non-seulement les émigrants allemands n'ont individuellement qu'à se féliciter de leur sort dans l'Empire ; mais, réunis en corps, ils ont encore mieux réussi ; la colonie de San-Leopoldo, située dans la province de San-Pedro, prit même dès son origine un remarquable développement, qui s'est accru au point de faire de cet établissement l'un des plus sérieux centres de production.

Quelle est donc la cause qui empêche la race allemande de se fixer sur cette belle et riche terre qui l'appelle depuis si longtemps?

La cause, c'est ce mystérieux sentiment moitié intellectuel, moitié instinctif, qui groupe les hommes en nations distinctes.

Et nous ne saurions trop insister sur ce fait, qui prouve mieux que le raisonnement l'antagonisme entre les deux familles saxonne et latine, c'est que le succès, ce grand et invincible argument, non-seulement reste sans résultat au Brésil, mais qu'à un certain point de vue, il aboutit à des échecs. Cette assertion demande à être expliquée.

Nous avons dit que plusieurs colonies allemandes réussissaient au Brésil, et qu'une d'elles avait atteint un remarquable degré de prospérité[1]. Eh bien, qu'en est-il résulté? Sans doute qu'après vingt-cinq années cette colonie est devenue un centre saxon-brésilien où les deux races vivent confondues?

Nullement! Les Allemands restent Allemands; et, si le gouvernement ouvre des écoles à l'usage des générations nouvelles, ces écoles demeurent à peu près désertes, tandis qu'une nombreuse clientèle est assurée *aux écoles allemandes fondées et payées par les colons.*

Dans les autres colonies, les émigrants sont en trop petit nombre pour s'isoler aussi complétement; ils apprennent du portugais ce qu'il en faut savoir pour les besoins de la vie : mais ouvrez leur modeste bibliothèque, écoutez les chants de leurs enfants, et vous constaterez que les populations sont et resteront

1. Dans le dernier rapport du directeur général des terres, nous trouvons les renseignements les plus satisfaisants sur cette colonie.

Allemandes. Pourquoi? Parce que les deux nations qui vivent sur le même sol ne s'attirent ni par leurs vertus ni même par leurs vices. L'Allemand et le Brésilien ne peuvent fraterniser nulle part, et le cabaret même, cette impure mais puissante source de fusion, ne les a jamais réunis.

Et que les Brésiliens ne soient pas choqués de cette obstination des populations allemandes à s'isoler. Cette inaptitude à la fusion est un des caractères indélébiles de la race germanique.

Partout où on la suit, on la voit restant fidèle à son caractère, à ses mœurs, à sa philosophie comme à sa poésie, sans s'inquiéter si cette nationalité persistante est un acte de patriotisme ou d'ingratitude.

Catherine de Russie a fondé des colonies allemandes dans la Russie méridionale, l'Autriche en a établi en Transylvanie, et la Suède sur divers points de son territoire. Eh bien, d'aussi loin que vous voyez ces villes ou ces villages, vous devinez que là habite une autre race. Et bientôt, en effet, vous retrouvez un pur rameau de la grande famille saxonne.

Mais pourquoi chercherions-nous au loin des exemples de *l'infusibilité* des Allemands, alors que la France en offre le témoignage le plus concluant? Non-seulement elle possède l'Alsace depuis deux

siècles, mais encore, par le fait du recrutement, elle a retenu au cœur du pays un quart des Alsaciens. Eh bien, ils n'en sont pas moins restés plus Allemands que Français, tout en étant fiers de porter ce dernier titre. Il est donc évident qu'ils restent Allemands malgré eux, et que par conséquent, il n'y a pas plus lieu de les en louer, dans certains cas, que de les en blâmer, dans d'autres; aux États-Unis on peut constater que, malgré une origine commune, ce n'est que difficilement que la fusion s'opère entre l'Anglais et le Saxon, ce dernier hésitant à renouveler dans le Nouveau Monde l'union qui se fit dans l'ancien. Du reste nous ne sommes pas le premier à constater ces faits. Nous ne savons quel écrivain d'au delà du Rhin, H. Heine, croyons-nous, a dit que là où trois Saxons étaient réunis, l'Allemagne était reconstituée; c'est là une vérité que le Brésil doit prendre en sérieuse considération, non pour renoncer à des travailleurs laborieux, dociles, donnant partout l'exemple de l'ordre et des qualités domestiques; mais pour ne pas consacrer exclusivement à une assistance matérielle les capitaux qui doivent ouvrir une nouvelle ère au Brésil, non-seulement en augmentant sa production agricole, mais encore et surtout en mêlant un sang nouveau à celui des conquérants. Quelque considérable qu'elle soit, l'assistance numérique sera toujours presque insignifiante, eu

égard à l'étendue de l'Empire. Et si, à cause des oppositions que nous venons de signaler, le Brésil n'obtient jamais d'autres colons que ceux qui ne peuvent aller ailleurs, ses finances s'épuiseront sans résultats proportionnés au sacrifice. Il est une vérité fondamentale que nous croyons utile de poser dès à présent en axiome : c'est que, *en fait d'émigration, l'argent ne doit que déterminer un courant qui ait sa raison de succès dans les affinités de races;* si donc après quelques années, il faut continuer les sacrifices, c'est qu'évidemment on a mal choisi son terrain.

S'il était besoin de chercher dans la politique intérieure des motifs pour modérer l'administration dans ses appels à l'émigration saxonne, nous établirions sans peine que, par ses traditions comme par son génie propre, l'Allemand tend au régime fédératif, dont la race latine se trouve si mal partout où elle essaie de l'implanter.

Nous devons répéter ici que jusqu'à ces derniers temps, le Brésil ne pensait pas avoir le choix des aides dont il a un si pressant besoin, et que même, s'il avait eu conscience du danger, il eût encore préféré des embarras lointains à une privation de bras chaque jour plus compromettante.

Et d'ailleurs, comment l'administration brésilienne se fût-elle adressée à la France, alors que la plupart de nos écrivains, abusés eux-mêmes, répétaient sans

cesse que nos populations propres à tous les travaux de la civilisation, non-seulement ne voulaient pas émigrer, mais que, le voulussent-elles, elles n'avaient pas les qualités qui font le succès des établissements transatlantiques : cette double assertion renfermait tout à la fois une étrange confusion des faits et une erreur manifeste. On faisait confusion, en ce qu'on rejetait sur nos travailleurs un tort qui ne fut jamais que celui de nos hommes d'État et de leurs agents. A partir du duc de Choiseul jusqu'à nos jours, il n'est pas de faute qu'on ne puisse reprocher à tous ceux qui, en France, se sont occupés de colonisation : mauvais choix des localités et plus mauvais choix de colons, imprévoyant gaspillage, despotisme absurde ; tout semblait réuni pour amener des désastres qu'on se gardait bien d'analyser, car on fût arrivé à cette conclusion, que le plus prospère de nos départements eût été infailliblement ruiné si on lui eût imposé pendant quelques années le régime colonial français.

Pour conclure que les Français sont inférieurs, comme colons, aux Allemands, aux Suisses, aux Belges, aux Espagnols, il faut les voir sur le même terrain, surmontant les mêmes difficultés. Eh bien, toutes ces nationalités furent réunies sur le sol africain, et presque toutes se retirèrent vaincues par la fièvre ou rebutées par l'omnipotence du gouvernement militaire et les lenteurs de l'administration

civile. Elles partirent, ne laissant pour représentants que des hommes de métiers ou des marchands; les colons français seuls n'abandonnèrent pas le sol, alors même que la mort les décimait. Une étude rétrospective sur la fondation de la Louisiane, du Canada, de Saint-Domingue, etc., etc., à une époque où les traversées transatlantiques offraient plus de périls et de privations qu'aujourd'hui; une exploration autour du monde habitable prouverait qu'en tous temps les Français se sont montrés aptes à coloniser.

Que l'on cesse donc de rejeter sur les victimes les fautes de chefs inhabiles.

Nous avons dit que dans l'appréciation qu'on fait de notre aptitude comme colonisateurs, une injuste confusion se joint à une erreur. Cette erreur, c'est la prétendue antipathie du Français pour le déplacement. Est-ce qu'un proverbe répété partout ne révèle pas au contraire la tendance générale aux émigrations? *Nul n'est prophète en son pays*, disent les Normands, les Gascons, les Auvergnats, les Comtois, etc., etc., et chacun s'empresse de quitter sa ville, sa famille, pour aller à l'aventure chercher une fortune que l'étranger compte trouver à la place même où vivait l'émigrant. Nous avons fait, sur une petite échelle, il est vrai, des recherches sur les natifs de plusieurs villes, et toujours nous les avons trouvés en grande minorité vis-à-vis des immigrés.

Il est bien vrai que, jusqu'à ce jour, le déplacement s'est surtout fait de province à province, mais nous avons des preuves *matérielles irrécusables* qu'un très-grand nombre de travailleurs appartenant à tous nos départements sont prêts à traverser l'Atlantique aussitôt que les gouvernements français ou étrangers leur faciliteront le voyage [1].

Nous espérons que le Brésil, dans son intérêt surtout, profitera de cette disposition universelle. Comme colons, les Français n'ont qu'un défaut sérieux : ils sont impatients, et l'impatience engendre nécessairement l'instabilité; mais aussi quel parti des chefs intelligents peuvent tirer de ce besoin de faire vite ! Si d'autres nations sont peut-être plus aptes à fonder, c'est à nos compatriotes qu'il appartient d'accélérer le progrès, non-seulement parce qu'ils sont doués d'intelligence et d'initiative, mais parce qu'ils ont plus qu'aucun autre peuple chrétien la faculté de se fusionner par le cœur et l'esprit.

Nous avons dit que les jeunes Allemands de San-Leopoldo ne chantaient que les vers des poëtes d'outre-Rhin. A la troisième génération, les fils des

1. Ce qui est plus étrange, c'est que ce sont les populations réputées les plus casanières, vendéennes, bretonnes, comtoises, etc., qui semblent les plus disposées à l'émigration transatlantique. Les Irlandais, eux aussi, étaient cités pour leur attachement au sol, et l'on sera bientôt obligé d'établir des règlements restrictifs pour empêcher le déplacement de la verte Érin.

colons français ne parleront que la langue du Camoëns, et l'union sera d'autant plus complète que le caractère brésilien se sera, lui aussi, modifié dans le sens français. Nous avons signalé la fâcheuse influence qui résulterait, eu égard à leurs tendances fédérales, de l'immigration des Allemands; par tradition comme par caractère, les Français tendent à l'unité. Ils préféreront toujours être un grand peuple, même à être un peuple heureux; ils sont et resteront partout les apôtres de la solidarité, par instinct et pour l'accomplissement d'une mission providentielle, dont le plus grand nombre n'a pas conscience.

La Belgique, le pays de Liége surtout, doit fournir au Brésil un contingent précieux, mais bien restreint. La Suisse franco-italienne, la Savoie, sont appelées à former des établissements sur cette chaîne de montagnes qui empêche les produits du centre de l'Empire de venir aux ports d'embarquement; convenablement aidés, ces vigoureux enfants des Alpes auront vite raison de ces *sierras* qu'on nommerait des collines, si on les comparait au Mont-Blanc.

La France, la Belgique et la Suisse, nous le savons, ne représentent pas à elles seules la famille latine, et si nous ne consacrons que quelques lignes aux nations qui, comme elles, sont appelées à soutenir notre civilisation dans l'Amérique du Sud, c'est que le triste régime sous lequel elles épuisent leurs forces

ne leur permet pas de fournir, quant présent, un sérieux contingent aux jeunes nations du Nouveau Monde.

Le Piémont seul, grâce à la puissance que possède un gouvernement libéral, peut renouveler dans l'économie politique le glorieux exemple qu'il a donné dans la politique; l'occasion de prendre en Amérique, comme en Europe, une place aussi honorable qu'avantageuse s'offre à lui. Que le gouvernement piémontais facilite l'émigration au Brésil de ses montagnards nécessiteux, et, en servant l'alliance qui doit exister entre tous les peuples latins, il aura bien mérité de l'humanité.

Que dire du reste de l'Italie, après qu'on lui a adressé un soupir et un regret?

L'Espagne produit toujours de braves et sobres travailleurs qui feraient la fortune d'un pays bien administré, mais qui, découragés, ne savent plus aujourd'hui fertiliser cette terre toujours secouée par les révolutions. Un assez grand nombre de ces robustes travailleurs, chassés par les guerres civiles, traversent l'Atlantique; mais une puissante attraction, résultat d'une commune origine, les porte à se fixer dans l'Amérique espagnole, bien que, trop fidèle imitatrice de la mère patrie, elle ne présente partout que trouble et confusion.

Enfin le Brésil reçoit chaque année du Portugal

une quantité assez considérable de travailleurs; mais la faible densité de la population dans la péninsule lusitanienne ne saurait donner un nombre d'émigrants proportionné aux besoins de l'Empire. Il paraîtrait, de plus, que l'émigration ne se recrute dans la mère patrie que parmi les classes non-seulement les plus pauvres et les plus ignorantes, mais encore les plus vicieuses, et par conséquent les moins capables de donner l'exemple de la moralité et du travail, là où elles s'établissent.

De son côté, le Portugal se plaint de l'accueil peu sympathique fait à ses émigrants; il faut conclure de ces plaintes diverses que, d'un côté, les Portugais ont conservé vis-à-vis des Brésiliens quelques-unes de ces manières qui blessaient si profondément ces derniers alors que l'Empire n'était qu'une colonie, et que, de leur côté, les Brésiliens gardent, peut-être à leur insu, vis-à-vis de leurs frères d'Europe, l'amer ressentiment d'une oppression encore trop récente.

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE XI

COLONISATION FRANÇAISE AU BRÉSIL

Nous pensons avoir prouvé que c'était surtout en France que le Brésil devait trouver l'assistance nécessaire à l'accomplissement de ses destinées économiques et sociales.

Il ne nous reste donc plus qu'à étudier les divers modes selon lesquels il peut employer cette force auxiliaire ; cette étude est d'autant plus nécessaire que vingt années de recherches sur cette matière nous portent à penser que le gouvernement brésilien, tout en apportant une grande et vraie sollicitude à ce qui concerne l'immigration, n'a pas suffisamment apprécié les radicales différences que présente l'emploi de cette force, selon qu'elle fonctionne au profit des

particuliers ou pour le compte de l'État, c'est-à-dire, en vue de l'intérêt général.

Le développement que nous croyons nécessaire de donner, au point de vue brésilien, à la question d'immigration élucidera ce qu'il peut y avoir d'obscur dans l'idée que nous venons d'émettre. Nous divisons notre étude en deux sections bien distinctes.

PREMIÈRE SECTION

L'Immigration employée au service des particuliers.

Avant d'étudier les moyens de *provoquer* l'émigration vers le Brésil, il est indispensable de détruire une illusion que partagent certains hommes d'État de l'Empire.

Nous voulons parler de l'émigration *spontanée* [1]. Au delà de l'Atlantique, cette expression a un grand

1. Voici en quels termes un auteur, à qui nous avons déjà emprunté, définit l'émigration spontanée : « La colonisation pour « le Brésil, qu'on ne l'oublie pas, c'est l'immigration de familles « qui viennent s'y naturaliser sans idée de départ. La vraie colo- « nisation est spontanée et libre, et pour qu'elle puisse prendre « du développement, il faut qu'elle trouve des avantages dans la « nouvelle patrie qu'elle cherche et qu'elle accepte. Elle veut des « terres et des propriétés, parce qu'elle veut se fixer ; les colons « passagers ne veulent que du travail. Ceux-ci ne feraient que « remplacer les esclaves qui commencent à manquer, et gagner

succès : dans les journaux aussi bien qu'à la tribune, tout le monde demande l'émigration *spontanée*, comme ici ond emande que les laboureurs restent à la charrue. On oublie au Brésil que l'expatriation a sa raison d'être *dans la contrée qui envoie des émigrants* et non dans celle qui les reçoit. Les persécutions politiques ou religieuses, l'indivisibilité du sol ou sa stérilité, les misères excessives déterminent seules les émigrations *spontanées ;* les émigrants cherchent alors au loin la liberté et le bien-être.

En dehors de l'Irlande, l'époque moderne ne présente aucun de ces grands et spontanés déplacements.

Aujourd'hui, l'émigrant cherche tout simplement une plus large rémunération de son travail, ou de la terre à bon marché ; en un mot, l'expatriation n'est plus une protestation, c'est un calcul, une affaire. Envisagée ainsi, elle préfère encore telle contrée à telle autre ; mais elle se décide en faveur de celle qui lui offre une fortune ou plus rapide ou plus certaine. La conséquence est que l'émigration sera d'autant

« leur argent en donnant du développement aux propriétés et « aux richesses d'autrui. Le Brésil a besoin de colonisation et de « colons : ce sont deux nécessités profondément senties par le « pays, qui manque de bras pour la culture des terres et pour « l'industrie, auxquelles les esclaves commencent à ne plus suf- « fire. Il a besoin d'un surcroît d'habitants qui créent de nou- « veaux centres, élèvent des villes, achètent des terres, peuplent « les déserts, et partagent avec les indigènes les avantages et « les devoirs du citoyen. » (Pereira.)

plus activé que l'assistance sera plus considérable. Cette digression terminée, revenons à l'examen de l'immigration provoquée au profit des particuliers.

L'intervention du gouvernement dans l'économie politique du pays est un besoin, on pourrait dire une infirmité propre à toutes les nations de la famille latine, le caractère saillant qui les distingue des autres sociétés.

Or, si cette intervention est nécessaire en Europe, au centre d'une civilisation avancée, de quelle urgence ne sera-t-elle pas dans un pays où manquent tout à la fois les ressources matérielles et l'expérience!

Le gouvernement brésilien ne saurait donc refuser son assistance aux transactions de toutes sortes qui, dans l'Amérique du Nord, repoussent toute intervention gouvernementale. Non-seulement il est le promoteur naturel et indispensable des établissements d'utilité générale, il est encore, et pour longtemps, le patron des intérêts privés.

Or, aujourd'hui, le besoin le plus pressant, le plus général, est incontestablement l'importation de travailleurs étrangers : c'est donc sur ce point que l'intervention gouvernementale doit surtout se produire; et la nation le comprend si bien, que le parlement a récemment voté et mis à la disposition de l'administration la somme de 18 millions de francs.

Mais quelle est la manière la plus fructueuse d'employer cette allocation?

On ne saurait répondre à cette question avant d'avoir analysé sommairement les divers modes suivant lesquels l'émigration européenne a été employée au Brésil jusqu'à nos jours.

§ I. *Système primitif.* — De grands propriétaires ou des industriels font engager, en Allemagne ou en Portugal, des individus sans ressources. Employés sur les habitations ou dans les ateliers, ils remboursent les sommes avancées pour leur voyage, à l'aide d'une retenue opérée sur le salaire.

Lorsque les rapports se sont conservés satisfaisants entre l'immigrant et son patron, ce dernier lui abandonne un lot de terre sur lequel il s'établit à titre précaire.

C'est le procédé le plus élémentaire. Ses principaux inconvénients sont, d'une part, l'arbitraire auquel peut donner lieu la fixation du salaire de la journée, et de l'autre, la difficulté pour l'importateur de rentrer dans ses avances, s'il vient à constater, ce qui n'est guère possible, que cette journée n'a pas été consciencieusement employée.

Remarquons que le personnel de cette émigration, recruté le plus souvent parmi les paresseux, les vagabonds et les mendiants des grandes villes, ouvre le champ à de nombreuses contestations.

Mais il n'est pas impossible de remédier, dans une certaine mesure, aux inconvénients de ce mode de recrutement, en choisissant mieux les colons et en formant de deux ou trois familles un groupe solidaire vis-à-vis du propriétaire.

§ II. *Système du partage des récoltes.* — Un des hommes notables de l'Empire, le sénateur Vergueiro, ancien ministre et propriétaire de vastes plantations de café dans la province de Saint-Paul, a inauguré au delà de l'Atlantique un système d'immigration et de remboursement qui, à son origine, a été accueilli avec une faveur marquée. Voici en quoi consiste ce système :

Non-seulement les émigrants sont transportés, aux frais du propriétaire, de leurs villages à la plantation, mais ils trouvent encore à leur arrivée des maisons pour les recevoir. Cette arrivée concorde généralement avec l'époque de la cueillette du café, en sorte que les colons s'adonnent immédiatement à une occupation tout à la fois peu fatigante et très-lucrative, puisque le propriétaire leur abandonne la moitié du *produit net* de la récolte.

Un *compte courant* est ouvert à chaque famille; on y inscrit les sommes avancées pour son voyage, sa maison et même sa nourriture, jusqu'au moment où les colons peuvent se la procurer sur le lot de terre mis à leur disposition.

Les résultats ont été avantageux pour M. Vergueiro, puisqu'il a donné une grande extension à sa spéculation et que plusieurs riches propriétaires l'ont imité. La facilité avec laquelle ces diverses personnes ont pu recruter des colons prouve implicitement que les travailleurs se trouvèrent longtemps, eux aussi, satisfaits de ce mode de rémunération.

Il y aurait donc lieu de regarder cette expérience comme concluante et d'en faire la base des opérations futures, si son succès ne dépendait pas exclusivement de la moralité du premier propriétaire importateur et de la confiance qu'il sut inspirer aux colons.

En effet, nous avons dit qu'on créditait le compte du colon de la moitié du produit de la récolte, mais nous avons souligné l'expression *produit net* parce que c'est là qu'est l'écueil.

La cueillette du café n'est que la première des opérations appliquées à cette précieuse fève; il reste à la décortiquer, la sécher, l'ensaquer, l'emmagasiner, la transporter enfin sur le marché où elle est vendue au cours moyen.

Or, qui ne comprend que la dépense nécessitée par ces diverses opérations, peut devenir, entre les mains d'un propriétaire avide, la source de dols que le colon ne peut guère déjouer, ignorant qu'il est de tout ce qui se pratique en dehors de la cueillette?

Il n'est pas même nécessaire, pour que la mésintelligence se mette entre le propriétaire et les colons, que la tromperie existe, il suffit que ces derniers la soupçonnent.

De récentes perturbations dans les établissements de la province de Saint-Paul ont porté atteinte à l'excellence attribuée au système du partage des récoltes. Ces conflits ont servi de bases à de trop nombreuses accusations pour que nous ne regardions pas comme une obligation de mettre le lecteur à même de juger lui-même et les propriétaires et les colons. Quant au gouvernement, il n'a pas été et ne pouvait être mis en cause; sa constante sollicitude, son inépuisable bienfaisance envers les émigrants, sont appréciés de tous. Il a fait tout ce qu'il devait faire, en nommant pour arbitre un des hommes les plus justement estimés. On trouvera, à la fin de ce volume : 1° la réponse du directeur général de l'administration des Terres à des plaintes du consul général suisse, et 2° le rapport, *in extenso*, du conseiller Manoël de Jésus Valdetara.

Nous croyons toutefois que, pour ne pas être applicable en tous lieux et adopté pour les colons de toute provenance, le système Vergueiro n'en est pas moins une conception heureuse qui n'a besoin pour rendre de grands services que de recevoir les perfectionnements de l'expérience.

Plusieurs modifications semblent devoir éviter les écueils que nous avons signalés.

On peut établir un prix officiel pour tous les travaux accessoires, et fixer également pour chaque exploitation le prix du transport de *l'Alquière* au marché régulateur; ou, ce qui est plus simple encore, établir le prix du café tel que le colon le fournit au fur et à mesure de la récolte. Mis ainsi à même de vérifier l'exactitude de la part qui leur est attribuée, les colons ne verraient pas une odieuse exploitation de leur ignorance dans ce qui n'est le plus souvent que la déception résultant d'espérances exagérées.

Malheureusement tout ne sera pas dit après que les moyens que nous proposons ou d'autres plus convenables auront été adoptés. Il restera dans le système Vergueiro un écueil qu'il ne dépendait pas de cet honorable sénateur d'éviter, c'est la quasi-servitude de l'émigrant pendant plusieurs années[1]. Si les Allemands s'impatientent souvent de cette longue dépendance, combien ne serait-il pas imprudent d'y assujettir des Français!

1. En supposant que la famille se compose du père, de la mère et seulement de deux enfants, nous arriverons facilement à 1,800 fr. de dépense. Quelque productif que soit le travail de la cueillette, les besoins de la famille satisfaits, il faut compter au moins trois années avant que la dette soit éteinte; et si la famille importée n'observe pas une stricte économie, si la maladie de son chef l'empêche de participer à une récolte, bien des années se passeront avant qu'elle recouvre sa liberté.

Pour les immigrants en général et pour nos compatriotes en particulier, les administrations, aussi bien que les directeurs de colonies, doivent admettre que, du moment où le travailleur européen est bien acclimaté et connaît la langue, les travaux et les ressources du pays, il a le désir de l'indépendance ; dès ce moment naît une impatience qui envenime les plus petites contestations. Le meilleur mode d'immigration sera donc celui qui fera le plus exactement concorder l'époque de la libération avec le désir de la liberté.

Nous croyons que, comme règle générale, les avances ne devraient être faites que lorsque les immigrants pourraient les rembourser, au plus tard, vers le milieu de la deuxième année, époque à laquelle ils ne devraient rester débiteurs que de l'État, qui laisserait au colon toute latitude de changer de profession et de choisir un nouveau patron. Nous indiquerons, à la fin de ce chapitre, dans quelle mesure l'assistance gouvernementale peut favoriser ce système en lui enlevant son plus grave inconvénient.

§ III. *Système de la vente des terres à crédit.* — Une compagnie de Hambourg, créée avec le concours de M. le prince de Joinville, a fondé, dans la province de Sainte-Catherine [1] sur une portion des terres données en dot à l'épouse du Prince, une colonie

1. Voir l'Annexe A.

dont l'organisation, en harmonie avec le désir de posséder immédiatement qui anime les émigrants, serait susceptible de provoquer le courant d'émigration qu'il importe tant au Brésil d'élargir, si la compagnie avait les ressources nécessaires, et si surtout elle faisait un appel sérieux à la famille latine.

A Dona Francisca, le mode d'opération est le plus simple qui existe; le directeur offre un abri provisoire aux émigrants venus à leurs frais sur des navires affrétés à Hambourg; ils choisissent un lot qu'ils paient comptant ou le plus souvent à terme. Comme il arrive fréquemment que les ressources des émigrants sont épuisées dès leur arrivée, ils travaillent une partie de la semaine, soit pour des colons plus riches, soit pour le compte de la direction. Lorsqu'ils ont, par là, pourvu aux besoins de leur famille, ils consacrent le reste de leur temps au défrichement de leurs propriétés.

Ils conservent ainsi toute leur liberté, et n'ont d'autres obligations que les paiements annuels qui doivent les libérer et qui sont moindres que l'impôt foncier qu'ils sont habitués à acquitter en Europe.

Ce mode de colonisation ne donne lieu à aucune contestation, à aucune critique, si ce n'est qu'il manque d'attraction, attendu que, dans la phase constitutive où se trouve le Brésil vis-à-vis de l'émigration, le plus sûr, peut-être l'unique moyen d'appeler les travailleurs européens, c'est de combler,

sinon par des primes, tout au moins par des avances, la différence qui existe entre les prix de traversée pour les États-Unis et ceux qu'on paie pour se rendre au Brésil[1].

Aussi, malgré l'état de prospérité incontestable de la colonie de Dona Francisca, la compagnie de Hambourg éprouve toujours d'assez grandes difficultés à réunir autant d'émigrants qu'elle voudrait en envoyer sur ses terres. Il serait à désirer que, soit en augmentant son capital social, soit en obtenant du gouvernement brésilien une subvention bien méritée par des efforts consciencieux et persévérants, cette compagnie pût avancer aux émigrants pauvres la faible somme qui leur manque et les décider par là à se diriger de préférence vers la colonie de Doña Francisca. Il faudrait aussi qu'à défaut d'un contingent suffisant de Français, ce fussent les Allemands qui vinssent compléter les chargements au Havre, et non les Français qui allassent à Hambourg.

§ IV. *Système du Rio-Novo.* — L'année 1855, il

1. Les armateurs chargés d'envoyer des colons à Doña Francisca font bien l'avance de moitié du prix de la taversée, mais en l'augmentant d'un quart, ce qui ne procure qu'un faible soulagement et crée au colon père de famille une lourde dette. Pour l'émigrant français, le prix de traversée se trouve augmenté de celui du Havre à Hambourg qui est, quant à présent, le seul port d'embarquement pour la colonie; il nous a été donné de constater combien ce détour anormal a d'inconvénients.

est bon d'enregistrer cette date, a vu se former à Rio-Janeiro une société qui, sous le titre de Compagnie du Rio-Novo, a fondé sur les bords de la rivière du même nom (province de Espiritu-Santo) une colonie sur des bases que nous croyons sans antécédents au Brésil.

Cette compagnie a fractionné sa concession en lots d'environ vingt hectares; sur chacun de ces lots elle fait élever une maison; un cinquième des terres est non-seulement défriché, mais planté et ensemencé. A ces travaux si bien faits pour attirer les émigrants, la compagnie du Rio-Novo joint les avances nécessaires pour effectuer le voyage d'Europe au siége de la colonie, la fourniture des outils, semences, et enfin l'alimentation jusqu'à la première récolte.

Et la même libéralité se reproduit dans le mode de remboursement. Cinq et même sept années sont accordées aux familles ou groupes de cinq adultes qui achètent un des lots.

Quant au fonds de terre lui-même, le colon peut en jouir en toute propriété, moyennant une rente perpétuelle de *cent francs* rachetable à sa volonté, moyennant vingt annuités.

Des établissements de première nécessité comme machines à manioc, scieries, moulins à sucre, à décortiquer, à huile, etc., facilitent l'installation et le développement des populations.

Établis près du littoral, les colons peuvent, à leur choix, vendre leurs produits au directeur de la colonie ou les expédier pour la capitale de l'Empire.

Ce mode est assurément le plus libéral et le plus patriotique, puisque, mieux que tout autre, il peut provoquer l'immigration européenne. Mais il exige d'immenses capitaux, et le silence qu'ont gardé les fondateurs du Rio-Novo, depuis la publication de notre première édition, nous fait craindre que, pour avoir voulu trop bien faire les choses[1], ils ne se soient trouvés arrêtés au début de leur entreprise.

Association centrale de colonisation[2]. — Une société qui mérite, à tous égards, le titre de nationale et qui compte parmi ses fondateurs les hommes les plus haut placés et les plus estimés, a récemment tenté de centraliser à Rio de Janeiro l'émigration en se faisant l'intermédiaire puissante et intelligente des besoins du pays.

1. Nous croyons que la compagnie du Rio-Novo a poussé trop loin le système d'avances, en allant jusqu'à payer le voyage du colon, de son village au port d'embarquement. Nous ne considérerons jamais la pauvreté comme un vice, mais nous croyons qu'il n'est pas d'adulte qui, avec du courage et de la sobriété, ne puisse gagner le point d'embarquement. C'est donc seulement aux ménages embarrassés de jeunes enfants qu'il faudrait avancer le voyage entier.

2. Nous donnons en annexe la traduction des travaux de l'*Association centrale de colonisation*, ainsi que ses statuts et son règlement modifiés.

La protection et l'assistance du chef de l'État, le dévouement et le zèle de ses administrateurs nous font espérer qu'après avoir surmonté les obstacles inséparables d'une si importante et si difficile entreprise, l'association centrale rendra à l'agriculture les services qu'elle en attend.

Mais en faisant les vœux les plus sincères pour son entier et prompt succès, nous croyons que par son but même elle s'adresse surtout aux Allemands et aux Suisses allemands.

Nous ne ferons à cette patriotique Société qu'un reproche, mais il a sa gravité, c'est d'avoir reproduit dans son règlement une restriction que le gouvernement avait eu le tort d'introduire dans les contrats passés avec divers propriétaires pour l'introduction des colons.

Nous voulons parler de la limite d'âge *sans exception*, qui prive de la prime tout colon comptant plus de 45 années.

S'il est très-naturel que le Brésil ne se soucie pas de devenir une sorte d'hôpital où les vieillards de l'Europe viendraient chercher l'assistance qu'ils ne trouvent pas dans leur patrie, les administrateurs auraient dû considérer que la présence des vieillards *au milieu de leur famille*, donnaient à l'émigration un caractère et plus moral et plus sérieux ; elle prouve implicitement que les fils possèdent une des vertus essentielles de l'homme, l'amour filial, que la pru-

dence et l'esprit aventureux se sont trouvés d'accord dans le choix d'une nouvelle patrie. et qu'enfin on a dit à l'Europe un éternel adieu.

Il y a donc lieu non-seulement d'accorder aux vieux parents des colons une prime d'importation égale à celle des adultes, mais nous croyons que tout vieillard qui compterait parmi sa descendance cinq adultes, devrait obtenir une prime double.

Nous en avons fini avec l'examen, non pas de tous les systèmes proposés[1], mais de ceux qui ont subi l'épreuve d'une application plus ou moins complète. Avant de représenter, quelque peu modifié par de nouvelles études, celui que nous avons proposé dans notre première édition, nous devons rappeler que différant en cela des écrivains brésiliens, nous n'avons en vue que l'émigration de nos compatriotes.

Toute la difficulté de notre mission consiste :

1° A faire en sorte que les immigrants français soient libres aussitôt que l'indépendance deviendra

1. Voici comment s'exprime M. Pereira da Silva, à propos des modes de colonisation proposés : « La colonisation est la vraie politique, la politique nationale du Brésil. C'est de ce côté que doivent se porter toute l'attention du gouvernement et toute l'activité des Brésiliens qui veulent véritablement l'agrandissement et la gloire de leur pays. Malheureusement, tout le monde en parle au Brésil, et très-peu de personnes ont sur ce point des idées nettes et précises. On met en avant tant d'opinions, tant de systèmes contradictoires, qu'il est difficile de se reconnaître au milieu de ce dédale de principes si opposés. Jamais, cependant, le moment n'a été plus favorable pour l'étude de cette question.

pour eux un impérieux besoin (soit, au maximum, après 18 mois de séjour au Brésil) ;

2° A n'employer les fonds de l'émigration qu'en faveur des travailleurs sobres et laborieux, et à faire beaucoup avec une somme relativement médiocre, en rentrant dans une partie notable des avances.

Pour bien faire comprendre l'économie de notre système, nous prenons comme type moyen une famille d'émigrants composée du père, de la mère et de deux enfants, et nous établissons le prix du passage à 250 fr. par adulte, et 125 fr. par enfant. Soit pour la famille entière, 750 fr.

Cette famille se trouvera dans l'un des cas suivants :

Elle aura 570 fr. ou plus;

Elle aura 360 fr. ou plus;

Elle n'aura rien.

I

Si elle possède.	570 fr.
elle recevra à titre de prime d'importation 60 fr. par adulte, et 30 fr. par enfant; soit.	180
Total.	750

qui compléteront son prix de passage; elle débarquera

donc sur tel point de l'Empire qu'elle jugera convenable, entièrement libre de ses actions;

II

Si la famille n'a que.	360 fr.
elle complétera le prix du passage :	
Au moyen d'une prime d'importation de 40 fr.[1] par adulte, et 20 fr. par enfant; soit.	120
et d'un *prêt* de 90 fr. par adulte, et de 45 fr. par enfant[2]; soit	270
Total.	750

Avant de passer à la troisième hypothèse, observons que dans les deux premières il n'est besoin de nul agent intermédiaire.

1. Si la prime est réduite ici et dans la troisième hypothèse de 33 p. 100, c'est que le tiers retenu constitue une garantie *collective* contre les chances de non-remboursement des sommes prêtées.

2. Quelque larges que soient ces combinaisons, elles ne seraient pas suffisamment attractives si le gouvernement ne garantissait l'avenir des colons libres et de ceux qui le deviendraient successivement, en s'assurant, par un moyen quelconque, dans chacune des *commarças* des provinces de Minas, Saint-Paul, Parana, Sainte-Catherine et Rio-Grande du Sud, des terrains convenables, qui seraient vendus un peu au-dessous de leur valeur réelle, mais qui resteraient *grevés d'une contribution foncière* annuelle de un demi p. 100 du prix d'acquisition.

La famille, munie des papiers qui constatent son identité, sa profession et sa moralité, se présente chez le consul brésilien du port d'embarquement, qui lui délivre un bon de prime payable à l'arrivée au Brésil. Lequel bon est pris par le capitaine du navire comme argent comptant.

Si la famille est débitrice, elle signe un contrat de remboursement[1] qui met le gouvernement en son lieu et place pour 270 fr., vis-à-vis du capitaine.

Et ce n'est pas un médiocre avantage que d'éviter les agences d'émigration, non pas que leurs chefs ne puissent être parfaitement honorables, mais ils emploient forcément des recruteurs qui le sont peu.

Non-seulement les émigrants sont pour ces racoleurs des proies plus ou moins faciles à dévorer, mais pour grossir le troupeau, ces sous-agents vont débitant ces absurdes descriptions qui montent les têtes et préparent pour l'arrivée des mécomptes et des découragements aussi funestes pour le colon que pour le Brésil lui-même[2]; car c'est dans la correspondance

1. Le consul, en visant le passeport pour l'embarquement, mentionnerait la qualité de débiteur de l'émigrant, en sorte que sa position vis-à-vis du gouvernement brésilien, serait révélé à tous les fonctionnaires des localités par lui habitées. Jusqu'à sa complète libération, le débiteur ne pourrait changer de commarça sans en prévenir l'agent comptable chargé de recouvrer les sommes avancées.

2. Nous croyons qu'il ne serait pas inutile de donner à chaque émigrant, lors de son embarquement, un petit guide contenant

de ces pauvres dupes, que les détracteurs de l'Empire trouvent leurs uniques arguments.

Mais revenons à notre famille, en admettant cette fois qu'elle n'a que juste de quoi se rendre au port d'embarquement, elle ne pourra parvenir au Brésil qu'au moyen des combinaisons suivantes :

III

Prime de 40 fr. par adulte, et 20 fr. par enfant	120 fr.
Prêts de l'État de 100 fr. par adulte, et 50 fr. par enfant.	300
Avances par un propriétaire, un directeur de colonies ou un entrepreneur de travaux publics, de 110 fr. par adulte, et 55 fr. par enfant.	330
Total.	750

Dans cette situation, il est impossible d'éviter qu'un engagement ne lie la famille à un patron, et que la créance du gouvernement ne soit primée.

Quant au premier inconvénient, il se trouve de beaucoup atténué par la modicité de la somme empruntée, qui peut facilement être remboursée dans

une description du Brésil, *tel qu'il est*, et des chances qu'il présente *après plusieurs années de travail*, etc., etc.

l'espace de dix-huit mois[1], si les colons engagés sont sobres et laborieux. C'est également dans les qualités des colons que l'État peut trouver des chances de récupérer ses avances.

Quel est alors le meilleur moyen d'obtenir des colons honnêtes et laborieux? Nous croyons qu'il n'en existe qu'un : c'est la formation de groupes et la solidarité entre chacune des familles qui les composeront.

Les intempérants et les paresseux sont parfaitement connus dans les localités qu'ils habitent; néanmoins, pour divers motifs, il n'est pas facile de recueillir la vérité sur leur compte. Mais tel qui se sera montré d'une indulgence excessive envers un de ses concitoyens, changera vite de langage lorsqu'on lui proposera de se rendre solidaire de sa conduite[2]. La vérité apparaîtra immédiatement. L'agrégation de trois à cinq familles présente encore d'autres avantages, tant au point de vue moral qu'au point de vue des travaux.

Il est bien entendu que la solidarité vis-à-vis du

1. Pour assurer ce résultat, on pourrait ne faire arriver les colons *débiteurs des particuliers* qu'après les chaleurs, leur acclimatement se compléterait en six mois, et ils auraient une année entière pour s'acquitter.

2. Du reste, la solidarité peut être établie entre des familles émigrant et d'autres restant en France; il suffirait de stipuler qu'à défaut d'être payé à leur échéance au Brésil, le titre souscrit serait payable en France par les répondants.

gouvernement n'aurait d'application que pour des inexécutions résultant de la mauvaise conduite des colons; qu'au contraire la mort du chef de famille libérerait celle-ci, quelle que soit l'époque à laquelle elle arrive.

Voici, croyons-nous, le mode le plus simple et le plus efficace pour déterminer l'émigration, que nous appellerons *économique*, par opposition à l'émigration *politique* dont nous nous occuperons tout à l'heure.

Supputons maintenant les sacrifices que ce mode d'opérer imposerait au Brésil pour obtenir un résultat sérieux.

Des calculs qui reposent sur des bases très-modérées et que nous avons fait vérifier par des appréciateurs compétents nous permettent de donner, comme étant certainement au-dessous des probabilités, les évaluations suivantes :

ANNÉES.	I ÉMIGRANTS possédant 570 fr. par famille.	II ÉMIGRANTS possédant 360 fr. par famille.	III ÉMIGRANTS ne possédant rien.
1re	200	1,000	2,000
2e	300	2,000	3,000
3e	500	3,000	5,000[1]
4e	1,000	4,000	5,000
5e	1,000	5,000	5,000
6e	1,500	6,000	5,000
7e	1,500	7,000	5,000
8e	2,000	8,000	5,000
9e	2,000	9,000	5,000
10e	2,000	10,000	5,000
Totaux...	12,000	55,000	45,000

Soit un total général de 112,000 émigrants qui prélèveront sur le fonds de l'émigration, savoir :

Les 12,000 colons de la première catégorie, composée pour moitié d'adultes et pour moitié d'enfants,

1. Nous conservons ce chiffre de 5,000 fixe parce qu'il dépendra du gouvernement de le limiter et qu'il aura intérêt à le faire aussitôt qu'il y aura assez de familles de la deuxième catégorie. Le prêt du patron importateur étant privilégié, le gouvernement ne doit accepter d'être primé qu'autant qu'il n'y a pas possibilité de l'éviter. Il faut, d'ailleurs, admettre que si les premiers colons réussissent, ils s'empresseront de faire venir leurs parents. Les avances qu'ils pourront leur faire, dans ce but, se régleront selon les convenances des familles, elles ne primeront pas la créance de l'État.

une prime moyenne de 45 fr., soit. .	540,000 fr.
Les 100,000 émigrants des seconde et troisième catégories recevront, à titre de prime (40 et 20 fr.), moyenne 30 fr.	3,000,000
Intérêts et perte de 30 p. 100[1] sur les 7,575,000 fr. avancés[2].	2,270,000
Total en chiffre rond. . .	5,800,000 fr.

Si nous divisons ces 5,800,000 fr. par le total des colons importés, nous arrivons à un peu plus de 50 fr. (51 fr. 77 c.) par tête d'immigrant.

Cette prime est assez peu élevée pour que le Brésil puisse la servir indéfiniment ; mais, on nous permettra de le répéter une dernière fois, en tant que résultat de production. Les primes offertes à l'importation sont des expédients coloniaux qui n'ont que temporairement droit à l'assistance du budget. Elles ne doivent être employées qu'à établir l'avant-garde

1. Par le fait de la garantie collective résultant de la retenue faite sur la prime des colons des deuxième et troisième catégories, retenue de 2,250,000 fr., il suffira, en réalité, que le gouvernement recouvre 36 p. 100 pour que la perte se réduise au chiffre énoncé.

2. Les 45.000 colons de la première catégorie auront reçu 67 fr. 50 c. en moyenne, soit. . . . . 3,037,500 fr.
Les 55,000 de la deuxième. 82 fr. 50 c., soit 4.537,500
Ensemble. . . 7,575,000

d'une armée qui doit venir *à ses frais*, ou par l'assistance des premiers colons.

Si après avoir établi sur un sol fertile cent mille individus appartenant à une nation quelconque, le courant d'émigration de cette nation ne va pas grossir les premiers contingents, c'est qu'une opposition latente, instinctive, et par cela même insurmontable, s'oppose à la fusion des deux peuples.

Il faut alors chercher des aides ailleurs, et pour le Brésil cette nécessité est d'autant plus évidente que ce n'est pas par un courant, que nous nommerons *factice*, qu'il peut subvenir à son immense besoin de travailleurs. En effet, en tenant compte des facilités chaque jour plus grandes qui permettent le déplacement des masses, en proportionnant l'immigration à l'étendue des parties à coloniser, on doit dire que tant que l'immigration d'Europe au Brésil n'aura pas atteint annuellement le chiffre moyen de cent mille colons, le gouvernement impérial, d'une part, et les écrivains qui ont confiance dans l'avenir de cette magnifique contrée, devront admettre que des calomnies persistantes ou des vices d'application, des préjugés ou des abus, en un mot qu'un obstacle quelconque, moral ou matériel, s'oppose à la réalisation d'une nécessité économique doublement sentie en Europe et en Amérique.

DEUXIÈME SECTION

De l'immigration faite pour le compte de l'État.

Nous avons dit au commencement de ce chapitre que le gouvernement impérial ne nous semblait pas avoir suffisamment tenu compte des divergences qui doivent exister dans l'emploi des fonds récemment accordés à l'immigration, selon qu'elle sert les intérêts privés ou qu'elle seconde les progrès du pays.

Ces divergences, on peut les formuler en quelques mots : dans le premier cas, on doit tendre surtout à ce que l'assistance se réduise à un prêt, parce qu'en réalité les émigrants obtenus à l'aide d'avances sont destinés, tout au moins pendant les premières années de leur séjour, à travailler pour le compte des particuliers.

L'émigration faite pour le compte de l'État étant un fait politique n'a pas à rembourser, directement du moins, les dépenses qu'elle occasionne ; mais elle doit procurer, comme équivalent, des avantages généraux d'un autre ordre ; et c'est parce qu'il ne nous semble pas que les colonies fondées jusqu'à ce jour par l'État et les provinces aient rendu de services généraux, que nous disons que, malgré leur

réussite, elles constituent une mauvaise spéculation gouvernementale.

Si nous n'hésitons pas à demander pour les colonies *nationales* une assistance large et désintéressée, c'est que nous les chargeons de bien des fonctions, et notamment de satisfaire au besoin le plus impérieux du Brésil[1], celui d'une viabilité qui permette enfin aux produits de l'intérieur d'arriver au littoral et qui relie les provinces entre elles.

Nous n'avons pas, on le conçoit, la pensée d'indiquer une application spéciale, mais nous avons une connaissance assez exacte du pays pour assigner le rôle général que doivent remplir au Brésil les colonies fondées par l'État ou les provinces.

Espacées de sept à huit lieues brésiliennes, les colonies fondées par l'État doivent être exclusivement et avant tout chargées de *l'entretien* des routes, canaux, chemins de fer[2] et lignes électriques ; car, ainsi

1. M. Ch. Reybaud fait ressortir en ces termes la prééminence due aux travaux de route : « Mais les terres fussent-elles prêtes « à recevoir les colons, et ceux-ci eussent-ils compris tous les « avantages d'une expatriation au Brésil, le mouvement d'émi- « gration serait bientôt arrêté, si entre les contrées où doivent « se constituer les colonies et le littoral de l'Atlantique, des voies « de communication n'étaient pas ouvertes. Le Brésil manque de « routes carrossables, tout le monde le sait, et on le sait mieux « au Brésil qu'ailleurs, et cette difficulté des transports paralyse « tout à la fois la création d'exploitations nouvelles et le déve- « loppement des exploitations existantes. » (*Le Brésil*, page 115.)

2. L'établissement des lignes ferrées, si difficile au Brésil, n'a

que nous l'avons déjà écrit, tous les voyageurs ont signalé cette singularité, que les Brésiliens étaient moins impropres à faire de grands travaux d'utilité publique, qu'à les entretenir. On peut, croyons-nous, expliquer cette anomalie en observant que c'est la haute administration qui construit, tandis que ce sont les autorités locales qui veillent à l'entretien.

Non-seulement les colonies doivent concourir dans la mesure de leurs forces aux travaux généraux et provinciaux ; elles seront en outre, et simultanément des centres de production alimentaire et industrielle, où l'on trouvera des auberges, des relais de poste et de chariots, des ateliers de taillanderie, de charronnage, de bourrellerie. Elles auront un médecin, si c'est possible, souvent un vétérinaire, *toujours un maître d'école*. En un mot, elles offriront toutes les ressources de la civilisation au milieu du désert.

Et puis, à côté de leurs fonctions *générales*, les colonies de l'État en comportent de spéciales ; près des villes, elles seront de véritables écoles professionnelles où les jeunes Brésiliens viendront faire leur apprentissage. Si le gouvernement veut introduire de nouvelles cultures ou perfectionner les anciennes, les colonies, en dehors de leurs attributions générales,

de chance de réalisation rapide, qu'autant que les compagnies trouveront, le long du parcours, des centres où elles puissent réunir les forges, ateliers, infirmeries, etc.

deviendront des fermes modèles et d'expérimentation. A proximité des grandes cités du littoral, dont le climat est si désastreux pour les enfants trouvés[1] elles contiendront des crèches et des salles d'asile.

Nous les avons appelées plus haut les *pivots du progrès;* ajoutons, pour finir, qu'elles seront entre les mains de l'administration le levier à l'aide duquel elle écartera les mille obstacles qui retiennent les populations centrales dans un si déplorable état; elles révèleront à première vue ce que peuvent le travail et l'intelligence.

Est-ce qu'en présence de tant de services demandés aux colonies fondées par l'État ou les provinces, la dépense, quelle qu'elle soit, peut être assimilée à celle qui n'aboutit qu'à créer un nouveau village?

Nous espérons avoir fait comprendre toute la différence qui doit exister entre l'immigration faite pour fournir des bras aux agriculteurs brésiliens et la colonisation entreprise par l'État pour le ralliement des diverses parties de l'Empire.

Mais la distinction ne doit pas seulement s'établir quant à l'œuvre à accomplir, elle doit la précéder, c'est-à-dire que le recrutement fait par le gouverne-

1. Comme spécimen de ce que peuvent faire les colonies de l'Etat, nous avons adressé à M. de Parana, de regrettable mémoire, un travail dans lequel nous établissons *par des chiffres*, que l'on pouvait, à Rio-Janeiro, sauver cinq fois plus d'enfants abandonnés en dépensant moitié moins.

ment doit être distinct de celui opéré par l'association de Rio-Janeiro ou toute autre entreprise, et ne pas s'adresser à la même catégorie d'émigrants.

Les contrats du gouvernement impérial brésilien doivent surtout viser :

1° A réparer quelques-uns des grands désastres qui viennent jeter la désolation parmi les populations agricoles de l'Europe latine ;

2° A introduire dans l'intérieur du pays des hommes qui joignent à l'amour du travail l'esprit d'entreprise rare chez les simples laboureurs ;

3° A faire la meilleure des publicités, celle qui résulte de secours accordés à ceux que la sympathie universelle signale comme ayant un droit tout particulier à l'assistance publique.

Il n'est pas un de nos lecteurs qui n'ait gémi sur les désastres produits il y a quelques années, par les débordements de la Loire, et sur ceux plus récents causés par l'Ariége et la Corrèze.

Non-seulement des centaines de maisons ont été détruites ; mais, dommage plus irréparable, le sable a pour jamais stérilisé des milliers d'hectares.

Des incendies, des épizooties, des grêlages, certaines maladies des végétaux comme l'oïdium, viennent trop souvent réduire à la misère, non pas de simples ouvriers, mais grand nombre de ces petits propriétaires qui joignent à la vigueur et à l'expérience

ce sentiment d'ordre et d'économie qui ne se trouve que rarement chez ceux qui n'ont jamais rien possédé.

Est-ce qu'il n'y aurait pas autant d'habileté que de philanthropie à offrir à ces victimes des éléments, un refuge? est-ce que les capitaux qu'on dépenserait pour les aider à refaire au Brésil leur modeste fortune, ne serait pas de l'argent parfaitement bien placé?

Non-seulement ces petits propriétaires qu'on considère avec raison comme la force vive de la France, rendraient d'importants services au pays qui les adopterait; mais grâce à leur rapport de parenté, ils attireraient ceux-là même qui n'auraient pas été ruinés. En un mot, ils détermineraient dans les pays latins cette émigration *spontanée* que le Brésil considère à bon droit comme la première condition pour réaliser ses magnifiques destinées; mais qu'il n'obtiendra que le jour où il sera considéré comme un asile pour les malheureux, une source de fortune pour les ambitieux et un refuge pour ceux qu'inquiètent les fréquentes révolutions de l'Europe.

Ici se terminaient dans notre première édition nos observations sur les divers modes d'émigrations au Brésil : de nouveaux renseignements nous portent à étudier aujourd'hui si le lieu presqu'exclusif du débarquement des colons ne constitue pas un sérieux obstacle au développement de l'immigration.

Lorsqu'on appelle dans un monde nouveau les habitants de contrées lointaines, on doit s'efforcer :

D'abord de ne pas ajouter aux perturbations hygiéniques que fait naître le changement de climat et de nourriture ;

Ensuite il faut réduire à sa plus simple expression et la dépense et les déplacements ;

En d'autres termes, il faut conduire les colons le plus vite possible à leur destination.

Les publicistes qui ont écrit sur le Brésil ont assigné comme limite à la colonisation européenne le tropique du capricorne[1], c'est-à-dire la contrée qui s'étend de Rio-Janeiro à la Benda orientale.

Au point de vue de la distribution, la capitale a donc l'inconvénient d'être à une des extrémités de la région immédiatement colonisable, en sorte que les familles de colons sont nécessairement astreintes à un parcours plus ou moins long.

Mais là n'est pas le vice essentiel de Rio, comme point de débarquement et d'installation provisoire des immigrants ; si la situation de la ville est admirable sous le rapport commercial, si topographiquement nulle ne peut lui disputer le droit de rester le

1. Cette limite n'est pas absolue, et la colonie du Rio-Novo, située dans la province de Espirito-Santo, est une preuve que certains points de la zone torride conviennent à la race blanche ; mais ce sont là des exceptions qui ne peuvent modifier les données générales.

centre politique de l'Empire, on ne peut d'un autre côté contester qu'elle ne soit un pernicieux séjour pour des hommes qui arrivent du Nord ou du centre de l'Europe. Quelque heureuse qu'elle soit, leur traversée les prédispose à l'attaque des épidémies qui depuis 1850 désolent annuellement la capitale de l'Empire[1].

En tout temps, le séjour de Rio a été surtout funeste aux enfants, qui sont la joie des familles et l'avenir du pays.

Aux adolescents il offre d'autres dangers, ceux d'un grand centre où les excitations sexuelles sollicitent les passions naissantes.

Pour le chef de famille, c'est une résidence ruineuse par la cherté de toutes choses et parce qu'il consomme sans produire.

La société de colonisation, nous nous empressons de le constater, a fait tout ce qu'il était possible de faire pour atténuer ces inconvénients, et l'Empereur dans sa sollicitude a abandonné au profit des colons un ancien palais situé dans un endroit relativement

1. Ce qui rendra difficile l'assainissement de la ville de Rio, c'est qu'elle est garantie des brises rafraîchissantes du sud par la Serra des orgaos et qu'un soleil ardent corrompt incessamment les ordures de la ville et les plantes marines que la mer découvre à la marée basse. Les quartiers les plus salubres sont ceux qui couronnent les monticules, mais ils sont les plus éloignés du port, et partant, les moins commerçants.

salubre ; mais ces soins philanthropiques, cette haute munificence, ne sauraient changer des conditions radicalement mauvaises.

Pour que la Compagnie de colonisation et l'administration continuassent à faire de Rio le port principal de débarquement pour les colons, il faudrait que le Brésil manquât dans la zone colonisable de ports commodes et d'endroits salubres ; or, c'est le contraire qui a lieu ; aucune contrée n'est mieux partagée que le sud du Brésil, sous le rapport des rades et des havres sûrs, des côtes fertiles et salubres.

Au premier rang des lieux qui réunissent toutes les conditions désirables pour le débarquement des colons, il faut citer l'île de Sainte-Catherine située entièrement dans la zone tempérée, recevant constamment les brises de mer ; elle ne connaît pas ces lourdes chaleurs qui ôtent à l'Européen les forces du corps et l'activité de l'esprit. Ajoutons que la province de Sainte-Catherine, qui possède elle-même plusieurs colonies florissantes, occupe le centre de la région appelée la première à recevoir l'immigration européenne.

Du reste, pour être le lieu le plus convenable, l'île Sainte-Catherine n'est pas le seul, et les bâtiments d'un médiocre tonnage n'auraient qu'à choisir depuis Santos jusqu'à Port-Alègre, entre dix ports susceptibles de leur donner un excellent abri.

Il est vrai qu'envisagé ainsi que nous venons de le faire, l'établissement des colonies devient un fait social des plus importants. Le choix de leur emplacement, la composition de leur personnel, leur administration, donnent à la direction générale des terres une telle importance, qu'elle devient de fait l'arcane de l'*avenir brésilien*.

Or, l'Empire ayant eu précisément la bonne fortune de trouver, dans les fonctionnaires qui dirigent cet important service, des hommes à la ha ur de leur mission, les fonds étant votés, il ne reste plus, selon nous, qu'à faire un sympathique appel à nos travailleurs pour que la grande œuvre commence.

CHAPITRE XII

DES COLONIES MIXTES ET MILITAIRES

Nous avons détaché ce chapitre du précédent parce qu'il a trait à un ordre de services exceptionnels parmi ceux que les Français sont appelés à rendre à l'Empire.

Nous avons vu en décrivant les frontières de l'Empire, qu'il avait pour voisins à l'Ouest, la confédération Argentine, le Paraguay, la Bolivie et le Pérou. De la première de ces puissances, le Brésil n'a à craindre qu'une propagande politique ou plutôt anarchique, de jour en jour moins dangereuse, attendu que, malgré leur ignorance, les populations de la frontière sont bien obligées d'établir un parallèle entre le pays qui offre toutes les garanties politiques et sociales, et celui où la guerre civile et d'incessantes dilapidations mettent en danger la fortune et la vie des citoyens. Si la logique doit triompher un jour des mauvaises passions, ce ne sont pas les Brésiliens qui deviendront républicains, mais les Argentins qui se donneront un Empereur[1].

1. Ces lignes étaient écrites lorsque parut l'ouvrage de notre

Conséquemment, les nombreux corps d'armée que le Brésil entretient sur la frontière sud-ouest pourraient, sauf les armes spéciales, être remplacés par des colonies mixtes, dont les habitants seraient susceptibles d'être instantanément mobilisés.

Le Paraguay ne doit son existence, comme État indépendant, qu'à l'anarchie qui, depuis la déclaration de l'indépendance, n'a pas cessé de régner dans les anciennes colonies espagnoles.

Un homme d'une énergie aussi étrange que persistante détacha naguère cette province du reste de la confédération, sans autre motif que de se créer une dictature, où le bon, le ridicule et le tyrannique se mêlèrent de telle sorte, qu'il est impossible de dire si définitivement le Paraguay gagna ou perdit sous l'administration fantastique du docteur Francia[1].

Son successeur n'a renié qu'en paroles les entraves politico-économiques qui fermaient naguère la pro-

excellent ami Xavier Eyma : *Les Deux Amériques.* Juge aussi impartial qu'éclairé, l'auteur résume en quelques pages la pensée qui plane sur notre livre : la dissemblance du génie des deux familles latine et anglo-saxonne, et les conditions diverses de leurs progrès dont la formule est au nord la république, soit la liberté illimitée, et au sud la monarchie représentative, soit l'autorité limitée.

1. Grâce au strict blocus dans lequel il enferma le Paraguay, ce pays échappa aux incessantes révolutions qui agitèrent la confédération Argentine; mais privés de tout contact avec les populations européennes, les Paraguaisiens reculèrent en civilisation.

vince aux transactions commerciales ; la force des choses l'emporta sur le mauvais vouloir du docteur Lopez[1] ; mais il n'est pas moins nécessaire que le Brésil entretienne des postes sur le haut Parana. Plutôt destinés à surveiller qu'à intervenir militairement, ces postes pourraient être, sans nul inconvénient, confiés à des colons, cultivateurs de profession, soldats par occasion.

La Bolivie et le Pérou comprennent un immense territoire qui doit la plus grande partie de sa population blanche à la richesse de ses mines d'or et d'argent. Bien que très-appauvries, elles suffiront pendant longtemps à alimenter les projets ambitieux de chefs aussi avides que peu intelligents. Mais le désordre doit avoir une fin, même dans l'Amérique du Sud, et s'il surgissait un homme aussi capable et plus heureux que le général Santa-Cruz, son premier soin serait de chercher dans l'agriculture la base des transactions économiques du pays. Or, l'agriculture péro-bolivienne qui a dans l'Est, à sa disposition, un des plus riches sols de l'univers, ne peut trouver

1. Un traité garanti par le Brésil, la France, l'Angleterre, les États-Unis et la Sardaigne, ouvre enfin et irrévocablement la navigation du Paraguay au commerce de toutes les nations ; et une compagnie, organisée par des Boliviens intelligents, a déjà préparé les moyens de faire arriver par le Paraguay les marchandises à destination de la Bolivie orientale et méridionale, jusqu'à Oliden. (*Voir la carte.*)

d'écoulement, au Sud, que par le Paraguay, au Nord, que par les affluents de l'Amazone. Bien que le Madeira cesse d'être navigable sur une partie de son cours, il n'en est pas moins destiné à devenir le débouché du Pérou et de la Bolivie septentrionale. Ces deux États feront donc un jour d'incessants efforts pour s'assurer des deux rives du fleuve, et même, dans le cas où sa navigation resterait impraticable, pour empiéter jusqu'au Rio-Topayos ou tout autre affluent moins obstrué de l'Amazone. De là un danger permanent pour l'Empire brésilien, dont les populations riveraines sont beaucoup plus clair-semées que celles de la Bolivie et du Pérou. Il faut ajouter que cette frontière se trouve à huit ou neuf cents lieues du littoral, où se concentrent la force et la vie de l'Empire. Quand bien même le Brésil pourrait tenir indéfiniment emprisonnés deux vastes États, il n'en manquerait pas moins à sa mission providentielle qui est de sauver l'Amérique latine en la faisant puissante.

Que le gouvernement impérial demande aux parties intéressées de contribuer pour la plus forte somme dans les travaux de canalisation du Madeira ou d'un chemin de fer latéral (là, où les roches obstruent le fleuve), qu'il se réserve la conduite des travaux et des droits de transit, nous le comprenons; mais ce qui n'est pas admissible, c'est que, arguant du peu

d'importance du Madeira pour le commerce du Brésil, il se refuse à ouvrir cette grande voie naturelle au commerce péro-bolivien.

Bien qu'à ces latitudes, la création de colonies composées d'Européens n'offre pas toutes les garanties désirables, nous pensons qu'en s'inspirant de ce qu'ont fait les Hollandais au Cap, et en choisissant les localités avec intelligence, on pourrait fixer des habitants de la France méridionale dans cette contrée, non pour s'y livrer à l'agriculture proprement dite, mais pour pratiquer l'élevage du bétail, celui des vers à soie, et pour exploiter, outre la cochenille [1], toutes les richesses végétales aujourd'hui entièrement perdues.

En admettant que le gouvernement impérial soit obligé de dépenser pendant plusieurs années, en subsides, une somme égale à celle qu'il paie pour l'entretien de ses postes d'observation, il y aurait toujours avantage pour lui à créer des centres de population susceptibles d'attirer le commerce dans ces solitudes où l'Indien erre seul aujourd'hui. Bien que son heure ne soit pas venue, nul ne peut nier qu'un

1. Les procédés pour extraire le sulfate de quinine du quinquina sont si faciles aujourd'hui, que les colons français pourraient faire eux-mêmes cette opération. Le sulfate de quinine valant en minimum le double de son poids en argent, il deviendrait avec la cochenille la base d'une exportation qui n'aurait pas à redouter les prix élevés de transport.

jour la grande vallée de l'Amazone ne doive jouer un rôle considérable dans la production américaine; il est donc d'une sage politique de prévoir cet événement et de se mettre en mesure d'en profiter en le préparant; c'est parce que la population brésilienne ne saurait suffire à créer sur la frontière ouest des colonies mixtes, que nous réclamons une modification dans les contrats que l'administration passe avec les compaganies de navigation et de colonisation. Dans ces contrats il est stipulé que les colonies établies sur les frontières seront composées de nationaux ou de Portugais, à l'exclusion des autres Européens. Nous demandons que les Français soient également admissibles, non que l'intérieur ou le littoral ne puisse leur offrir des débouchés suffisants, mais parce qu'ils conviennent mieux que tous les autres peuples pour la garde des frontières. A l'encontre des Brésiliens et des Portugais, grand nombre de Français aiment à guerroyer, et les habitudes de la vie militaire ont encore développé chez la majorité de nos travailleurs ce goût inné; c'est là une garantie que leur courage sera toujours à la hauteur de leur mission; nous aimons à croire que le gouvernement brésilien n'en a jamais douté, et que son exclusion s'explique par l'ignorance où il se trouvait de l'aptitude de nos compatriotes à lui fournir un contingent précieux. S'il en était autrement, si, comme quelques hommes

d'État brésiliens nous l'ont dit, l'administration avait redouté une défection au profit de la Bolivie ou du Pérou, elle aurait singulièrement méconnu deux traits dominants du caractère français : la fidélité au drapeau et le besoin pour tous d'appartenir à une grande nation. C'est ce besoin d'être toujours *au premier rang* qui, à lui seul peut-être, expliquerait toutes les folies souvent funestes, toujours généreuses de la nation.

En disant que les Français tiennent plus à la gloire qu'au bonheur, nous n'entendons pas décerner un éloge, mais constater un fait qui garantit qu'en aucune circonstance, il ne saurait entrer dans l'esprit des Français établis au Brésil de se séparer du grand et prédominant empire pour se joindre à des républiques qui n'ont pas la force de conserver entier l'ancien domaine de la monarchie espagnole.

Des considérations d'un autre ordre militeraient en faveur de l'admission des Français à la garde des frontières; ils portent partout avec eux l'esprit d'unité et de centralisation nécessaire dans toutes les parties de l'Empire, indispensable là où l'administration a tant de peine à faire sentir son action.

Quelque longue que soit déjà cette étude, nous ne saurions la terminer avant d'avoir appelé l'attention des hommes de cœur de tous les pays sur un fait qui intéresse l'humanité tout entière.

Les Anglais, dans l'Amérique du Nord, les Espagnols et les Portugais, dans celle du Sud, ont exterminé les races primitives, et, comme punition de ce premier crime, ils ont vu leurs efforts impuissants alors qu'ils prenaient des mesures pour conserver les restes des peuplades indigènes. Le Brésil apporte une sollicitude toute particulière à cette œuvre expiatoire; mais, pas plus que les autres conquérants, il n'a su rallier ces tribus errantes, qui sont tout à la fois une accusation et une menace contre la race blanche.

Les Français seuls, au Canada, dans la Louisiane, au Brésil, partout, ont su s'attacher les hordes sauvages; seuls, ils sont parvenus à leur inculquer les arts de la paix. Quelle gloire et quel profit l'administration recueillerait dans l'avenir, si, à l'aide des colons français, elle pouvait empêcher la disparition de ces anciens maîtres du sol, et, en les gagnant à la civilisation, hâter la prise de possession de la plus riche contrée du globe!

Pour nous résumer sur cet important sujet, nous dirons que les colonies du gouvernement doivent garantir la sécurité de l'Empire et son homogénéité par l'établissement des grandes communications, instruire les populations et porter le Brésil à un degré de prospérité proportionné à son étendue.

Nous le répétons à dessein une dernière fois : nos populations, qui commencent à connaître l'Empire

sud-américain, *sont prêtes*. Un contingent annuel, que nous ne craignons pas d'estimer tout d'abord à dix mille âmes, attend les bâtiments qui doivent le transporter dans le Nouveau Monde.

CHAPITRE XIII

DES BESOINS INTELLECTUELS ET MORAUX DU BRÉSIL

Les nations, pas plus que l'homme isolé, ne progressent exclusivement par le développement des richesses matérielles, et il y a certainement moins de danger à ne pas défricher les forêts qu'à laisser l'esprit et le cœur sans culture. Si, par le fait de leur excellence native, les Brésiliens de l'intérieur ont résisté pendant des siècles au système le plus démoralisant qui se soit jamais produit, ils n'en ont pas moins besoin d'une régénération morale qui les rende dignes de leur admirable constitution.

Pour régénérer une nation, il faut le concours de deux hommes : le prêtre et l'instituteur. Or, tous deux manquent au Brésil. Quant au premier, il n'est pas nécessaire de rechercher si le tort doit en être attribué à l'administration centrale et provinciale ou au clergé lui-même. Bien qu'ils n'aient pas cessé de suivre, avec une exactitude et un zèle qu'on ne connaît plus en France, les cérémonies du culte, on peut dire avec raison que les Brésiliens ont perdu le vrai

sentiment religieux; ils n'aiment du catholicisme que ses fêtes, et restent plus ou moins sourds à sa morale. Il est certain qu'ils n'ont guère moins d'antipathie pour entrer dans les ordres que dans l'armée. Nous croyons que le gouvernement, aidé de quelques dignes prélats, parviendrait sans doute à ramener le clergé à cette pureté de mœurs si nécessaire au sacerdoce; mais n'est-il pas à craindre alors que le nombre des ecclésiastiques ne devienne de plus en plus insuffisant? Ici encore, c'est à la France exclusivement que le gouvernement doit s'adresser pour obtenir l'envoi au Brésil de ces courageux missionnaires qui vont affronter la mort, sans résultats appréciables, à la Chine ou au Japon, tandis que des nations très-catholiques sont prêtes à échapper non-seulement à l'obéissance papale, mais à la foi chrétienne. Nous demandons non-seulement que l'Empire continue à appeler les missionnaires français, mais nous voudrions que les séminaires de France reçussent le plus grand nombre possible des jeunes Brésiliens destinés au service des autels. Ils emporteraient au Brésil, indépendamment du savoir théologique, des connaissances en histoire naturelle et en médecine, qui ajouteraient à leur action morale celle qui naît d'une supériorité intellectuelle mise à la disposition de tous.

En 1823, le gouvernement brésilien importa à Rio-Janeiro toute une académie de beaux-arts. Le senti-

ment très-louable qui avait dicté cette mesure ne tenait pas assez compte de l'état artistique des populations. Tenté après une longue oppression qui pesait encore plus sur les intelligences que sur les intérêts, cet essai prématuré, sans échouer entièrement, ne donna pas de résultats proportionnés aux dépenses qu'il avait occasionnées. Bien que les circonstances soient incontestablement plus favorables aujourd'hui, nous ne demandons pas qu'on renouvelle cette expérience, mais seulement qu'on appelle, là où le besoin s'en fait sentir, ceux de nos jeunes professeurs qui joignent à une capacité constatée par de sérieux examens ou des productions distinguées, le désir de voir et de connaître.

C'est surtout pour l'enseignement des sciences mathématiques et physiques que le Brésil doit recourir à nos compatriotes, afin que ceux de ses enfants qui ont une vocation pour ces utiles études ne soient pas obligés de venir les suivre en Europe. Elles conviennent d'ailleurs, à l'opposé des études littéraires, à toutes les classes de la population. Qui peut dire que, s'ils eussent été mis à même de développer leur rare aptitude pour la mécanique, les habitants de la province de Minas-Geraes n'eussent pas inventé des machines permettant aux blancs de cultiver sans fatigues, et partant sans danger, la canne à sucre et les autres produits de la zone tropicale?

Le gouvernement russe, qui avait plus d'une raison pour ne pas accueillir de maîtres étrangers, a compris que, pour un grand État, il était indispensable de former des corps savants qui fussent en mesure d'initier les populations aux sciences qu'on peut appeler *modernes*, à cause de l'extension toute récente qu'a prise leur enseignement. La Russie, disons-nous, a demandé aux nations régies par les constitutions les plus libérales, des professeurs, même des ouvriers, et c'est seulement grâce à ce concours qu'elle a pu soutenir la lutte contre les deux nations qui lui avaient formé des ingénieurs et des constructeurs de vaisseaux.

Le Brésil n'a pas à craindre la contagion des idées, il ne saurait être arrêté que par des amours-propres peu dignes, puisqu'ils feraient obstacle aux progrès. Aussi, fort d'un long dévouement qui a fait ses preuves, demandons-nous l'élargissement de la loi sur l'instruction publique au profit des élèves de nos écoles normales et de ceux que produisent nos facultés.

QUATRIÈME PARTIE

Nous avons fait connaître le Brésil tel qu'il est, analysant d'une part ses imperfections économiques et administratives, constatant de l'autre ses rapides progrès ; mais il est des questions qui, par leur importance ou leur nouveauté, ont besoin d'être traitées séparément. Elles font l'objet des trois chapitres qui suivent.

CHAPITRE XIV

DE L'IMPOT FONCIER ET DES DOUANES AU BRÉSIL[1]

Nous avons vu que le gouvernement brésilien avait emprunté à l'Europe et particulièrement à la France son organisation militaire et judiciaire. Cette similitude entre les deux pays pourrait porter à croire que l'assiette de l'impôt a, au Brésil, les mêmes bases que dans les gouvernements européens; quant à présent, il n'en est rien; au Brésil, comme dans toutes les anciennes colonies hispano-portugaises, un fait bien grave rappelle incessamment l'ancienne domination. Ce stigmate d'un passé d'oppression, c'est l'assiette de l'impôt. Le Brésil est un État immense, relativement riche et puissant, et, malgré cela, lui aussi est soumis à toutes les éventualités du régime colonial; pourquoi? parce que les six septièmes de son budget proviennent de droits de douanes établis à l'entrée et à la sortie.

1. M. de Ponthoz a, le premier, fait ressortir les inconvénients et les périls de l'assiette de l'impôt brésilien; nous avons développé sa pensée et ajouté quelques arguments qui lui avaient échappé.

Il faut se hâter d'ajouter que le gouvernement a déjà tenté de modifier cet héritage du régime colonial, en essayant d'établir l'impôt foncier; mais cette tentative, mal appréciée par les populations, a été la cause ou plutôt le prétexte de troubles assez sérieux pour que le pouvoir ait cru devoir ajourner indéfiniment l'application de cette mesure.

Nous disons ajourner, car un État dont toute la richesse est dans le sol, ne saurait vivre, s'il ne trouve dans ce sol même les éléments de son existence.

Outre le motif que nous venons de donner, le gouvernement impérial ne manque sans doute pas de bonnes raisons pour différer l'application de cette grande mesure, mais il doit saisir avec empressement les occasions qui se présentent de conquérir une situation normale. Or, la loi des terres et ses conséquences créent une de ces précieuses occasions.

Le cadastre de l'Empire va mettre le gouvernement en possession d'une incommensurable quantité de terres qu'il vendra au fur et à mesure du développement de l'immigration européenne, immigration qui, non-seulement connaît les impôts fonciers, mais les a vu appliquer dans une proportion telle que, près d'eux, l'impôt brésilien sera complétement insignifiant; disons mieux : il sera une *consécration nécessaire* du droit de propriété, car un Français ne se

sentira véritablement propriétaire de son domaine que lorsqu'il aura, pour ainsi dire, validé son droit par le paiement de l'impôt foncier[1]; et puisque la constitution de l'Empire admet un cens électoral, en est-il un plus normal que l'impôt foncier? Ceux qui le paient ne doivent-ils pas remplacer ces singuliers électeurs qui votent indirectement l'impôt qu'ils consomment? M. de Ponthoz l'a dit avec beaucoup de justesse: « Pour lier les intérêts agricoles à l'action du régime « électoral, il faut que le Brésil arrive au système des « taxes directes et à l'impôt foncier. »

Si de l'individu nous nous élevons vers l'État, nous trouvons des arguments bien autrement concluants.

D'abord, en laissant aux provinces la moitié des produits de l'impôt foncier, le pouvoir central établit entre elles et lui une solidarité financière, lien puissant d'unité politique.

Assis pour la plus forte quotité sur l'impôt foncier, le budget n'a plus à craindre, pour ses recettes, d'oscillations perturbatrices provenant des crises financières ou politiques de l'Europe. Pour le Brésil, cette funeste solidarité est telle que la guerre d'Orient, à

1. C'est qu'en effet, le paiement de l'impôt pendant un certain temps peut à lui seul constituer un titre de propriété. C'est à tort qu'on a écrit que l'impôt foncier n'existait pas aux États-Unis. Il est très-minime, il est vrai, et ne se perçoit pas au profit du gouvernement central, mais le non-acquittement des taxes n'entraîne pas moins la confiscation des terres.

laquelle il resta complétement étranger, réduisit d'un vingtième les revenus de l'Empire.

Avec l'impôt foncier, le Brésil cesse d'être à la merci de toutes les puissances navales. Si, comme on ne saurait en douter, les représentants de l'Empire sont animés d'un bien légitime orgueil, ils doivent être impatients de changer un état de choses qui, dans une circonstance donnée, peut forcer le plus grand empire du monde à céder aux exigences du plus petit État de l'Europe. Nul ne peut le nier, si aujourd'hui le Danemark bloquait les ports brésiliens, les quatre cinquièmes du revenu public étant anéantis, tout l'édifice gouvernemental croulerait au bout de six mois. L'armée se licencierait, les tribunaux se fermeraient; l'Empire ne présenterait plus que l'image du chaos.

Mais il existe des intérêts encore au-dessus de ceux du gouvernement : ceux de la nation tout entière; or, ce sont ces intérêts qui demandent le plus impérieusement un changement dans l'assiette de l'impôt.

Un tarif de douanes n'est pas, comme on le croit, un instrument docile : c'est un fait complexe dont les conséquences peuvent être contradictoires selon qu'on les considère au point de vue fiscal ou à celui des intérêts nationaux.

Le gouvernement ne demande aux douanes que de

l'argent, mais il ne peut empêcher que cette contribution à l'entrée ou à la sortie ne modifie considérablement l'économie politique du pays. En France, les douanes ont fait naître le sucre de betterave et le colza qui, avec le tabac, enlèvent les meilleures terres aux céréales; pourquoi? Pour nous faire payer le sucre et le tabac plus cher qu'à toutes les autres nations du monde; grâce aux douanes, le charbon de terre, le fer, les tapis, etc., etc., sont de 30 pour 100 plus cher en France qu'en Angleterre, non parce que le gouvernement profite de cette différence, mais parce que la protection fait naître des cultures et des industries qui n'ont pas de raison d'être, et dispense les autres de se tenir à la hauteur des perfectionnements découverts par la science ou révélés par l'expérience.

Et puis, voyez la choquante contradiction de l'impôt douanier dans les nouvelles contrées. En tant que protectrices, les douanes doivent surtout favoriser les fabriques qui alimentent l'agriculture et pourvoient aux besoins de tous. Par conséquent, les établissements métallurgiques, les manufactures de tissus communs et la poterie devraient être protégés par des tarifs assez élevés pour garantir les produits nationaux de leurs similaires étrangers. Or, c'est le contraire qui arrive : dominés par les besoins généraux, les gouvernements sud-américains ne protégent effica-

cement que les fabriques d'articles de luxe; puisque ceux-là seuls sont garantis contre la concurrence étrangère par un droit d'importation de 40 à 50 pour 100.

Quelle est la conséquence de cette anomalie sur l'immigration? c'est que ce ne sont ni des métallurgistes, ni des taillandiers, ni des tisseurs d'étoffes communes qui vont au Brésil, mais des marchandes de modes, des bijoutiers, etc., etc. Si, comme nous en sommes convaincu, l'élevage des vers à soie se développe au Brésil, l'Empire offrira ce singulier phénomène d'un État ayant des fabriques de soieries avant de posséder des tanneries.

Nous finirons notre plaidoirie par un argument qui eût pu nous dispenser d'en produire d'autres. Il est indispensable d'organiser l'impôt foncier, parce que le système douanier est incompatible avec le développement du Brésil; on pourrait même dire qu'il est géographiquement impossible; il n'y a pas de douanes sans armées douanières. En France, cette armée est considérable, et pourtant à l'exception de la frontière nord-est, c'est un État qui se prête admirablement au système protecteur, ce qui n'empêche pas la contrebande de se faire même sur des produits de peu de valeur, tels que les tulles et les tabacs. Pour protéger le Brésil efficacement, alors que les communications s'étendront dans l'Amérique du Sud et que l'Amazone

sera ouverte, il faudrait un personnel de quatre-vingt mille préposés de tous grades. Si l'administration douanière est loin de s'élever aujourd'hui à ce chiffre, cela tient à ce qu'elle se borne à surveiller les principaux points du littoral et que, au grand détriment des relations commerciales, elle n'entretient que de loin en loin des postes insuffisants. Nous ne signalerons que pour mémoire les malversations que fait naître en tous pays l'impôt douanier, et les vexations qu'il favorise[1].

Nous ne savons pas le tort que la contrebande fait au trésor[2], mais, ne fût-il que du dixième de l'impôt, il ne faudrait pas en conclure que, favorisée comme elle l'est naturellement par les populations, cette coupable industrie ne prendra pas un développement tel qu'il faudra dépenser une moitié de la recette pour garantir l'autre.

1. Nous pouvons donner un exemple de la perte de temps qui résulte des formalités douanières : les bateaux à vapeur qui longent les côtes, depuis Rio-Janeiro jusqu'à l'extrémité sud, pourraient faire ce trajet en trois jours ; ils en mettent plus de douze, perdant une journée à chacun des points de relâche.

2. Pour certains objets les tarifs douaniers sont réellement inapplicables. On en a eu la preuve au Brésil tant qu'un droit d'importation élevé a frappé les montres. C'est en vain qu'on voyait l'usage de ces bijoux se répandre dans toutes les classes, la douane n'encaissait rien. Enfin le droit d'entrée fut considérablement réduit; comme il garantissait des dangers d'une saisie, les importateurs ne s'étudièrent plus à l'éluder, et le fisc y trouva son compte.

Le Brésil ne saurait, d'ailleurs, marcher à contresens du mouvement économique qui va sans cesse détruisant ou tout au moins abaissant les tarifs douaniers dans les deux Amériques aussi bien qu'en Europe. Le tarif de 1857 a déjà profondément modifié l'impôt provenant de l'importation. L'intérêt de l'agriculture brésilienne exige lui-même qu'on persévère dans cette voie de dégrèvement continu.

Les traités de commerce ne sont au XIXe siècle que des concessions douanières. Pour obtenir en Europe une réduction sur les droits quelquefois excessifs[1] auxquels est soumis le café brésilien, il faudra abaisser d'autant ceux qui frappent les vins et les articles manufacturés.

Il nous serait facile de continuer notre croisade contre l'impôt douanier, élevé, comme il est au Brésil, au rang d'arbitre souverain. Mais nous avons une trop haute opinion des hommes d'État qui veillent aux destinées de l'Empire, pour admettre qu'ils ne soient pas impatients de modifier ce legs de la domination métropolitaine. Plus leur tâche sera laborieuse dans le présent, plus haute sera leur place dans l'histoire du pays.

1. En réalité, le droit perçu en France pour les cafés brésiliens n'est pas de moins de *cent pour cent;* il est impossible que le gouvernement français ne consente pas à le réduire dès que le Brésil accordera une diminution sur les provenances françaises.

Si les peuples sont trop souvent ingrats envers les précurseurs du progrès, l'histoire répare tôt ou tard leur ingratitude; les populations européennes ont méconnu pendant un siècle le bienfait de la vaccine; voici cinquante ans que l'administration française lutte pour faire adopter le système décimal; les obstacles qu'a rencontrés l'application de ces découvertes n'empêcheront ni Jenner ni les Conventionnels d'avoir bien mérité de la civilisation. Le gouvernement brésilien doit d'autant moins hésiter à établir l'impôt foncier que, après tout, il n'est pas impossible de faire comprendre aux plus récalcitrants propriétaires que l'impôt sert surtout à payer l'armée et la magistrature qui sauvegardent la propriété, et les grands travaux qui augmentent sa valeur, etc., c'est-à-dire que, garantissant d'un côté la dignité de l'Empire, il répond de l'autre à ce grand principe d'équité qui veut que l'impôt soit payé par ceux au profit desquels on le dépense.

CHAPITRE XV

D'UN CRÉDIT NATIONAL BRÉSILIEN

Selon nous, le Brésil emprunte trop à l'Europe en général, et à la France en particulier; mais si nous désirons plus de circonspection à ce sujet, nous devons, d'un autre côté, hâter l'importation d'un établissement de crédit, promoteur indispensable des grandes entreprises que doit commencer bientôt l'Empire sud-américain.

Nous ne cédons pas ici à l'engouement qui a fait créer des crédits mobiliers dans la plupart des États européens; nous croyons que cette association des capitaux destinés à stimuler les grandes industries du pays ne convient pas à toutes les nations, mais elle nous semble véritablement répondre à un des besoins économiques des peuples catholiques.

Évitant d'entrer dans des détails qui ne nous paraissent pas indispensables, nous ne formulerons pas ici les statuts d'un crédit mobilier brésilien, mais nous indiquerons ses principales attributions.

Le Brésil étant un État essentiellement agricole,

c'est à l'agriculture que doit tout d'abord se rattacher la nouvelle institution de crédit. Elle aura donc pour première mission de faciliter l'établissement et le progrès des colonies privées en leur permettant de se rapprocher le plus possible du système du Rio-Novo. La fondation de ces colonies présente un vaste champ de combinaisons pour associer la propriété du sol, le travail et le capital. En Amérique, les éléments de richesse sont tels que ces trois éléments hostiles en Europe peuvent, au Brésil, s'harmoniser au grand profit de chacun d'eux.

Le crédit mobilier brésilien devra, croyons-nous, débuter par la création d'un vaste établissement de cheptel. Il faut avoir, comme nous les avons, des documents authentiques sous les yeux, pour oser affirmer que la viande fraîche est souvent au Brésil plus chère qu'en Europe. Or, nous l'avons dit, dans notre aperçu des richesses naturelles, *cent millions* de têtes de gros bétail ne peupleraient que bien imparfaitement les excellents pâturages *naturels* de l'Empire.

A côté de l'agriculture se présente comme la plus utile de ses annexes, le cabotage, établi aussi bien sur les grands cours d'eau de l'intérieur que sur le littoral. Un assez grand nombre de barques transportent, il est vrai, les denrées du lieu de la récolte aux ports d'exportation, mais ce service, généralement mal fait, est notoirement insuffisant. Le crédit mobilier

doit surtout aider à la création de bateaux à vapeur dont la marche rapide diminue les immenses distances qui séparent les divers centres de population. C'est en développant les services locaux qu'on formera le personnel d'une navigation au long cours digne du Brésil; et c'est à son tour dans les équipages de cette marine transatlantique que l'État trouvera des marins comparables à ceux qui vinrent avec l'illustre Cabral jeter les fondements du grand Empire.

L'association financière que nous désignons par le titre qu'elle porte en Europe, titre que nous voudrions changer contre celui de *crédit national*, a une tâche non moins grande et plus laborieuse à remplir; nous voulons parler de la création des chemins de fer. Le gouvernement et les assemblées provinciales aspirent avec une égale ardeur à voir les distances, ce grand ennemi du Brésil, annihilées par l'établissement des railways.

Pour arriver plus sûrement à la réalisation de leur commun désir, le gouvernement garantit cinq pour cent au capital engagé dans les trois lignes en voie d'exécution[1]; les provinces ajoutent individuellement deux pour cent à cette garantie. Nous donnons une entière approbation à cette mesure, mais nous ajoutons : Si c'est une des infirmités de la famille la-

1. Voyez les détails pages 107 et suivantes.

tine de ne pouvoir rien faire sans l'assistance gouvernementale, pourquoi, lorsqu'il s'agit d'intérêts également sérieux, favoriser telle entreprise préférablement à telle autre ? Ne serait-il pas plus équitable de réunir en masse tous les grands travaux et d'en confier l'exécution au crédit national, en se réservant seulement la surveillance de l'emploi des fonds? Non-seulement on satisferait mieux ainsi à tous les besoins généraux, mais le gouvernement ne pousserait pas les capitalistes à méconnaître le mode selon lequel ces besoins peuvent être satisfaits.

En effet, quand même le gouvernement ne donnerait d'autre garantie que celle des fonds engagés dans les chemins de fer, il serait encore à craindre que cette faveur ne portât à établir ces chemins là même où ils peuvent être économiquement remplacés par un canal ou l'endiguement d'une rivière. Il ne faut pas que le Brésil se laisse trop séduire par l'espoir de passer sans transition de la viabilité la plus défectueuse à la plus perfectionnée ; cette dernière, par les immenses dépenses qu'elle nécessite, ne peut être d'une application générale.

Cet entraînement vers la construction des voies ferrées est d'autant plus à craindre que les Brésiliens, en considérant ce qui se passe aux États-Unis, peuvent être abusés par une analogie qui n'est qu'apparente. Les Nord-Américains établissent les railways

jusque sur les nouveaux territoires, mais ce sont les aventureux capitalistes de New-York et de Boston qui se chargent de pourvoir aux dépenses, et ils le font d'autant plus volontiers que les clients, qui doivent faire la fortune de leurs entreprises, arrivent chaque année par centaines de mille. Le Brésil n'en est pas encore là, soit qu'on envisage les capitaux accumulés, soit qu'on suppute le chiffre de son immigration.

L'Union n'a qu'à entretenir un courant établi; le Brésil doit d'abord établir ce courant. Or, rien ne prouve que les chemins de fer soient pour lui le meilleur moyen d'arriver à ce but. Même en admettant une analogie qui n'existe pas, on devrait se rappeler que mille bateaux remontaient le Mississipi et ses affluents avant qu'une seule locomotive eût fonctionné dans les États que d'innombrables réseaux de chemins de fer couvrent aujourd'hui dans tous les sens.

CHAPITRE XVI

DES SUCCURSALES EUROPÉENNES

Les besoins économiques du Brésil et ceux de la France se satisfaisant les uns par les autres, la fusion entre les deux nations se réalisera aussitôt que les deux empires auront fait pénétrer dans le sein de leurs populations respectives la connaissance de cet important fait social.

Mais parce que de graves problèmes auront été résolus en principe, il n'en faut pas conclure que cette solution doive passer spontanément à l'état de fait.

En France, régnaient, il y a quelques années à peine, les idées les plus fausses relativement au Brésil.

A l'exception des négociants qui savaient que les cafés de Rio-Janeiro et de Saint-Paul se tiennent au-dessous du martinique, et de quelques exportateurs qui plaçaient avec de grands profits nos vins, nos étoffes de soie, nos livres, etc., les Français ne s'occupaient que de loin en loin, et très-superficiellement, du Brésil, persuadés que les modistes, les cuisiniers

et les coiffeurs, étaient seuls appelés à la fortune par delà l'Atlantique.

Nous avons pour notre part contribué à faire connaître le Brésil autrement qu'à un point de vue pittoresque et quelque peu fantastique. Si nous avons détruit des illusions poétiques, nous avons aussi fait justice d'erreurs très-préjudiciables.

Nous continuerons à faire connaître le Brésil *tel qu'il est,* matériellement et socialement parlant ; mais le Brésil des affaires ne peut pas se révéler autrement que par lui-même.

Il n'y a rien à inventer pour cela, il suffit de prendre rang sur le marché. En quoi les omnibus de New-York, la canalisation de l'Èbre et cette interminable liste d'affaires de toute nature qui encombrent les places financières, auraient-ils plus de droit de figurer sur nos cotes que les fonds brésiliens? Pourquoi nos journaux industriels ne tiendraient-ils pas les capitalistes au courant de ce qui se fait et de ce qui est à faire au Brésil? Les placements à l'étranger, même dans des spéculations transatlantiques, répondent aux prévisions de beaucoup de personnes qui tiennent à mettre une partie de leur fortune à l'abri des chances de perturbations si fréquentes dans le vieux monde. Si, comme les faits semblent le prouver, le concours financier est d'autant plus assuré que les entreprises qu'il alimente sont plus considé-

rables, le Brésil peut, à cet égard, espérer le premier rang.

Les provinces ne trouveront pas, dès la première année, des souscripteurs à leurs emprunts, nous doutons même que les actions des chemins de fer brésiliens se négocient tout d'abord facilement à notre bourse ; mais lorsqu'on saura aussi bien à Paris qu'on le sait à Londres, que, pour être séparé de l'Europe par dix-huit cents lieues de mer, le Brésil n'en est pas moins exact dans ses échéances, les capitaux de la France, aussi bien que ceux de l'Angleterre, viendront mettre le crédit national brésilien en mesure de remplir son immense tâche.

Si, d'un autre côté, les spéculateurs lisent d'abord avec étonnement que Saint-Paul demande à être éclairé par le gaz, que Port-Alègre appelle un entrepreneur de pavage, qu'une troisième ville a fait des fonds pour des monuments publics, etc., etc., la perspective de trouver là-bas quelques-unes de ces bonnes affaires devenues rares en Europe, décidera les plus aventureux à traverser l'Atlantique, et leur succès amènera le reste de ce troupeau de Panurge qui se compose des hommes d'affaires, gens fort peu accessibles aux sentiments de solidarité, liens naturels des nations d'une même famile, mais qui, attirés par l'appât du gain, n'aideront pas moins le Brésil à réaliser ses destinées.

Il nous semble donc très-désirable qu'au moment où la capitale de l'Empire et celles des provinces vont se mettre à la hauteur des grandes cités européennes[1], le gouvernement brésilien crée à Paris une *agence économique* chargée non-seulement de provoquer l'émigration de toutes les classes d'individus, mais encore de faire connaître, à l'aide de la presse politique et industrielle, le mouvement des affaires sur les divers points de l'Empire ; il faudrait, en un mot, organiser une sorte d'écho de toutes les demandes qui ne peuvent trouver leur satisfaction sans l'assistance des hommes ou des capitaux français.

1. L'élan est donné aux travaux publics. Les villes se couvrent de constructions nouvelles et d'édifices. Rio-Janeiro possède un hospice pour les aliénés et un hôpital qui peuvent rivaliser avec les plus beaux établissements de ce genre qui existent en Europe. On fait à la douane de magnifiques travaux hydrauliques, et les arsenaux militaires s'agrandissent. A Pernambuco on s'occupe activement d'améliorer le port et les établissements publics; au Maranhao on crée des docks pour la flotte; partout enfin on s'occupe du bien-être matériel du pays, et l'on exécute des travaux qui peuvent assurer sa prospérité future.

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE XVII

DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LA FRANCE ET L'AMÉRIQUE CATHOLIQUE SES CONSÉQUENCES

Le rôle que joue l'Amérique dans la civilisation chrétienne est déjà si considérable, qu'il ne nous semble pas paradoxal d'admettre qu'un jour les institutions du Nouveau Monde réagiront irrésistiblement sur l'Europe. D'où il résulte qu'étudier la marche de la société américaine, c'est pronostiquer l'avenir réservé au vieux monde.

Ce qui ajoute à l'intérêt de cette étude, c'est qu'à l'encontre de notre continent, l'Amérique ne compte pas de nation au caractère mixte qui puisse s'interposer entre les Saxons protestants du Nord et les catholiques latins du Midi. Cette réflexion nous conduit à signaler une étrange partialité de nos historiens dans l'appréciation de deux faits analogues. Ces

écrivains n'ont pas de blâme assez énergique pour flétrir l'abandon forcé du Canada, et ils signalent comme un fait indifférent la vente de la Louisiane.

Il n'est pourtant pas besoin d'un examen approfondi pour voir que cette vente fut un événement désastreux au point du vue de l'influence et des intérêts de la France et bien plus encore à celui de la civilisation américaine, tandis que la perte du Canada ne modifiait en rien la marche de cette civilisation. En effet, quelle action cette dernière colonie, restée française, eût-elle eue sur la civilisation anglo-saxonne? aucune, parce que, relégués à l'extrémité du continent, nos compatriotes eussent fui plutôt que recherché le contact des rigides et insociables sectaires de la Nouvelle-Angleterre.

Tout au contraire, l'accroissement de la population française dans la Louisiane répétait en Amérique l'heureuse disposition qui maintient l'équilibre en Europe. Tout à la fois attractive et rayonnante, la France américaine pouvait stimuler l'indolence du colon espagnol, et s'opposer à ce que l'envahissement des *squaters* se fît du Nord au Sud. Il est même probable que les Franco-Américains eussent accompli une œuvre encore plus méritoire. Ils eussent sauvé, en les civilisant, les races indigènes si considérables encore au commencement du siècle. Cette protection que, *seuls*, les Français ont accordée aux tribus

indiennes est un signe évident de la mission qui leur était réservée.

En un mot, la possession de la Louisiane par la France était un fait évidemment providentiel, qu'on n'a pu changer sans détruire tout à la fois l'harmonie générale dans le présent et les chances de paix dans l'avenir.

Aucune alliance de race ne peut se former en dehors d'elle parce que seule elle possède l'éclectisme civilisateur. Il est nécessaire de développer quelque peu cette vérité dont la conclusion fournit un argument de l'ordre le plus élevé à notre thèse : l'union de la France avec le Brésil.

Les races anglo-saxonne et latine pure ne représentant chacune qu'une face du progrès, ne peuvent, isolément, créer qu'une civilisation incomplète et par conséquent provisoire.

A plusieurs époques elles ont pu faire alternativement illusion sur leur puissance : au moyen âge la famille latine ne voyait dans les peuples d'origine germanique que des barbares; au commencement de notre siècle, au contraire, la race anglo-saxonne s'attribuait le monopole du progrès politique.

Mais si depuis cinquante ans on a volontiers admis que les États-Unis avaient trouvé le vrai chemin, c'est que l'étude de leur civilisation s'était bornée à l'appréciation philosophique de leur constitution,

sans tenir compte des lois provinciales, des règlements municipaux, véritable révélation du caractère nord-américain; c'est tout récemment qu'on a constaté que la constitution américaine n'était que le programme de citoyens d'élite, qu'une grande révolution avait portés au faîte de la société. C'est d'hier seulement qu'on a reconnu que les petites passions de sectes et de comptoirs dans la pratique annihilaient les grands principes du droit et de la liberté et les remplaçaient par une tyrannie tour à tour odieuse ou puérile.

Il n'a fallu rien moins que des rapports fréquents, que l'étude jour par jour de la vie américaine pour détruire des illusions que l'orgueil saxon tendait à perpétuer et qui constituaient chez les libéraux d'Europe de véritables articles de foi. C'est seulement en 1855 qu'un écrivain éminent (M. Laboulaye) résumait nettement la cause essentielle de la démoralisation des États-Unis. « On s'étonne quelquefois de ce « fait étrange que l'Amérique, au moment de la révo- « lution, ait trouvé parmi ses fermiers, ses mar- « chands, ses ouvriers, des généraux, des adminis- « trateurs, des hommes d'État, et qu'aujourd'hui « elle ne trouve plus de politiques éminents parmi « des générations riches, aisées et à qui la fortune « donne toutes les ressources de l'éducation; la rai- « son en est dans cette influence de l'esclavage. Le

« Sud, qui n'a qu'un intérêt, est toujours prêt à sou-
« tenir tout parti, whig ou tory, démocrate ou fédé-
« raliste, libre échangiste ou protectioniste, qui
« accepte et soutient l'esclavage. Le Sud jette ainsi
« son poids victorieux dans la balance, et du même
« coup démoralise la vie publique. Les gens de cœur,
« les amis sincères de la liberté qui ne peuvent ac-
« cepter un pareil patronage, se confinent dans la vie
« privée; les plus ardents restent dans le congrès,
« mais sans espoir d'arriver jamais au pouvoir; de là
« un affaiblissement politique qui frappe l'observateur
« et qui justifie plus d'une accusation portée contre
« les États-Unis. »

Mais la constitution des États-Unis a surtout commencé à perdre son prestige, lorsqu'en lui appliquant un infaillible *criterium*, on a constaté sa violence vis-à-vis des faibles, son impuissance à protéger les dissidents. C'est sans ambiguïté apparente que la constitution américaine garantit les nations amies contre les entreprises de ses flibustiers, mais ceux-ci savent très-bien qu'il est implicitement convenu que le désaveu flétrira tout insuccès, tandis que jamais le congrès ne tiendra rigueur aux forbans heureux. Des comédies beaucoup trop prolongées ont, à cet égard, assez édifié l'Europe pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la moralité internationale de l'Union.

Qu'elle persiste dans cette voie, et les barbaresques d'Afrique renaîtront sur le golfe du Mexique.

Si la constitution américaine permet les plus odieuses tentatives contre des puissances amies, accorde-t-elle au moins une protection réelle à ceux qui résident sur son sol? Nullement, et si Beaumarchais, qui s'associa si chaleureusement à l'œuvre de Washington et de Franklin, vivait encore, il pourrait, avec de nombreuses variantes, appliquer à la liberté de vivre aux États-Unis les piquantes allusions que suggère à Figaro la liberté d'écrire telle qu'on la pratiquait en Europe avant la révolution française. Pourvu que vous ne parliez pas contre l'esclavage, qu'on ne vous surprenne pas à écrire une lettre le dimanche, à fumer dans la rue, à boire un verre de vin à la taverne[1], pourvu que vous n'imprimiez rien qui déplaise à telle secte ou à tel intérêt, en un mot pourvu que vous vous soumettiez à mille hypocrites prescriptions, que vous ne contrariiez aucun préjugé populaire, que que vous ne froissiez aucune ambition; vous pouvez

1. Ce qui choque le plus tout honnête homme qui séjourne aux États-Unis pour d'autres motifs que d'amasser des dollars, c'est de constater, en regard de persécutions puériles, une liberté entière pour les actions les plus infâmes; non-seulement on tolère à New-York et dans d'autres grandes villes des maisons spéciales pour avortements, mais la presse publie leurs réclames, et leurs prospectus se distribuent sur la voie publique. L'autorité n'intervient même pas lorsque cette abominable action a amené la mort.

espérer que votre maison ne sera pas démolie et que vous ne serez pas jeté dans le Mississipi. Mais malheur à vous si un élan de générosité vous porte à défendre la cause de l'opprimé ; fussiez-vous député, vous n'échapperez pas aux plus sauvages attaques, et votre brutal agresseur sera glorifié pour son ignoble action, comme s'il eût rendu un service à son pays[1].

Des faits trop fréquemment répétés pour ne pas être concluants prouvent que les crimes contre les personnes ne trouvent pas aux États-Unis une plus sérieuse répression que les envahissements des territoires des puissances amies; et la preuve sans réplique que la loi et les magistrats américains sont impuissants à protéger les habitants, c'est que souvent ceux-ci improvisent en dehors de cette loi et de ces magistrats une justice spontanée connue sous le nom de loi du *Linch*.

La constitution américaine n'est donc qu'une lettre morte, une simple déclaration des droits de l'homme et du citoyen, une voix qu'on jette au delà de la frontière, mais que la passion ou les caprices de la majorité étouffent partout et toujours.

On a récemment recherché si en donnant au pou-

1. « Quiconque, dit Channing (p. 101, traduct. Laboulaye), publierait dans les États à esclaves des sentiments qui sont ceux du monde civilisé, risquerait sa vie et serait probablement écorché vif ou pendu. »

voir exécutif la force qui lui manque, la charte américaine pourrait devenir une vérité.

Nous ne le croyons pas, parce que ceux qui la violent sont trop habiles pour ne pas échapper à des lois qui contrarieraient leurs passions et leurs intérêts; il ne faut pas oublier que quel que soit le nombre des majors et des colonels aux États-Unis, il est de beaucoup inférieur à celui des avocats.

La constitution américaine est radicalement vicieuse, parce qu'elle n'admet rien de supérieur à la volonté de la majorité, parce qu'elle détruit ce que le principe d'élection a d'avantageux en en faisant une amorce à tous les degrés pour toutes les fonctions[1].

Quelque rigoureux que paraisse ce jugement, il est moins sévère que celui porté par les Américains restés fidèles aux principes de Washington.

« Un ostracisme arrogant et implacable poursuit « maintenant, non-seulement celui qui se prononce

1. On sait que les juges américains sont nommés, pour quelques années seulement, par leurs concitoyens; il faudrait qu'ils n'appartinssent pas à l'humanité pour échapper aux funestes conséquences de leur situation. Ou ils sont à la dévotion des électeurs influents, ou ils succombent sous leurs cabales. Nous ne parlons pas des nombreuses injustices qui peuvent résulter de l'ignorance d'un juge improvisé. « John Jay, s'écrie M. Sumner, notre premier grand juge, ce modèle de la vertu judiciaire, lui qui haïssait l'esclavage comme il aimait la justice, John Jay ne pourrait pas reprendre ces fonctions auxquelles son nom est à tout jamais attaché sur la terre. C'est à ce point que notre gouvernement est sorti de l'ancienne voie. »

« contre l'esclavage, mais quiconque ne veut pas « s'en faire le soutien. On a introduit une nouvelle « qualification pour les fonctions publiques, qui aurait « exclu les pères de la république, même Washington, « Jefferson et Franklin; c'est là un fait étrange, mais « incontestable. Si ces illustres personnages descen- « daient des sphères qu'ils habitent, s'ils rentraient « dans ce monde qu'ils ont noblement consacré à la « liberté, leur opinion bien connue contre l'esclavage « empêcherait qu'aucun des vieux partis politiques « leur offrît la présidence. » (SUMNER, sénateur du Massachussets.)

Mais la civilisation d'un peuple, même d'un peuple libre, n'est pas tout entière dans sa charte politique; les mœurs modifient l'action politique. Voyons sommairement ce que sont les mœurs des Nord-Américains.

Nous ne ramasserons pas les accusations qui, depuis quelques années, circulent dans des journaux hostiles au principe même qui régit l'Union.

Mais tout en restant dans la modération, en ne jugeant les Américains que d'après eux-mêmes, on peut affirmer que si c'est à tort qu'on a donné comme niveau moral de la nation les procédés plus qu'équivoques des aventuriers de New-York et des grands centres américains, il n'est pas moins certain que la nation n'a pas réagi contre ceux qui la compromettaient, qu'elle n'a pas protesté contre les théories qui

transformaient la banqueroute en expédient habile, et qu'enfin d'impudents fripons ont trouvé dans tous les rangs une très-immorale indulgence.

L'étude de la famille américaine ne révèle pas des tendances moins affligeantes ; sa base, le mariage, a singulièrement perdu de ce caractère sérieux qui en fait le palladium de la civilisation chrétienne.

Grâce à la manière de tout simplifier qui naît du pouvoir de tout faire, les Nord-Américains concluent l'acte le plus sérieux de la vie avec un sans façon qui rappelle les unions des sauvages de l'Océanie.

Sans admettre avec certains voyageurs pessimistes qu'un dixième des Américains soient bigames, on ne peut nier qu'un mariage contracté sans justification sérieuse d'identité, nonobstant l'opposition du père. en dehors du contrôle de la famille et sans délai aucun, ne donne beau jeu à l'imprudence des jeunes filles et aux mauvaises passions des hommes.

L'intimité, l'affection qui fait des parents et des enfants un groupe solidaire, n'existe pas aux États-Unis. Impatient de toute autorité, le jeune Américain n'attend pas qu'il ait atteint l'âge d'homme pour réclamer une complète indépendance. Cette liberté précoce, il la justifie par un esprit de conduite qui prouve son aptitude aux affaires, mais qui atteste aussi l'absence de cette ingénuité, de ces illusions qui partout ailleurs font le charme de l'adolescence.

Quant aux jeunes Américaines, leurs allures ont donné lieu à une de ces polémiques qui, même en cas de succès pour leurs défenseurs, sont encore regrettables; leur coquetterie, innocente ou non, a introduit dans notre langue une expression (Flirter) qui ne fait pas naître l'idée du respect qui doit être inhérent à la jeune fille.

Tout en nous rangeant parmi ceux qui croient que les Américaines savent s'arrêter à temps dans leur parodie à froid du transport de la passion, le flirtage ne nous choque pas moins chez les filles des austères puritains, et nous croyons qu'il faut toute l'élasticité des consciences yankees pour le faire concorder avec le rigorisme religieux qu'étalent, à l'envi les unes des autres, les mille sectes religieuses de l'Union.

La presse américaine a d'ailleurs porté contre le beau sexe une accusation sérieuse. En admettant même qu'elle n'ait pas toute la portée qu'on lui donne, selon cette presse peu galante, les folles dépenses des dames américaines auraient contribué pour beaucoup à la dernière crise financière; c'est là un reproche qu'on n'a jamais fait aux dames européennes les plus mal notées.

La civilisation américaine ne saurait donc devenir le guide du nouveau monde. Si elle est incontestablement la plus énergique et la plus habile à créer la richesse, elle est entièrement privée de cet esprit de

solidarité qui en assure l'équitable répartition[1]. Son action, d'ailleurs, ne saurait se porter aux travaux d'un ordre supérieur. Lorsque *l'utilitisme* est enseigné et pratiqué dans toutes les classes d'une nation, cette nation ne produit plus qu'accidentellement des esprits supérieurs dont les travaux incompris restent sans action sur les populations matérialisées. Si cette vérité resta longtemps contestée, l'Union américaine l'a irrévocablement classée dans les faits[2]. Plus que partout ailleurs on trouve aux États-Unis l'instruction première qui permet aux vocations de se révéler et le bien-être qui facilite leur développement. Eh bien, ces conditions, exceptionnellement favorables, produisent peu de chose dans le domaine de la littérature, et rien dans celui des arts. Si l'on cherche ce

1. Chaque nation révèle son caractère par un cri énergique, au moment d'entamer l'action. Celui des Américains, quand ils entreprennent une tâche dangereuse, est : « En avant! et que le le diable emporte le dernier! »

2. Les partisans de la constitution américaine soutenaient que l'Union devant reproduire, au delà de l'Atlantique, la société anglaise, comme cette dernière, elle compterait, à un moment donné, des littérateurs et des artistes. Ils faisaient abstraction d'un trait de mœurs qui fait tomber leur hypothèse, c'est qu'aux États-Unis on n'admet pas le loisir, même dans l'opulence. Or, sans loisirs le développement intellectuel ne saurait s'effectuer. Emerson, Cooper, Channing, qui, dans des genres différents, se sont fait un nom dans les lettres, n'appartiennent pas à la jeune Amérique; ils n'ont pas laissé de disciples. Longfellow, jeune poëte qui s'est révélé dans les dernières années, contraste par l'élévation de ses sentiments et la pureté de ses aspirations

que devient l'intelligence qui a été si libéralement accordée aux Américains, on voit qu'elle s'est réfugiée tout entière dans les professions les plus productives, mais aussi les moins élevées.

Tous les Nord-Américains sont mécaniciens, avocats, journalistes; mais dans l'Union, on ne compte pas un véritable homme de lettres par province.

Il nous resterait à prouver qu'au delà de l'Atlantique, la famille latine ne saurait, elle non plus, prétendre avant sa régénération à la prédominance que nous refusons à la race anglo-saxonne; cette preuve, il est superflu de la développer, elle ressort évidente de l'abdication que firent au jour de leur indépendance les républiques espagnoles de leur propre civilisation. L'amoindrissement de l'Amérique catholique date du jour où elle essaya de greffer, sur une civilisation latine, des institutions saxonnes. Cette erreur a fait trop de victimes, a occasionné trop de désastres pour durer encore longtemps.

Mais même alors que, rétablissant le principe d'autorité, ils auront renoué le fil rompu de leurs traditions, les Sud-Américains ne seront pas aptes à diriger la civilisation du Nouveau Monde, parce qu'ils

avec les tendances matérialistes de ses compatriotes; mais qu'est une voix au sein des mugissements de la foule ? En lui adjoignant mistress Beecher Stowe, Cumming, Margaret Fuller, la Staël Américaine, Nathaniel Hauthorne, Edgard-Alland-Poe, on a à peu près la liste des littérateurs des États-Unis qui comptent en ce moment près de trente millions d'habitants.

manquent du sentiment d'unité qui fait la force nationale et du sentiment d'universalité qui associe les peuples pour la réalisation du progrès pacifique.

Que conclure de l'antagonisme des races saxonne et latine, et de leur commune impuissance à développer une civilisation qui réunisse l'énergie créatrice du Nord au sentiment de solidarité qui règne au Midi ? Que conclure, sinon qu'il manque à l'Amérique l'intervention d'une troisième nationalité servant de trait d'union entre les deux civilisations protestante et catholique ?

En d'autres termes, disons que la France doit à la famille latine, à l'intérêt de son propre avenir, de réparer au plus tôt l'immense tort qu'a fait à la civilisation américaine la vente de la Louisiane.

Non assurément par des conquêtes qui iraient à l'encontre de son but, mais en accordant enfin à toutes les nations qui invoquent son intervention une assistance désintéressée.

Notre assistance doit nécessairement varier, en raison de la situation géographico-politique des divers États et des dangers qui peuvent en être la conséquence pour chacun d'eux.

Relativement au Mexique et à l'Amérique centrale, la France doit maintenir avec l'autorité que lui donnent sa puissance et ses antécédents militaires, l'intégralité des territoires.

Vis-à-vis des républiques sud-américaines, la France a un tout autre devoir à remplir; choisissant pour la représenter l'élite de ses diplomates, elle doit prévenir ou arrêter ces luttes d'État à État qui achèvent d'épuiser tout ce que la race espagnole a conservé d'énergie par delà l'Atlantique.

Autant les États-Unis désirent l'amoindrissement et le morcellement des nouvelles républiques, autant la France doit aider à leurs progrès et s'efforcer sinon de les réunir en deux ou trois États, tout au moins de les grouper en confédérations solidaires pour tout ce qui touche aux intérêts communs.

Vis-à-vis du Brésil, la mission de notre patrie, bien que plus importante, se définit très-nettement en quelques mots : la France doit voir dans l'Empire sud-américain son associé du jour, son successeur du lendemain.

C'est seulement lorsque le Brésil complétement pénétré par la civilisation française sera assez fort pour sauvegarder au delà de l'Atlantique les divers intérêts de la famille latine, que la France n'aura plus à craindre qu'une intervention étrangère vienne troubler le grand travail que la Providence lui a réservé.

CHAPITRE XVIII

L'EXPATRIATION ET LA POLITIQUE

Une année ne s'est pas écoulée depuis que nous publiions la première édition de cet ouvrage, et des faits graves à divers points de vue nous font presqu'un devoir de compléter notre livre par l'adjonction d'un chapitre qui eût semblé naguère un hors-d'œuvre.

Des publications justement retentissantes [1], un attentat qui mit toute l'Europe en émoi, ont ébranlé la quiétude de ceux qui croyaient l'ère des révolutions à jamais fermée; pour ces lecteurs-là surtout nous devons étudier l'influence de l'émigration sur la politique.

Nous pourrions, analysant le travail d'un vénérable écrivain [2], dont nous tenons à honneur d'être le disciple, prouver que l'expatriation fut un des moyens gouvernementaux les plus efficaces du monde ancien. Mais pourquoi chercher au loin et

1. *Le Manuel du Spéculateur, les Manieurs d'argent.*
2. De Sismondi, *Études sur la science sociale.*

dans les siècles passés, lorsque nous trouvons près de nous et dans l'histoire contemporaine la mesure de ce que peut l'émigration!

Il n'est pas un de nos lecteurs qui ne sache que l'Irlande, réduite à une famine qu'on ne croyait pas possible dans l'état actuel de la civilisation, était devenue, il y a dix ans, un immense embarras, un sérieux péril pour l'Angleterre.

Aujourd'hui, cette même Irlande est prospère et tranquille, à ce point qu'une force armée relativement insignifiante la maintient sans effort dans une union contre laquelle elle protesta pendant des siècles.

Qui a opéré ce miraculeux changement? l'émigration, sinon à elle seule, tout au moins pour la plus large part.

La sollicitude du gouvernement anglais aidant, deux millions d'habitants ont soulagé leur patrie de leur turbulente pauvreté, et dès lors toutes les réformes, toutes les améliorations vainement tentées s'opèrent avec une facilité qui étonne ceux-là mêmes qui les appelaient le plus ardemment.

Nous avons lu tout ce qu'on a écrit pour écarter un parallèle entre la France prospère et l'Irlande si misérable; et, comme tous les économistes de bonne foi, nous avons reconnu que la distribution de la propriété rurale de France nous garantissait

sûrement contre une détresse qui allât jusqu'à la famine.

Mais est-ce à dire que pour avoir son sol morcelé, trop morcelé même, une nation soit à l'abri des révolutions ?

L'histoire de nos trente dernières années prouve le contraire. Les révolutions sont partout et toujours l'œuvre d'une fraction de la population qui se décompose en deux parties : les ambitieux et les hommes au caractère inquiet, aux passions vives, incapables d'attendre du temps la réalisation de leurs vœux.

Nous comprenons que les gouvernements attaqués sévissent contre les uns et les autres, mais nous croyons que leurs rigueurs seraient plus légitimes, s'ils avaient mis les dissidents à même d'aller jouir ailleurs des formes politiques qu'ils cherchent à imposer à leur patrie.

Nous ferons à ce sujet une remarque qui a bien son importance, c'est que depuis Cromwel et Hampden jusqu'à Fieschi, dont l'attentat a tant d'analogie avec celui de la rue Le Peletier, presque tous les régicides et les révolutionnaires énergiques ont d'abord tenté d'utiliser au loin cette même ambition, qui plus tard bouleversa leur pays.

Si, d'une autre part, on pouvait évaluer le trouble qu'eussent produit en Europe les aventuriers européens qui ont été chercher dans toutes les parties du

monde la fortune ou la mort, on arriverait certainement à cette conclusion, qu'un million sacrifié pour faciliter l'émigration en épargnerait cent employés à prévenir les révolutions ou à réparer leurs désastres.

Il est vrai qu'ainsi considérée comme une soupape politique, l'émigration donne lieu à cette objection :

Les États d'Europe ont-ils le droit pour se garantir des révolutions d'envoyer leurs aventuriers aux autres peuples?

Il est incontestable que si les dissidents politiques devaient porter la perturbation dans leur nouvelle patrie, les divers États du Nouveau Monde auraient à prendre des mesures contre un fléau qui n'est pas un des moindres de la civilisation : les révolutions. — Mais ce n'est pas seulement dans l'acception géographique que l'Amérique est un nouveau monde. On y trouve aussi une société dont la langue, les mœurs, les passions, les vices et les qualités diffèrent de ceux de l'Europe. Si quelques mois suffisent à l'acclimatation du corps, il s'écoule des années avant que l'esprit se soit assez identifié avec l'état social pour vivre de la vie intellectuelle et politique. Or, loin des excitations de la polémique sous un ciel qui invite au repos, chaque jour amène son apaisement, sa réflexion : et bientôt les intérêts matériels absorbent à eux seuls

une vie qui, en Europe, se fût perdue à la poursuite de réalisations impossibles.

Cette transformation de l'homme politique au delà de l'Atlantique, ce n'est pas seulement par le raisonnement qu'on peut l'affirmer, c'est surtout par l'expérience.

Jusqu'à ces dernières années, les persécutions, ou tout au moins les antipathies politiques, ont déterminé la majorité des expatriations françaises. Eh bien, lorsqu'on rencontre sur les divers points du nouveau continent ces proscrits volontaires, on est tout surpris de n'entendre sortir de leur bouche que des expressions de tendresse pour cette patrie qu'ils ont maudite.

Dès 1798, un politique à qui ses ennemis eux-mêmes n'ont jamais refusé la prévoyance et l'habileté s'exprimait ainsi [1] :

« Le véritable Léthé, au sortir d'une révolution, « est dans tout ce qui ouvre aux hommes ces routes « de l'espérance. *Toutes mutations*, dit Machiavel,

1. Mémoire intitulé : *Essai sur les avantages à retirer des colonies nouvelles*, par le citoyen Talleyrand, lu à la séance publique du 15 messidor an v. Cet écrit d'un homme qui devait avoir une très-grande action sur la politique européenne, étant devenu extrêmement rare, nous l'avons publié en appendice dans notre ouvrage : De l'Expatriation *considérée* sous ses rapports économiques, politiques et moraux. Paris, 1840.

« *fournissent de quoi en faire une autre.* Ce mot « est juste et profond.

« En effet, sans parler des haines qu'elles éter- « nisent et des motifs de vengeance qu'elles déposent « dans les âmes, les révolutions qui ont tout remué, « celles surtout auxquelles tout le monde a pris part, « laissent après elles une inquiétude générale dans « les esprits, un besoin de mouvement, une disposi- « tion vague aux entreprises hasardeuses, et une am- « bition dans les idées qui tend sans cesse à changer « et à détruire.

« Cela est vrai surtout quand la révolution s'est « faite au nom de la liberté. « Un gouvernement libre, « a dit quelque part Montesquieu, c'est-à-dire tou- « jours agité, etc. » Une telle agitation ne pouvant pas « être étouffée, il faut la régler, il faut qu'elle s'exerce, « non aux dépens, mais au profit du bonheur public.

« Après les crises révolutionnaires, il est des « hommes fatigués et vieillis sous l'impression du « malheur, dont il faut en quelque sorte rajeunir « l'âme. Il en est qui voudraient ne plus aimer leur « pays, à qui il faut faire sentir qu'heureusement « cela est impossible. »

En dehors des hommes que les opinions politiques maintiennent en hostilité contre la société, il y a encore ceux qui sont mécontents de leur sort, non pas tant parce qu'il est réellement malheureux que parce

qu'il les place au-dessous de ceux qu'ils considèrent comme des égaux ou parce que leur fortune ne répond pas à une instruction trop développée.

Or, nul ne peut le nier, le nombre de ces mécontents augmente chaque jour et accroît incessamment ce danger latent que la police la plus vigilante ne saurait détruire, puisqu'il est une conséquence du progrès social. Chacune des rapides fortunes qui s'élèvent à la Bourse dans le commerce ou l'industrie fait surgir mille ambitions qui, nécessairement déçues, vont grossissant l'armée du désordre.

Beaucoup de ces ambitieux déçus quitteront le sol où ils souffrent aussitôt qu'ils verront s'ouvrir au delà de l'Atlantique une ère nouvelle, certains, s'ils n'obtiennent pas la fortune qu'ils poursuivent, d'éviter du moins les cuisantes souffrances de l'amour-propre, souffrances qui portent si volontiers à détruire ce qu'on ne peut posséder soi-même.

Malgré l'exemple de l'émigration irlandaise, certains économistes nient que l'expatriation puisse devenir un remède efficace contre la misère. On ne saurait élever le même doute vis-à-vis de l'expatriation pour cause d'opinions politiques ou d'amour-propre froissé.

Une publicité officielle faisant connaître les avantages qu'offre aux Français l'Amérique du Sud, une assistance discrète accordée par l'intermédiaire des

gouvernements brésilien ou autres suffirait, nous en sommes convaincu, pour diminuer sensiblement cette force perturbatrice qu'on est toujours disposé à nier parce qu'elle ne se produit qu'à de longs intervalles et spontanément.

CONCLUSION

L'émigration est un fait qui répond évidemment à une loi providentielle : il n'est pas de nation qui ne trouve dans ses annales un déplacement volontaire ou forcé. Pendant longtemps, colonisation et conquête furent les désignations diverses d'nn même fait; aujourd'hui une grande vérité apparaît qui changera le mode d'occupation. En effet, tous ceux qui veulent voir sont convaincus que la force, habile à détruire, ne sait rien fonder. Si, en Europe, les peuples prennent encore rang par le nombre de leurs baïonnettes, dans le Nouveau Monde, une autre hiérarchie s'organise qui réservera les premières places aux plus riches, partant aux plus laborieux.

C'est donc au développement intégral des richesses du sol que doivent tendre les nations américaines. Jusqu'à ces derniers temps, une seule (l'Amérique

du Nord) a complétement rempli sa tâche ; malheureusement elle a compromis la grandeur de sa mission, en joignant à une rare énergie, une avidité, disons plus, une rapacité qui lui aliène, chaque jour davantage, les hommes pour qui le but ne saurait légitimer les moyens.

Ces hommes, nombreux surtout dans la famille latine, désirent que le drapeau du travail, déshonoré par d'improbes aventuriers, soit porté en Amérique par celle des nations catholiques qu'aucune atteinte aux droits internationaux n'a souillée.

Cette nation prédestinée, tout dit que ce sera le Brésil.

Seul parmi les États latins du Nouveau Monde, il a su conserver l'hérédité du pouvoir, unique palladium de la paix intérieure et de la force extérieure. Seul aussi, il a religieusement rempli ses engagements, alors que des discordes intestines auraient pu servir d'excuse, sinon à une banqueroute, du moins à des retards.

Mais pour accomplir sa glorieuse mission, l'Empire sud-américain manque de bras, de capitaux, et aussi de cet élan qui entraîne toute une nation, tantôt sur les champs de bataille, tantôt vers les grands travaux de la paix. Un moment abusé, il a demandé assistance à cette même Allemagne qui, aux États-Unis, fournit le plus fort contingent aux bandes en-

vahissantes. Heureusement, les efforts les plus persistants, les plus grands sacrifices restent impuissants alors qu'ils ont pour but une alliance irrationnelle.

Conduit par l'insuccès à étudier les lois qui déterminent les immigrations normales, le gouvernement brésilien conviera enfin les forces matérielles et intellectuelles de la France à venir l'aider dans sa difficile et immense tâche; il assurera à nos compatriotes, comme complément à une glorieuse page dans l'histoire de l'humanité, ces richesses que nous ne savons plus dédaigner.

Hâtons-nous d'ajouter que l'appel du Brésil ne contribuera pas seulement à agrandir le champ de notre activité matérielle. Il permettra encore aux peuples modernes d'atteindre en politique au niveau des Grecs des temps historiques : ceux-ci évitaient les révolutions en facilitant l'expatriation de leurs concitoyens dissidents. Les peuples chrétiens, au contraire, n'ont su maintenir l'ordre intérieur qu'à l'aide de l'échafaud et de la prison. Aussi d'incessantes révolutions ont-elles attesté en tout lieu l'inefficacité de ces moyens barbares.

L'Angleterre a été la première à remplacer une rigueur impuissante par une très-habile générosité; c'est là une véritable humiliation pour les nations latines; espérons qu'elles ne joindront pas au tort de s'être laissé prévenir, celui plus grand de ne pas

adopter un remède dont l'efficacité est désormais prouvée.

Si, comme nous n'en avons jamais douté, le progrès social demande partout la coexistence des deux civilisations anglo-saxonne et latine, protestante et catholique, la France, qui a toujours été au service de l'idée, la France n'hésitera pas à obéir, elle aussi, à cet instinct mystérieux qui l'a faite, en tous temps comme en tous pays, le soutien des faibles ou des opprimés.

NOTA.

Comme nous n'avons fait les conversions des monnaies, poids et mesures brésiliens, en monnaies, poids et mesures français, que là où il importait au lecteur de se rendre compte immédiatement du rapport entre les salaires ou les marchandises et leur prix, il nous semble nécessaire de donner ici la conversion des principales mesures employées dans l'empire brésilien.

MONNAIES.

Ce n'est que depuis le règne de Don Pèdre II que la monnaie métallique entre pour une part notable dans les transactions brésiliennes. L'usage du papier-monnaie est si bien entré dans les habitudes, que c'est plutôt en vue des opérations avec l'Europe que le gouvernement remplace incessamment les petites coupures du papier-monnaie par des pièces d'argent et de cuivre. Les pièces d'argent sont de 3 fr. 25 à 3 fr. 85. On compte dans toutes les provinces par reis : 340 reis équivalent à 1 fr.; dans les estimations approximatives, le conto ou million de reis est calculé valoir 3,000 fr.

MESURES.

Les mesures linéaires du Brésil sont :

La lieue, qui mesure	6,180 m	»
La brasse, —	2	02
La varre ou aune se compte pour	1	»
La palme mesure	»	22

Les mesures cubiques sont :

La fanga, qui contient.	54 litres.
L'alquière, qui en vaut	18
Et la quarta, —	4 1/2

POIDS.

La livre brésilienne ne vaut que 460 grammes.
Elle se décompose en 2 marcs et 16 onces.
L'arrobe vaut 32 livres brésiliennes (un peu moins de 15 kilos).

ANNEXES

ANNEXE A

RENSEIGNEMENTS SUR DIVERS OBJETS RELATIFS A L'ÉMIGRATION

(Manuscrits envoyés par la Direction des Terres.)

PROVINCE DE SAINTE-CATHERINE.

Le prix ordinaire pour abattre et brûler le bois, et nettoyer un terrain de 100 brasses de côté (environ 4 hectares), est de 150 fr., le travail étant entrepris à forfait; mais, exécuté à la journée, il peut s'élever jusqu'à 250 fr.

Le travail du binage et du brûlage du bois, qui s'élève de 60 à 80 fr., est l'unique qu'il convient au colon de faire faire par autrui. Il peut se charger de celui du nettoyage auquel il est propre. Le prix du travail pour ouvrir les fosses est impossible à calculer, parce qu'il dépend de la qualité du terrain et surtout du genre de plantation pour laquelle on le prépare.

Sur ladite étendue de 4 hectares, on peut semer si-

multanément, suivant la saison, 1 alquière [1] de maïs, 3 quartas [2] de haricots, et planter 50 à 60 rangées de boutures de manioc.

Les haricots se récoltent trois mois après, le maïs au bout de six mois, et le manioc après vingt ou vingt-quatre mois. Cette récolte, dans les circonstances ordinaires, peut produire 150 alquières de maïs et 20 à 25 de haricots dans les premiers six mois.

Dans le semestre suivant, on sème du riz et des haricots entre les tiges de manioc, et l'on obtient une seconde récolte. Un peu après celle-ci, on arrache le manioc, qui rend de 500 à 600 alquières de farine.

On récolte ainsi en deux ans 300 alquières de maïs, 50 de haricots et 600 de farine de manioc ; si la plantation est de café, on plante de 7 à 8,000 pieds, qui commencent seulement à produire après trois années, chaque pied produisant, pendant un espace de cinq à douze ans, dans des circonstances favorables, deux livres de café décortiqué.

La valeur ordinaire de ces produits est de :

4 fr. 80 l'alquière de maïs (1,450 fr. pour les 4 hectares) ; 3 fr. 60 l'alquière de farine de manioc (2,160 fr. pour les 4 hectares) ; 7 fr. 50 celui de haricots (1,875 fr. pour les 4 hectares), et 12 fr. l'alquière de riz.

Le prix des terres varie beaucoup : 10,000 brasses

1. L'alquière vaut 18 litres.
2. La quarta équivaut à 4 litres 50.

carrées (un peu plus de 4 hectares), achetées à des particuliers, peuvent coûter de 10 fr. à 300 fr.

Le salaire du travailleur est, d'après l'usage, de 1 fr. 50 par jour de travail, en dehors de la nourriture, pour tout le temps qu'il est à la disposition du propriétaire. Les gens de métier gagnent généralement de 3 fr. à 3 fr. 85 par jour dans les villages, et les maîtres-ouvriers de 4 fr. 80 à 6 fr. Loin des centres de population, ils sont de plus nourris. Dans la ville de Lages, les journées d'ouvriers de métiers sont de 4 fr. 80 à 6 fr., et celles des maîtres de 9 fr. à 12 fr. Ceci s'entend particulièrement des maçons et des charpentiers; les ouvriers des autres états sont présentement peu employés.

Dans les municipes du littoral, une personne peut se nourrir avec 92 cent. par jour; et, en se réunissant à plus de trois dans une auberge, on peut facilement obtenir la nourriture pour un prix moins élevé. A plus de sept lieues dans l'intérieur, il en coûte un quart en plus. La location d'une petite maison coûte 15 fr. par mois dans les villages. Quant à l'habillement, composé de vêtements grossiers, chemise, culotte, jaquettes, pour l'hiver, et couverture pour la nuit, il coûte de 25 à 30 fr. par année, en allant pieds nus. En portant des chaussures et des étoffes plus fines les jours non ouvrables, le prix s'élève de 120 à 150 fr. par an.

Observation. — Il faut du reste remarquer que dans

l'agriculture, tous les calculs sont plus ou moins incertains, parce que tout dépend du sol, de la régularité des saisons et de mille circonstances imprévues, comme tempêtes, inondations, insectes, lézards, etc., et également dans les fluctuations du prix des denrées.

PROVINCE DE SAN PEDRO (RIO GRANDÉ DO SUL).

Le travail, pour préparer un carré de 100 brasses de côté (4 hectares) couvert de forêts, est habituellement donné à forfait parmi les colons, et coûte 128 fr., le brûlage (réunion des broutilles et des lianes pour les brûler) compté à part. Le même travail à la journée, à raison de 3 fr. par jour de travailleur, revient à 160 fr., en comprenant le brûlage, dont le prix est de 24 fr.

La plantation de ce terrain coûtera 20 p. 100 en haricots, maïs, seigle ou pois; 30 p. 100 en manioc, 40 p. 100 en cannes à sucre, et 80 p. 100 en patates ou riz. Le prix du sarclage des mêmes cultures, sarclage en partie fait par des femmes, des enfants et des vieillards, s'élève à un chiffre moins élevé.

Dans ce terrain, on peut semer 1 alquière 1/2 de haricots, mélangés avec un quart de maïs, qui produiront 90 alquières de l'un et 25 de l'autre. 1 alquière de maïs en produira 100. Le manioc produira 1000

pour 1. Planté en canne à sucre, ce terrain donnera 16 pipes d'eau-de-vie. Pour 25 alquières de patates, il en rendra 600; pour 4 de riz, 160, et pour 4 de seigle, 100. Sur le haut de la Serra (chaîne de montagnes parallèle à la mer), cette dernière production est prodigieuse. La récolte des pois est assez avantageuse en certains lieux. On peut y récolter des citrouilles, des melons, du tabac, du lin peu gros, du café et des herbes potagères, mais seulement pour les besoins de la maison ou par curiosité.

Pendant les trois dernières années, voici quel a été le prix moyen par alquière des principaux produits : maïs, riz non décortiqué, patates et farine de manioc, 6 fr.; seigle, 3 fr.; haricots et pois, 4 fr.; la pipe d'eau-de-vie, régulièrement, 80 à 100 fr.

Quant aux prix des terres, un lot de terre de 100 brasses de front sur 1,500 de profondeur (60 hectares, vulgairement appelée une colonie), peut coûter de 300 fr. à 3,000 fr. dans le municipe de San Leopoldo; dans les autres, les terres sont à beaucoup meilleur marché. Les prix dépendent de la proximité des marchés.

Dans le même municipe de San Leopoldo, un maître-ouvrier gagne par jour 6 francs et nourri; un bûcheron, 3 fr.; les autres ouvriers, 2 fr. 40.

Une maison convenable pour une famille coûte, dans les villages, de 6 à 24 fr. par mois.

Les frais de culture et de rendement d'un carré de 100 brasses de côté (4 hectares) peuvent s'établir ainsi :

Dépenses.

Défrichement, brûlage et nettoyage.....	480 fr.
Plantage, cueillette et arrachage.....	2,100
Total.....	2,580 fr.

Produits.

3/4 d'alquière de maïs et citrouilles plantés en octobre donnent :

75 alquières de maïs, à 6 fr.....	450 fr.
1,000 citrouilles, à 12 cent.....	120
25 alquières de patates plantées en février donnent 600 alquières, à 6 fr.....	3,600
1/2 alquière de haricots plantés en août donne 80 alquières, à 12 fr.....	960
1/4 d'alquière de maïs (deuxième récolte) donne 50 alquières, à 6 fr.....	300
Total.....	5,430 fr.
En déduisant les dépenses.....	2,580
on obtient pour le profit net.....	2,850 fr.

En plantant de la canne ou du manioc au lieu de

patates, le revenu net est plus fort, mais aussi ces cultures exigent plus de dépenses et l'édification d'un moulin.

PROVINCE DE PARA.

La préparation d'un carré de 100 brasses de côté (4 hectares) de terres libres couvertes de forêts vierges peut coûter 1,500 fr., savoir : 900 fr. pour l'abatage, et 600 fr. pour le brûlage et le nettoyage.

Quant à la plantation, elle pourra monter à 120 fr. pour le maïs, à 150 fr. pour les haricots, à 600 fr. pour le manioc, à 540 fr. pour le café ou cacao, à 45 fr. pour le riz, à 150 fr. pour le ricin, à 600 fr. pour la canne à sucre, à 90 fr. pour le roucou; le prix des deux récoltes qu'il est nécessaire de faire dans l'année s'élèvera en moyenne à 900 fr.

La saison étant favorable, la récolte peut s'élever à 800 alquières de farine de manioc, 100 de maïs, 100 de haricots. Le café donne, dans la première année, 400 arrobes, et dans les suivantes, 600; le cacao, 700, et ensuite, 1,000; le riz avec la cosse, 1,000 alquières; le ricin, 60 alquières; la canne, 900 frasquinesos d'eau-de-vie ou 1,200 arrobes de sucre et 2,500 pots de sirop.

Dans le lieu même de production ou dans les plus

rapprochés, ces produits peuvent valoir : la farine, 4 fr. 80 par alquière; le maïs, 7 fr. 20 par alquière; les haricots, 6 fr. par alquière; le café en gousses, 30 fr. par arrobe; le roucou, 6 fr. l'alquière; le cacao, 7 fr. 50; le riz en cosse, 4 fr. par alquière; l'eau-de-vie de canne, 15 fr. par frasquinesos; le sucre brut, 9 fr. par arrobe, et le sirop, 4 fr. le pot.

Le prix des terres varie beaucoup, suivant l'essence des bois qui les couvrent, la proximité des marchés et la fertilité; mais on peut les calculer de 3 fr. à 30 fr. par 100 brasses carrées (ou plutôt pour un carré ayant 100 brasses de côté).

Les salaires des ouvriers agricoles s'élèvent habituellement, pour les hommes, de 2 fr. 40 à 3 fr. par jour; pour les femmes, de 1 fr. à 1 fr. 50, et pour les ouvriers artisans, de 4 fr. à 9 fr., tous nourris, logés et éclairés.

La location des maisons dans les villages varie entre 6 fr. et 24 fr. par mois; la nourriture d'un agriculteur coûte 1 fr. 30, celle d'un artisan 1 fr. 92; quant aux vêtements, y compris ceux de travail, le prix en est environ de 40 fr. par trimestre.

Il faut noter que le calcul du produit suppose le terrain planté d'une seule plante, et non comme on le fait dans quelques parties avec du maïs, du roucou, du ricin, du riz, etc. Simultanément plantées, ces plantes étant de natures diverses se nuisent, et donnent en

résultat une récolte souvent insuffisante pour couvrir les frais de plantation. (Lettre du 28 mai 1858, adressée par le président de la province du Para au directeur général des terres.)

PROVINCE DE ESPIRITO SANTO.

Le défrichement et l'abatage d'un carré de terre de 100 brasses de côté couvert de forêts vierges coûtent habituellement de 270 à 300 fr.; le brûlage et le nettoyage, 90 fr.

L'ensemencement peut être de 1 alquière de maïs, qui en rendra 100; 2 de haricots, qui en donneront 150 au prix de 3 fr. et 6 fr. par alquière, approximativement.

Un travailleur dépense 1 fr. 50 par jour pour sa nourriture, et 50 fr. par an pour ses vêtements, en les renouvelant trois fois.

Un carré de 4 hectares de terre coûte 150 fr.

PROVINCE DE PARAHIBA.

Le défrichement d'un carré de 100 brasses de côté de terrain couvert de forêts vierges, et la plantation

de cette surface en maïs ou haricots peuvent coûter les prix suivants :

Défrichement	120 fr.
Nettoyage	75
Plantation du maïs, des haricots, du café, du riz, etc.	105
Nettoyage	90
Plantation de la canne	360

D'autres cultivateurs trouvent des prix plus ou moins élevés, l'un estimant à 165 fr. la dépense pour brûler et planter en riz, haricots, etc., et un autre à 900 fr. pour défricher, planter et nettoyer.

La production totale de ce terrain peut être évaluée à 400 alquières de produits variés.

Dans les terres de bonnes qualités, les cultures se divisent ainsi, et s'élèvent aux prix suivants :

Haricots	à 24 fr.	32	alquières.
Farine de manioc.	à 10 fr.	200	—
Maïs	à 6 fr.	100	—
Riz	à 10 fr.	100	—
Sucre	à 7 fr. 50	2500	arrobes.
Café, depuis 5 ans.	à 13 fr. 50	300	—
Tabac après sa préparation	à 3 fr.	75	—
Coton en cosse	à 30 fr.	230	—

Le prix des terres varie de 7 fr. à 15 fr. l'hectare, suivant la qualité.

Le salaire des travailleurs agriculteurs varie de 1 fr. à 1 fr. 50 avec nourriture, et dans le municipe de la capitale (de la province) de 2 fr.; celui des artisans varie entre 2 fr. 40 et 6 fr.

Quant à la nourriture, celle du travailleur peut s'élever de 50 cent. à 1 fr. par jour. Le loyer d'une maison varie de 3 fr. 60 à 6 fr. par mois; le vêtement revient de 24 à 60 fr. par an,

MATTO GROSSO.

Pour préparer un terrain de 100 brasses de côté couvert de forêts vierges et pour le mettre en état de pouvoir être cultivé, on dépensera la somme de 900 fr.

Sur cette superficie on peut planter 1 alquière de maïs, qui en donnera 150; 2 de haricots, qui en produiront 60; 2 de riz, qui en rendront 400; des cannes, qui produiront 320 arrobes de sucre ou 400 canadas d'eau-de-vie; du manioc, qui donnera 600 alquières de farine.

Les prix courants de vente sont les suivants : 1 alquière de maïs se vend 4 fr. 50; de haricots, 12 fr.;

de riz, 4 fr. 50; de farine, 6 fr.; 1 arrobe de sucre, 15 fr.; 1 canada d'eau-de-vie, 12 fr.

Le prix moyen d'une sesmaria (une lieue carrée) de bois avec des champs de pâturage est de 1,200 fr. à 1,800 fr., selon la fertilité et la convenance des terres.

Un travailleur gagne par jour 1 fr. 20; un artisan, 4 fr. 50.

La nourriture coûte 75 c. par jour; le logement 24, et l'habillement 35 c. également par jour.

PROVINCE DE SAINT-PAUL.

On ne peut faire qu'un calcul approximatif des dépenses nécessaires pour préparer la terre, parce qu'elles varient dans les divers municipes; toutefois, pour le municipe de la capitale, on compte 120 fr. pour préparer un carré de 100 brasses de côté, de manière à être planté en haricots, maïs, riz; 360 fr. dans Conception; 150 fr. dans celui de Culia; 273 dans celui de l'Évêché. Il en coûte un peu plus, un peu moins dans les autres localités.

Quant au prix des terres, il varie de 90 à 150 fr. pour un carré de 100 brasses de côté (4 hectares).

Quant à ce que peut produire cette superficie cultivée, elle varie peu dans les diverses localités.

Elle peut recevoir 800 pieds de café et produire 250 alquières de maïs, 50 de haricots, et 300 charges de manioc, qui, vendus sur place ou dans les villages voisins, peuvent produire : le maïs, 4 fr. par alquière ; les haricots, 12 fr. l'alquière ; le manioc 6 fr. l'alquière, et le café 9 fr. par arrobe.

Les simples ouvriers peuvent gagner par jour 2 fr. 40, et l'artisan 6 fr. Ils peuvent se nourrir avec 90 cent., et paient de 3 à 12 fr. la location d'une maison.

MINAS GERAES.

La présidence de Minas Geraes adressa aux comarcas de la province les questions suivantes :

1° Combien coûte le travail nécessaire pour préparer un carré de 100 brasses de côté, couvert de forêts vierges, de manière à le rendre propre à être planté ?

2° Combien produira la même étendue de terrain plantée de maïs, de haricots, de riz ?

3° Quelle serait la valeur de ces divers produits sur le lieu de la récolte ou dans les villages voisins ?

4° Quel est le prix moyen des terres dans le municipe ?

5° Quel est le prix moyen des salaires des cultivateurs et des ouvriers artisans ?

6° Quelle est la somme nécessaire à l'alimentation d'un travailleur?

Les réponses de quelques comarcas que nous publions nous paraissent d'un intérêt général.

MUNICIPE DE MINAS NAVAS.

1re *Réponse*. L'appropriation du terrain, jusqu'à ce qu'il soit en état d'être planté, demande 118 journées, savoir : 32 pour couper le menu bois, 48 journées pour abattre, 32 pour nettoyer et 6 pour brûler; lesquelles, au prix moyen de 1 fr. 50 pour le salaire, et 72 cent. pour le prix que coûte la nourriture, portent la dépense à 220 fr. De cette somme on peut déduire le salaire et la nourriture des 32 jours de nettoyage, suivant que le brûlage a été bien ou mal fait.

2e *Réponse*. Les 100 brasses de côté, 4 h., peuvent recevoir 1 alquière de maïs, 3 alquières de haricots, 1 de riz et 4,000 pieds de café, devant produire : le maïs 200 alq., les haricots 120 alq., et le riz 160 alq. Quant au café, il donnerait 12,000 livres, en moyenne 3 livres pour chaque pied.

3° La valeur des productions sur le lieu de la récolte est de 1 fr. 50 l'alquière de maïs, 2 fr. 50 l'alq. de haricots, et 2 fr. 40 celui de riz; elle augmente d'un peu plus du tiers sur les marchés voisins.

4° Le prix moyen des terres est de 60 fr. pour un espace dans lequel on peut semer une alquière.

5° Le prix moyen des journées de travailleurs est de 1 fr. 50, et pour les artisans de 3 fr.

6° Avec 72 cent. par jour, un journalier peut se nourrir sobrement; le logement d'une maison ordinaire est de 3 fr. par mois; le prix des vêtements s'évalue à 48 fr. par an.

MUNICIPE DU GRAND-MOGOL.

1° Pour préparer un terrain de 100 brasses de côté, couvert de forêts vierges, il faut :

Pour couper le menu bois,		
16 journées à 1 fr.	20	fr. 19 20
Pour abattre, 24 journées à 1	50	36 »
Pour nettoyer, 12 journées à	96	11 50
Pour brûler, 4 journées à	96	3 85
		70 55

2° Il peut produire, dans une saison favorable,

Maïs.....	50 alq.
Riz.....	80
Haricots.....	30

3° Qui peuvent se vendre :

Maïs, l'alq. 3 fr..... 150 fr.

Report. . .	150 fr.
Les haricots 6 fr.	180
Riz non décort. 3 fr.	240
	190 fr.

4° La terre coûte en moyenne 75 fr.

Le prix moyen des journées pour un cultivateur, 1 fr. un artisan 2 fr. 40.

6° Un travailleur peut se nourrir avec 3 fr. 20 par jour ; se loger pour 1 fr. ; son habillement coûte par trimestre 15 fr.

MUNICIPE DE RIO-PARDO.

1° La coupe des petits arbres	20 journ.	à »f 40	14f 40
L'abatage	15	à 1 20	18 »
Nettoyage.	20	à » 72	14 40
La clôture.	30	à » 72	21 60
La plantation.	50	à » 72	36 »
			104 40

La municipalité observe que ces prix de journées varient suivant la demande, mais que jamais il ne s'élève de plus du tiers. Dans le municipe, une lieue [1] de terre couverte de forêts vierges, sans préparation agricole, coûte, terme moyen, 3,000 fr.

1. La lieue brésilienne est de 6,180 mètres.

Les journées d'artisans se paient :

Les tailleurs.....	3 fr.	»
» Forgerons.....	4	»
» Charpentiers.....	3	50
» Cordonniers.....	2	40
» Maçons.....	1	20

Parmi ces ouvriers il y en a qui ne sont pas habiles; leurs journées sont en conséquence sujettes à quelque altération, mais petite.

La location d'une maison par mois.....	fr. 3	60
Le vêtement de tissus grossiers.....	5	50
La nourriture, terme moyen par mois....	19	»

Les plantations donnent par 4 hectares :

Maïs, 3 quartos ou 12 selamins, en une seule récolte, produisent 150 alquières à.....	fr. 3	450 fr.
Haricots, 6 oitas produisent 60 alq. à.....	6	360
Riz, 6 alquières produisant 600 alq. à.....	3 30	990
Manioc, 200 alquières à.....	3 80	760
Total.....		2.560 fr.

Le terrain qui produit le maïs, les haricots, le manioc, le café et autres plantes, ne produit pas le riz,

lequel est planté en terrain séparé, et où on plante le café on ne plante pas de manioc.

MUNICIPE DE DIAMANTINA.

1° Défrichement 8 journées à 1 fr. 50, plus 60 cent. pour la nourriture..... fr. 16 80

Abatage, 8 journées	d° d°	16 80
Brûlage	(moyenne)	8 50
Nettoyage	d°	8 50
Plantation	d°	6 »
		56 60

2° et 3°. La production en terre ordinaire donne :

Maïs, 50 alquières à 3 fr. (sur les lieux de production).....	fr. 150
Haricots, 30 alquières à 5 fr. 40.....	162
Riz, 50 alquières, non décortiqué, à 6 fr.	300
	612

4°. Le prix moyen de la terre pour un espace où se sème une alquière de maïs est de..... fr. 72 »

5° Le prix de la journée de travail, indépendamment de la nourriture, est de ..... fr. 1 50

Dito des ouvriers..... 4 50

6° La nourriture quotidienne d'un travailleur est de..... 60

Ses vêtements coûtent annuellement.... 30 »

MUNICIPE DE SERRO.

La préparation du terrain demande :

28 jours pour couper à 1 fr. 50, et 60 cent pour la nourriture..... fr. 59 »

10 jours pour l'abatage 1 fr. 50, nour. 95 c. 24 »

2 jours pour brûler, à 2 fr. 10..... 4 20

fr. 87 20

On peut planter dans ce terrain :

28 pratos (assiettes) de maïs, 3 alquières de haricots et 3 de riz.

Planté de manioc, il produira de 300 à 350 alquières de farine, et contiendra 3,900 pieds de café.

Pour planter 3 alquières on emploiera sur ce lot de terre 30 journées, et autant pour faire les fosses, lesquelles, à 2 fr. 10 c., compris la nourriture, donneront..... fr. 126 »

Pour 28 pratos de maïs, 8 jours à 2 10. 16 90

Pour 3 alquières de riz et amendement du terrain 30 jours, brûlage 30 jours, plantation 30, en tout 90 jours à 2 fr. 10..... 189 fr.

Pour le manioc, amendement 30, plantation 15, en tout 45 jours, soit..... 135 fr.

Pour 390 pieds de café, pour alignement et faire les fosses 30 journées; arrachage des mauvaises her-

bes, plantage et buttage 30 jours également à 2 fr. 10, 63 fr.

Le café exige deux *capinas*, dans chacune des quatre premières années, à 10 jours chacune, 80 jours à 2 fr. 10..... 168f »

Pour cueillir le maïs, 20 journées.....	42	»
Transport au paial.....	12	»
Battage, 10 journées.....	21	»
Pour cueillir les haricots, 6 journées....	12	60
Pour rentrer trois charretées.....	3	»
Décortiquer ou battre, 3 journées.....	6	30
Sécher et nettoyer, 6 journées.....	12	60

Le produit est calculé de la manière suivante :

Maïs, 100 alquières à 3 fr.....	fr.	300
Haricots, 60 alquières à fr. 12.....		720
Riz (en bonne terre, 250 alquières), fr. 3.		750

La récolte du riz et son transport exigent 20 journées à 2 fr. 20, et 40 charretées à 1 fr.

La cueillette du café n'est pas très-régulière ; le prix sur le marché voisin est de 2 fr. 60 par arrobe.

La récolte du manioc et les opérations qu'il faut lui faire subir, pour en obtenir une alquière de farine coûtent environ 2 fr. 10; cette même alquière se vend à la ville 8 fr.

Le prix des terres, suivant leur qualité et la position

du terrain, est de 60 à 120 fr. pour la surface nécessaire à l'ensemencement d'une alquière.

Les journées de charpentiers et forgerons (maître), nourris par ceux qui les emploient, sont de 4 fr. 80 à 6 fr., les ouvriers..... fr. 3

Maîtres maçons,	fr. 9,	ouvriers.....	3
» tailleurs,	4 50	ouvriers.....	3
» cordonniers,	4 50	ouvriers.....	3

Les ouvriers libres coûtent pour nourrir à ceux qui les emploient 1 fr. 20; les esclaves, 90 cent. dans les villages.

Au chef-lieu du municipe, le loyer d'une maison est de 12 fr. par mois.

Les vêtements d'un esclave s'élèvent par an à 30 fr.

Homme libre économe, par an..... 60

PROVINCE DE RIO-JANEIRO.

Un terrain de 100 brasses de côté (4 hectares) couvert de forêts vierges donne lieu, la première année, aux dépenses suivantes :

MUNICIPES.	BRULAGE, Abatage, Nettoyage.	PRÉPARATION DU TERRAIN pour						ÉPOQUE où le café donne.
		Café.	Haricots.	Canne.	Maïs.	Riz.	Manioc.	
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
San João do Principe..	900	»	»	»	»	»	»	»
Valença.....	150	144	144	»	»	»	»	4
San João da Barra.....	356	»	»	600	»	»	»	»
Maze.....	450	»	»	»	»	»	»	6
Maugaratiba.....	1,200	300	»	»	»	»	»	3
San Fidelis.....	360	»	354	»	310	255	4,059	»
Parahyba do Sul.....	720	180	»	»	»	»	»	6
Rezende.....	150	75	»	»	»	»	»	5
Rio-Blaro.....	180	»	»	»	»	»	»	»
Augra dos Reis.....	510	120	»	»	27	»	27	»
Vassouras.....	117	»	18	»	»	»	»	5
Paraty.....	396	135	91	489	»	»	»	»
Pétropolis.....	1,950	750	»	»	»	»	»	6

PRODUCTIONS

MUNICIPES.	MAÏS.		HARICOTS.		RIZ.		CAFÉ.		MANIOC.		SUCRE.		EAU-DE-VIE		PATATES.	
	Alquières.	Prix.	Alquières.	Prix.	Alquières.	Prix.	Arrobes.	Prix.	Alquières.	Prix.	Arrobes.	Prix.	Pipes.	Prix.	Arrobes.	Prix.
		Fr. C.		Fr. C.		Fr. C.		Fr. C.		Fr. C.		Fr. C.		Fr.		Fr. C.
S. João do Principe	110	6 »	40	12 »	152 »	6 »	»	» »	»	» »	»	» »	»	»	»	» »
Valença.....	150	6 0	100	7 50	» »	» »	320	6 »	200	7 50	»	» »	»	»	»	» »
S. João da Barra.	90	2 07	100	4 12	» »	3 08	»	7 09	»	» »	1,000	6 09	15	»	»	» »
Maze	300	6 »	150	15 »	600 »	3 »	396	7 50	800	6 60	»	» »	»	»	2,000	1 92
Maugaratiba.....	80	6 »	70	15 »	» »	» »	240	15 »	300	7 20	»	» »	»	»	»	» »
S. Fidelis.....	150	3 »	75	7 50	150 »	3 »	»	10 80	1,000	9 60	»	» »	»	»	»	» »
Parahyba do Sul.	200	3 »	80	6 »	20 60	4 50	600	6 »	»	» »	»	» »	»	»	»	» »
Rezende.....	65	6 »	60	12 »	» »	6 »	200	» »	150	9 60	»	» »	»	»	»	» »
Rio-Blaro.....	100	7 09	60	18 »	200 »	6 12	200	6 »	200	12 »	»	» »	»	»	»	» »
Augra dos Reis..	70	6 60	46	11 »	90 »	6 »	175	13 50	300	6 »	»	» »	»	»	»	» »
Vassouras.....	150	9 »	70	10 05	» »	» »	300	11 40	80	9 »	»	» »	»	»	»	» »
Paraty.....	336	7 09	248	15 »	176 »	10 »	216	12 60	305	7 10	»	» »	31	300	»	» »
Pétropolis.....	300	7 09	120	9 12	» »	6 »	400	12 »	»	» »	»	» »	31	»	»	» »

MUNICIPES.	PRODUCTION TOTALE		PRIX DU TERRAIN.	SALAIRES		DÉPENSES.	
	Brut.	Net.		des Travailleurs.	des Artisans.	Nourriture.	Logement et vêtement.
			Les 4 hectares.	Par jour.	Par jour.	Par jour.	Par an.
San João do Principe.	1,440f	540f	300f à 450f	3f	3f 85 à 6f	»	»
Valença.....	5,070	»	400 à 1,000	2 40	4 50 à 6	1f 20	348f
San João da Barra...	»	»	30 à 300	1 80	3 à 6	1 20	438
Maze.....	»	»	200 [1]	1 50 à 1 80	3 60 à 6	1 50	»
Maugaratiba.....	»	»	1,500	1 90 à 3	3 60 à 6 70	1 20	260 à 330
San Fidelis.....	»	»	»	1 70 à 4 80	4 80 à 6	1 à 1 50	300
Parahyba do Sul....	»	»	600	1 90	6	1 80	324
Rezende.....	»	»	150 à 300	2 40	»	1 20	»
Rio-Blaro.....	»	»	300 à 600	1 80 à 3 60	6	2 40	290 à 540
Augra dos Reis.....	»	»	1,050	1 70	4 75	1 20	300
Vassouras.....	»	»	360 à 1,800	1 80	4 à 6	»	75 à 78
Paraty.....	»	»	120	1 80 à 3	4	2 30	306
Pétropolis.....	»	»	132	3	6 à 7 50	1 50	180 à 250

1. Par alquière de semence de riz.

OBSERVATIONS.

Outre les salaires ci-dessus indiqués, les fazendeiros ont coutume de donner la nourriture.

San Joao do Principe. — Le terrain planté de café produit, au bout de cinq ou six ans, 200, 250 arrobes, qui sont vendues 9 fr. La part du travailleur produit 1 fr. 80 à 2 fr. 25. On commence à diminuer les autres cultures, dans la pensée qu'elles ne valent pas les caféières. Quand la terre est mauvaise ou sèche, on plante entre les cafiers du manioc, dont la production est égale à celle du maïs.

Valença. — Outre les produits mentionnés, on récolte la patate anglaise et douce (celle-ci donnant trois récoltes), et le riz qui, dans quelques endroits, donne 100 pour 1, la canne à sucre, l'indigo et le thé de l'Inde.

Maze. — Le terrain planté de cafiers donne du maïs pendant plus de huit années et des haricots pendant les trois premières.

Maugaratiba. — Il y a beaucoup d'endroits plantés de cafiers, d'orangers, de manioc, et les maisons d'habitation se vendent de 600 à 1,800 fr.

Parahyba do Sul. — Outre les produits spontanés, et sans leur porter préjudice, on plante avant que les cafiers se soient développés, du manioc, des amandes, des courges, des ignames, des patates, etc.

Paraty. — La production est calculée d'après le rendement des trois premières années, lorsque les cafiers ne sont pas encore développés. Les bananiers et les cafiers ne se plantent pas ensemble.

CULTURE DE LA SOIE[1]

D. Existe-t-il des mûriers indigènes au Brésil? Diffèrent-ils essentiellement de ceux d'Europe?

R. Les mûriers cultivés au Brésil sont les mêmes que ceux de l'Europe.

D. A-ton essayé de nourrir des vers à soie indigènes avec du mûrier d'Europe? Quel a été le résultat?

R. Les vers à soie acclimatés au Brésil se nourrissent parfaitement avec les feuilles de ces mûriers.

D. A-t-on tenté de nourrir des vers à soie d'Europe avec les feuilles dont se nourrissent les vers brésiliens?

R. La réponse se trouve dans les deux précédentes.

1. C'est à l'obligeance du docteur Carvalho, de Rio-Janeiro, que nous devons ces renseignements et ceux qu'on trouvera plus loin sur le thé; nous imprimons ces renseignements en conservant le mode d'après lequel ils ont été obtenus.

D. Quels sont les principaux phénomènes observés sur les arbres et les vers transportés d'Europe au Brésil ?

R. Les mûriers viennent parfaitement. Les vers se développent avec beaucoup de facilité.

D. Est-ce seulement dans la province de Rio-Janeiro que des expériences ont été faites ?

R. On a fait des essais à Rio-Janeiro et à Rio Grande do Sul.

D. Dans quelles parties du Brésil les mûriers et les vers auraient-ils chance de dégénérer le moins vite ?

R. Les mûriers bien traités ne dégénèrent pas.

D. En quelle année a-t-on fondé la magnanerie de la province de Rio ? En quelle année est-elle devenue domaine provincial ?

R. Le magnanerie, encouragée par le gouvernement provincial de Rio-Janeiro, a été fondée entre 1840-1844.

D. Sur quelle échelle (ou sur quel nombre de mûriers) a-t-elle été montée ?

De combien s'est-elle accrue ? Quel est son personnel ?

R. Le gouvernement a fait une avance de plus de

300,000 francs. Aujourd'hui la magnanerie est soutenue par une compagnie au capital de 1,500,000 fr.

D. Combien de soie produit-elle ? de quelle qualité ?

R. La qualité est bonne. La quantité n'est pas encore en rapport avec les frais d'installation.

D. Les membres du gouvernement comprennent-ils assez l'importance de cette culture pour la favoriser par des subventions ou autres avantages ?

R. La réponse est la réponse 8.

CULTURE DU THÉ

D. Cultive-t-on au Brésil plusieurs arbrisseaux donnant le thé de Chine?

R. Depuis 1815 on cultive au Brésil l'arbrisseau du thé, qui donne diverses variétés.

Frei Leandro do Sacramento a été le premier cultivateur à Rio-Janeiro.

D. Cette culture commencée, je crois, dans Saint-Paul, s'est-elle étendue et dans quelle direction?

R. Cette culture, introduite à Rio-Janeiro, a été transplantée à Saint-Paul, où elle a prospéré dans presque tous les sols, peut-être mieux encore qu'en Chine, selon l'opinion du docteur Guillemin.

D. Les soins de culture et de manipulations sont-ils confiés indifféremment aux esclaves ou aux travailleurs libres?

R. A Saint-Paul, la culture est faite par des travailleurs libres et esclaves.

D. Les procédés pour la préparation sont-ils partout les mêmes?

R. Les procédés de préparation sont à peu près les mêmes partout et peu perfectionnés, selon l'opinion du docteur Liautaud, envoyé au Brésil par le gouvernement français. — Dans les environs des villes Saint-Paul et Itu, la préparation se fait dans de meilleures conditions qu'ailleurs.

D. Fait-on partout du thé noir?

R. Un cultivateur de la province de Rio-Janeiro est parvenu à préparer du thé noir pekoé à pointes blanches, reconnu excellent.

D. Le voisinage de la mer exerce-t-il une influence sur la végétation de l'arbuste, ou sur la qualité du thé?

R. Le voisinage de la mer n'est pas favorable à la culture du thé.

D. Les conditions de sol, d'élévation et de température, sont-elles les mêmes pour le thé que pour le mathé?

R. Les conditions pour la culture du thé sont à peu près celles pour la culture du *mate*.

D. Le défrichement doit-il être différent pour la plantation du thé qu'il ne l'est pour le café?

R. Le défrichement est au Brésil le même pour toutes les cultures.

La distance entre les pieds est de $1^{m},50$.

D. A quel âge et combien de fois par an dépouille-t-on l'arbuste de ses feuilles?

R. On peut cueillir les feuilles au bout de trois ans, et on cueille tous les deux mois.

D. A combien estime-t-on en poids le produit d'un arbuste de 3 ans;

Celui d'un arbuste de 5 ans;

Celui d'un arbuste de 10 ans?

R. La récolte est calculée au moins à raison de 5 livres par an, en moyenne, selon l'âge de l'arbrisseau.

D. Combien y a-t-il approximativement de pieds d'arbustes plantés au Brésil?

R. Quelques cultivateurs de Saint-Paul ont jusqu'à 80,000 pieds de thé. La statistique du pays ne permet pas d'apprécier la production totale.

D. Combien de propriétaires cultivent le thé ?

R. Il me serait difficile de préciser le nombre des cultivateurs. Il y a plus de cent cultivateurs.

D. A combien s'est élevée la production du thé en 1846, en 1856?

R. Je ne puis pas répondre à cette question.

D. Les thés brésiliens peuvent-ils soutenir sérieusement la comparaison avec les thés de Chine?

R. Les thés exposés à l'Exposition universelle de Paris (1855) étaient meilleurs que celui qui se vend à Paris 4 fr. la livre. La proportion de théine est très-considérable.

D. Leur infériorité résulte-t-elle de la nature du sol, de la dégénérescence des plants ou seulement de préparations défectueuses?

R. Tous les défauts des thés du Brésil proviennent de la préparation, notamment de la torréfaction.

D. Que fait le gouvernement brésilien pour l'extension de cette culture?

R. Le gouvernement du Brésil jusqu'à présent n'a protégé la culture des thés que par les droits d'importation des thés étrangers.

D. Peut-elle être considérée comme définitivement implantée au Brésil?

R. Oui.

ANNEXE B

AFFAIRE DES COLONS SUISSES DE LA PROVINCE DE SAINT-PAUL

Le différend qui s'est élevé entre les colons de Saint-Paul et les propriétaire de cette même province a eu un grand retentissement au Brésil et dans toute l'Allemagne aussi bien qu'en Suisse. Il n'en a pas été de même en France ; c'est à peine si nos journaux, l'appréciant à sa juste valeur, lui ont consacré quelques lignes dans les *Faits divers*.

Nous n'aurions donc pas à nous occuper des réclamations des colons engagés par la maison Vergueiro, si la disproportion entre le peu d'importance du fait et les orages qu'il a soulevés ne prouvaient une fois de plus l'antipathie latente que nous n'avons cessé de signaler entre les nations saxonne et brésilienne.

Pourquoi, après s'être soulevés sans motifs sérieux, les colons suisses-allemands ont-il rencontré dans les

agents consulaires de leur nation ce que nous pourrions nommer des complices, et dans les journaux de leur patrie des défenseurs aussi aveugles que violents? C'est que la presse et les consuls allemands ont trouvé dans un différend semblable à ceux que concilient chaque jour et sans bruit nos juges de paix l'occasion de manifester leur antipathie pour les papistes du Nouveau Monde.

Et non-seulement l'enquête de l'honorable conseiller Manoel de Jesus Valdetara a prouvé qu'on avait exploité la défiance innée des colons contre leurs patrons, mais aussi que les propriétaires brésiliens n'obtenaient ces mêmes colons qu'en les recrutant dans les classes les plus infimes et les plus viciées de l'Allemagne et de la Suisse, et à la condition de leur faire *l'avance intégrale* du prix de transport du village européen à la colonie brésilienne. Il est de plus officiellement établi qu'on a plus d'une fois vidé les maisons de correction pour envoyer leurs habitants au Brésil.

Enfin, il ressort encore de l'enquête que les agences d'émigration ou leurs recruteurs sont obligés de recourir à de coupables mensonges pour alimenter cette misérable émigration. Dans un emportement qui n'a pas reculé devant la déloyauté, les journaux allemands ont plus d'une fois, à propos des troubles de Saint-Paul, essayé de rendre le gouvernement responsable des quelques irrégularités qui ont pu être signalées dans l'exécution

des contrats. Partout où on aura cherché la vérité, on n'aura pu constater autre chose de la part de l'administration qu'une constante sollicitude; mais si aucune de ces odieuses et déloyales accusations n'a pu atteindre le gouvernement brésilien, n'est-ce donc pas le comble de l'humiliation pour un grand empire d'être ainsi transformé en une sorte de Botany-bay, alors que les colonies anglaises repoussent avec indignation les déportés de leur métropole.

RAPPORTS

DE M. MANOEL DE JÉSUS VALDETABA SUR LES COLONIES DE LA PROVINCE DE SAINT-PAUL

Ministère de l'Empire.

« Rio-Janeiro, le 30 avril 1858.

« Illustre et Excellent Monsieur,

« Pour l'accomplissement de la mission dont j'ai été chargé par avis du 2 septembre dernier, je me suis rendu successivement dans les colonies *Sénateur Vergueiro* et *Angelica*, et j'ai procédé à l'examen et aux investigations à ma portée sur la nature et les clauses

des contrats passés entre les propriétaires et les colons, sur la manière dont ils ont été exécutés par les deux parties et sur les injustices dont se plaignent quelques colons. Je viens soumettre à Votre Excellence le résultat de mon travail.

Dans les deux établissements sus-nommés, les obligations des propriétaires et des colons sont réglées par des contrats de *Parceria*[1], sauf quelques différences pour ceux qui sont passés avec des colons qui ont reçu des avances de leurs municipalités, relativement au temps du remboursement et aux intérêts, quand ils sont stipulés. Les clauses de ces contrats me paraissent combinées dans l'intérêt mutuel des parties et appropriées au but qu'ils se proposent, et je pense que le colon laborieux et rangé pourra, sous leur influence, se racheter en peu d'années des avances faites, et prospérer, ainsi que l'ont déjà prouvé bon nombre d'exemples. De la part des propriétaires, les contrats ont été fidèlement exécutés, et, sous ce rapport, il n'y a aucun fondement dans les articles de la plainte que pour leur justification plusieurs colons d'Ibacaba ont fait parvenir au gouvernement provincial par l'intermédiaire du brigadier général José-Joaquim Machado de Oliveira, comme je le démontrerai quand je traiterai spécialement de chacun de ces articles. Mais on n'en

1. Association en participation.

peut pas dire autant de quelques colons qui ont manqué à leurs obligations, soit en troublant la paix et l'ordre de la colonie et de la propriété, comme ont fait les plaignants en décembre de l'année passée, soit en négligeant de soigner et de récolter convenablement la portion des caféiers qui leur avaient été remis, ou de remplacer les vides par de nouvelles plantations, ce que j'ai vérifié de mes yeux, étant allé sur les lieux accompagné d'un cultivateur intelligent et probe, dont l'opinion doit être accueillie comme celle d'un juge parfaitement éclairé; et il ne faut pas omettre que dans le nombre de ceux qui ont failli en ce point figurent en très-grande partie les Suisses signataires de la plainte.

J'arrive donc à l'examen des griefs allégués dans les articles de la plainte ci-dessus mentionnée.

Le premier grief consiste dans la différence des changes à l'aide desquels on réduit en monnaie brésilienne les sommes avancées aux colons par leurs municipalités et dans l'inutilité de cette opération. Mais cette conversion est faite d'après le change du jour de l'arrivée des colons à Santos, conformément aux cotes de la place de Rio avec l'étranger : il est tout simple que les colons arrivant à des époques diverses, le change varie selon les époques, et quant à la nécessité de l'opération, elle est évidente, car les propriétaires sont obligés par le 3e article additionnel à retenir sur

les profits des colons les sommes avancées et à les remettre aux municipalités.

On allègue en second lieu que les colons arrivant ici avec une dette et payant dans la monnaie même où ils ont emprunté originairement, cette monnaie est évaluée à un change moindre que celui de la dette, par exemple le franc, à 320 reis. Il est vrai que les propriétaires ont reçu ici de quelques colons des sommes en francs au prix de 320 à 340 reis. Mais c'était sur la demande de ceux-ci, qui ne trouvaient pas un meilleur prix, comme ils l'ont déclaré eux-mêmes quand je les ai interrogés sur ce point; et on ne peut, en bonne justice, faire aux propriétaires un reproche de ce fait, car ils n'étaient pas obligés de recevoir une monnaie étrangère à un prix plus élevé que celui de la localité, ni d'envoyer cette monnaie sur une place de commerce où elle se serait mieux payée, en s'exposant ainsi aux risques et aux préjudices d'une pareille opération.

Le 3e article se réfère spécialement au tuilier Forster. Ce colon avait été engagé en Europe pour un salaire annuel de 687,500 reis, représentant environ 2,200 francs. A son arrivée au Brésil, il fut débité d'une somme de 744,000 reis pour son passage, qui s'élevait à 2,000 francs. Voyant ainsi que 2,000 francs produisaient en monnaie brésilienne une plus forte somme que 2,200 francs; ignorant la variation du

change ou ne s'en préoccupant pas, il prétendit qu'on lui faisait une grave injustice, et il réclama au moment où se trouvaient ici les commissaires suisses; les propriétaires élevèrent alors son salaire à 748,000 reis, en quoi ils lui firent une faveur, n'étant pas obligés à payer plus que ce qui était convenu. Il arriva enfin qu'on ne lui avait pas tenu compte des dimanches et jours de fêtes par erreur et oubli du directeur; cette erreur fut réparée aussitôt qu'il réclama, et elle l'eût été plus tôt s'il avait fait comme son collègue auquel la même chose était arrivée et qui le fit observer sur-le-champ.

En quatrième lieu, les colons se plaignirent de ce que les propriétaires perçoivent à leur profit un intérêt de 6 pour 100 sur les avances faites sans intérêt par les municipalités aux colons. Quelques-unes de ces avances, en effet, ne portent pas intérêt, d'autres sont à l'intérêt de 6 pour 100 ou de 4 pour 100. Le directeur alors en exercice, par erreur ou négligence, appliqua à toutes les avances l'intérêt de 6 pour 100; mais les propriétaires, dès qu'ils eurent connaissance de l'erreur, la réparèrent, et ils ne peuvent être censurés que pour leur trop grande confiance dans le directeur.

Dans le cinquième article, on allègue que les propriétaires ont recouvré à titre de commission la somme de 10,000 reis par personne adulte, et 5,000 reis par

chaque mineur de tout âge, et qu'ils n'en avaient pas le droit. Il est vrai que cette condition n'est pas stipulée dans les contrats, et cependant elle me paraît équitable et conforme aux habitudes commerciales, relativement aux colons qu'on envoie chercher en Europe, et qui sont transférés à d'autres personnes ; on fait des dépenses pour leur passage ; les agents qui les engagent et les conduisent s'occupent de tout ce qui concerne leur admission et leur transport au lieu de leur destination, et il est juste qu'ils aient une certaine compensation des dépenses et des travaux qui doivent profiter à d'autres. Mais quand les colons sont employés dans les établissements de ceux mêmes qui les engagent, la commission dont il s'agit ne me paraît pas suffisamment justifiée, bien que les entrepreneurs affirment que c'est une coutume générale admise au Brésil et ailleurs.

Le sixième grief concerne les dépenses du voyage de Santos aux colonies, que les colons prétendent n'être pas dues et être d'ailleurs excessivement exagérées. Les dépenses sont expressément à la charge du colon, d'après le contrat, et quant à leur chiffre élevé, l'examen des comptes prouve qu'elles sont spécifiées dans les plus grands détails ; on porte le coût de la journée à chaque repos, le nombre des animaux de selle et leur charge, le volume des bagages, l'état de chaque colon, et la dépense totale est répartie en raison du nombre

des personnes, de la famille de chacun et de la quantité des bagages. La minutieuse exactitude de ces comptes ne laisse rien à désirer, et bien que la dépense soit ordinaire pour le pays, il ne faut pas s'étonner qu'elle paraisse exagérée à un Européen récemment arrivé, accoutumé comme il l'est à des transports à très-bon marché.

Le septième grief concerne la mauvaise construction et le prix élevé des habitations. Les cases destinées aux colons ont, à Ibicaba, quarante palmes de façade et autant de profondeur, avec un terrain pour jardin de cinq brasses de large sur quinze brasses de long. Elles sont construites en bois, couvertes de tuiles et livrées aux colons avec les parois et les portes extérieures pour que les locataires les distribuent à leur fantaisie, en s'appropriant toutes les améliorations qu'ils vendent à d'autres ou que leur paient les propriétaires quand ils se retirent ou qu'ils changent. Toutefois les arrangements des parois extérieures et les couvertures de tuiles sont toujours faits au compte des propriétaires, comme je l'ai vérifié dans les carnets mêmes des plaignants. A Angelica, la construction des cases est la même, mais elles ont vingt-cinq palmes de façade sur quarante de profondeur. Le loyer de celles-ci est de 9,600 reis, et celui des autres de 12,000, ce qui, d'après la déclaration des propriétaires, est à peine l'intérêt à 6 pour 100 du capital employé. Il est cer-

tain qu'à chaque arrivée, les colons ne trouvent pas toujours des cases libres ; ils sont obligés de s'installer dans la maison d'école ou chez d'autres colons qui veulent bien s'y prêter, jusqu'à ce qu'on ait construit des cases nouvelles ou qu'une des anciennes se trouve vacante.

Les assertions contenues dans l'article 8 sont démenties par le témoignage de nombreux colons que j'ai entendus dans l'une et l'autre colonie : il est démontré pour moi que les propriétaires ont, selon leur devoir, exécuté le contrat relativement à la distribution soit des terres pour la culture des subsistances en qualité suffisante, au temps et au lieu propices, soit des arbres à café qui doivent être cultivés par les colons et dont les récoltes sont le bénéfice de chaque famille ; car les plaignants eux-mêmes l'ont confessé, et ceux d'entre eux qui ont affirmé le contraire ont été convaincus de mensonge par leurs propres déclarations, par leurs propres carnets et par l'état où j'ai trouvé leurs caféiers, qui manifestait bien la négligence avec laquelle ils les avaient soignés et récoltés. Et en ce qui touche ce grief que les propriétaires auraient exigé la moitié des denrées vendues et échangées par les colons, il ne s'est trouvé personne pour l'appuyer, même parmi les plaignants, et l'on peut conclure de leurs déclarations que les propriétaires ont peu ou point usé du droit que leur confèrent les contrats à la moitié des excédants.

Le grief de l'article 9 est aussi peu fondé. Par le contrat, il est réglé que trois *alquières* de café en cosses seraient considérées comme équivalant à une arrobe de café décortiqué, ce qui suffirait pour montrer que les colons ne sont pas lésés en ce point, quand même ce calcul ne serait pas tout à fait exact. Mais il est certain, d'après les renseignements que m'ont donnés les cultivateurs intelligents et dignes de toute confiance, que le même calcul, résultant d'expériences répétées, est adopté également dans cette province et dans celle de Rio-Janeiro. Il est vrai que tout le café ne mûrissant pas en même temps et un certain retard ayant lieu dans la récolte, il peut arriver que la partie récoltée la première soit déjà sèche et qu'il en résnlte quelque préjudice pour le colon. Mais ce préjudice est plus que compensé par celui qu'éprouve le propriétaire en raison du déchet qui a lieu dans la préparation, et qui résulte du café vert que les colons livrent mêlé au café mûr et qui ne produit rien, et des pertes causées dans les séchoirs par les grandes pluies et autres accidents dont ne souffrent pas les colons, car leur compte est établi pour le café livré et reçu dans l'établissement. Le prix est payé aux colons sur le vu du compte de vente envoyé de Santos, avec les notes d'usage relativement à la commission, au fret, qui peuvent être consultées et examinées par les mêmes colons, toutes les fois qu'ils le demandent. Le fait de la retenue des

carnets aux mains du directeur, s'il est vrai, comme on l'allègue, ne leur préjudicierait en rien sous ce rapport, car ces carnets ne peuvent fournir aucun éclaircissement sur le prix du café. Pour éviter ces plaintes, nées de méfiances mal fondées, il serait préférable peut-être de payer au colon l'*alquière* de café à un prix fixe convenu à l'avance, comme cela se pratique déjà dans d'autres colonies, d'après ce qui m'a été dit.

Les mesures et les poids dont l'irrégularité et l'inexactitude étaient dénoncées dans l'article 10 ont été par moi examinés, et j'ai fait apporter à la vérification tous les poids et mesures de l'établissement, ceux qui servent à la distribution des denrées alimentaires des colons, comme ceux qui servent à mesurer le café qu'ils apportent. C'est un fait exact qu'une de ces mesures était raccourcie. Mais, d'après les informations que j'ai obtenues du directeur actuel, du tonnelier qui a raccourci la mesure, et d'un ancien colon qui ne l'est plus et qui est employé à recevoir le café, la chose s'est passée de la manière suivante : L'ancien directeur ayant commandé cette mesure et ayant donné les dimensions exactes, il arriva que bientôt après, ayant à s'en servir pour mesurer le café livré par les colons, il reconnut qu'elle était trop grande, et il la fit couper d'un quart de pouce environ. Je dois encore faire observer que je ne me suis pas borné à faire apporter les mesures; j'ai voulu vérifier si elles étaient

en parfait rapport les unes avec les autres, et je n'ai rencontré qu'une insignifiante différence d'un demi-quart à un quart, qui ne peut entraîner aucun préjudice et qui dénote seulement l'impéritie ou tout au moins la négligence de l'employé chargé de ce service.

Sur l'article 11, outre ce que j'ai dit en parlant de l'article 8, j'ajouterai que le colon qui y est mentionné est le maître d'école Dawatz, le chef de la révolte qui eut lieu en décembre dernier, lequel, de 3,600 pieds de café qu'il a reçus, a cultivé seulement 1,700 ; c'est avec cette portion seulement qu'il a fait la récolte dont il se plaint. J'ai été sur les lieux, j'ai vérifié qu'il ne s'y trouvait que quelques pierres de minerai de fer qui ne pouvaient en rien préjudicier à la culture et à la production des caféieries.

Article 12. Par les propres carnets des colons, il est prouvé que les propriétaires ne percevaient pas d'intérêt pour les vivres et l'argent qu'ils fournissaient pendant l'année : l'intérêt ne portait que sur le solde de leur débit qui passait d'une année à l'autre. Si les propriétaires ne livraient pas aux colons et portaient seulement à leur crédit, à la fin de l'année, la moitié du produit du café qui leur appartenait d'après le contrat, c'est parce que, dans le cours de l'année, les colons avaient plus reçu en vivres et en argent qu'il ne leur revenait. Ils se plaignent dans l'article 13 des

prix auxquels les vivres leur sont fournis. Les prix de la farine sont établis d'après ceux du bourg le plus prochain, certifiés de quinze en quinze jours par deux négociants de l'endroit. En comparant les prix mis au débit des colons sur leurs carnets avec ceux qui sont déclarés dans ces attestations, j'ai trouvé que, pour la majeure partie, ils sont les mêmes, quelquefois ils sont plus bas et jamais plus élevés. Peut-être quelques-unes de ces denrées sont-elles moins chères dans d'autres propriétés qui les produisent elles-mêmes, qui ne les achètent pas et ne paient ni fret ni frais de conduite, etc. Mais les colons ont pleine liberté d'acheter ce dont ils ont besoin où il leur plaît, et ils le font quand ils le peuvent et quand cela leur convient. Les propriétaires étant seulement tenus à leur fournir le nécessaire pour leur subsistance, quand ils n'y peuvent pourvoir eux-mêmes, ils mettent tous les mois des vivres et une certaine somme d'argent à la disposition de ceux qui le demandent. Il paraît toutefois que ce ne sont pas seulement les nouveaux arrivés et ceux qui sont dans l'impossibilité de travailler par maladie ou accident qui se soumettent au prix de l'établissement; et, puisqu'ils le veulent ainsi, les colons n'ont aucun droit de se plaindre. Beaucoup d'entre eux ont déclaré qu'ils avaient suffisamment de terres pour faire leurs vivres et qu'ils ont fait de bonnes récoltes, et cependant on voit par leurs carnets qu'ils n'ont pas cessé de

recevoir de l'établissement non-seulement de l'argent, mais des vivres.

Je ne m'occuperai pas pour le moment de l'objet de l'article 14, me réservant d'examiner plus tard les causes qui, en général, concourent non-seulement à ne pas diminuer, mais à accroître les dettes avec lesquelles les colons sont arrivés, et je passerai à l'article 15.

Il résulte des carnets que, dans le principe, on fournissait aux colons, pour le prix de 90 à 110 reis la livre, du café de choix, et depuis on le leur a fourni en déduction de la part de récolte qui revient à chacun. Le café que j'ai vu dans les magasins de la propriété est de choix et bon.

Pour savoir s'il y avait quelque fondement dans les plaintes portées à l'article 16 sur des écritures qu'on ne pouvait expliquer, sur des erreurs et tromperies qui se trouveraient dans les carnets, après avoir examiné ces carnets, on en a collationné quelques-uns avec le livre de la colonie, et on les a trouvés réguliers et en tout conformes à celui-ci. Et vraiment, par le système adopté, toute fraude, toute erreur est à peu près impossible; car le colon, ayant besoin de quelque denrée ou argent, s'adresse au directeur : celui-ci inscrit l'un après l'autre, sur une note imprimée, les objets demandés avec les prix fixés restant au talon. Il inscrit le tout au grand-livre et sur le carnet du colon, et il remet la

note au colon qui se présente au magasin de l'établissement, où il reçoit exactement les objets mentionnés dans cette note. A la fin du mois, la note retourne à la colonie pour être comparée avec le talon et le carnet, et rester dans les archives de l'établissement. Il faut remarquer que souvent, sur le carnet, on trouve cet article : *Subsistances*, englobant diverses denrées reçues par le colon dans la même occasion ; mais, dès que le billet et le livre de la colonie spécifient ces denrées, cela ne peut avoir d'importance ni entraîner une erreur considérable.

L'article 17, qui se rapporte au paiement du médecin, n'a aussi ni fondement ni importance. De l'assentiment des colons, on avait engagé un médecin pour les traiter dans leurs maladies, et chacun d'eux devait payer annuellement 6,000 reis. Le médecin partit dans la seconde année, quand le directeur avait déjà porté sur les carnets cette somme; mais, sur leurs réclamations, elle leur fut bonifiée, et ils n'eurent aucun préjudice.

Le colon dont il est question dans l'article 18 était venu avec un contrat particulier pour travailler de son état de carrossier. Comme on n'avait pas d'occupation à lui donner dans la colonie, on lui trouva un contrat de louage dans une autre propriété ; mais il ne s'y plut pas et revint dans la colonie. On lui proposa le contrat général ; il ne l'accepta pas et il demeura quelque temps

sans travailler, vivant aux frais des propriétaires, jusqu'au moment où on le plaça chez José Estanislao de Oliveira, dont la propriété est à deux lieues et demie de la ville de Saint-Joao, et à moins d'une lieue de la colonie Angelica. En définitive, aucun colon de ces établissements n'a été emprisonné et n'a souffert de violences, et c'est à peine si l'un d'eux a été puni d'amende pour s'être en allé sans avoir prévenu à l'avance, comme il le devait au terme du contrat. Ce colon est un Portugais qui arriva dans la colonie en 1847, et qui, après l'avoir quittée, y est revenu et y demeure satisfait avec toute sa famille, riche qu'il est d'un capital de plus de 7 contos de reis.

De tout ce qui vient d'être exposé, j'ai conçu cette opinion que ce n'est ni à la nature des clauses des contrats, ni à leur inexécution par les propriétaires, qu'on doit attribuer l'augmentation des dettes des colons; ce n'est pas même au mécontentement qui s'est manifesté parmi quelques-uns d'entre eux. Trois causes concourent généralement à faire que certains colons, quoique honnêtes et laborieux, ne peuvent en peu de temps acquitter les dettes avec lesquelles ils sont arrivés, et que même ils les augmentent. La première est la perte presque totale de leur travail pendant la première année de leur arrivée, par suite de maladies provenant du changement de climat, de l'alimentation et d'autres accidents, et par défaut de connaissance et d'expérience de notre mode

de culture. La seconde, c'est le grand nombre d'enfants en bas âge qui accroissent beaucoup les dépenses de la traversée d'Europe, du transport et de la nourriture dans la colonie, qui ne peuvent aider leurs parents dans leurs travaux, qui souvent les obligent à s'en détourner, et qui ainsi diminuent leur gain et augmentent leurs dépenses. La troisième cause, c'est qu'ils ne peuvent se priver de certaines commodités et jouissances. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter leurs habitations, en général bien arrangées et garnies de meubles et ustensiles que ne possèdent pas la plupart de nos petits cultivateurs, bien qu'ils soient propriétaires et rachetés de toute dette. Presque tous possèdent des porcs, des vaches, des chevaux qui, consommant la plus grande partie des produits de leurs jardins, les placent pour eux-mêmes sous la dépendance du magasin de l'établissement et les privent des profits qu'ils pourraient retirer de leurs excédants. Il faut cependant remarquer que le colon travailleur et économe, se confiant à la fois en lui-même et en son propriétaire, ne donne que peu d'importance à sa dette et vit satisfait. Quant au colon peu actif et dissipateur, les choses se passent d'une autre manière. Outre les causes indiquées qui agissent sur lui également, comme il compte sur le propriétaire pour le nourrir, ou il se livre au vagabondage, ou il s'emploie en travaux d'où il puisse retirer un lucre immédiat, même hors de la colonie,

comme j'ai eu l'occasion de le voir de mes yeux, et, de cette façon, il cesse de bénéficier des caféieries qui sont confiées à ses soins, lesquelles, ainsi abandonnées, ne produisent rien et dépérissent; le propriétaire se trouve ainsi frustré à la fois de la part de récolte à laquelle il a droit, et de la part du colon, unique ressource sur laquelle il compte pour son remboursement; de plus, les plantations éprouvent un préjudice de jour en jour plus grave, et le colon, désespérant de se racheter, se plaint de son propriétaire, qu'il rend responsable de sa misère dont il est l'unique auteur, n'ayant pas su utiliser les ressources mises à sa disposition. Voilà la cause principale des mécontentements qui se sont manifestés dans ces colonies et qui ont donné lieu aux événements de décembre. Les colons suisses, engagés par l'intermédiaire de diverses municipalités, pour la plupart étrangers au travail des champs, hommes de désordre, compromis dans les événements politiques qui ont troublé ce pays dans ces derniers temps, maîtres d'école, musiciens, tailleurs, pâtissiers, vagabonds enfin, dont se délivraient ainsi ces municipalités au prix de quelques avances pour le paiement de leurs dettes et autres dépenses, une fois transportés dans les colonies, ne permettaient guère d'espérer que, changeant subitement d'habitudes, ils allaient devenir de bons travailleurs; c'est le contraire qu'on devait craindre, et c'est le contraire qui est arrivé. Les uns se sont livrés

au vagabondage ; les autres n'ont pu s'assujettir et se plier aux travaux agricoles, ayant suivi jusque-là des carrières fort différentes. Comptant sur les moyens de subsistance fournis par les propriétaires, ils ne se sont nullement inquiétés de leurs plantations et de l'amortissement graduel de leurs dettes, qui ont été, au contraire, en augmentation progressive. Dans cet état, il était naturel qu'ils recourussent à quelque expédient qui leur paraissait devoir améliorer leur position. Quelques rusés perturbateurs, profitant de ces dispositions et de l'ignorance de la majeure partie des colons, eurent l'ingénieuse idée de tirer parti de quelques erreurs ou négligences de l'ex-directeur, en les exagérant et en suscitant la méfiance contre le propriétaire, en faisant voir partout une fraude préméditée et le désir de s'enrichir aux dépens des colons. Ainsi s'expliquent ces événements auxquels ont beaucoup contribué, sans nul doute, les avantages qu'ont obtenus les colons insubordonnés d'Ubatuba.

Pour penser ainsi, j'ai, outre d'autres raisons, la déclaration ci-jointe sous le n° 2, faite par tous les colons allemands qui s'étaient joints aux Suisses, déclaration qui a été par eux confirmée devant moi verbalement, le témoignage des Suisses d'*Angelica* qui, presque unanimement, ont protesté n'avoir aucune plainte à adresser aux propriétaires, et qui ont signé la plainte présentée par les Suisses d'Ibicaba sans la lire, entraînés

par Dawatz et Feldmann, maîtres d'école des deux colonies, lesquels leur disaient qu'elle était juste et pour l'amélioration de leur sort, et enfin dans la persuasion où étaient les colons congédiés d'Ibicaba que le gouvernement leur ferait distribuer des terres, et dans cet espoir ils refusaient de s'engager pour d'autres fazendas. Cette conviction n'était pas seulement partagée par eux, et des colons d'autres établissements sont venus me demander des terres, certains qu'ils croyaient être que j'étais autorisé à en donner. Ce que j'affirme, c'est que cette insistance leur est suggérée par des personnes résidant dans la capitale. Mais, sur ce point, je ne puis m'aventurer sans informations plus positives, et, si je les obtiens, je les transmettrai à Votre Excellence.

L'état actuel de ces établissements ne réclame aucune mesure spéciale. Après avoir étudié et observé ceux que j'ai encore à visiter, j'aurai l'honneur de rappeler à Votre Excellence les mesures générales qui me paraissent propres à assurer leur marche régulière.

Dieu garde Votre Excellence.

Fazenda do Morro-Azul, le 7 novembre 1857.

A l'Ill. et Exc. M. le marquis de Olinda, président du conseil des ministres, ministre et sécrétaire d'État des affaires de l'empire.

Signé : Manoel de Jésus Valdetara. »

N° 3.

TRADUCTION D'UN DOCUMENT ÉCRIT EN LANGUE ALLEMANDE

A M. Luis Vergueiro. — « Nous soussignés, colons « de la Thuringe, nous vous demandons de ne pas nous « garder rancune de la part que nous avons prise à la « plainte contre la maison Vergueiro, et de continuer « à nous traiter avec la même affection que vous nous « avez toujours accordée.

« Nous avons été entraînés à prendre part à ce scan- « dale, trompés par les promesses brillantes des Suis- « ses, qui se disaient protégés par des personnes de « Rio-Janeiro, et même par leurs menaces; mais, dès « que nous avons reconnu que les Suisses avaient « autre chose dans l'esprit, en dehors de l'ordre et « des lois, aussitôt nous nous sommes éloignés d'eux « comme vous le savez; vous savez aussi que nous « avons été menacés et attaqués plusieurs fois par les « Suisses, mais nous nous confions dans votre protec- « tion et dans les lois du pays, et nous vous prions « d'oublier ce que nous avons fait. Nous sommes sa- « tisfaits et nous déclarons que nous sommes traités « conformément à notre contrat. »

(*Suivent quatorze signatures.*)

Conforme à l'original en allemand, qui témoigne avoir été écrit par des personnes peu lettrées.

Fazenda do Morro-Azul, 6 novembre 1857.

Signé : GUSTAVE-ADOLPHE REIS.

« Illustre et Excellent Monsieur,

« Après avoir terminé les enquêtes auxquelles j'ai procédé dans les colonies *Sénateur Vergueiro* et *Angelica*, dont j'ai fait connaître le résultat à Votre Excellence par ma dépêche du 7 novembre dernier, poursuivant l'accomplissement de la mission qui m'a été donnée par la décision du 2 septembre, j'ai visité vingt-six autres colonies, dans lesquelles j'ai observé ce que je vais vous exposer.

Cresciumal. — Cette colonie, établie dans la fazenda du même nom, appartenant au sénateur Francisco Antonio de Souza Queiroz, située dans la commune de Perassununga, se compose de dix-sept familles brésiliennes, formant quatre-vingt-six individus, et trois familles portugaises, composées de quatorze personnes. Son régime est celui du contrat de *Parceria*, adopté dans la maison Vergueiro. Selon le témoignage de tous les colons et d'après les informations que j'ai prises, le contrat a été fidèlement observé par le propriétaire, mais non pas par un petit nombre de colons qui ont mal compris leurs obligations en ne soignant pas convenablement les caféiers qui leur sont confiés. J'ai vérifié le fait de mes propres yeux, et ils l'ont reconnu eux-mêmes, alléguant, pour leur justifi-

cation, leurs propres maladies ou celles de leurs familles.

Les carnets étaient tenus avec toute la clarté désirable, et ils concordaient parfaitement avec le grand-livre de la colonie. Les prix des vivres fournis aux colons sont réguliers, et les mesures sont en rapport les unes avec les autres, quoiqu'elles ne soient pas étalonnées; comparées avec une qui l'est, il s'est trouvé qu'elles étaient plus fortes, mais cela ne prouve pas qu'elles ne soient pas légales, attendu la variété et le manque d'uniformité que j'ai remarqué entre celles qui ont été étalonnées dans divers bourgs ou villes de la province, et quelquefois dans le même bourg et la même ville. Les poids sont dans le même cas, mais c'est au préjudice du propriétaire qui se sert de ces poids pour les fournitures qu'il fait. Les cases sont de vingt-cinq palmes de façade sur quarante de profondeur, avec un jardin suffisant, et elles coûtent 6,000 réis de loyer par an.

S. Jéronymo. — Cette colonie existant dans la fazenda de ce nom appartient au même sénateur : elle est située dans la commune de Limeira; elle se compose de soixante-seize familles allemandes et suisses, formant trois cent dix-sept personnes; c'est le même régime de contrats avec de légères modifications, dont la plus importante est celle qui substitue à

l'obligation imposée au propriétaire de permettre aux colons de planter dans ses terres ce qui est nécessaire pour leur subsistance avec droit à la moitié des excédants, l'arrentement à un prix modique de la portion de terre qui leur convient; tout ce qu'ils y plantent appartenant au colon sans aucune autre charge. Le contrat a été observé. Les colons vivent satisfaits; au témoignage même des propriétaires, ils sont tous plus ou moins laborieux, à l'exception d'une famille suisse-allemande qu'il tient comme propre à rien et incorrigible.

Les carnets sont tenus avec toute la spécification nécessaire et concordent avec le grand-livre. Les prix sont raisonnables et les poids étalonnés. Cependant, ayant comparé la mesure de l'alquière qui sert à recevoir le café des colons avec la demi-alquière qui sert à peser les vivres, j'ai reconnu qu'il y avait à celle-là une petite différence en plus, bien que toutes deux soient étalonnées dans le même bourg, ce qui confirme ce que j'ai dit plus haut sur ce sujet. Je dois toutefois ajouter que le propriétaire ayant reconnu que la première mesure de l'alquière était plus forte, il l'a fait raccourcir et mettre en rapport avec celle de la demi-alquière étalonnée, et qu'il a payé aux colons la portion de café qu'il avait pu recevoir en trop. Il y a quelque temps, les colons se plaignirent de ce que la mesure n'était pas étalonnée, et aussitôt le propriétaire

fit faire la mesure actuelle et la fit étalonner, en présence d'un colon désigné par les autres. Les cases ont les mêmes dimensions que celles dont nous venons de parler, et les colons paient le même loyer.

Santa Barbara. — Cette colonie commence à s'établir dans la même fazenda, à une demi-lieue de la précédente, et elle se compose de trente-huit familles brésiliennes avec deux cent douze individus. Elle est soumise au même contrat qui est observé par les deux parties, les colons et le propriétaire étant réciproquement satisfaits. Quant aux comptes, écritures, poids et mesures, je me réfère à ce que jai dit plus haut. Pour le moment, les colons habitent dans de petites maisonnettes en paille, dont ils ne paient aucun loyer, jusqu'à ce qu'on leur ait construit dans un lieu convenable des cases en tout semblables à celles des deux colonies précédentes.

Morro-Azul. — Cette colonie a été fondée par Joaquim-Franco Camargo dans sa fazenda, située dans la même commune. Elle se compose de vingt familles, dont huit brésiliennes avec soixante-neuf personnes, neuf portugaises avec trente-cinq personnes, une allemande avec neuf individus et deux suisses-françaises avec dix : en tout cent vingt-trois personnes. Elle est régie par le même contrat de *Parceria*, avec cette mo-

dification, à l'égard de deux familles récemment admises, qu'elles paient 12 pour 100 d'intérêt des avances, et l'une d'elles reçoit 400 reis par alquière de la part de café qui lui appartient. En général, ces colons sont satisfaits; cependant, le propriétaire se montre mécontent des deux familles suisses qui travaillent peu, et d'une famille brésilienne, à cause de la mauvaise conduite du chef. Les prix sont raisonnables et les écritures des carnets claires et exactes. Cette colonie, toutefois, ne paraît pas devoir durer et prospérer, parce que le propriétaire n'a pas la conviction de ses avantages et qu'il s'imagine que, même au prix de quelques sacrifices pécuniaires, le service des noirs est préférable au travail des hommes libres. Je pense que les intérêts à 12 pour 100, stipulés dans les nouveaux contrats, sont excessivement onéreux aux colons.

Boa-Vista. Cette colonie, fondée par Benedetto-Antonio Camargo dans sa fazenda du même nom, située dans la commune de Saint-Joâo de Rio-Claro, se compose de vingt-sept familles, dont onze portugaises, six brésiliennes, sept suisses et trois allemandes, en tout cent quarante-huit personnes. Le contrat est le même que dans les colonies précédentes, avec cette différence, quant aux Allemands et aux Suisses, qu'ils sont affranchis d'intérêt pour leurs avances et que leur habitation est gratuite pendant quatre années, selon le

contrat par eux passé à Hambourg avec les agents du sénateur Vergueiro.

Cette dernière clause n'a pas été exécutée, le propriétaire ayant exigé, dès la seconde année, le loyer de la case où ils demeurent, sous prétexte que cette clause n'obligeait que M. Vergueiro. Je lui ai fait voir qu'il se trompait et que le contrat lui avait été transféré avec tous les droits et obligations qui y sont stipulés. Il s'est tenu pour convaincu, et il a promis de bonifier aux colons ce qu'il leur avait indûment retenu à ce titre. Quelques colons se sont aussi plaints d'avoir été injustement maltraités sous divers prétextes par le prédécesseur du directeur actuel de la colonie, ce qu'a reconnu le propriétaire, et il a déclaré qu'il les dégagerait de toutes les amendes infligées par l'ex-directeur. Les écritures sont en ordre et les carnets concordent avec le grand-livre de la colonie ; mais les prix, réglés en général sur ceux de la ville voisine, sont, en un petit nombre de cas, très-élevés. Les poids sont étalonnés et les mesures exactes entre elles ; j'ai envoyé celles-ci à la ville pour qu'elles fussent étalonnées, et elles se sont trouvées conformes à l'étalon. Quelques colons cependant ont déclaré que, pendant trois ans, il y a eu une mesure d'alquière trop grande, qui se brisa, et que les nouvelles, à deux reprises différentes, ont été raccourcies. Il n'a pas été possible d'éclaircir le fait. Il est certain toutefois que ce propriétaire a déjà

été cité en justice par quelques-uns de ses colons pour des questions relatives à l'établissement des comptes, au prix des denrées, etc. Dernièrement, six familles portugaises s'évadèrent de la colonie, par le conseil et l'appui, selon le renseignement qui m'a été donné, d'un sieur Torquato da Silva Leito, résidant dans la ville de *la Constitution*, et qui se donne pour délégué du vice-consul portugais, ayant été par celui-ci chargé de le représenter dans une cause de la compétence du juge des absents. Les cases de cette colonie ont vingt et une palmes de façade sur trente-cinq de profondeur, avec un jardin suffisant. Le loyer est de 12,000 reis par an.

Bery et *Cauvitinga*. Fondées toutes deux par le docteur José Élias Pacheco Jordâo, dans sa fazenda, située dans la même commune, à une demi-lieue de distance de la précédente, ces colonies se composent de trente et une familles, dont vingt-cinq suisses et allemandes, et six brésiliennes, avec cent cinquante-six personnes. Le régime est celui de la *Parceria*, d'après les mêmes contrats adoptés dans les autres colonies. Des déclarations des colons, combinées avec les explications données par le propriétaire et des autres éclaircissements que j'ai pu obtenir, il résulte qu'à leur arrivée les colons ont pris possession de terrains suffisants et mis en état pour la plantation de ce qui était nécessaire

pour leur subsistance, et qu'ils ont reçu du propriétaire ce dont ils avaient besoin, mais que les caféiers qui leur avaient été livrés, étant en partie nouveaux, ont donné peu de produit. D'un autre côté, la majeure partie des colons suisses et quelques colons allemands se sont montrés relâchés et peu soigneux dans l'accomplissement de leurs devoirs ; ils n'ont pas donné les soins convenables à leurs caféiers et ils se sont affranchis de tout travail depuis l'arrivée sur les lieux des commissaires suisses, qui les ont excités à cet oubli de leurs devoirs par leur imprudente manière de procéder. En effet, à peine arrivés et après avoir entendu les plaintes des colons, ils exprimèrent diverses exigences au propriétaire, qui, en ayant écarté quelques-unes, fut menacé de la retraite des colons ; à quoi il répondit que, loin de s'y opposer, il était disposé à la faciliter, en faisant une réduction de 10 pour 100 sur les sommes qui lui étaient dues. Le docteur Heusser, acceptant la proposition, annonça aux colons que, sous huit jours, ils passeraient dans un autre établissement, sur la commune de Campinas, où ils jouiraient de plus grands avantages, et qu'ils eussent à se préparer pour ce changement en recueillant et vendant leurs denrées et tout ce dont ils pouvaient disposer. A l'exception de cinq familles, toutes les autres suivirent ce conseil et cessèrent de travailler ; ce que voyant, le propriétaire leur refusa toute assistance. Les commis-

saires se retirèrent sans remplir leurs promesses, laissant la colonie en désordre et leurs compatriotes dans une position pire qu'auparavant. La majeure partie, désabusée au bout de trois mois, reprit son travail et obtint de nouveau l'assistance du propriétaire. Cinq familles toutefois se maintinrent dans l'oisiveté et par conséquent dans la pénurie, et elles y sont encore. Quelques-uns disaient que Schlitter, un des chefs de la révolte d'Ibicaba, avait écrit de la capitale, leur affirmant qu'il était question d'obtenir pour eux des terres qui leur appartiendraient, et que tôt ou tard cela arriverait. Ayant examiné les mesures qui sont d'un quart et d'une alquière, j'ai reconnu qu'elles ne sont pas étalonnées; mais les deux premières sont exactes, comparées à une mesure étalonnée. Il n'en est pas de même de l'alquière, avec laquelle se mesure le café reçu des colons, laquelle a une différence en plus d'un demi-litron environ. Quelques colons ont affirmé que cette différence était beaucoup plus grande jusqu'à l'arrivée des commissaires suisses, ce que le propriétaire ne nie point; car il a déclaré qu'en effet la mesure était plus forte, mais que, pour cela même, jusqu'au moment où elle a été raccourcie, il recevait seulement des colons deux alquières et demie, au lieu de trois que porte le contrat. Les poids d'un demi-arrobe sont étalonnés, mais il en existe un d'un arrobe qui ne l'est pas et qui est plus fort. Les écritures du grand-livre de la colonie

sont faites avec un certain ordre ; mais les cahiers des colons, bien qu'ils mentionnent les vivres reçus, sont en grand retard en ce qui touche le règlement des comptes, les récoltes de 1855 et 1856 n'y étant pas encore portées, et les colons ignorant ce qu'ont rendu ces récoltes et ce qu'ils doivent. Cette liquidation toutefois est faite dans le grand-livre; mais là se rencontre une erreur. On a perçu l'intérêt de 6 pour 100 pour des avances faites sans intérêt à quelques colons par leurs municipalités ; c'est sans doute par le même malentendu qui a eu lieu dans la colonie *Sénateur Vergueiro*, dont j'ai parlé dans ma dépêche du 7 novembre dernier. Le propriétaire a eu égard à mes observations, et il a promis de bonifier aux colons les sommes indûment perçues ou portées à leur débit.

Les cases ont vingt-cinq palmes de façade et trente-cinq de profondeur, et leur loyer est de 12,000 reis. Quelques colons avaient, d'après leur contrat passé à Hambourg, droit à l'habitation gratuite pour quatre ans ; le propriétaire s'imaginait que cette clause ne l'obligeait pas, parce que le contrat n'était pas passé avec lui, mais avec M. Vergueiro, et il avait consent par faveur à les exempter de loyer pendant trois années ; mais, sur quelques observations que je lui fis, il a paru convaincu du contraire. Dans ces colonies, il n'existe pas de directeur ni de commis, ni aucun des employés nécessaires à son administration, ce qui est

généralement attribué au caractère irritable et peu généreux du propriétaire. Les colons, sauf peu d'exceptions, vivent mal avec lui, et lui mal avec eux. En raison de cela et de tout ce que j'ai vu dans l'établissement, je pense que, loin de prospérer, il ne promet qu'une bien courte durée.

Saint-Lourenço. Cette colonie, créée dans la fazenda du même nom, appartenant au commandeur Luiz Antonio de Souza Barros, située dans la commune de *la Constitution*, se compose de trente-six familles suisses, vingt-huit allemandes et une brésilienne, en tout soixante-cinq, avec trois cent trente-deux personnes. Là, comme dans les précédentes, le régime est celui du contrat de *Parceria* de la maison Vergueiro et Cᵉ, qui a été religieusement exécuté par le propriétaire, mais non par une grande partie des colons suisses, qui ne soignent pas leurs caféiers, s'occupent peu de leurs plantations de vivres, et recueillent encore moins, parce qu'ils ne dégagent pas le terrain des mauvaises herbes, et se montrent cependant mécontents et se plaignent de leur propriétaire. Dans les comptes, je n'ai rencontré qu'une irrégularité : on avait porté indûment les intérêts pour des avances faites sans intérêt à quelques colons suisses par leurs municipalités. J'ai appelé sur ce point l'attention du directeur qui m'a assuré que l'erreur serait réparée dans la forme

indiquée par moi, car il avait l'ordre du propriétaire de se conformer en tout à mes observations. Le reste des écritures était dans le meilleur ordre, et les carnets, dont les inscriptions sont faites avec la plus grande clarté et précision, concordent en tout avec le livre de la colonie. Les poids sont étalonnés, et, parmi les mesures, la demi-alquière l'est aussi, mais les autres mesures comparées à celles-ci sont exactes. Quelques colons ont affirmé que des deux mesures d'alquière avec lesquelles on recevait le café, l'une était trop grande, et qu'on l'a raccourcie de trois doigts; mais le directeur a nié le fait, en disant qu'elle ne dépassait pas la hauteur légale d'un demi-pouce. Je n'ai pu vérifier le fait. Les cases ont quarante palmes de façade et autant de profondeur; le jardin est convenable, et le loyer est de 12,000 reis. Cette colonie a une école où l'on enseigne à lire, à écrire et à compter en allemand et en portugais.

Boa-Vista. Cette colonie, fondée dans la fazenda du même nom, appartenant à dona Anna Joaquina Nogueira de Oliveira, située dans la commune de San-Joâo de Rio-Claro, se compose de neuf familles de Portugais avec trente-huit personnes et d'une famille prussienne avec huit, en tout quarante-six personnes. Le contrat passé à Porto, devant les autorités locales par un agent de la maison Vergueiro et Ce, est le même

que celui adopté pour les colonies de cette maison. Mais en arrivant au Brésil, ces colons furent transférés à la propriétaire de Boa-Vista, qui passa avec eux un nouveau contrat qui stipule des intérêts à 12 pour 100 et le prix de 400 reis par alquière de café appartenant au colon, ainsi que d'autres modifications. Quelques colons ont déclaré qu'ils ont signé ce dernier traité par ignorance, qu'il ne leur convient pas et qu'il est plus onéreux que le premier. Il me semble vraiment que ce dernier contrat ne peut subsister, puisque, sans parler de plusieurs autres raisons, il suffit, pour l'invalider, de ce fait que les colons ont été introduits par la maison Vergueiro en vertu d'un contrat passé par elle avec le gouvernement provincial, dans lequel il est expressément stipulé cette condition : que les contrats faits entre les cultivateurs et les colons seront passés avec l'assentiment de la maison Vergueiro et selon les bases mêmes sur lesquelles les colons ont traité dans leur pays. Je dois cependant déclarer que j'attribue le procédé de la propriétaire plutôt à l'ignorance qu'au dol. Les écritures sont en ordre et les carnets conformes au grand-livre de la colonie. Les mesures qui existent sont d'un demi-quart, d'un quart et d'une demi-alquière. Aucune d'elles n'est étalonnée, et les deux dernières sont en rapport l'une avec l'autre, mais non avec la première. Les cases sont gratuites par la volonté de la propriétaire, qui se plaint de la

manière dont les Portugais entretiennent leurs demeures. Les colons se montrent en général satisfaits.

S. João de Morro grande. Cette colonie, établie par Joâo Ribeiro do Santos Camargo dans sa fazenda du même nom, située dans la même commune, se compose actuellemeut de cinq familles portugaises et deux brésiliennes. Elle est régie par le contrat de *Parceria*, comme les autres, et ce contrat est bien exécuté, car les colons sont satisfaits, à l'exception d'un qui dit vouloir s'en aller, sans expliquer pourquoi. Il n'y a pas d'autres écritures que les carnets dont les entrées ne sont pas faites avec la régularité voulue, car on n'a fait aucune liquidation ou règlement de compte depuis l'origine de la colonie en 1853. Les poids sont étalonnés, et en fait de mesures, il n'y a qu'un quart et un demi-quart d'alquière qui ne sont pas étalonnés, mais qui concordent entre eux.

Tatû. Cette colonie, fondée par Candido José da Silva Serra dans sa fazenda située daus la commune de Limeira, se compose de vingt-sept familles de Portugais avec cent huit personnes. Presque tous ces colons ont été engagés par la maison Vergueiro, en exécution du contrat déjà mentionné, fait avec le gouvernement provincial ; malgré cela, le propriétaire, sans doute par ignorance de ces dispositions, a fait avec les colons un

nouveau contrat qui contient qnelques clauses plus onéreuses pour le colon que celles qu'il a stipulées dans son pays, comme, par exemple, le paiement de 12 p. 100 pour intérêt des avances, au lieu de l'intérêt légal, et l'obligation de retirer le café du séchoir quand cela sera nécessaire, pour le préserver de la pluie ou autre contre-temps, et en outre l'obligation de payer 400 réis de bonification par arrobe. Mais le propriétaire, homme de bon sens et d'un caractère honnête, quoique peu lettré, a en partie corrigé ces désavantages, en leur concédant l'habitation gratuite, en réduisant dès la seconde année l'intérêt à 10 pour 100 et en leur accordant d'autres faveurs; de sorte que les colons, à l'exception de deux, vivent satisfaits, et seize familles, dont quelques-unes sont venues en 1855, ont déjà payé leurs dettes. Une d'elles, dont la dette était à son arrivée de 520,000 reis, a reçu environ 300,000 reis de solde. Les écritures sont en très-bon ordre : les carnets sont tenus avec une parfaite clarté et s'accordent parfaitement avec le livre de la colonie. Quant aux mesures, il en existe une d'un quart d'alquière étalonnée, et une autre non étalonnée d'une alquière, laquelle est trop grande, comparativement à l'autre, d'environ trois doigts. Les cases ont vingt-cinq palmes de façade sur trente-cinq de profondeur, avec un jardin.

Capitão-Diniz. Cette colonie a été depuis peu fondée

par le capitaine Joaquim da Silva Diniz, dans sa fazenda de Bom-Retiro, située dans la même commune. Elle se compose de huit familles du Holstein avec trente-quatre personnes. Elle est régie par le contrat de *Parceria*, généralement adopté avec quelques modifications dont voici les plus importantes : 1° Les colons ne paient pas d'intérêt pour les avances faites par le propriétaire ; 2° ils reçoivent 480 reis par alquière du café qui leur appartient ; 3° ils ont l'habitation gratuite ; 4° le propriétaire n'a pas la moitié dans les excédants de denrées alimentaires vendues par les colons ; 5° chaque famille reçoit deux arrobes de café par an, et elle paie ce qui lui manque pour son usage au prix de 3,000 reis l'arrobe, quel que soit le prix du marché. Les colons sont satisfaits et ils déclarent tous que le contrat a été fidèlement observé. Les poids sont étalonnés, il n'en est pas de même des mesures qui sont cependant en parfaite concordance entre elles. Les cases sont pour le moment couvertes de paille ; elles ont vingt palmes de façade sur trente de profondeur, avec des jardins dont un quart est planté. Il faut noter que toutes ces familles étaient déjà dans d'autres colonies, d'où elles sont venues dans celle-ci, de l'accord des propriétaires.

Boa Esperança. Cette colonie, fondée en 1856 par Antonio de Carmargo Campos, dans sa fazenda située dans la commune de Campinas, se compose de quatorze

familles allemandes, trois portugaises et une brésilienne, avec soixante-seize personnes. C'est toujours le contrat de *Parceria*, mais avec des conditions plus onéreuses pour les colons que celles adoptées dans les colonies de la maison Vergueiro, d'après lesquelles ils ont été presque tous engagés en Europe par cette maison, qui ne paraît pas avoir été consultée pour les nouvelles clauses. Pour quelques colons, l'abus change d'aspect, les anciens contrats étant modifiés non par de nouveaux, mais par des dispositions réglementaires. Les suppléments de vivres pour les colons sont distribués avec une extrême parcimonie. De leur côté, les colons sont dégoûtés et remplissent mal leurs devoirs, et le propriétaire à son tour se plaint d'eux. Dans de telles conditions cet établissement ne peut s'accroître et il ne saurait même durer longtemps. Les écritures sont en ordre et les carnets concordent avec le livre de la colonie. Les mesures sont étalonnées, excepté celle de l'alquière, avec laquelle on reçoit le café, qui cependant est en parfait rapport avec les autres.

Boa Vista, établie dans la fazenda du même nom, appartenant à Floriano Camargo Penteado. Cette colonie dépend de la même commune : elle se compose de dix familles allemandes, sept suisses, quatre portugaises et deux brésiliennes. C'est toujours le contrat de *Parceria* avec quelques modifications telles que

celles-ci : 1° Les colons reçoivent 400 reis par alquière de leur part de café, la mesure étant non à ras, mais avec sur-mesure ; 2° le propriétaire n'a pas la moitié dans les excédants des produits alimentaires ; 3° les colons ont l'habitation gratuite et du pâturage pour une bête. Sauf quelques abus de la part des colons, qui ont planté où il ne leur était pas permis de le faire, abus qui ont été réprimés par le propriétaire avec la modération convenable, le contrat a été observé et l'établissement marche régulièrement. Les écritures sont en ordre ; on a commis la même erreur de percevoir 6 pour 100 d'intérêt pour des avances faites à quelques Suisses par leurs municipalités. Le propriétaire, auquel j'ai expliqué comment devait être entendu le contrat, a ordonné au directeur de créditer ces colons des sommes dont on les avait indûment débités. Les poids sont poinçonnés ainsi que les mesures d'un quart et d'un demi-quart, qui sont en rapport l'une avec l'autre. Il n'en est pas ainsi de l'alquière qui sert à mesurer le café des colons, et qui contient deux demi-litrons de plus, en y comprenant la sur-mesure dont parle le contrat, tout cela d'accord avec les colons.

Les cases ont vingt palmes de façade sur quarante de profondeur.

Je ne puis omettre de mentionner ici un fait qui honore le propriétaire de cet établissement, et le caractère brésilien si calomnié par des aventuriers ignorants ou

pervers. Il existe ici un colon suisse-allemand dont la femme mourut peu de temps après son arrivée, laissant quatre enfants en bas âge, dont un n'avait que quelques mois. Le propriétaire se chargea aussitôt de cet enfant et lui donna une nourrice et tout le nécessaire. Peu de temps après, le père fut attaqué d'une forte ophthalmie : il fut installé avec toute sa famille dans la fazenda et, bien qu'il ait été convenablement soigné, il eut le malheur de devenir aveugle, et, aujourd'hui, il est, ainsi que tous ses enfants, à la charge du propriétaire, qui leur fournit tout gratuitement depuis le commencement de sa maladie, sans espoir d'être jamais remboursé de la dette que cette famille avait contractée à son arrivée, et qui dépasse 800,000 reis.

Tapera, colonie fondée dans la fazenda du même nom, appartenant à dona Maria Innocentia de Souza, située dans la même commune, se compose de neuf familles allemandes et six suisses, avec soixante-sept personnes. Elle est régie par le contrat de *Parceria*, de la maison Vergueiro. Là aussi on a commis l'erreur ou l'oubli de regarder les avances faites à quelques colons par leurs municipalités comme étant soumises à un intérêt de 6 pour 100. Cette erreur a été réparée sur mes observations.

Sauf ce point, les écritures sont régulières et les carnets concordent en tout avec le livre de la colonie. Il y

a des mesures d'un quart et d'une demi-alquière et d'une alquière ; aucune n'est étalonnée, et elles ne sont pas en rapport les unes avec les autres. Deux quarts ne donnent pas la demi-alquière; deux demies donnent plus que l'alquière entière. Les cases sont en torchis, couvertes en tuiles ; elles ont vingt-cinq palmes de façade et quarante de profondeur. Le loyer est de 6,000 reis par an.

Sitio-Novo, fondée dans la fazenda d'Antonia-Rodigues Barbosa, située dans la même commune ; cette colonie se compose de cinq familles allemandes et quatre portugaises avec quarante-trois personnes. Elle est régie par le contrat ordinaire de *Parceria*, avec quelques modifications : il a été observé fidèlement. Le propriétaire et les colons se montrent également satisfaits. Les carnets tenus avec la clarté convenable concordent avec le livre de la colonie. En fait de mesures, il en existe d'un quart et d'une demi-alquière, qui ne sont pas étalonnées ; mais elles concordent entre elles. Les poids aussi ne sont pas poinçonnés.

Sete Quedas, fondée par Joaquim-Bonifacio de Amaral dans sa fazenda du même nom, située dans la même commune ; cette colonie compte huit familles allemandes et huit brésiliennes. C'est toujours le même contrat de *Parceria* avec quelques altérations, dont l'une

consiste dans la stipulation d'intérêts réciproques de 8 pour 100. Il a été fidèlement exécuté, et le propriétaire et les colons sont très-satisfaits. Les écritures sont dans le meilleur ordre, et les entrées des carnets coïncident en tout avec le livre de la colonie.

Il existe là deux mesures d'un demi-quart, deux d'un quart, deux d'une demi-alquière étalonnées, et qui cependant ne concordent pas entre elles. En outre, il y a une mesure d'alquière non étalonnée, qui, comparée avec celle d'une demi-alquière, a de plus environ un demi-quart; de telle sorte que le propriétaire a reçu seulement deux et trois quarts d'alquière par arrobe, au lieu de trois alquières au terme du contrat et cela contre des carnets. Les cases sont : les unes de trente-cinq palmes de façade sur quarante de profondeur, et les autres de vingt-trois sur trente-cinq, toutes avec des jardins de 400 brasses carrées. Le loyer est de 8,000 reis pour les plus grandes et de 5,400 reis pour les autres.

Laranjal. Cette colonie, fondée par Luciano-Teixeira Nogueira, en juillet 1856, dans sa fazenda située au même municipe, se compose de vingt-deux familles de Suisses-français et de quatorze Belges, avec cent quarante-six personnes. Les contrats en vertu desquels ils sont venus d'Europe, sont les mêmes que ceux de la maison Vergueiro qui les a engagés. Mais depuis leur

arrivée ils ont été modifiés : on a stipulé les intérêts à 12 pour 100 pour les premières avances, et on a conservé ceux de 6 pour les vivres fournis. Malgré cette altération, les colons en général se montrent satisfaits, et reconnaissent que le propriétaire a fidèlement rempli son contrat. Celui-ci est satisfait de son côté.

Quant aux écritures, il n'y a rien à dire, sinon qu'on a aussi porté indûment des intérêts pour les avances faites par les municipalités suisses. Cette erreur, du reste, a été réparée là comme ailleurs dès que je l'ai signalée. Les poids sont étalonnés : il n'en est pas ainsi des mesures, parmi lesquelles celles d'un quart et d'un demi-quart concordent entre elles, ainsi que celle de l'alquière et de la demi-alquière, mais l'accord n'existe pas entre celles-ci et les premières. Les cases ont vingt-cinq palmes de façade sur quarante de profondeur, outre un jardin, et elles coûtent 6,000 reis de loyer.

Florence. Cette colonie, fondée dans la fazenda d'Hercule Florence, dans la même commune, se compose de deux familles suisses-allemandes avec dix-huit personnes. Elle est régie par le contrat Vergueiro, dont les clauses sont observées; les parties en sont satisfaites. Dans les écritures qui sont bien tenues, on a porté les intérêts des avances faites par les municipalités suisses. Cette erreur a été réparée comme partout. Les

poids sont étalonnés, mais non les mesures ; il y a parfaite concordance entre le quart et l'alquière, mais non entre ces mesures et la demi-alquière. Les cases ont vingt-cinq palmes de façade et trente de profondeur, outre un jardin ; elles sont gratuites.

Dôres. Cette colonie, fondée par Pedro-José de Santos-Camargo dans sa fazenda, située dans la même commune, se compose de six familles portugaises avec vingt-cinq personnes. Le contrat est le même que celui de la maison Vergueiro, avec cette différence que les intérêts sont de 1 pour 100 par mois, et que les colons sont obligés à aider au travail du séchoir dans les moments de pluie. Cette dernière clause a été peu appliquée ; mais quant à l'autre, on voit par les carnets et le livre de la colonie, qu'on a perçu l'intérêt de 1 pour 100 par mois. Pour tout le reste, le contrat a été exécuté fidèlement et les colons sont en général satisfaits ; il n'en est pas de même du propriétaire, qui désire en finir avec cet établissement, et qui en finira dès qu'il pourra le faire sans trop grand préjudice. Les écritures sont régulières : les poids sont poinçonnés ; quant aux mesures, il n'en existe qu'une d'une demi-alquière que le propriétaire affirme avoir été étalonnée, mais qui n'en conserve pas de marques. L'habitation est gratuite dans les maisons de vingt-cinq palmes de façade sur trente-cinq de profondeur.

San-Francisco. Cette colonie, fondée par Francisco de Camardo de Penteado, dans sa fazenda située dans la même commune, se compose de huit familles allemandes, une suisse-française, une portugaise, en tout quarante-sept personnes. C'est un contrat de location. Le propriétaire permet aux colons de planter dans les terres ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance. Il les assiste de son argent toutes les fois qu'ils ne peuvent pourvoir par eux-mêmes à leur entretien, il leur donne l'habitation gratuite ainsi que le pâturage pour les animaux, et il leur paie 400 reis par alquière pour tout le café qu'ils cultivent et récoltent. Les colons se montrent satisfaits, à l'exception de deux qui expriment le désir de se retirer, sans donner de raisons plausibles. Il n'existe qu'un carnet sur lequel le propriétaire inscrit les sommes qu'il donne aux colons, lesquels n'ont point eux-mêmes de carnets. Il n'y a d'autres mesures qu'une alquière faite par les colons qui s'en déclarent satisfaits. Les cases ont vingt-quatre palmes de façade sur trente-quatre de profondeur.

Boa Vista. Cette colonie, fondée dans la fazenda de Jôao-Leito de Moraes Cunha, située dans la commune d'Amparo, se compose de seize familles suisses allemandes avec soixante et onze personnes. Elle est régie par la maison Vergueiro, qui a fait leur engagement. Le contrat a été observé, si ce n'est qu'on a désigné à

quelques colons, pour la culture de leurs vivres, un lieu peu propre à cet objet, parce qu'il est fort exposé au vent. Il faut toutefois faire observer que la plus grande partie des terres de la fazenda est exposée au même inconvénient, d'après ce que m'a dit le directeur. Six colons se sont plaints de ce qu'une partie du café de leur récolte de l'an dernier leur a été prise en compte à 280 reis l'alquière, sans qu'on leur ait donné la raison d'une telle différence. Ce fait est resté à vérifier, parce que le propriétaire n'était pas présent et que le directeur ne pouvait donner aucun éclaircissement, la chose s'étant passée avant son arrivée dans la colonie. Les écritures étaient régulières et les carnets étaient d'accord avec le livre de la colonie, quoiqu'il faille remarquer que les comptes n'avaient pas été réglés depuis deux ans. Les prix des vivres fournis aux colons sont réguliers, cependant dans quelques cas ils sont plus élevés qu'à la ville voisine. Les mesures d'un quart, d'une demi-alquière et d'une alquière sont en rapport les unes avec les autres, quoiqu'elles ne soient pas étalonnées, pas plus que les poids. Les cases ont trente palmes de façade sur quarante de profondeur ; elles sont gratuites, ainsi que le pâturage des animaux.

S. Joaquim. Cette colonie, fondée par le docteur Joaquim-Mariano Galvâo de Moura-Lacerda, dans la même commune, se compose de vingt-trois familles

portugaises et cinq suisses-françaises. Les Portugais ont signé à Porto, avec l'agent de la maison Vergueiro, le contrat de Parceria à l'usage de cette maison. Arrivés à Santos, ils passèrent, en présence de leur vice-consul, un autre contrat avec le propriétaire, dans lequel on stipula un intérêt de 8 pour 100 au lieu de l'intérêt légal porté au contrat primitif. Les familles suisses sont venues d'autres colonies dans celle-ci, les unes se soumettant au même contrat, les autres convenant avec le propriétaire de planter des caféiers et d'en tirer profit pendant trois ans, en touchant annuellement 100,000 reis pour chaque 1,000 pieds; on leur abandonnait, en outre, tous les produits alimentaires qu'ils pourraient retirer des terres où seraient plantés les caféiers. Le propriétaire a fidèlement observé le contrat, et, comme il a reconnu que les caféiers distribués aux premiers colons ne produisaient pas suffisamment, il les a indemnisés généreusement de ce préjudice en abandonnant, pour la première année, les intérêts de ses avances, ainsi que le prix des vivres qu'il leur avait fournis. Les colons vivent contents; il n'y a qu'un Portugais, d'un caractère turbulent et adonné à l'ivrognerie, qui dit vouloir se retirer parce qu'il n'est pas bien avec ses compatriotes.

Les écritures sont en ordre et les carnets concordent avec le livre de la colonie. Les mesures d'un quart et d'un demi-quart d'alquière concordent entre

elles, mais elles ne sont pas étalonnées. Dans cette colonie, il n'existe pas d'esclaves ni de service de culture, et les colons habitent gratuitement les *senzalas* (cases de nègres) de la fazenda, jusqu'à ce que les cases qu'on construit pour eux soient terminées.

S. Joaquim. Cette colonie, fondée dans la fazenda du même nom, appartenant au lieutenant-colonel Joaquim-Benedetto de Queiroz-Telles, située dans la commune de Jundiahy, se compose de sept familles suisses-allemandes, avec trente-quatre personnes. Elle est régie par le même contrat Vergueiro, qui a été fidèlement observé, tous les colons se montrant satisfaits, à l'exception d'un qui se dit mécontent sans donner un motif plausible. Le propriétaire avait d'abord assisté les colons en leur fournissant le nécessaire pour leur subsistance; il a depuis adopté le système de leur donner la moitié du rendement net de chaque année et de ne leur rien fournir de plus. Les carnets concordent avec le livre de la colonie; il faut seulement signaler dans les écritures cette erreur d'avoir imputé les intérêts des avances faites par les municipalités, erreur qui a été immédiatement réparée. La mesure de la demi-alquière est étalonnée; il n'en est pas de même de l'alquière qui sert à recevoir le café et qui, comparée avec la première, est un peu plus grande. Les cases ont vingt-cinq palmes de façade sur quarante

de profondeur ; elles sont gratuites, ainsi que la dépaissance des animaux.

S. Antonio. Cette colonie, fondée par le commandeur Antonio de Queiroz-Telles, dans sa fazenda située dans la même commune, se compose de quatorze familles suisses-allemandes, avec soixante-huit personnes.

Le contrat est le même, et il a été aussi fidèlement observé. Les écritures sont dans le meilleur ordre, et, comme jusqu'ici on n'a pas porté les intérêts des dettes des colons, il n'y a pas eu l'erreur signalée plus haut quant aux avances des municipalités. Le directeur a été prévenu sur ce point. Les mesures sont d'une demi-alquière et d'une alquière ; elles ne sont pas étalonnées, mais elles concordent entre elles. Les cases ont quarante palmes de façade sur quarante de profondeur ; elles ont été gratuites jusqu'à l'année dernière, mais elles paieront dès cette année un loyer de 12,000 reis.

S. José da Lagoa. Fondée dans la fazenda de ce nom, appartenant au colonel Antonio-Joaquim Pereira-Guimarâes, cette colonie se compose de sept familles suisses-allemandes, avec trente-huit personnes. Le contrat, toujours le même, a été observé par le propriétaire, et bien que quelques colons se soient plaints

que la terre produit peu parce qu'il y a beaucoup de pierres, il est certain que ceux-ci sont de mauvais travailleurs, qu'ils ne soignent pas comme ils le doivent les plantations de caféiers qui leur sont confiées, et que c'est pour cela qu'ils n'ont qu'une récolte insuffisante. Les carnets et le livre de la colonie sont tenus avec ordre et concordent entre eux. On avait aussi, dans cette colonie, débité les colons de l'intérêt des avances faites par les municipalités, mais l'erreur a été rectifiée dès que je l'ai signalée. Il existe une mesure d'une demi-alquière étalonnée, et, pour recevoir le café des colons, on se sert d'un *jaca* ou panier de canne, qui contient exactement deux demi-alquières. Les cases sont les mêmes que celles de la colonie précédente, et leur loyer est de 12,000 reis.

A ce que je viens d'exposer, il me reste à ajouter que, quand le docteur Heusser se trouvait dans la colonie *Sénateur-Vergueiro,* quelques colons suisses produisirent un contrat de passage, fait à Hambourg avec un agent de la maison Vergueiro et Ce, qui les affranchissait de payer une commission au Brésil, parce qu'ils l'avaient déjà payée. A la vue de ce document, l'associé de la maison qui est à la tête de l'établissement leur bonifia la somme dont ils avaient été débités pour cet objet, avec les intérêts, et il déclara qu'il en ferait de même pour tous ceux qui lui présenteraient une pièce semblable. Ayant eu la certitude de ce fait

par les carnets des colons eux-mêmes, et par ceux-ci, qui m'affirmèrent n'avoir pas montré auparavant ce contrat aux propriétaires, je m'occupai de vérifier si, dans les autres colonies, il ne se trouvait pas d'autres immigrants dans la même situation, et effectivement j'en ai trouvé un grand nombre, que j'ai instruits de leur droit, que j'ai appuyés en leur donnant une déclaration signée de moi et en les adressant à MM. Vergueiro, quand les propriétaires ne se prêtaient pas à se charger eux-mêmes de cette affaire, ce que plusieurs ont fait volontiers. Il faut remarquer que le docteur Heusser n'a pas défendu la cause de ceux de ses compatriotes dont je parle, comme il a fait pour les Suisses des colonies Vergueiro; bien au contraire, il s'est fait remettre deux contrats qui devaient profiter à quarante-deux familles, et il ne les a pas restitués jusqu'à ce jour, les privant ainsi de l'unique moyen de faire valoir leur droit.

En résumé, mon opinion est qu'aucune mesure spéciale n'est réclamée pour ces établissements, et que leurs défauts et les événements qui s'y sont passés viennent principalement de ces deux causes :

1° Le peu de zèle et de discernement des agents chargés de recruter des colons en Europe et la facilité avec laquelle les colons sont reçus à leur arrivée ici, sans qu'on fasse attention à leurs habitudes, à leurs professions, à leur moralité, à leur âge, à leur état

physique. C'est ainsi qu'il se rencontre dans ces établissements non-seulement des hommes vicieux, étrangers au labeur des champs et même à toute espèce de travail, mais aussi des vieillards et des estropiés, incapables d'aucun service.

2° Le manque d'une inspection nécessaire et d'une bonne administration de la justice.

La nécessité d'une législation appropriée, qui protége les colons et règle également les droits des propriétaires, est généralement sentie et est dans la pensée des pouvoirs de l'État; mais c'est ma conviction que toute loi sur cet objet sera inefficace, si prévoyante et si sage qu'elle soit, si son exécution n'est pas confiée à une autorité supérieure aux influences locales, laquelle aura l'inspection de ces établissements, les visitera périodiquement, avec les pouvoirs nécessaires pour punir les fautes qu'elle constatera et le droit de connaître et de décider *de plano* toutes les questions qui s'élèvent entre les colons et les propriétaires. Le juge de paix et l'arbitre indiqués dans les contrats n'offrent pas aux colons une garantie suffisante d'impartialité et de justice, surtout à ceux qui parlent une autre langue que la nôtre, qui n'ont que peu de relations dans le pays et ne fraient qu'avec un petit nombre de gens de leur condition. D'un autre côté, les colons n'ont ni le temps ni les moyens d'aller au bourg ou à la ville voisine pour réclamer justice, ou de char-

ger un avocat de le faire pour eux. Outre ces points, il en est un autre qui, par son importance et par l'influence qu'il peut exercer sur l'émigration, doit attirer l'attention du gouvernement : je veux parler de l'exercice du culte et de l'instruction religieuse. La majeure partie des colonies est à une assez grande distance des centres de population, et dans aucune on ne célèbre les offices divins. Ainsi, l'enfance s'élève dans l'ignorance des premiers rudiments de la religion, et il est impossible, même aux catholiques, d'observer les préceptes de l'Église. Quant aux protestants, ils n'ont pas même un cimetière où reposer leurs os, si ce n'est celui des fazendas!

Voilà ce que je puis dire relativement à la mission dont j'ai eu l'honneur d'être chargé.

Dieu garde Votre Excellence!

Rio-Janeiro, 10 janvier 1858.

Signé : Manoel de Jésus Valdetaro.

A l'Illustre et Excellent M. le marquis de Olinda, ministre et secrétaire d'État des affaires de l'empire. »

Ministère des affaires de l'Empire.

RÉPARTITION GÉNÉRALE DES TERRES PUBLIQUES,
LE 17 MARS 1858

« Rio-Janeiro.

« Illustre et Excellent Monsieur,

« Le conseiller Manoel de Jésus Valdetaro, nommé par le gouvernement, le 2 septembre de l'année dernière, pour inspecter les colonies existantes dans votre province, a présenté deux rapports, dont les copies sont ci-jointes, dans lesquels il donne comme établis certains faits qui tourneraient, soit au dommage des colons, soit à celui des propriétaires. Et comme ces actes, outre qu'ils sont injustes, tendraient, s'ils n'étaient réprimés, à rendre plus difficile, sinon à paralyser la venue de nouveaux colons, quand notre agriculture en a besoin et les demande avec instance, et que le gouvernement, préoccupé de faire face à cette disette de bras, fait de grands sacrifices pécuniaires pour développer l'émigration étrangère, Sa Majesté l'empereur a prescrit que Votre Excellence, après avoir examiné les actes illégitimes et attentatoires aux droits et aux intérêts des deux parties, qui se sont passés dans votre province, et qui ressortent des copies ci-jointes, s'attache,

par les moyens en son pouvoir, à les faire cesser et à prendre des mesures pour que ces abus ne se reproduisent pas à l'avenir. En exécution de cet ordre impérial, Votre Excellence devra porter toute son attention sur les faits qui ont été vérifiés par le commissaire, et qui blessent les contrats et la justice, sans se laisser guider dans son appréciation uniquement par l'opinion que ce commissaire a exprimée.

Dieu garde Votre Excellence!

Signé : MARQUIS D'OLINDA.

A Monsieur le Président de la province de Saint-Paul. »

TRADUCTION

Le Ministre de l'Empire au Ministre des affaires étrangères.

« Illustre et excellent Monsieur,

« Le gouvernement fédéral de la Suisse a adressé à Votre Excellence une Note datée du 2 décembre 1857, laquelle, se basant sur diverses informations, et prin-

cipalement sur la Note du 8 juin 1857, adressée par le consul, M. H. David, au prédécesseur de Votre Excellence, et traitant de l'émigration suisse en général, et spécialement des colons de l'établissement *Sénatèur Vergueiro*, porte ce qui suit :

1° Les contrats passés entre les entrepreneurs brésiliens et les colons, même exécutés littéralement, sont très-avantageux aux premiers ;

2° Les colons ne peuvent obtenir aucune protection des autorités judiciaires, vu qu'ils n'entendent pas la langue du pays et qu'ils ne peuvent défendre leurs droits devant les tribunaux brésiliens ;

3° Les colons n'obtiennent aucun résultat utile de leur travail, puisque, après trois ou quatre ans, ils se trouvent plus endettés qu'à leur arrivée dans la colonie ;

4° Le langage tenu au Sénat, dans la séance du 22 juillet de l'an dernier, par l'*organe du gouvernement*, a donné l'espérance à la Suisse qu'il serait porté remède aux maux des colons. Comme ces mesures ont été toujours retardées, elle craint que les clameurs des intéressés n'aient couvert la voix de ceux qui souffrent, et des soupçons s'élèvent contre ceux qui ont le devoir de les protéger ;

5° En terminant, le même gouvernement fédéral demande que les colons engagés par MM. Vergueiro et Cᵉ soient *délivrés de l'esclavage* et transportés sur des

terres appartenant à l'État ; il déclare, en outre, que quelques cantons ont jugé devoir prendre des mesures pour entraver l'émigration, jusqu'à un nouvel ordre de choses, et qu'il est probable que ces mesures seront généralisées.

Le consul général de Suisse, dans sa note du 8 juin 1857, énonce les plaintes suivantes :

6° La maison Vergueiro et Cᵉ déduit une commission de 10,000 reis pour chaque colon par elle transporté, charge qui n'est pas stipulée dans les conditions des contrats ;

7° La même maison perçoit une prime de 6 pour 100 sur les sommes avancées aux colons, sans charge aucune, par les municipalités suisses : d'autres propriétaires (fazendeiros) élèvent cette prime non due à 12 pour 100 ;

8° D'énormes abus sont pratiqués, tels que prix exagérés, oppressions, poids et mesures irréguliers, comptes erronés, toujours au détriment des pauvres colons, infraction de tel ou tel article du contrat, et amendes infligées par le seul bon plaisir des propriétaires ;

9° Les colons du docteur José Elias Pacheco Jordâo ont porté plainte au président de la province contre l'entrepreneur, et le premier fonctionnaire de la province a renvoyé l'examen de leur plainte au juge de paix qui est ce même docteur Jordâo ;

10° Les dettes du chef de famille passent à la veuve et aux enfants, qui se trouvent ainsi tellement endettés qu'ils ne pourront jamais s'affranchir et se trouveront éternellement attachés à la colonie.

Votre Excellence réclamant par sa dépêche du 23 mars dernier les éclaircissements nécessaires pour répondre convenablement à la première note, je dois lui dire ce qui suit :

1° Le gouvernement fédéral est dans l'erreur s'il pense que, par ce fait que les contrats passés entre les *fazendeiros* et les colons seraient avantageux aux premiers, ils doivent par cela même être nuisibles aux seconds.

L'expérience a démontré qu'au moyen des contrats de partage (*parceria*) beaucoup de colons, en trois ou quatre ans, ont payé toutes les dettes résultant de leur transport dans l'empire et des denrées qui, dans les premiers temps, leur ont été fournies. Ce résultat est signalé dans beaucoup de propriétés (*fazendas*) et même dans celle d'*Ibicaba*, contre laquelle surtout se dirigent les plaintes du gouvernement fédéral. Ce fait peut être vérifié par tous ceux qui de bonne foi cherchent la vérité. Et d'ailleurs, M. David lui-même, dans sa note citée du 8 juin 1857, c'est-à-dire six mois après les troubles de la colonie d'Ibicaba et les minutieuses études du docteur Hausser, dit que les con-

trats, fidèlement observés, peuvent amener le bien-être des colons.

Cette opinion en faveur des contrats est encore plus clairement formulée dans la lettre que le même M. H. David a adressée en Suisse et dont la copie communiquée par lui se trouve à l'administration générale des terres publiques.

On y lit le passage suivant :

« Le soussigné ne niera pas qu'il a toujours considéré « le système de *Parceria* comme une grande et impor- « tante idée, et il regretterait de voir s'évanouir les « espérances qu'il y a fondées...

«... Que de pauvres n'avons-nous pas en Suisse, « mourant de froid et de faim ! Que de lourds impôts, « que de taxes sont supportées par nos municipalités, « charges qui cependant ne remédient pas plus à la « misère qu'une goutte d'eau froide ne rafraîchit une « pierre incandescente.

« Le système de *Parceria* (celui des contrats aux- « quels se réfère le gouvernement fédéral) serait pro- « pre , s'il est bien entendu , à protéger les hommes « contre la faim et le froid, dans ce riche Brésil, et il « pourra offrir , sinon la fortune et l'indépendance , « au moins une existence agréable et même heu- « reuse.

« Pour les émigrants qui possèdent plus de ressour- « ces, une résidence temporaire dans une de ces colo-

« nies qui servent de modèle serait une bonne école « pour apprendre à connaître le pays, ses usages, son « agriculture, avant de fonder un établissement par « leurs propres mains et à leurs frais. Tels sont les « motifs qui ont fait de moi le partisan de l'émigration « pour Saint-Paul, et l'état prospère d'Ibicaba, la sa- « tisfaction que témoigne la majeure partie des colons « qui s'y trouvent, ont justifié mes espérances dans « l'heureux résultat de telles entreprises. »

La même pensée se trouve dans une autre lettre que le consul écrivait à la date du 29 avril 1856 à M. le sénateur Manoël Felizardo, directeur général des terres publiques, qui lui avait demandé son opinion sur le système de *Parceira :* « Je m'empresse, dit-il, de condescendre à vos désirs, en vous disant que je considère le système de Parceria comme la réalisation pratique d'une idée grande et généreuse, qui a pour but d'attirer dans ce beau pays les bras nécessaires pour tirer partie des richesses immenses que renferme son sol fertile; en même temps qu'il sauve de la misère, du froid, de la faim, bon nombre de pauvres gens qui souffrent de la situation actuelle de l'Europe. »

Et quelles sont les conditions qu'exige M. David pour que ce système produise ces salutaires effets ? Elles ne sont autres que celles de toutes les entreprises, c'est-à-dire la probité et le ferme dessein d'accomplir un devoir. C'est lui-même qui le dit dans cette même

lettre du 29 avril : « Mais pour que ce système de *Parceria*, si grand, si noble dans sa conception ne dégénère pas, il est nécessaire que les personnes qui seront à la tête de ces colonies, soient d'un esprit élevé et d'un cœur généreux. » Voilà, selon la pensée de M. David, tout ce qui est nécessaire pour recueillir les bons résultats de ce système qu'il glorifie d'ailleurs en termes si énergiques.

Ainsi, l'expérience et l'autorité de M. David, qui ne saurait être suspect quand il parle en faveur des entrepreneurs brésiliens, démontrent que les contrats ne sont pas seulement avantageux aux propriétaires, mais qu'ils sont avantageux aux colons et sur une plus grande échelle, puisque par ce moyen ils passent d'une vie misérable de faim et de froid à une vie agréable et heureuse. Ces contrats satisfont donc à la condition morale d'avantages réciproques pour les deux parties, et ils méritent à ce titre plutôt l'éloge que la critique qui en a été faite.

2° Je reconnais avec le gouvernement fédéral les difficultés qu'ont les colons suisses pour recourir à la justice du pays, faute de savoir la langue, et de n'avoir ni direction ni protection immédiate.

Quant à la connaissance de la langue, les interprètes ne manquent jamais, et les juges ont le désir et même l'obligation de leur en procurer, et rien n'est plus facile que d'en trouver même parmi les colons. Si c'est là un embarras pour le colon, on remarquera que c'est le

cas pour tout étranger. Si c'est là un motif pour empêcher l'émigration, elle devrait être également défendue pour tous les pays de langue différente. Quant à la protection que les colons doivent rencontrer dans l'autorité, il faut noter que les juges de paix, qui d'après la loi sont ceux qui doivent juger les questions entre les propriétaires et les colons étant électifs, peuvent représenter quelquefois de mauvaises passions de localité et se laisser dominer par les influences de gens intéressés dans la demande, et dans ce cas la confiance des colons dans de tels juges devrait être fort médiocre et même nulle. Mais ce serait une grande erreur de croire que les lois de l'empire ne fournissent pas de remède pour le cas où la juridiction se trouve dans les mains des propres parties ou de leurs créatures. Dans cette hypothèse, la juridiction passe à d'autres juges, lesquels sont déterminés par les mêmes lois, selon les cas qui se présentent. Il faudrait supposer beaucoup d'imprévoyance à notre législation, pour admettre qu'elle livre les parties aux mains de leurs adversaires, sans leur donner des recours.

Si le juge de paix, pour rester dans l'hypothèse actuelle, présente une de ces incapacités, il est remplacé par un autre ; c'est un point tellement certain que nul parmi nous ne l'ignore. Cependant, pour fortifier encore l'action de la justice en faveur des colons, le gouvernement est disposé à prendre toutes les mesures

nécessaires pour que le jugement des causes provenant des contrats de service soient du ressort de juges qui inspirent encore plus de confiance et qui rendent leur décision avec le plus de rapidité possible : cette innovation se prépare, bien que, ainsi qu'on vient de l'établir, la loi ait déjà pourvu au jugement des causes, dans le cas où les juges sont suspects aux parties.

3° Si la majorité des colons d'Ibicaba augmente ses dettes et se trouve ainsi obligée de rester dans la colonie, une portion nombreuse d'entre eux a déjà recueilli les fruits des contrats, et je vous remets un tableau qui en donne l'état. Ce serait donc une injustice manifeste que d'accuser le système de *Parceria* ou sa mauvaise exécution de la part des entrepreneurs, de la situation précaire de certains colons.

L'augmentation des dettes de la majorité, fait d'ailleurs très-regrettable, est expliquée par le même M. David, dans la lettre précitée, par des causes très-différentes de celles qu'il suppose aujourd'hui, et qui dépendent seulement des colons et des cantons suisses. Que Votre Excellence me permette de citer ici les propres paroles du consul helvétique : « Il vient ici bien des gens qui ne sont bons à rien ; des hommes ou qui ont des habitudes dépravées, ou qui sont honnêtes et suffisamment éclairés, mais qui ne sont pas familiarisés avec le travail des champs, et sont, en général, étrangers à tout travail corporel, dur et agreste.

« Avec des têtes pleines des idées tirées des romans de Cooper et de Robinson Crusoé, malheureux quand ils n'ont pas du vin, de la bière, du pain, de la viande fraîche, ne se contentant pas de l'alimentation ordinaire de ce pays (des haricots noirs, de la farine de manioc, de la viande sèche et de l'eau), naturellement de tels hommes ne sont guère propres à vivre au milieu des forêts vierges et ils perdent facilement leurs espérances.

« Les municipalités suisses, sans pitié aucune, expédient par delà la mer des individus vieux, infirmes, débiles, ou des familles tombées dans la misère et chargées d'enfants dans le plus bas âge. Mais, sur ce point, je ne perdrai plus une parole : le simple exposé des faits suffit. »

Ainsi, d'après M. David lui-même, une grande partie des Suisses qui émigrent sont des hommes de mœurs dépravées ou encore honnêtes et éclairés, mais sans habitude du travail agricole et accoutumés à une vie assez commode ; des vieillards et des familles tombées dans la misère et surchargées d'enfants mineurs. C'est une conséquence forcée qu'une pareille population ne peut prospérer, quelle que soit la conduite de l'entrepreneur.

En même temps que, par les causes qu'indique le consul, ces colons ne produisent rien, ils ont besoin d'aliments et de vêtements, de là, forcément augmentation des dettes.

Et ce fait, loin d'être un argument contre le propriétaire de la colonie Vergueiro, honore son caractère, car il sustente des individus qui ne lui donnent aucun profit, et avec une bien mince probabilité d'être indemnisé, avec la presque certitude de ne l'être pas. Et telle est la confiance de cet entrepreneur dans la loyauté de sa conduite, dans la justice et la générosité de ses procédés vis-à-vis des colons que, désireux de faire examiner l'état de sa colonie par un agent du gouvernement fédératif, il a concouru à la dépense de son voyage au Brésil, comme l'a déclaré en séance publique du sénat M. le sénateur Vergueiro.

Toutefois, malgré l'autorité de M. H. David, qui attribue à la faute des colons suisses eux-mêmes le peu de résultat qu'ils ont obtenu, j'ai déjà expédié des ordres au président de la province de Saint-Paul pour faire vérifier minutieusement les rapports qui existent entre les colons et les entrepreneurs et protéger ceux-là, quand ils sont victimes, par tous les moyens en son pouvoir.

4° Dans la session du sénat de l'année dernière, je ne me souviens pas qu'aucun des ministres se soit prononcé sur les affaires d'Ibicaba; il n'y a eu qu'une discussion entre quelques sénateurs qui ne font pas partie du gouvernement et qui ne peuvent être considérés comme lui servant d'organe dans les chambres législatives : ces sénateurs exprimaient leurs opi-

nions, et non celle de l'administration de l'empire.

Que les discours de ces sénateurs aient donné à la Suisse la confiance qu'il serait porté remède aux maux des colons, c'est flatteur pour eux; mais ce qui doit inspirer des espérances mieux fondées, c'est la conduite que le gouvernement a tenue avec les colons d'Ubatuba, comme l'a reconnu M. Formery. C'est encore ce qu'il a fait tout récemment avec quelques colons d'Ibicaba, en accordant aux uns un transport de faveur, et en payant les dettes des autres et en les mettant ainsi en mesure de chercher ailleurs un établissement, ce qu'ils ont fait.

Le retard qui eut lieu pour prendre les mesures qui devaient faire cesser les maux réels des colons n'était pas de nature à faire naître les craintes qu'exprime M. Formery, que les clameurs des intéressés couvrent les plaintes de ceux qui souffrent, ni à permettre d'élever des doutes contre ceux qui ont le devoir de les protéger.

Les enquêtes auxquelles on devait nécessairement procéder devaient être faites à de grandes distances et avec tout le soin possible : il était donc nécessaire d'y consacrer un certain temps et de mettre quelque retard dans la décision impériale ; cependant, cette décision est intervenue, comme on le voit, par l'annexe ci-joint, et ses dispositions sont telles qu'elles ne peuvent manquer de satisfaire le gouvernement fédéral.

5° Quatre ou cinq mois avant les troubles de la colonie Vergueiro, qui s'expliquent par les menées de ces hommes à mœurs dépravées dont parle M. H. David, celui-ci écrivait en Suisse ce qui suit : « La conduite de M. Vergueiro, dans sa colonie d'Ibicaba, a été toujours honorable et juste, et jamais une plainte ne s'est élevée de la part des colons qui sont établis sur ce point. »

Il convient de noter qu'à cette époque M. David résidait déjà au Brésil depuis plusieurs années et qu'il était suffisamment renseigné sur l'état des Suisses dans l'empire : il n'avait aucun motif pour favoriser les entrepreneurs brésiliens, surtout au détriment de ses compatriotes.

Si l'état de la colonie était prospère, si la majorité des colons se montrait satisfaite, si la conduite des entrepreneurs était jusque-là honorable et juste, comme l'affirme M. David en juillet et août 1856, comment se fait-il qu'à peine quatre ou cinq mois après, les colons arrivent à être considérés par ce même M. David comme esclaves, et le gouvernement fédéral demande qu'ils soient délivrés de la servitude!

Ces mêmes sentiments favorables à la colonie Vergueiro, M. David les exprimait dans sa lettre déjà citée du 29 avril 1856 : « Je vous dirai, en outre, que toutes les informations que j'ai pu recueillir jusqu'à ce jour de source digne de foi, me donnent la conviction intime

que MM. Vergueiro remplissent loyalement leurs promesses, et que les colons admis dans les établissements de ces messieurs jouissent d'un bien-être réel, si on le compare à la condition du pauvre en Europe. » Il est vrai que plus bas, dans la même lettre, après avoir répété ses éloges de l'établissement colonial Vergueiro, il ajoute que tous les propriétaires, auxquels la maison Vergueiro a transmis quelques-uns de ses colons, n'ont pas été aussi scrupuleux dans l'accomplissement de leurs devoirs, et il signale spécialement la colonie d'Ubatuba. Mais son opinion sur la conduite des entrepreneurs de la colonie Vergueiro demeure entière.

Que M. David ignorât tel ou tel fait particulier nuisible aux colons, c'est facile à comprendre, car de tels faits pouvaient être pratiqués, et cependant il pouvait arriver que, leurs mauvais effets étant contre-balancés par d'autres avantages, aucune plainte ne fût arrivée à la connaissance du consul; mais que l'état des colons suisses d'Ibicaba ait été aussi désastreux que le représente M. David, et que non-seulement il n'en sût rien, mais encore que, pendant si longtemps, il ait été persuadé du contraire, c'est ce qu'on a beaucoup de peine à s'expliquer, en raison surtout de l'ardente sollicitude qu'il manifeste pour la prospérité des colons.

Et comme en février et mars 1857 le docteur Heus-

ser, après avoir procédé à de minutieuses enquêtes dans les colonies Ibicaba et Angelica, toutes deux appartenant au sénateur Vergueiro, a déclaré, dans des lettres adressées à diverses personnes appartenant à l'administration de ces colonies, que la maison Vergueiro avait toujours procédé avec honneur et loyauté, s'occupant plus du bien-être des colons que des intérêts de l'entreprise, ainsi qu'on le voit dans la pièce ci-jointe, il me paraît évident que M. David a été l'organe de la vérité dans les lettres qu'il a écrites en Suisse en juillet et août 1856, dont copie existe à l'administration générale des terres publiques, et que, par des raisons qu'il serait inutile de rechercher, il s'est fait complétement illusion quand il a écrit la Note du 8 juin 1857. D'un ou deux faits particuliers, il a tiré une conclusion générale, et, de cette manière, il a fait concevoir au gouvernement de sa nation des idées erronées qui sont préjudiciables à l'empire et funestes à un immense nombre de Suisses, qui, selon la propre expression de M. David, rencontreraient dans ce riche Brésil un abri contre le froid et la faim qui les assiégent dans leur patrie.

Les enquêtes auxquelles le gouvernement impérial a fait procéder dans les colonies de la maison Vergueiro et les témoignages de M. David et du docteur Heusser, qui ne peuvent être suspects dans cette partie au gouvernement fédéral, ne donnent aucun motif pour pré-

sumer que les colons d'Ibicaba aient été réduits en esclavage, et, partant, se manifeste d'elle-même l'exagération du langage qui demande leur affranchissement.

Il est vrai qu'en décembre 1856 ces colons s'insurgèrent, répandirent le trouble et commirent des crimes que punit notre législation comme celle de tous les pays civilisés, sous prétexte d'infraction aux contrats et de mauvaise conduite des entrepreneurs; mais, après vérification des faits, on reconnut que des individus malintentionnés, mettant à profit la haine que quelques colons avaient pour le travail, comme le même consul le confesse, les ont séduits par de fausses promesses d'extinction des dettes, qui seraient payées par le gouvernement, de donations de terres et d'avances pécuniaires. Ce fut l'ambition d'obtenir des avantages auxquels ils n'avaient aucun droit qui provoqua les désordres de 1856 et qui poussa des hommes égarés à commettre des actes répréhensibles, dans l'espoir de briser des accords et conventions qu'ils avaient spontanément souscrits et à l'aide desquels ils avaient obtenu en prêt de l'entrepreneur des sommes assez fortes, voulant ainsi solder leurs comptes avec des injures et des attentats.

Cette explication du regrettable fait de 1856 est aujourd'hui reconnue pour vraie, même par certains colons qui ont pris la plus grande part à la sédition,

d'après la déclaration qu'ils ont faite à un Brésilien respectable, M. Theophilo Beneditto Ottini, qui les a engagés pour sa colonie de Mucury ; et, pour que le gouvernement fédéral ne puisse avoir aucun doute sur le caractère de ce Brésilien, il convient de citer les propres paroles de M. David à son égard, lesquelles se trouvent dans la lettre qu'il a écrite en Suisse dans le milieu de 1856.

« A la tête de la compagnie de Mucury se trouvent « des hommes comme MM. Theophilo Beneditto Ottini « et Joâo Batista da Fonsica, dont j'ai eu de nom- « breuses occasions d'apprécier le caractère et l'acti- « vité, et que, dans ma profonde conviction, je dois « reconnaître comme honorables à tous titres. »

S'il n'est pas nécessaire d'affranchir celui qui vit et est traité comme un homme libre, bien que soumis à des conditions spontanément acceptées et tenues pour morales et légitimes par tout le monde civilisé, on ne peut non plus autoriser la retraite des colons suisses des colonies Ibicaba et Angelica, et leur établissement sur des terres de l'État, à l'exemple de ce qui s'est fait pour les Suisses de la colonie d'Ubatuba.

Dans cette dernière il y a eu un concours particulier de circonstances qui ont conseillé la mesure prise par le gouvernement. Les colons n'ont pas menacé la tranquillité publique comme ont fait ceux d'Ibicaba, où d'ailleurs les entrepreneurs, selon M. David et le doc-

teur Heusser, s'occupaient plus du bien-être des colons que de leurs propres intérêts ; ils n'ont adressé aucune plainte au gouvernement ni à leur consul, comme les écrits de celui-ci l'attestent, et ils les tenaient au contraire pour satisfaits. Séduits par des personnes malintentionnées, ils se livrent à des excès et exigent qu'on ait pour eux les mêmes procédés qu'on avait eus pour ceux d'Ubatuba, après qu'ils avaient employé la menace et la terreur !

Si le gouvernement avait consenti à leur donner des terres gratuitement et à leur faire les concessions qu'ils exigeaient, l'exemple eût été funeste au dernier point. Un soulèvement général aurait éclaté dans toutes les colonies constituées avec des contrats de service. Quelle que fût la forme de ces contrats, toutes les relations stipulées entre les colons et les propriétaires eussent été rompues violemment, et une dépense incalculable et non justifiée eût pesé sur le trésor public. C'eût été de plus un encouragement à la mauvaise foi, à la paresse, à toutes les prétentions les plus insensées.

Le gouvernement a fourni assez de preuves de sa ferme résolution de donner aux colons toutes les garanties possibles. Il a employé et il continuera à employer tous les moyens en son pouvoir pour que les contrats soient exécutés en toute loyauté et honneur. Les préjudices que les colons ont soufferts par quelque

acte injuste des entrepreneurs ont été l'objet de sa sollicitude; la même surveillance se continuera autant que possible, et probablement aucun fait de ce genre ne se renouvellera sans une immédiate et efficace répression et réparation.

Quant aux faits constatés dans la Note du 8 juin du consul suisse, M. H. David, leur analyse m'entraînerait loin.

Il suffit de signaler la contradiction où il tombe avec lui-même dans un court espace de temps, comme on l'a fait voir ailleurs.

L'oppression dont on a fait si grand bruit n'existe pas. Les faits particuliers et préjudiciables aux colons ne justifient pas des assertions vagues avec lesquelles on prétend discréditer les établissements coloniaux de l'empire, quand une partie de ces faits a déjà reçu une réparation convenable. Le rapport de l'intègre et éclairé magistrat qui, par ordre du gouvernement, a été prendre connaissance de l'état des colonies dans la province de Saint-Paul, lequel a été publié dans le *Jornal do Commercio* du 22 mars, expose avec clarté la conduite, soit des propriétaires, soit des colons. Là, rien ne voile la vérité ni en faveur des uns ni en faveur des autres; la plus complète impartialité préside à l'exposé des faits. Si les colons sont souvent accusés, les propriétaires le sont également quand ils le méritent.

Les faits étant expliqués comme ils l'ont été, il est inutile d'insister sur chacun d'eux, et l'accusation qu'on veut baser sur eux s'évanouit. Le gouvernement ne cherche pas à cacher la vérité.

En mettant au grand jour les choses telles qu'elles sont, ce qu'il veut développer, c'est l'émigration au Brésil.

Pour le colon honnête et laborieux, les avantages qu'il rencontre ici sont immenses. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient exagérés pour faire illusion à la bonne foi des imprévoyants.

Voilà ce que j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence pour qu'elle en fasse l'usage qu'elle jugera convenable.

Dieu garde Votre Excellence!

Signé : MARQUIS D'OLINDA.

A Monsieur le vicomte de Maranguape. »

N° 3.

« A l'illustre M. José Vergueiro, chef de la maison Vergueiro-Angelica.

Après avoir passé près de trois semaines dans vos colonies *Sénateur-Vergueiro et Angelica*, je ne puis me

dispenser de vous communiquer en peu de mots mon opinion et de vous présenter comme chef de la maison mes remercîments les plus empressés pour la courtoisie et la bonne grâce avec lesquelles vous m'avez reçu, et que je ne puis assez reconnaître. J'ai eu pleine liberté d'examiner l'état économique et moral de chacun des colons, non-seulement des Suisses, mais aussi des Allemands, depuis leur arrivée à Santos jusqu'au moment de mon séjour dans vos colonies. Tous les livres et documents qui m'ont été nécessaires ont été mis à ma disposition illimitée ; enfin, respectable monsieur, vous avez fait vous-même tout ce qui a été possible pour que je prisse clairement connaissance de toute la situation. Cette franchise était déjà la preuve que vous dirigiez l'entreprise de colonisation dans un but honorable, et par l'étude de tous les livres et l'examen spécial de toutes les affaires, j'ai été de fait convaincu que la maison Vergueiro ne rabaisse pas l'œuvre de colonisation à une spéculation d'argent, qu'elle ne perd pas de vue le dessein doublement beau, d'un côté de doter sa patrie de bras qui lui sont nécessaires, de l'autre, de faire en sorte que de nombreuses familles, qui dans le tourbillon de cette population européenne surabondante peuvent difficilement sustenter leur vie, trouvent une existence exempte de soucis. Aussi je déplore franchement et vivement que les ennemis de votre maison aient pu exploiter une ou deux plaintes

justes des colons placés sous votre direction, plaintes auxquelles déjà à mon arrivée vous aviez promis de faire droit, pour exciter, comme on l'a fait, les colons contre votre maison, et les entraîner à faire une requête qui contient des griefs contre cette maison, lesquels ne peuvent être justifiés. Je ne cherche pas à entrer dans le détail de chacun de ces griefs : seulement j'exposerai mon dégoût sur le mode et la forme de sa rédaction, car chaque grief accuse sans preuve aucune la maison Vergueiro et Cᵉ d'avoir, de parti pris, dupé les colons.

Il n'est pas nécessaire de laver la maison Vergueiro des coquineries infâmes dont cette pièce les accuse avec une légèreté impardonnable. Néanmoins il m'est permis d'opposer à ces griefs le témoignage du fidèle accomplissement de vos devoirs à l'égard des travaux faits dans les plantations de café par les colons suisses, selon la déclaration de mon ami Dicthelm qui m'accompagne, comme appréciateur de ce genre de travaux pour l'examen des plantations de café. Les cafés des colons suisses se trouvent généralement dans un état plus pitoyable qu'on ne pouvait le croire. Il y a proportionnellement bien peu de familles qui ont traité le café conformément aux exigences du pays et qui ont ainsi obtenu la plus grande somme d'avantages possible. Le plus grand nombre a traité le café avec négligence, et ils ont obtenu ainsi, tant au préjudice de la

maison Vergueiro qu'au leur propre, une récolte extrêmement réduite ; beaucoup n'ont pas cueilli leur café, de sorte que la maison Vergueiro n'a pas eu seulement le préjudice d'une récolte moindre, comme je viens de le dire, mais aussi les plantations ont souffert et faute de soin elles ont péri peu à peu. Pendant mon séjour dans les colonies, je me suis convaincu à plusieurs reprises que loin de priver les colons des choses dont ils ont généralement besoin, vous vous êtes fait un point d'honneur du bien-être de chacun d'eux et que même, durant les troubles, vous avez eu soin de chacun d'eux sans vous occuper s'ils étaient ou non compromis. C'est pourquoi j'espère avec conviction que les colons reconnaîtront leur injustice et qu'ils reviendront vous accorder leur confiance comme par le passé. Je finis en exprimant le désir que votre honorable père, Son Excellence le sénateur Vergueiro, jouisse encore des beaux fruits de la semence qu'il a jetée. Acceptez, honorable monsieur, l'assurance de ma parfaite estime et de ma reconnaissance.

Signé : Docteur J.-Ch. Heusser.

Angelica, 4 mars 1857.

Copie. Commissionné par six cantons de la confédération helvétique, je me suis renseigné par l'examen

des divers livres que M. José Vergueiro a mis entre mes mains, sur l'état économique des colons suisses de cet établissement, et je me suis convaincu que M. Jonas, encore aujourd'hui directeur, a tenu ses écritures avec une parfaite exactitude, et qu'on ne peut sur ce point lui faire le plus petit reproche. A l'égard du traitement des colons, on a adressé à M. Jonas diverses accusations exagérées. Le sieur Jonas convient lui-même qu'il a fait aux colons quelques réprimandes mal fondées : on comprend toutefois fort bien que la patience d'un directeur de colonie est souvent exposée à de dures épreuves.

Signé : Docteur J.-Ch. Heusser.

Ibicaba, 26 février 1857.

Copie. Commissionné par plusieurs cantons de la confédération helvétique pour examiner les colonies suisses de cette province, j'ai vu dans ce but M. José Vergueiro qui m'a présenté, avec une franchise qu'on ne saurait trop reconnaître, tous les livres et documents possibles. En conséquence de cet examen, je donne avec plaisir à M. le directeur Vallet cette déclaration qu'il a tenu ses écritures le plus consciencieusement possible et qu'il a traité les colons avec une grande im-

partialité, les fainéants avec sévérité, les travailleurs avec bienveillance.

Signé : Docteur J.-Ch. Heusser.

Angelica, 3 mars 1857.

Ces copies sont certifiées conformes à l'original par le vice-consul de France à Santos. »

Le gouvernement brésilien ne s'est pas borné à ordonner l'enquête qu'on vient de lire, il a encore créé deux fonctionnaires spéciaux dont la mission est de veiller à ce qu'aucun préjudice ne se commette impunément aux dépens des colons.

Le premier de ces fonctionnaires, curateur des colons, aura pour mission de surveiller et de défendre leurs intérêts; l'autre, juge spécial, aura dans sa juridiction toutes les causes dérivant des contrats de service.

Voici en quels termes l'honorable directeur général

des terres publiques apprécie, dans son rapport adressé au ministre, le but de cette double création.

« Le curateur des colons, faisant régulièrement des « inspections analogues à celle de M. Manuel de Jésus « Valdetara, obtiendra des résultats semblables. En « gagnant la confiance des colons, il les instruira de « leurs devoirs, leur fera comprendre leurs vrais intérêts, et concourra ainsi à leur faire accomplir les « obligations qu'ils ont contractées.

« Mais, dans certains cas, la crainte ou l'ignorance « ne permettront pas de suivre les conseils de la « prudence ou de la justice, et force sera de recourir « au juge.

« Si, dans ce cas, le tort est du côté de l'entrepreneur, le curateur protégera le colon de son assistance; dans le cas contraire, il lui refusera ses conseils et sa direction.

« Avec ces mesures, il est certain que des faits semblables à ceux qui se sont passés récemment seront « éclaircis, et que la responsabilité en retombera sur « les véritables auteurs, et ainsi désormais il sera impossible aux malveillants de les exploiter, si ce n'est « dans le but avéré de calomnier l'Empire, de le blesser dans ses intérêts et en même temps de frapper « cruellement bon nombre de leurs compatriotes, qui, « s'ils n'étaient pas abusés par des publications passionnées, changeraient, en peu de temps, une vie de

« misère dans leur patrie pour l'abondance sur notre
« sol, contribuant en outre à entraver le développe-
« ment de l'industrie dans leur pays comme dans le
« nôtre, en paralysant les relations commerciales que
« l'établissement de colons sur un sol nouveau fait
« naître et accroître. »

ANNEXE C

TRAVAUX DE L'ASSOCIATION CENTRALE DE COLONISATION DE RIO-JANEIRO

EXTRAIT DU RAPPORT PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES, PAR LE DOCTEUR BERNARDO AUGUSTO NASCENTES D'AZAMBUJA, PRÉSIDENT DE LA DIRECTION DE CETTE COMPAGNIE [1].

Après avoir rendu compte des négociations qui ont eu lieu entre les représentants de l'association et le gouvernement, pour obtenir de nouvelles faveurs, l'honorable président arrive à l'énumération des mesures qui ont été prises pour provoquer l'immigration; il s'exprime ainsi :

«... J'arrive maintenant, Messieurs les actionnaires, à vous faire connaître les démarches et les actes qu'a faits la direction pour l'accomplissement des obligations

1. Cette société a pour président l'un des hommes les plus éminents du Brésil par le caractère et la fortune, le marquis de Montalègre.

ou promesses contractées par l'association en vertu de ses statuts et du contrat du 26 mars, auquel je me réfère, laissant de côté les détails d'administration pour ne pas abuser de votre temps et de votre bienveillante attention ; je me bornerai à mentionner ici les faits principaux qui peuvent vous intéresser plus particulièrement, parce qu'ils se lient aux opérations sociales qui ont pour objet les engagements, le transport, la réception et l'établissement des émigrants et colons dans le pays. J'observerai dans cette exposition l'ordre que je viens d'indiquer.

Engagements.

« La direction fit les annonces dont je vous parlais tout à l'heure, invitant les personnes et compagnies qui désireraient faire venir des colons, à lui adresser leurs demandes ; son but était non-seulement de se renseigner à l'avance sur les dispositions qu'elle rencontrerait, de la part des particuliers, à recourir à son intervention et à seconder ses efforts en lui accordant leur confiance ; elle voulait aussi faire constater en Europe que l'association accepterait les propositions raisonnables concernant l'expédition des émigrants pour le Brésil. Offrant ainsi à tous son aide et son intervention ; et pour cela elle ne tarda pas à faire connaître

son but par la publication du règlement contenant les bases des propositions et contrats déjà rédigés.

« Ce règlement, qui était un complément ou plutôt un développement du plan de colonisation adopté dans nos statuts, a rempli en même temps une des obligations mentionnées dans l'article 29 du contrat du 26 mars. Ledit règlement fut soumis par la direction (le 28 juin) à l'approbation du gouvernement impérial, lequel voulut bien l'approuver pour être provisoirement observé jusqu'à ce qu'il y fût fait les modications dictées par l'expérience ou jusqu'à ce qu'on adoptât postérieurement quelques mesures propres à déterminer une émigration naturelle et spontanée, et partant une colonisation plus efficace et plus convenable.

« Ce règlement fut publié dans les premiers jours du présent mois, dans les feuilles les plus lues de cette capitale, et ses dispositions furent ainsi rendues publiques. On espérait qu'il allait se produire immédiatement une demande de colons engagés, et néanmoins il n'a pas été reçu des propriétaires autant de demandes qu'on pouvait en espérer d'après l'opinion qu'on s'était formée de la nécessité de sociétés intermédiaires pour l'engagement et la réception des colons et même d'une certaine impatience qui semblait s'attacher à l'installation de notre association, et à l'annonce du commencement de ses opérations. Toutefois, comme on pouvait

avec quelque raison attribuer ce résultat à l'ignorance des bases et règles générales actuellement adoptées, la direction résolut, d'accord avec le président et avec l'adhésion du commissaire du gouvernement, d'expédier par le dernier paquet des instructions et ordres positifs pour ses agents en Europe, afin de provoquer la venue des émigrants et colons, comme aussi afin de recevoir et faire transporter ceux qui désireraient venir dans cet empire et s'y établir selon l'un des modes spécifiés dans le règlement précité.

Expédition et transport des émigrants et colons.

« On confirma de nouveau par des ordres et des instructions les recommandations qui avaient été précédemment faites conformément aux dispositions de l'article 9, articles 20 et 28 du contrat du 26 de mars, en y en ajoutant d'autres qui parurent nécessaires et tendant à éviter les inconvénients que nous avions reconnus, résultant du défaut de scrupule et de zèle de la part des agents d'émigration qui, sans responsabilité aucune jusqu'à ce jour, ont envoyé à divers propriétaires ou entrepreneurs les colons qu'ils devaient faire venir pour le compte de l'association.

« J'ai la satisfaction de vous faire connaître que ce procédé de la direction fut approuvé par le conseil de

l'association réuni le 10 du courant, lequel adopta également avec quelques amendements le projet de règlement des agences que la direction soumit tant en exécution de l'article 4 des statuts, que pour l'observation des conditions tracées dans les articles 19 et 20 du contrat ; en conséquence, ladite direction ouvrit les premiers crédits en Europe, afin de satisfaire aux dépenses par les avances de passage et autres qui seraient nécessaires, conformément aux ordres relatifs à l'expédition et aux transports des colons.

« Je dois ajouter que, suivant la délibération du conseil, ledit projet achève de subir l'examen du gouvernement impérial : tout nous porte à espérer qu'il sera bientôt, comme l'autre règlement, approuvé provisoirement, restant également soumis aux changements qu'on jugera nécessaire de faire pour le meilleur emploi de telles commissions, ou jusqu'à ce que des nouveaux moyens plus libéraux et plus profitables à l'émigration soient adoptés.

«On doit d'autant plus compter sur cette approbation que ce même projet fut rédigé sur des bases tracées dans nos articles 9, 26 et 28 du contrat, dont les dispositions ont été déjà recommandées par le gouvernement dans des instructions circulaires adressées à nos légations et consulats, afin qu'ils prêtassent à l'association centrale et à ses agents de colonisation tout l'aide, l'appui moral et l'assistance nécessaires lorsque

ceux-ci auraient besoin de recourir à leur protection. Se référant pour cette assistance effective à la promesse garantie par l'article 11 dudit contrat, en harmonie avec la première partie du paragraphe 4 de l'article 4 des statuts.

« Il était spécifié, dans ce même article 4, qu'une des opérations de la société consisterait à établir une navigation appropriée aux transports des émigrants et des colons avec les navires, en les affectant en tout ou partie à cet usage. La direction n'a pas recouru, quant à présent, à ce moyen, elle a préféré se servir de l'intermédiaire des armateurs-propriétaires ou capitaines de navires, et des lignes de vapeur, celles-ci, à l'exclusion des autres, autant que possible, par les motifs assez patents d'offrir des voyages plus courts, et de l'exactitude pour la sortie du port d'embarquement et l'arrivée à celui de destination. Dans ce but, elle adressa des instructions spéciales à ses agents, avec la recommandation de faire toute diligence pour obtenir, sinon des prix égaux à ceux des navires à voiles, au moins s'en rapprochant le plus possible.

« Quant à la ligne de vapeur de Hambourg pour Rio-Janeiro, touchant à Pernambouc et Baya, la direction compte arriver bientôt à un accord définitif sur la proposition qui lui a été faite; et suivant ses recommandations, elle recevra une solution convenable dans cette ville, si, comme j'en ai la confiance, les transports

peuvent se faire par ladite ligne, avec des avantages tels, qu'ils dispensent de recourir à des navires à voiles.

« La direction se dispose à entrer également en arrangement avec quelques autres lignes de vapeur existantes ou qui s'organisent dans les ports d'Anvers, Gênes, Marseille, le Havre et autres, qui se proposent le même but et qui offrent des conditions favorables. Un projet de navigation sur une large échelle a déjà été présenté, il est soumis à la discussion; s'il assure de bons résultats, il sera traité, en son temps, de sa réalisation.

«Enfin tous les moyens seront employés pour organiser dans l'intérêt et la commodité des émigrants et colons, et conformément aux convenances de l'association et des contractants, des traversées exemptes de dangers, plus courtes et à meilleur marché que celles obtenues jusqu'ici. L'association, dans la mesure de ses forces, prêtera son assistance gratuite pour réduire le plus possible les dépenses de voyage.

« La direction se réserve même, dans le cas où elle le regarderait comme indispensable, de faire entreprendre à l'association les opérations de transport pour son compte, en vertu de l'article 4 sus-énoncé des statuts, ou de s'entendre à ce sujet avec quelque puissante compagnie de navigation. Elle n'hésiterait pas à soumettre cette importante mesure à la sanction du conseil, recourant ensuite, cette sanction obtenue, non-seulement à

votre coopération pour délibérer sur les moyens propres à réaliser cette partie de notre programme, mais encore aux pouvoirs de l'État, pour en obtenir les faveurs et les subventions qui seraient indispensables.

Réception des émigrants et colons.

« Dans ledit article 4 se trouve également consigné que l'association aura un lieu où elle créera une auberge et un dépôt pour les émigrants et colons, où ils seront reçus à leur arrivée, logés et traités convenablement, tant qu'ils n'auront pas reçu leurs destinations.

« Cette obligation se trouve reproduite dans les articles 13 et 15 du contrat du 26 mars, avec la distinction qui a été faite entre les hôtelleries et dépôts provisoires et définitifs, et la détermination du laps de temps après lequel ils devront être établis. Une telle mesure devait appeler l'attention de la direction ; et pour cette raison, même avant de signer le contrat, elle se mit en quête de quelques localités, offrant les meilleures distributions et les meilleures conditions. Parmi les plus propres à remplir le but qu'on se proposait, se distinguaient en premier lieu la métairie impériale de *Ponta-do-Caju*, et en second lieu le couvent de l'île de *Bom-Jesus* et ses dépendances, appartenant aux religieux de Santo-Antonio ; ce couvent, situé en

face et à proximité de ladite métairie, est suffisamment spacieux et avantageusement placé.

« Le choix de ces deux localités fut approuvé immédiatement par le gouvernement impérial pour être utilisé par l'association. La direction procéda donc aussitôt à la création d'une hôtellerie provisoire. Ledit couvent se prêtait parfaitement à cet établissement, attendu que son développement permet d'y recevoir et entretenir plus de trois cents individus, et qu'il se trouvait abandonné et disponible.

« La direction en fit donc l'acquisition, grâce à la bienveillante intervention de S. E. le ministre de l'Empire. Le très-digne révérend provincial de l'ordre donna la plus prompte et louable adhésion à cette vente. Je puis vous assurer que les petits ouvrages et les réparations nécessaires pour approprier le bâtiment à sa destination, sont presque terminés. On traite de la fourniture du mobilier et de ce qui est le plus nécessaire aux émigrants et colons qui arrivent dans cette ville.

« Outre ces dépenses, qui seront portées en compte, et une modique rétribution payée pour l'usufruit de cet établissement, l'association fournira, comme aumône, une allocation pour célébrer la fête du saint de l'ordre.

« Quant à la métairie impériale dont je vous parlais tout à l'heure, et dont le choix a été généralement bien

apprécié, je tiens à grand honneur et pleine satisfaction de rappeler devant vous le généreux empressement et le bienveillant accueil avec lequel S. M. l'empereur daigna prendre en considération le vœu de la direction, appuyé du crédit de notre respectable président, qui se dévoua aux intérêts de l'association. Se félicitant d'avoir mérité une si haute protection, la direction entra en accommodement avec S. E. l'intendant impérial, en qui elle rencontra les meilleures intentions de coopérer, autant qu'il lui serait possible, à établir un accord sur les bases équitables d'un long bail, moyennant un loyer favorable.

« Si la métairie impériale de Ponta-do-Caju ne peut être dès à présent utilisée pour y établir l'hôtellerie provisoire faute d'un bâtiment approprié à ce but, elle est destinée à devenir le dépôt définitif dont parle l'article 13 déjà cité du contrat, et elle peut en attendant servir de dépôt provisoire, attendu qu'elle touche aux dépendances du couvent dans l'île ci-dessus mentionnée.

« Il a déjà été fait des études nécessaires sur le terrain et un examen convenable de son excellente situation. Ces études se continuent avec celles qu'exige la construction d'un édifice qui réponde à sa destination; sans luxe, mais selon les règles de l'art, dans les véritables conditions hygiéniques, avec solidité et élégance.

« Située en face la barre, contenant un espace cultivé

couvert d'arbres en allées, entourée de prairies dans une grande partie de son étendue, abondamment pourvue d'eau potable, rafraîchie par les brises de jour et de nuit, ayant une facile communication par mer et par terre, dominant la vaste baie de Nictheroi ainsi que la petite éminence sur laquelle sera élevée l'hôtellerie, la métairie impériale de laquelle je parle, offre aux émigrants une habitation digne d'envie, un lieu salubre, agréable et même gai.

« L'acte de bail qui doit transmettre à l'association l'usage de cette importante propriété à des conditions équitables, ne tardera pas à être signé, sous la magnanime protection et l'ineffable bonté de son auguste propriétaire.

« Indépendamment des mesures de prévoyance dont je vous ai fait mention relativement à la réception et au logement des émigrants et colons qui arriveront dans cette ville, la direction compte avoir également sur des points plus éloignés, à l'abri des épidémies qui pourraient se développer dans cette chaude station, et même sur la chaîne de montagne voisine, d'autres localités, qui serviront aussi de dépôts provisoires, où les colons seront conduits avec le moins de sacrifices possible, jusqu'à ce qu'on convertisse ces établissements en dépôts définitifs, ou que les colons se rendent à l'établissement permanent qu'ils désireront.

Établissement.

« Je suis enfin arrivé à la dernière partie de l'exposition des travaux de la direction, celle qui a rapport à l'établissement des colons.

« Par la lecture du règlement, contenant les compromis de l'association et établissant les bases pour les propositions et contrats de colonisation, vous aurez vu, Messieurs les actionnaires, que l'administration par vous élue avait admis un principe dominant et vital pour l'avenir de la colonisation dans l'Empire ; un passage, en conformité avec les dispositions du contrat du 26 mars, présente les règles suivant lesquelles vous devez remplir la mission d'intermédiaires entre les compagnies et les particuliers qui feraient des demandes de colons, ou qui les prendraient pour leur donner du travail d'une part, et les émigrants qui voudraient quitter leur pays natal pour contracter quelques-uns des engagements mentionnés plus loin d'autre part. La direction ne met pas en doute qu'elle ne doit jamais perdre de vue la pleine liberté de ces individus, de s'établir soit comme propriétaires ou fermiers perpétuels, s'engageant à les aider moyennant garantie.

« Après les contrats de vente et d'affermage des terres qui, suivant ledit règlement, constituent le véritable et permanent système de colonisation, vous trouverez

stipulées les conditions de parceria [1] et de salariés (je parle relativement aux colons laboureurs) et la clause qu'à la fin de leur engagement lesdits colons pourront obtenir, des personnes qui les auront engagés, un lot ou domaine à bail pour s'établir définitivement et pour leur propre compte, s'ils le désirent ainsi, ayant l'assurance, suivant la garantie que leur donne l'association dans le dernier chapitre dudit règlement, de recevoir d'elle, ou par son intermédiaire, des terres dans un autre lieu, si les engageurs ne pouvaient leur faire cette concession ou n'avaient pas de terres suffisantes ou convenables pour ladite concession, ce dont ils devront faire part préalablement à la direction dans le cas où ce fait n'aurait pas été mentionné dans le contrat passé avec elle.

« Pour pouvoir satisfaire à un tel engagement et en général pour mieux provoquer l'établissement des colons et émigrants comme propriétaires ou fermiers dans ladite forme, la direction, ayant en vue la grande mission de l'association, tâchera de s'entendre avec les propriétaires de terres et les directeurs de colonies, pour établir les colons avec leurs autorisations respectives, et assimiler ces lots ou domaines à location à celles du règlement précité.

« En second lieu, d'après la ferme opinion du con-

1. Système de partage de fruits entre le propriétaire et le cultivateur.

seil, la direction sollicita du gouvernement impérial une interprétation de l'article 34 de son contrat, permettant à l'association d'acheter à des particuliers des terres cultivées ou propres à être mises immédiatement en culture; non-seulement pour l'établissement de ses dépôts, acquisitions déjà permises par le même contrat, mais pour les diviser en portions ou lots et les distribuer par vente ou location.

« En troisième lieu, le gouvernement ayant garanti à l'association la vente de territoires ou parties de territoires libres, à raison d'un demi-réal la brasse carrée[1] dans les cas et suivant les clauses énoncées dans l'article 1er dudit contrat, et s'étant réservé, outre cela, par l'article 35, le droit d'apprécier les circonstances qui permettront à l'association de réaliser les opérations indiquées dans l'article 4 de ses statuts, le conseil décida, dans sa réunion, la nécessité et l'opportunité de réaliser lesdites concessions.

« Votre direction est persuadée que le gouvernement impérial ne se refusera pas à accéder à cette demande, d'autant plus qu'elle n'entend pas fonder des colonies propres avec une administration distincte et permanente, mais se borner uniquement à ce qui a été indiqué par cet article 4, à ce qui est indispensable pour disposer ces terres convenablement à l'établissement des

1. Il faut 2,400 brasses carrées pour un hectare, et 340 reis pour un franc, ce qui fait ressortir l'hectare à environ fr. 3,40.

émigrants ou colons, les divisant et les distribuant selon le mode indiqué et avec le moins de frais possible, à ceux qui viendraient spontanément ou qui seraient importés par l'association dans des conditions qui la dispenseraient de plus grands sacrifices.

« En effet, le gouvernement impérial qui, par l'article 8 du contrat, impose à notre association l'obligation d'importer cinquante mille colons dans le délai de cinq ans, et qui achève d'approuver notre règlement de contrats, ne voudra certainement pas, par faute de ressources plus amples et de moyens plus efficaces, laisser l'association dans l'impossibilité de remplir complétement sa mission au bénéfice du pays et en même temps de distribuer à ses actionnaires un dividende d'au moins 7 pour 100 du fonds réalisé dans les termes de l'article 8.

« Quant à l'établissement des émigrants et colons qui se destinent à d'autres occupations dans les villes, soit relatives aux industries et aux professions mécaniques, soit aux fonctions de domestiques proprement dites, la direction contribuera par tous les moyens possibles à leur procurer des emplois convenables, les salaires et les rétributions les plus favorables, suivant les conditions tracées dans le règlement.

« Comme moyens de faciliter de tels emplois aussi bien aux hommes émigrant spontanément comme à ceux qui le font à l'aide de subsides et même aux na-

tionaux et étrangers qui se destinent à ces fonctions, il sera bientôt ouvert une agence générale appelée — du service domestique—que, par l'article 16 du contrat, l'association s'engage à diriger d'une manière convenable.

« Les livrets destinés à l'immatriculation de ces individus sont déjà prêts, ainsi que les livrets dont ils doivent être munis pour la réalisation de la mesure indiquée, et ces jours-ci les annonces convenables seront faites et les instructions respectives publiées.

« Enfin, l'unique établissement d'émigrants qu'ait réalisé la direction, consiste en cinq Français agriculteurs qui vinrent spontanément et n'apportant pas de pécules: ils se dirigèrent immédiatement vers Theresopolis, par l'intermédiaire de la direction, et par les soins de M. Fialho, qui les accompagna.

« Ces individus, originaires de Châlons-sur-Marne, choisirent à leur volonté une portion de terre, où ils fixèrent leur résidence, et s'adonnèrent aux travaux d'une culture active, intelligente et qui prospère. Ils se sont présentés comme les précurseurs d'autres à qui ils feront connaître le bon accueil qui leur a été fait par le gouvernement et l'association, pour les engager à suivre leur exemple. Je puis vous assurer que la direction est disposée à agir de même toutes les fois que se présenteront des faits semblables, s'entendant avec les propriétaires des terres comme elle l'a fait avec celui

de Theresopolis, Antonio Fernando Cœlho, comme fondé de pouvoir pour le bien des émigrants.

Conclusion.

« Je terminerai, Messieurs les actionnaires, par quelques considérations d'un assez grand intérêt pour notre association et pour l'avenir de la colonisation que nous avons entreprise ; je ne sollicite plus que quelques minutes de votre bienveillante attention.

« Quand il s'agit d'attirer des émigrants et colons vers un pays manquant de population, et qui, pour se développer rapidement et prospérer, n'a besoin que de bras laborieux et d'un travail intelligent, en un mot d'individus honnêtes et utiles, la principale question à résoudre en dehors de ce qui regarde la certitude d'un établissement convenable, consiste dans les moyens de faciliter les transports, d'alléger le plus possible les dépenses et sacrifices des voyages. Cette question était intimement liée à des secours pécuniaires. C'est ainsi que l'Angleterre et la France ont compris la colonisation dans leurs possessions coloniales, employant dans ce but des capitaux considérables et offrant même des passages gratuits à des milliers d'individus.

« Pour partager avec ces nations les chances de succès dans les pays d'émigration, et pour nous mettre

sur le pied d'égalité quant aux prix de passage, qui ne leur crée pas un petit avantage sur nous, en dehors d'autres circonstances, il est indispensable, comme vous savez, qu'au moins dans les premières années nous fassions de grands sacrifices et demandions une plus large contribution aux coffres publics, certains que ces sacrifices seront plus que compensés par la prospérité et les revenus futurs de l'État.

« Or, cette mission ne pouvant être donnée à notre association qu'en obtenant du gouvernement impérial un prêt qui doit être rendu, qu'il y ait profit ou perte, et une subvention dont les trois cinquièmes doivent bénéficier aux colons, ces avantages ne sont pas suffisants pour offrir à la majorité des émigrants les avantages pécuniaires qui leur manquent, ni pour leur faire faire le sacrifice de leurs capitaux pour un tel but.

« Il échéait donc au gouvernement impérial l'obligation de pourvoir à cette nécessité impérieuse, en aidant plus fortement à l'importation des colons. Votre direction, d'accord avec l'opinion bien prononcée du conseil, le représenta convenablement au gouvernement impérial, et il a toute confiance qu'il en recevra un bienveillant accueil, attendu que les circonstances actuelles sont différentes de celles qu'il prit en considération quand furent posées les bases dudit contrat.

« Nous le maintînmes néanmoins dans la pensée ex-

primée que le gouvernement concourrait puissamment à faire disparaître en Europe les difficultés et obstacles qui entravent l'émigration pour le Brésil, et qu'il dissiperait ici les motifs de dégoût, les défiances, les déceptions et conflits entre les engageurs qui feront le sacrifice de payer le passage et avancer les autres dépenses, et les colons qui se préoccupent sans cesse de l'idée du remboursement et de la sujétion provenant de cette obligation.

«Messieurs, j'ai terminé, et je vous demande pardon de vous avoir pris plus de temps que ce n'était mon intention, quand je commençai ce rapport; quant à S. E. le président, dont le patronage et l'actif concours ont beaucoup aidé la direction dans la difficile mission qui lui était échue, je le remercie de m'avoir permis d'exposer à cette assemblée la marche des négociations de notre association, qui, pour n'être pas très-prompte, sera certainement sûre et couronnée d'heureux résultats, en dépit même des entraves que lui suscitent l'incrédulité des uns, la mauvaise volonté des autres, et les incertitudes du plus grand nombre.

« La question de l'émigration est vitale pour le pays et pour tous, on a besoin de bras pour le défrichement de nos immenses terres, pour le développement de l'agriculture commerciale, et pour donner la vie à la petite culture qui va diminuant, et avec elle vont aussi en diminuant sensiblement les produits alimentaires. Ces

causes et d'autres agissent énergiquement sur l'esprit public et particulier. Il en naîtra un concours général de mesures de prévoyance, de volontés et d'efforts au profit de la solution définitive du grand problème de la colonisation au Brésil.

« Rio-Janeiro, 27 octobre 1857.

« *Signé :* BERNARDO AUGUSTO NASCENTES DE AZAMBUJA. »

ANNEXE D

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS, COMMERCE, INDUSTRIE

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Nous n'indiquerons ici que les établissements dont les transactions s'étendent, sinon sur tout l'Empire, au moins sur une province.

Banque nationale. — La création ne remonte qu'à cinq ans (1854). Ses opérations comme ses statuts la rapprochent beaucoup de la Banque de France.

Elle a droit d'émettre des billets pour une somme triple de son fonds de garantie métallique.

Elle escompte à quatre mois les effets du commerce à deux signatures.

Elle prête sur garantie de fonds publics, d'actions des compagnies anonymes.

Elle ouvre des comptes courants et fait les opérations de change sur les principales places étrangères. Son capital est fixé à 30 millions de reis ou 90 millions de francs. Les actions sont nominatives.

La Banque nationale a établi sept succursales dans les capitales de provinces.

Au 1er décembre 1857, le bilan de la Banque nationale, non compris les succursales, donnait à l'actif, effets de commerce en portefeuille, prêts sur dépôts, 76,787,427,231, un peu plus de 220 millions de francs. Son passif, qui balançait exactement cette somme, consistait en billets en circulation, comptes courants, dépôts, etc.

Banque rurale de la ville de Rio-Janeiro, a un capital de 8,000 contos de reis (24 millions de francs); elle a surtout pour mission de prêter sur consignation de produits agricoles. Son dernier bilan présente un actif de plus de 66 millions.

Banque Maua Mac-Gregor et Ce. — Elle fut fondée au capital de 6,000 contos de reis (18 millions de francs); son actif est d'environ 54 millions.

Outre des succursales de la Banque nationale, les villes de Bahia, Pernambuco, Rio-Grande du Sud, Para, Maranhâo et Sâo-Paulo, ont des comptoirs particuliers, dont quelques-uns ont une véritable importance.

COMMERCE

Commerce général pendant l'année 1854-1855[1].
526,052,620

§ I. *Importation.*

Elle a lieu avec les pays dont les noms suivent :

	Fr.
Grande-Bretagne et possessions.....	136,452,523
France —	29,934,822
États-Unis.....	20,975,211
Portugal et possessions.....	20,406,376
Villes anséatiques.....	14,653,398
Rio de la Plata.....	12,651,270
Belgique.....	5,014,515
Espagne et possessions.....	3,692,808
Chili.....	3,384,741
A reporter.....	247,165,664

1. Comparé à l'année 1853-1854, cet exercice présente une augmentation de 40,933,710 fr. ou 8,44 p. 100 ; à l'encontre de ce qui se produisait depuis très-longtemps, le chiffre des importations est inférieur à celui des exportations, ce qui prouve que le commerce brésilien éteint la dette qu'il a contractée avec le commerce européen.

L'année 1856 donne également une sérieuse augmentation dans le commerce général, qui s'est élevé à 563 millions de francs. Cette année présente encore une exportation de beaucoup supérieure à l'importation : cette dernière ne s'élevait qu'à 273 millions contre 290 miltions de produits exportés.

	Fr.
Report.....	247,165,664
États sardes.....	2,265,504
Suède et Norvége.....	1,138,645
États autrichiens.....	781,663
Hollande et possessions.....	325,000
Ports de l'Empire.....	
Réexportation.....	1,802,760
Autres pays.....	1,933,962
Total.....	255,413,198

Les principaux articles de l'importation sont les suivants :

	Fr.
Tissus de coton.....	77,269,000
— de laine.....	13,674,000
— de lin.....	6,252,000
— de soie.....	7,269,000
— mixtes.....	8,448,000
Farine de froment.....	12,579,000
Monnaies.....	13,699,000
Vins.....	9,435,000
Fers travaillés.....	10,641,000
Balcons et fontes.....	6,738,000
Beurre.....	4,341,000
Vaisselle et verrerie.....	4,845,000
A reporter.....	175,190,000

	Fr.
Report	175,190,000
Viandes	5,737,000
Charbon de terre	5,750,000
Sel	3,333,000
Ouvrages d'or et d'argent	6,576,777
Chapeaux	3,771,000
Huiles	2,151,000
Fer brut	1,540,000
Drogues	2,574,000
Cuirs	2,724,000
Papier	2,201,000
Liqueurs	1,629,000
Cuivre en feuilles	1,461,000
Mortier	705,000
Bois	1,758,000
Machines	678,000
Thé	990,000
Poudre de chasse	1,026,000
Agrès	1,230,000
Voiles	1,210,000
Fruits	776,000
Chaux	2,040,000
Teintures	950,000
Fils de soie	415,000
Meubles	603,000
A reporter	227,018,777

	Fr.
Report	227,018,777
Parfumerie	552,000
Savon	218,000
Linge	1,140,000
Ornements d'églises	141,000
Autres articles	27,210,000
Total	256,279,777

§ II. *Exportation.*

Elle a lieu vers les États suivants :

Grande-Bretagne et possessions	87,824,172
France	24,516,786
États-Unis	71,421,867
Portugal et possessions	13,949,340
Villes anséatiques	20,025,474
Rio de la Plata	12,527,612
Belgique	8,351,085
Espagne et possessions	2,633,487
Chili	5,437,357
États sardes	3,653,871
Suède et Norvége	7,527,900
États autrichiens	4,872,069
Hollande et possessions	657,667
Danemark	4,679,631
Turquie	808,257
Autres pays	3,825,342
Total	272,711,917

Les principaux produits de l'exportation ont été pour les années 1854-1855 :

	Fr.
Le café[1] pour	145,471,000
Sucre brut	48,804,000
Coton	13,986,000
Cuirs salés	6,909,000
Cuirs secs	11,482,000
Monnaies	12,000
Tabac en feuilles	6,082,000
Tabac fabriqué	70,000
Or en poudre et en barre	771,000
Eau-de-vie de sucre	3,885,000
Maté	2,200,000
Cacao	1,257,000
Riz	997,000
Caoutchouc	8,490,000
Bois	2,122,000
Diamants	11,212,000
Crins	1,303,000
Animaux	112,000
Farine de manioc	603,000
Cornes	313,000
Tapioca	195,000
Viande sèche	16,000
Cuirs tannés	411,000

1. En 1849-1850, l'exportation du café brésilien n'était que de 68,513,562 fr.; le caoutchouc, 1,122,000, au lieu de 8,490,000 fr.

	Fr.
Salsepareille	210,000
Ouvrages d'or et d'argent	61,000
Savon	7,000
Châtaignes	660,000
Roucou	150,000
Colle de poisson	111,000
Chaussures de caoutchouc	300
Riz	135,000
Autres articles	4,604,000

L'immense commerce du Brésil se fait surtout par des navires étrangers. En 1856, le mouvement du port de Rio-Janeiro a été de 7,242 ; celui de Bahia de 3,358, et celui de Pernambuco de 1,468 ; les autres ports de l'Empire réunis n'ont pas été visités par plus de mille navires environ. Or, sur ce chiffre le Brésil ne figure guère que pour 2 pour 100. Il est vrai qu'il possède 1,400 caboteurs, et plus de 16,000 bateaux sur les rivières, ou à la pêche, sur les côtes.

INDUSTRIE

Tableau des fabriques qui, au Brésil, jouissent de l'exemption de droits sur les matières premières :

Municipe de la cour	43
Province de Rio-Janeiro	9
A reporter	52

Report.....	52
Province de Bahia.....	10
— Pernambouc.....	4
— Maranhâo.....	2
— Parana.....	1
Minas.....	1
Sao-Paulo.....	7
Sao-Pedro.....	12
Total.....	89

Dans ces fabriques on compte :

Savons et chandelles.....	22
Chapellerie.....	19
Fonderies.....	9
Usines à gaz.....	4

Les droits d'entrée dont ces établissements sont libérés se montent à 1,160,470 fr.

GÉOGRAPHIE

(Suivre sur la carte.)

Configuration. — Le Brésil présente dans son ensemble la figure d'un immense triangle irrégulier ayant l'équateur pour base[1] et dont le sommet atteint le 34e degré de latitude sud. La superficie de ce triangle est de près de huit millions de kilomètres carrés.

Limites. — Le Brésil est borné au nord par l'ancienne Colombie et les Guyanes, à l'est et au sud-est par l'océan Atlantique, au sud par la république de l'Uruguay (ou Banda orientale) ; à l'ouest, 1° encore par la Banda ; 2° par les provinces d'Entre-Rios et de Corrientes, appartenant à la confédération Argentine ; 3° par le Paraguay ; 4° par la Bolivie ; 5° par le Pérou.

1. Les limites exactes de l'Empire sont au nord le 4e degré de latitude N. Dans sa plus grande largeur, le Brésil s'étend du 37e au 74e degré de longitude occidentale; il a par conséquent 950 lieues de longueur sur 925 de largeur.

Montagnes. — Nous avons déjà signalé la Serra-do-Mar. Elle commence dans la province de Sergipe, à la hauteur de San-Christovâo, et court parallèlement au rivage (par le 44e degré de longitude), qu'elle rejoint lorsque celui-ci, changeant de direction au cap Saint-Thomas, oblique à l'ouest.

Cette chaîne n'a d'importance qu'au point de vue économique, à cause de l'obstacle qu'elle apporte aux transactions commerciales de l'intérieur avec le littoral. Ses pics les plus élevés ne mesurent pas treize cents mètres. La Serra-do-Mar présente de nombreux affaissements qui ont permis au Parahyba, au Doce et au Belmonte de la traverser pour se jeter dans l'Océan.

A l'ouest de la Serra-do-Mar s'élève une seconde chaîne qui, s'avançant plus près de l'équateur, se termine vers le 20e degré de latitude en faisant un coude vers l'est, qui la relie à la Serra-do-Mar. La *Serra-do-Espinhaço*, c'est ainsi qu'on la nomme, s'élève jusqu'à dix-neuf cents mètres; elle constitue la Charpente osseuse du Brésil. Enfin, à l'ouest de cette chaîne s'élève un troisième groupe de montagnes ou plutôt de hautes collines (leurs crêtes n'atteignent pas mille mètres) qu'on nomme *Serra-dos-Vertentes*. Elles ne s'étendent que sur douze degrés de latitude.

Ce qui semble surtout amoindrir les chaînes du Brésil, c'est le rapprochement que l'on fait entre elles

et la Cordillère des Andes dont les cimes se perdent dans des neiges éternelles.

Fleuves. — Les fleuves du Brésil sont les plus considérables de l'univers, soit qu'on mesure le volume de leurs eaux, soit qu'on les apprécie au point de vue de leur importance internationale et commerciale.

On comprend que nous ne donnions pas de ces cours d'eau une nomenclature qui, pour être complète, demanderait tout un volume. Nous allons seulement faire connaître, en remontant du sud au nord, les fleuves qui, par leur rôle présent ou futur, méritent d'attirer l'attention de nos lecteurs.

Le Rio-Pardo, qui se jette dans le lac dos Patos, n'a d'importance que parce qu'il traverse une contrée des plus fertiles et qui sera l'une des plus peuplées du Brésil, lorsque l'émigration latine aura pris son cours normal [1]. La Serra-do-Mar court trop près du rivage (du 33e jusqu'au 22e degré) pour permettre aux eaux qui coulent de son versant oriental de se réunir. Aussi ne rencontre-t-on jusqu'à l'embouchure du Parahyba que de petites rivières navigables seulement à l'aide de la marée.

Le Parahyba, qui prend sa source dans San-Paulo,

1. C'est sur un de ses affluents, le Rio-Sinos, qu'est établie la colonie allemande de San-Léopoldo, dont il a été parlé précédemment.

sépare cette province de celle de Rio-Janeiro, et se jette dans l'océan Atlantique à soixante lieues au-dessus de la capitale.

Le Rio-Doce descend de la Serra-do-Mar, coule à l'est, traverse la province de Espirito-Santo et se jette dans l'Océan par le 18e degré de latitude sud : lorsque des travaux auront facilité sa navigation, il constituera, tant par lui-même que par ses affluents, un important débouché aux produits agricoles de Minas-Geraes, une des plus considérables et des plus riches provinces de l'empire.

Le Jiquitinhonha ou Belmonte prend sa source au point où la Serra-do-Mar s'éloigne le plus du rivage; il doit à cette circonstance et à la direction oblique de son cours de recevoir un grand nombre de tributaires qui, comme lui, ajouteront encore à la prospérité de la fertile province de Bahia. Les trois quarts des diamants du Brésil ont été recueillis dans les cours d'eaux tributaires du Jiquitinhonha.

On a vu sur notre carte que la Serra-do-Mar et celle do Espinhaço laissent entre elles une profonde vallée, vers laquelle s'écoulent les eaux de leurs versants intérieurs. La réunion de ces nombreux torrents alimente le Rio-San-Francisco qui, dans son cours de trois cents lieues, serait d'une si grande utilité aux planteurs de Minas, de Bahia et de Pernambouc, si de nombreux obstacles n'entravaient la navigation. Il

faudrait surtout qu'un canal latéral supprimât la pittoresque mais malencontreuse cataracte de Paola Alfonso.

Le Parahyba, qui prend sa source par le 10e degré de latitude dans une ramification de la Serra-do-Espinhaço, aura dans l'avenir une certaine importance commerciale ; quant à présent, ses eaux ne servent guère qu'à fertiliser, sur quelques points, l'immense désert du Piauhy.

Si le Para qu'on rencontre, après avoir côtoyé la province de Maranhâo, n'était pas si voisin de l'Amazone, on le citerait comme un des plus grands fleuves du Nouveau-Monde. Il est formé de deux cours d'eau également importants : le Rio-Tocantins, qui prend sa source près de la capitale de Goyaz, traverse du sud au nord cette importante province, et vient se réunir par le 5e degré à l'Araguay. Celui-ci, dont le cours est encore plus long, descend de la Serra-do-Espinhaço qui le sépare du Haut-Parana. Les rives de l'Araguay, comme celles du Tocantins, sont appelées à fournir un jour à l'exportation des viandes et des cuirs en quantités illimitées.

L'île de Marajo sépare seule le Rio-Para de l'Amazone, qui est encore indiqué sur quelques cartes sous les noms de Solimone et Maranon.

Ce roi des fleuves prend sa source ou plutôt ses sources[1] dans la Cordillère des Andes. Il traverse la

1. Les géographes ne sont pas encore d'accord sur celle des branches

partie ouest du Pérou et côtoie l'ancienne Colombie; c'est à Villa de Jaen de Bracamoros qu'il devient navigable; plus bas, avant d'arriver à Villa de Borja, il présente un phénomène qui n'est pas sans exemple en Amérique : le lit du fleuve, qui a près d'un demi-kilomètre de largeur, se rétrécit tout à coup, ne laissant plus à ses eaux qu'un chenal de cinquante mètres, le Pango de Manseriche, que surplombent d'immenses rochers. C'est surtout après qu'il a reçu les eaux de l'Ucayali et du Tanguragua que l'Amazone devient magnifique. A San Francisco de Tabatinga, il entre dans l'Empire du Brésil, qui possède ses deux rives jusqu'à son embouchure, dont on s'est plu à exagérer les dimensions, mais qui a, en réalité, une largeur de plus de trente kilomètres.

Certains affluents de l'Amazone ajoutent encore à l'importance tout exceptionnelle de ce roi des fleuves; sur la rive gauche, c'est le Rio-Negro qui, après avoir coulé précisément sous l'équateur pendant cent cinquante lieues, vient apporter au grand fleuve un volume d'eau presque égal au sien propre; sur la rive droite, les affluents de l'Amazone sont encore plus importants, puisque, parmi eux, on compte le Madeira, dont le cours n'a pas moins de six cents lieues; si ce

supérieures qui doit être considérée comme la source principale. Grâce à des savants français, MM. de Montravel et Carrey, le cours navigable de l'Amazone est aujourd'hui bien connu.

fleuve a de l'importance pour le Brésil, il en a bien plus encore pour le Pérou méridional, dont les produits agricoles ne peuvent être exportés que par l'un de ses affluents. Malheureusement des entraves sérieuses, dans des contrées où tout est obstacle, rendent la navigation du Madeira très-pénible. Le Tapayos est aussi un affluent de l'Amazone; moins considérable au point de vue international, il ouvrira la voie à l'émigration vers le centre du Brésil.

Quant à présent, l'Amazone et ses affluents n'ont qu'une importance géographique; mais nul ne saurait émettre de doute sur leur avenir. Dans aucune des parties du monde on ne trouve une vallée placée dans une situation aussi favorable pour devenir le centre de tout un monde. Cette vallée de l'Amazone contiendra un jour plus d'habitants que n'en portent aujourd'hui les deux Amériques.

On peut prédire que, si nombreux que soient les bâtiments qui remontent le Mississipi, les eaux de l'Amazone seront un jour sillonnées par un plus grand nombre de vaisseaux venus de tous les points du globe; car, pendant plus de cinq cents lieues, nul obstacle ne s'oppose à la navigation sur cette sorte de *mer intérieure*.

C'est sur les bords de ce fleuve géant et de ses affluents que la végétation révèle toute sa puissance.

A moins de deux degrés ouest des sources du To-

cantins, dont nous avons parlé plus haut, surgissent celles du Parana, qui, coulant dans un sens opposé à celles du premier, élèvent une frontière naturelle entre le Brésil et le Paraguay; vers le 29e degré de latitude, le Parana tourne brusquement vers l'ouest, et va, après une chute assez importante, recevoir le Paraguay auquel il impose injustement son nom. En effet, tant par la longueur de son cours que par sa régularité, le Rio-Paraguay doit être considéré comme la branche principale du magnifique fleuve qui porte le nom de *Parana*[1].

Ce qui distingue surtout le Paraguay, c'est qu'il ne prend pas sa source au versant d'une montagne, mais bien dans une plaine qui, à quelques kilomètres au nord, voit naître divers sous-affluents du Madeira. Dans un temps qui n'est peut-être pas éloigné, un canal faisant communiquer les eaux de l'Amazone avec celles du Parana, fera du Brésil une île immense, et permettra aux barques de Buenos-Ayres d'aller par le centre du continent à Belem. Si le Rio-Paraguay n'a pas encore rendu les servives que l'agriculture bolivo-brésilienne doit en retirer plus tard, ce n'est pas que sa navigation présente des difficultés, mais uniquement parce que les dictateurs du Paraguay s'opposaient ouverte-

1. Plusieurs géographes essaient encore de revenir sur cette injustice géographique, mais les populations riveraines l'ayant consacrée, toute désignation autre ne produirait que des malentendus.

ment ou clandestinement à ce qu'on utilisât ce canal naturel de cinq cents lieues de longueur sans chute, on peut même dire sans rapide.

Le Rio-Paraguay a deux principaux affluents d'inégale longueur. Le premier est le Pilromayo, qui vient des Andes, court à l'ouest, puis au sud-ouest, et se réunit au Paraguay, presque vis-à-vis l'Assuncion.

Le Vermejo coule presque parallèlement au Pilcomayo; son lit se perd trop souvent au milieu des étangs qui occupent le fond de l'immense vallée; du reste, malgré l'importance de ces cours d'eau, il paraît que le commerce de la Bolivie leur préfère l'Utuquis [1].

Le Parana change son nom contre celui de Plata, lorsqu'il reçoit l'Uruguay; l'importance de ce dernier fleuve ne saurait être comparée à celle du Paraguay, mais les terres qu'il arrose, tant dans l'empire que dans la Banda orientale sont si fertiles, si bien aptes à recevoir l'émigration latine, que l'Uruguay sera prochainement une utile voie commerciale.

Lacs. — Autant les fleuves du Brésil sont importants par le rôle qu'ils doivent jouer dans le développement de ses richesses, autant ses lacs sont insignifiants. Un

1. Une compagnie anglo-franco-bolivienne a été récemment créée à Paris, dans le but très-judicieux et assurément très-réalisable de faire passer par le Paraguay le fret qui, jusqu'à ce jour, doublait le cap Horn, et arrivé à Cobija, traversait à grand'peine la Cordillère des Andes.

seul, le lac dos Patos, pourrait devenir, à l'extrémité sud de l'Empire, une station navale importante, si ses eaux, qui communiquent avec la mer, avaient une profondeur suffisante.

Climat et maladies. — Un de nos compatriotes, le docteur Sigaud, a écrit un ouvrage très-intéressant sur le climat et les maladies du Brésil ; il résulte de ce consciencieux travail que si, dans toute son étendue, le climat du Brésil est chaud, il n'atteint qu'exceptionnellement une température extrême [1].

Sur le rivage, les brises de mer ; sur les plateaux, l'influence de l'élévation, atténuent plus ou moins les conséquences d'une latitude tropicale.

Les maladies sont presque exclusivement inflammatoires ou cutanées ; les premières proviennent surtout de l'imprudence ; les secondes, du mauvais régime et des maladies vénériennes mal guéries. La fièvre jaune n'apparaît sur le littoral, et depuis quelques années seulement, que comme fléau épidémique.

Histoire naturelle. — Nous avons déjà esquissé les

1. Indépendamment des modifications apportées par les brises de mer, il faut tenir compte de la différence générale de température des deux hémisphères : différence qu'on ne balance pas toujours par six ou sept degrés. Les températures moyennes sont 25° centigrades sur le littoral et 21° sur la Serra-do-Mar et les autres lieux élevés. Il gèle dans la province de São-Pedro et quelquefois dans celle de Santa-Catharina.

richesses naturelles du Brésil : métaux précieux et utiles, végétation comprenant toutes les plantes du tropique mêlées la plupart à celles qu'on cultive dans l'Europe méridionale et centrale. Tel est, en peu de mots, le résumé de ce que contient le sol dans ses entrailles et à sa superficie. Quant à la nature vivante, elle ne répond généralement pas au règne végétal.

Le Brésil ne contient aucun des grands mammifères de l'Asie et de l'Afrique; ses buffles et ses chevaux sauvages sont d'importation européenne. C'est donc le *tapir-assou* qui est le plus gros animal indigène de toute cette immense contrée; les carnassiers eux-mêmes ne présentent que des variétés singulièrement amoindries. Si le *cougouar* appartient à la famille des lions, bien des fermiers brésiliens ont pu acquérir à peu de frais l'honneur de la fraternité avec Hercule et Gérard. Quant au *jaguar*, qui représente la race féline, il demande sa proie bien plus souvent à la ruse qu'à la force ; il est vrai que sa taille et sa vigueur ne sauraient être comparées à celles du tigre d'Afrique.

Mais si le Brésil est, comme le reste de l'Amérique, privé des animaux qu'on a baptisés nobles, il renferme par compensation ceux qui représentent la grâce et l'adresse. En effet, cinq espèces de cerfs (*veados*) peuplent ses forêts, et la collection des singes s'y trouve au grand complet. Les *pécaris*, ou sangliers américains; les *nandus*, ou petites autruches; les per-

roquets, surtout se rencontrent partout dans les solitudes de l'intérieur ; le gibier ailé est aussi nombreux que varié.

Les fleuves du Brésil contiennent un nombre souvent prodigieux de diverses espèces de poissons, la plupart inconnues. Le *caïman* ravage les cours d'eau de la zone tropicale ; dans le Madeira, la taille de ce monstre amphibie dépasse souvent quinze pieds. Les forêts du Brésil renferment beaucoup de serpents qui, là comme partout, sont d'autant plus dangereux qu'ils sont plus petits. Une vérité qu'on ne saurait trop répéter, parce qu'elle ne parvient pas à se faire jour, c'est que les reptiles, au Brésil, comme dans les autres contrées, ne créent qu'un péril imaginaire. Mille serpents, choisis dans les espèces les plus dangereuses, ne préoccupent pas les voyageurs de l'intérieur autant que le font le *moustique*, le *maringouin* et le *bicho do pede*, affreux insectes dont on a facilement raison dans les habitations, mais qui ôtent si souvent le repos aux savants explorateurs.

Population. — La population du Brésil est d'un peu moins de 8 millions d'habitants (soit un habitant par kilomètre carré) ; elle est inégalement répartie dans les provinces de :

PROVINCES.	CAPITALES.
Sâo-Pedro do Rio-Grande do Sul.	Port-Alègre.
Santa-Catharina.	Desterro.
Parana.	Curitiba.
Sâo-Paulo.	Sâo-Paulo.
Rio-Janeiro.	Nicteroi [1].
Minas-Geraes.	Ouro-Preto.
Goyaz.	Goyaz.
Matto-Grosso.	Cuyaba.
Espirito-Santo.	Vittoria.
Bahia.	Bahia do Sâo-Salvador.
Sergipe.	Sergipe ou Sâo-Christovâo.
Alagoas.	Alagoas.
Pernambuco.	Pernambuco ou Recife.
Parahyba.	Parahyba.
Rio-Grande do Norte.	Natal.
Ceara.	Fortaleza.
Piauhy.	Oeiras.
Maranhâo.	Sâo-Luis ou Maranhâo.
Para.	Belem.
Amazonas.	Manua.

1. La ville de Rio-Janeiro est la capitale de l'Empire; elle forme avec la banlieue un *municipe* qui a son administration et ses fonctionnaires spéciaux.

Minas-Geraes et Goyaz sont seules privées de communication avec la mer ; la province des Amazones s'y rallie par son fleuve, de même que celle de Matto-Grosso par le Paraguay ; les autres, grâce à une délimitation quelquefois assez étrange, ont chacune au moins un port sur l'Atlantique.

ANNEXE E

NOTICE SUR DONA FRANCISCA

C'est toujours une grande et sérieuse résolution pour une famille que de quitter la terre natale dans le but d'aller tenter la fortune et chercher une existence plus heureuse à quelques mille lieues de distance. Les hommes les plus fermes hésitent devant cet adieu éternel à la patrie, aux parents, aux amis, à toutes ces choses au milieu desquelles ils ont été élevés, et qui leur sont chères à tant de titres, devant cette vie nouvelle à recommencer dans un pays et sous un climat inconnus. Que de sacrifices à faire avant le départ, et que d'incertitudes! Il faut réaliser son bien, grand ou petit, en abandonner une partie pour les dépenses du voyage, affronter les périls d'une longue traversée, essuyer peut-être des mécomptes, et se voir con-

damné à pousser plus loin le voyage ou à revenir sur ses pas.

En ces sortes de choses l'imagination est une mauvaise conseillère, et ces brillantes descriptions qui éblouissent l'esprit, si vraies qu'elles soient, sont fort à craindre. Qu'importent le printemps perpétuel, les arbres toujours verts, une végétation puissante et infatigable, et les forêts vierges peuplées d'oiseaux aux mille couleurs, et tous ces bois précieux qui attendent la hache? Voilà sans doute de quoi faire jaillir la poésie des âmes les plus froides. Mais qu'importe, encore une fois? Nous n'écrivons pas pour les touristes et les amateurs de voyage, mais pour le peuple des émigrants qui, en se décidant à traverser l'Atlantique, n'est poussé ni par les ennuis de l'oisiveté, ni par le besoin des émotions, et ne doit prêter l'oreille qu'aux faits positifs. Pour eux, ces avantages extérieurs, tant qu'ils n'ont aucun rapport avec l'hygiène, sont de vaines fictions poétiques. Aussi bien la nature de l'homme est ainsi faite, que la limpidité d'un ciel toujours pur, la transparence de l'atmosphère, la beauté du climat, finissent par le fatiguer, et qu'il se prend bientôt à regretter les brumes du Nord, les forêts dépouillées, les rudes hivers et les vicissitudes des températures et des climats de l'Europe.

Nous avons dit déjà que les provinces méridionales de l'empire du Brésil étaient les plus favorables à la co-

lonisation européenne. Nous nous proposons de donner ici une courte et rapide description d'une des colonies placées dans ces heureuses conditions, la colonie Dona-Francisca (*province de Sainte-Catherine*). Sainte-Catherine, située entre le Rio-Grande du Sud et le Parana, est, par sa position centrale, l'une des mieux placées pour la colonisation, en ce que les centres qui viendront à s'y établir pourront facilement s'étendre dans ces deux provinces, qui offrent les mêmes avantages et les mêmes ressources. Tracer l'histoire d'une de ces colonies et l'avenir qu'y peut trouver une famille, c'est donc faire en quelque sorte l'histoire de la colonisation future des contrées du sud du Brésil, et apprendre à chacun ce qu'il est en droit d'espérer en venant s'y établir. La colonie de Dona Francisca, la plus considérable de la province, ne compte que sept ans d'existence ; il s'y trouve des colons assez riches pour avoir entrepris de grandes exploitations agricoles, et un grand nombre d'autres qui, étant venus sans ressources, sont aujourd'hui propriétaires et dans une situation heureuse : cette colonie est dans les meilleures conditions pour nous fournir tous les renseignements utiles à connaître sur l'avenir de la colonisation de ce pays.

Montons à bord du navire d'émigrants, et plaçons-nous au milieu d'eux lorsque, après huit ou dix semaines d'une facile traversée, on signale enfin la terre.

Ce n'est encore qu'une sorte de nuage que distinguent seuls les yeux exercés des marins, mais le vent est favorable; le navire trace un rapide sillage, et bientôt apparaît une ligne de montagnes découpées qui s'aperçoivent à quinze ou vingt lieues de distance. Ces montagnes grandissent et s'éclairent de plus en plus: sur la gauche, de petits points noirs semblent sortir de la mer; c'est un groupe d'îles qui offrent un bon mouillage; elles sont bientôt dépassées, et déjà nous sommes à la barre de la rivière de San-Francisco, large d'une lieue, et admettant jusqu'à des navires de vingt pieds de tirant d'eau[1].

C'est un beau jour que celui de l'arrivée, et le premier sentiment qu'on éprouve est toujours le bonheur et l'admiration à la vue de cette végétation inconnue et luxuriante qui semble envahir jusqu'aux rochers et aux sables de la plage. A deux lieues de l'embouchure on double une dernière pointe, et sur la gauche, au bord du San-Francisco, se dessine la petite ville du même nom. C'est là que le navire vient mouiller. En ce point le fleuve est aussi large qu'à son embouchure et bien plus profond. Il y aurait place dans ce port pour une flotte tout entière.

Mais nous n'avons fait qu'une escale, et le navire peut remonter encore, car l'eau est toujours profonde,

1. Suivre sur la carte spéciale.

le cours semble même s'élargir, tellement qu'un peu plus loin on se demande si c'est un véritable fleuve ou une baie formée par l'île de San-Francisco. Bientôt nous arrivons à l'embouchure d'une rivière, le Saguassu, et le navire ne peut aller plus loin. Le moment est venu où le colon va quitter ce navire, dernier anneau de la chaîne par laquelle il tenait encore à l'Europe : les embarcations sont déjà prêtes à côté du bord, et chacun s'y précipite à l'envi, avec ses effets les plus utiles. Le nouveau cours d'eau où l'on est entré s'élargit immédiatement et forme une sorte de lac intérieur d'une demi-lieue environ de longueur, puis on arrive véritablement dans le Saguassu qui, un peu plus haut, change de nom et prend celui de Caxoeira. Si la marée est favorable, la distance est rapidement franchie; car depuis deux ans on a fait de grands travaux de canalisation de cet endroit jusqu'à la colonie, et l'on n'est plus dans la nécessité de remonter la rivière qui, là, devient plus étroite et oblige à se tenir au milieu pour ne pas embarrasser les rames dans la végétation qui croît sur les bords. Moins de deux heures après avoir quitté le navire, le colon aperçoit les premières maisons de la colonie, situées au port même où il va descendre. L'une de ces maisons est destinée à recevoir les colons à leur arrivée, et se compose d'une douzaine de petites chambres pouvant loger chacune une famille. A côté est un magasin où les effets sont

débarqués et mis à l'abri. Un chemin d'environ 400 mètres conduit au centre de la ville Joinville, c'est-à-dire dans la partie la plus peuplée et la plus vivante de la colonie.

Sans aller plus avant, nous pouvons dès maintenant juger des facilités d'importations et d'exportations. Une traversée de deux heures sur une rivière navigable, qui chaque jour, à l'heure de la marée, peut donner passage à des embarcations de dix à quinze tonneaux, conduit en un point où tous les navires peuvent arriver, et de là en une heure à San-Francisco, et en deux heures encore dans l'Océan. Nous ne croyons pas qu'au Brésil même il existe d'autre point aussi favorablement situé et dans d'aussi heureuses conditions.

Les colons une fois à terre, chacun s'installe à sa guise : les uns restent dans la maison du port; les autres se rendent, par le chemin dont nous avons parlé, au centre de la ville, à six ou sept cents mètres plus loin, dans d'autres habitations qui leur sont destinées.

La ville Joinville se compose d'à peu près soixante-dix maisons. Elle est habitée par les employés de la direction, par le pasteur, le médecin, l'apothicaire, le maître d'école, quelques marchands, des aubergistes, des tailleurs, des cordonniers, des menuisiers, etc. L'examen le plus judicieux n'a pas, sans doute, présidé au choix de l'emplacement de la ville Joinville; cependant, cet emplacement est loin d'avoir tous les dé-

fauts qui lui ont été reprochés. Si le terrain est un peu bas, il n'est nullement marécageux, et il suffit de quelques heures de soleil pour effacer sur les chemins la trace des plus fortes pluies; on peut même ajouter que ce n'est pas là un sérieux obstacle à l'agrandissement de la ville.

Elle est traversée par un petit ruisseau, qui se jette dans la Caxoeira, et fournit aux habitants une eau très-potable. L'eau, du reste, est ce qui manque le moins dans le pays; les sources y sont nombreuses, et il suffit de creuser la terre de quelques pieds pour trouver une eau limpide et exempte de tout sel calcaire. Il est peu de colons, dans l'intérieur de la colonie, qui n'aient dans leur propriété quelque petit ruisseau qui fournit en abondance à tous leurs besoins.

Les conditions hygiéniques de la colonie sont excellentes. Dans ces deux dernières années, le chiffre de la mortalité n'a pas été de 4 pour 100, chiffre très-faible, si l'on veut tenir compte des circonstances exceptionnelles où se trouvent des hommes qui viennent du nord de l'Europe, si l'on réfléchit aux perturbations ordinaires qu'apporte à la santé le changement de régime et de climat; en Californie et en Australie, le chiffre de la mortalité est infiniment plus élevé. La fièvre jaune, qui a exercé ses ravages sur toute la côte, et qui s'est déclarée au Brésil avant l'arrivée des premiers émigrants, n'a pas paru à la colonie; aucun cas

de fièvre intermittente n'a été signalé; enfin, depuis sept ans d'existence, pas une maladie épidémique n'a éprouvé la colonie, malgré les travaux considérables de défrichement auxquels on s'est livré, et dont elles sont si souvent la suite.

Le climat ne présente pas la même régularité que dans certaines régions où les saisons humides et sèches sont parfaitement tranchées. Ici, comme en Europe, il y a des années de pluie et des années de sécheresse, mais les époques de pluies et de beau temps ne sont ni fixes ni régulières. En général, les mois d'hiver et d'été sont beaux et secs, le printemps et l'automne sont humides et pluvieux. En été, pendant les mois les plus chauds, de violents orages, suivis de pluies torrentielles de quelques heures éclatent fréquemment à la fin du jour. En somme, si l'on compte le nombre des beaux jours et le nombre des jours de pluie, le climat l'emporte de beaucoup sur celui du nord de l'Europe. On est trop près des tropiques pour pouvoir se fixer aux observations du baromètre; il monte considérablement avec le vent d'est, qui amène toujours la pluie, tandis qu'il se tient à une hauteur moyenne par le vent de nord-est, qui souffle ordinairement quand le temps est beau.

Les observations thermométriques sont encore en trop petit nombre pour déterminer avec quelque précision la température moyenne du pays, mais elles

donnent au moins les points extrêmes. Au fort de l'été, le thermomètre Réaumur, placé à l'ombre, se tient ordinairement entre 23 et 25 degrés, et lorsqu'il dépasse ce dernier point, c'est le signe infaillible d'un orage qui vient rafraîchir la température. Après le soleil couché, il baisse fort peu et tombe rarement au-dessous de 20 degrés. Au printemps et en automne, il monte à 20 degrés au moment le plus chaud du jour, et ne descend guère au-dessous de 15 degrés pendant la nuit. En hiver, enfin, la température du milieu du jour est environ de 12 degrés, le soir et pendant la nuit elle baisse sensiblement. Avant le lever du soleil, elle descend quelquefois jusqu'à 6 degrés; une ou deux fois, par exception, on a noté à ce moment la température de 4 degrés. Il n'est donc aucune époque de l'année où la chaleur puisse rendre le travail impossible, et le froid de l'hiver n'est jamais assez vif pour devenir une souffrance. On voit aussi que les brusques variations de températures, si mortelles à la santé, n'existent pas à Sainte-Catherine, et on comprend qu'il est peu de pays où les Européens puissent plus facilement et plus promptement s'acclimater.

Avant d'examiner les ressources matérielles que présente la colonie, il convient de donner aux nouveaux venus quelques conseils.

La plupart des déceptions qu'éprouvent les colons dans

les premiers mois de leur installation viennent moins du pays qu'ils accusent que de l'imprévoyance de leur conduite. Au lieu de prendre des informations précises sur chaque espèce de culture, sur les frais auxquels elle entraîne, au lieu de comparer sagement leurs ressources à ces frais et de faire la part des éventualités, ils se laissent trop souvent séduire par un site pittoresque, par l'heureux emplacemeut d'un jardin, le bon état d'une plantation, la commodité et l'élégance d'une habitation, et s'empressent d'acheter sans penser à l'argent qu'ils y enterrent, aux dépenses quelquefois considérables d'exploitation qu'ils auront à supporter, et à la difficulté de réaliser immédiatement leurs revenus.

Au Brésil, en effet, le cultivateur se trouve dans des conditions toutes particulières : tandis qu'en Europe le produit immédiat de la terre est presque toujours une denrée qui a une valeur commerciale, et qu'on peut vendre ou conserver plus ou moins longtemps en attendant un prix favorable ; ici, la plupart des produits de la terre n'ont de valeur et ne deviennent une denrée susceptible d'être vendue qu'autant qu'ils ont subi une transformation par les machines ; et cette transformation doit être immédiate sous peine d'une perte totale de la récolte. La racine de manioc arrachée de terre ne peut rester ainsi plus de quarante-huit heures sans se gâter ; la canne à sucre se dessèche bientôt si on ne se hâte de la soumettre à l'action des

machines. Au Brésil, le colon doit donc être en même temps cultivateur et industriel, ou bien il doit s'établir à proximité de fabricants auxquels il puisse vendre sa récolte sur pied. Au reste, l'expérience des premiers arrivés peut servir d'enseignement à ceux qui viennent après eux.

Entrons maintenant dans l'intérieur de la colonie ; plusieurs chemins y conduisent : ils sont bordés des deux côtés par les propriétés des colons, et c'est là que se trouvent les terres qu'on distribue aux nouveaux émigrants. De ces divers chemins, les uns n'ont d'autre objet que d'ouvrir la forêt et de fournir des établissements aux futurs colons et un débouché facile à leurs produits ; les autres sont destinés à être prolongés pour relier la colonie aux villes de l'intérieur, établir des relations de commerce avec ces villes, et créer plus tard de nouveaux centres dans les parties les plus éloignées. Telle est la route qui se dirige d'abord à l'ouest, puis remonte au nord-ouest vers la chaîne de montagnes nommée Serra-Geral, qu'elle traversera bientôt pour aboutir sur les plateaux de la province du Parana, à *Curitiba*, qui en est la capitale. Suivons donc ce chemin, qui a 5 mètres de largeur et qui est parfaitement accessible aux chariots jusqu'aux habitations des derniers colons, c'est-à-dire jusqu'à près de 8,000 brasses ou 16 kilomètres de la ville Joinville.

A l'origine, nous sommes en quelque sorte dans le

faubourg de la ville ; les propriétés sont petites, les maisons rapprochées, et la culture consiste surtout en légumes de la famille de la pomme de terre. Bientôt le terrain s'élève et la route se recourbe pour tourner les petites collines que l'on aperçoit devant soi ; les habitations sont plus rares et les champs cultivés plus étendus. L'une de ces collines est tout entière plantée d'arbustes de cinq à six pieds de hauteur, au feuillage d'un vert sombre et qui forment comme une petite forêt. C'est le manioc, dont la racine râpée, pressée et torréfiée, donne une farine blanche qui remplace le pain, et qu'on mange soit à l'état de farine, soit délayée avec le bouillon ou mélangée avec les autres aliments, soit sous forme de galettes avec ou sans mélange de farine de froment. Il n'est pas sans intérêt de connaître les divers travaux par lesquels on l'obtient.

La première chose, on le comprend, est le défrichement de la forêt et la préparation du sol. C'est le travail qui effraie le plus le nouvel arrivé, et c'est pourtant le moins pénible et le moins dispendieux. En trois semaines un bon travailleur peut abattre un hectare de forêt vierge ou faire exécuter ce travail moyennant une somme d'environ 50 fr. Le bois abattu est abandonné à lui-même pendant huit ou dix semaines, suivant la saison, et au bout de ce temps, par un beau soleil et un vent un peu frais, on met le feu qui se communique de proche en proche, consume toutes les feuil-

les et les petites branches, et nettoie le terrain sur lequel il ne reste que les troncs abattus, noircis par le feu et les racines qui n'ont pu être arrachées. L'abatage est une opération des plus importantes ; car de là dépend la combustion plus ou moins complète et, pour l'avenir, la décharge d'un grand travail. Alors le Brésilien commence immédiatement la plantation ; mais il est plus avantageux, sinon de défricher complétement le terrain, ce qui serait presque impraticable, au moins de le nettoyer avec plus de soin en brûlant, en différents points, tous les arbres moyens qui ont échappé au premier embrasement. Ce travail est aussi pénible que le premier et l'est même beaucoup plus quand celui-ci n'a pas été bien fait. Dès lors la terre est suffisamment préparée et on peut procéder à la plantation. Elle se fait de la manière la plus simple. Les branches de manioc sont coupées en petits morceaux de huit à dix pouces de longueur, et on les enfonce en terre de quatre à cinq pouces, dans une position inclinée, à environ deux pieds l'un de l'autre. Dans l'intervalle on peut semer du maïs et des haricots, ce qui se fait au moyen d'un petit bâton pointu, en faisant un trou dans lequel on met quelques graines que l'on recouvre de terre avec le pied. Dès ce moment le cutivateur est libre de s'occuper d'autres travaux. Au bout de trois ou quatre mois les haricots doivent être récoltés ; le maïs est déjà grand, et le manioc a poussé de

petites branches ; mais en même temps une végétation parasite se montre partout et menace d'étouffer la plantation. Il faut y porter remède au plus tôt. C'est un travail plus ennuyeux que fatigant, qui peut être confié à des femmes ou à des enfants, mais qui doit être fait avec soin si on ne veut pas être obligé de recommencer le mois suivant. Deux mois plus tard on récolte le maïs et on fait un nouveau sarclage. Au reste, le manioc est déjà plus grand, chaque plante a plusieurs branches chargées de feuilles qui abritent la terre et retardent la végétation parasite. Le dernier nettoyage du sol se fait au bout de trois ou quatre mois. Dès lors l'arbuste peut se défendre lui-même : ses feuilles couvrent complétement le sol et nulle plante étrangère ne saurait y grandir.

La racine du manioc peut être arrachée au bout de quinze ou dix-huit mois, ou bien, suivant la nature du sol, être laissée en terre jusqu'à trois ans, sans préjudice pour le cultivateur, puisqu'elle augmente toujours de volume et de poids en proportion du temps que l'arbuste reste sur pied. Mais, en général; dans un terrain qui vient d'être défriché, le sol est encore trop humide pour qu'on puisse attendre si longtemps, et si la terre est un peu argileuse on s'exposerait à voir pourrir une partie des racines et à compromettre gravement la récolte.

Les racines une fois arrachées, on s'occupe d'abord

d'enlever la peau qui les recouvre. Ce travail est exécuté par des enfants, ou plus avantageusement par une machine assez simple, composée d'un tonneau vide, traversé par un axe carré autour duquel il tourne. Les racines, frottées les unes contre les autres et contre l'axe du tonneau, pendant le mouvement qui lui est imprimé, s'excorient et se nettoient très-aisément. Les racines sont ensuite lavées à grande eau, puis râpées menu et réduites en une véritable bouillie qu'on recueille dans une caisse. Cette matière est alors placée dans des paniers flexibles ou dans des sacs qui permettent à la partie liquide de s'écouler : on la passe ensuite sous une presse à vis qui expulse le reste du liquide. Dans son état naturel, la racine du manioc est un poison violent; par le pressurage, la partie vénéneuse s'échappe avec le liquide, et il reste une matière tout à fait inoffensive et nourrissante lorsqu'elle a été séchée au feu et a subi un commencement de torréfaction. La dessiccation de la farine se fait, aussitôt après qu'on l'a pressurée, dans des chaudières plates d'argile cuite ou de cuivre. Elle doit y être soumise à un feu modéré, et il faut avoir soin pendant cette opération de l'agiter sans interruption, sans quoi on pourrait craindre de la voir brûler et jaunir, ce qui lui ôterait beaucoup de sa valeur commerciale. Ce dernier travail est long et pénible, et ne permet aucune trêve. Aussi, un homme a-t-il beaucoup de peine à cuire en douze

heures plus de quatre alquières de farine (l'alquière vaut à peu près treize litres). A l'aide d'une machine, et avec la même dépense de main-d'œuvre, on peut produire jusqu'à vingt ou vingt-cinq alquières de farine dans une journée.

Si maintenant nous voulons étudier la production de la farine de manioc sous le rapport économique, il nous sera assez difficile de rien déterminer d'une manière fixe et invariable; par exemple, les dépenses qu'occasionnent les différents sarclages qu'exige le terrain entre l'époque de la plantation et celle de la culture, sont éminemment variables. Ces dépenses sont lourdes pour un propriétaire qui fait exécuter tous ses travaux à la journée; elles sont légères pour une famille qui travaille elle-même, ou pour un fermier qui a plusieurs familles qui travaillent à son compte : car les femmes et les enfants peuvent très-bien suffire à ces opérations pour lesquelles il faut plus d'attention et de patience que de force. Quant aux frais de fabrication de la farine, ils varient également avec les appareils dont on fait usage. Le propriétaire d'une machine établie et montée dans les meilleures conditions, peut, moyennant une somme de 200 fr., se charger de la récolte de la racine, du transport à son atelier, si la distance n'est pas trop considérable, et de la dessiccation de la farine pour l'étendue d'un hectare de terrain. Or, un hectare produit, au bout de quinze à dix-

huit mois, environ cent vingt à cent trente alquières de farine, dont le prix moyen est de 4 fr. — Soit une somme de 500 francs, dont il faut déduire 200 fr. pour les frais de récolte et de fabrication, et à peu près aussi 200 fr. dans les circonstances les moins favorables pour les frais de défrichement et d'entretien, si on a fait faire ces travaux par des hommes payés à la journée. Notons pour mémoire le produit en haricots et en maïs, qui fournit largement aux besoins de la maison et de la basse-cour. Le produit d'un hectare serait donc de 100 fr. Il peut être intéressant de comparer ce résultat avec le produit moyen d'un hectare de terre, en Europe, semé en céréales. Si nous prenons notre point de comparaison en France et en Angleterre, et que nous négligions les extrêmes, c'est-à-dire les terrains situés dans une position exceptionnelle comme dans le voisinage des grands centres de population, ou quelques cultures nécessairement limitées, comme le tabac, le houblon, la garance, etc., et en même temps les jachères, les forêts et les terres à peu près incultes, la moyenne du revenu d'un hectare est d'environ 30 fr. en France, et 75 fr. en Angleterre, soit une moyenne générale de 50 fr. Or, pour obtenir ce produit, le capital nécessaire est représenté par le sol d'une valeur moyenne de 14 à 1,500 fr., soit le capital foncier, puis le capital d'exploitation du fermier, qui doit être environ de 250 fr., soit un capital total de 1,750 fr. A

la colonie de Dona-Francisca, le capital foncier ou le prix d'un hectare de terre est d'environ 35 à 40 fr., de sorte qu'il n'y a pour ainsi dire à tenir compte que du capital d'exploitation qui n'est pas supérieur à ce qu'il est en Europe; et alors, en supposant même un rendement égal, on obtiendrait ici près de 30 p. 100 du capital, tandis que le produit, en Europe, atteint à peine 3 pour 100. Des machines considérables et bien montées augmentent sans doute ce capital, mais elles augmentent le revenu dans la même proportion. En effet, si on veut se pourvoir d'un appareil mû par des animaux ou par une roue hydraulique, la dépense première atteindra une somme de 4,000 fr. environ; mais cette machine pourra fabriquer 4,000 alquières de farine chaque année, ce qui réduira singulièrement la part d'intérêt que devra payer chaque alquière. Notons encore que les résultats que nous donnons ici sont ceux de l'expérience dans une terre vierge et non travaillée, et que ces résultats ne peuvent manquer de s'accroître lorsque, par des travaux et des dépenses bien entendus, le propriétaire aura augmenté la valeur et la quantité de son capital foncier.

Voici un peu plus loin une autre colline couverte également d'arbustes plus élevés et au feuillage plus clair, au milieu desquels il semble qu'on aperçoive de petits fruits rouges semblables de loin à des cerises : c'est le cafier, conquête de l'Amérique sur l'ancien

monde, d'où il a été transporté au commencement du XVIIIe siècle, après avoir passé par Batavia et par Amsterdam.

La culture du café est considérée au Brésil comme la plus productive de toutes, mais à la colonie Dona-Francisca, l'expérience n'a pu fournir encore aucun résultat sérieux en raison de l'époque récente de sa fondation. C'est en effet seulement au bout de trois ans que l'arbuste commence à donner des fruits, et ce n'est qu'après quatre ou cinq ans que la récolte est régulière. Le plus grand obstacle pour entreprendre cette culture sur une échelle un peu étendue n'est pas l'établissement de machines, mais le temps assez long pendant lequel il faut préparer le terrain, l'entretenir et attendre la récolte. Sans doute il est possible et avantageux, pendant les premières années, d'utiliser l'espace resté libre entre les plants de cafier, mais les quelques produits qu'on retire de cette culture suffisent tout au plus à payer les frais de sarclage et d'entretien, et pendant quatre ans au moins le propriétaire doit vivre avec sa famille de ses ressources personnelles.

Nous n'avons pas à parler du défrichement, c'est la première condition de toute plantation, aussi bien que le nettoyage du terrain. Une fois la terre ainsi préparée, on plante les jeunes arbustes à sept ou huit pieds de distance les uns des autres. On n'a plus après cela qu'à maintenir en état la plantation et à en arracher de

temps en temps les plantes parasites. La plantation, pour réussir, demande une exposition favorable : le cafier est un arbuste sensible qui ne veut ni trop d'humidité ni trop de sécheresse, et craint autant les froids rigoureux que les vents violents. Il faut avoir soin d'empêcher la plante de s'élever trop haut ; elle gagnera ainsi en largeur ce qu'elle perdra en élévation, et la récolte en sera et plus abondante et plus facile à faire. Des femmes et des enfants peuvent aisément cueillir les grains du cafier ; des machines simples et peu coûteuses servent à séparer la graine de son enveloppe charnue, puis on laisse sécher cette graine, et des pilons légers lui enlèvent alors facilement la seconde écorce qui la couvre.

On ne saurait fixer les dépenses d'une plantation de cafier pendant les quatre premières années. Ces frais doivent être mis au compte du capital foncier ou du capital d'exploitation. Au bout de quatre ans, l'entretien de la plantation est peu coûteux, car l'arbuste est assez grand et assez fort pour n'avoir rien à craindre de la végétation étrangère. D'ailleurs, on trouve facilement à affermer cet entretien avec la récolte pour la moitié du produit brut. Un hectare contient environ dix-huit cents pieds de cafier et en supposant un rendement moyen, année commune, d'un demi-kilogramme par pied, le produit est de neuf cents kilogrammes, soit au prix très-bas de 60 centimes le kil.,

une somme de 540 fr. dont moitié appartient au propriétaire et lui donne une rente de 270 fr. par hectare.

Cette culture n'a pas encore été entreprise sur une grande échelle à la colonie. Les plantations les plus considérables ne dépassent pas cinq mille pieds, tandis que dans la province de Rio-Janeiro la plupart ont plus de cent mille pieds et quelques-unes près de cinq cent mille. A Dona-Francisca, personne n'a encore fait du café un objet exclusif ou même principal d'exploitation. Presque tous les colons ont quelques pieds de café plantés autour de leur habitation qui produisent déjà pour leur consommation particulière ; mais comme ces petites plantations s'étendent chaque jour, le moment n'est pas éloigné où la colonie n'aura plus besoin de recevoir de café de Rio-Janeiro et sera au contraire en mesure d'y envoyer son excédant.

Mais continuons l'excursion que nous avons entreprise. Après avoir traversé un pays accidenté et pittoresque, le chemin s'abaisse brusquement et s'enfonce dans de petites vallées où une nouvelle végétation vient frapper nos regards. Avant de l'examiner, considérons de plus près cet arbre que nous avons rencontré partout sur notre route autour des habitations. Il ne ressemble en rien à ceux que nous avons remarqués jusqu'ici ; ses feuilles ont quatre à cinq pieds de longueur, et ses fruits sont réunis et serrés en grappes énormes autour d'une même tige : c'est le bananier, le

plus riche présent que Dieu ait fait à l'homme dans ces heureuses contrées. Aucun autre ne peut donner une idée aussi frappante de la vigueur de la végétation dans ces climats. Au pied de cet arbre, choisissez un rejeton de quelques mois d'un mètre de hauteur, arrachez-le sans aucune précaution et sans vous préoccuper d'offenser ses racines, coupez toutes ses feuilles et allez le planter à cent pas de là. Le lendemain cette tige informe et mutilée a déjà poussé : dans quelques jours vous verrez apparaître successivement ses longues et larges feuilles, et avant un an peut-être il donnera un *régime* de cinquante à cent fruits. Comme le papillon meurt dès qu'il a déposé les œufs qui doivent reproduire et conserver l'espèce, le bananier sèche dès qu'il a donné son fruit, et on coupe pour faire la récolte un arbre inutile qui périrait bientôt. Mais avant cette époque plusieurs rejetons sont sortis de son pied, ils poussent sur place ou peuvent être transplantés ailleurs, et ils donneront, chacun, des fruits l'année suivante. Le fruit du bananier est savoureux, nourrissant, toujours inoffensif en quelque quantité qu'on en mange, aussi sain pour les enfants que pour les adultes ou les vieillards. Si nous répétons ensuite avec M. de Humboldt que sur la même étendue de terrain, le bananier produit quatre ou cinq fois plus de matière nutritive que le froment, et que nous ajoutions qu'il réussit partout et produit sans culture, on sera tenté

de ne pas nous croire, et pourtant il n'est rien de plus vrai et dont il soit plus facile de s'assurer, puisqu'il ne s'écoule guère qu'une année entre la plantation de l'arbre et la récolte.

Devant nous, à droite et à gauche, s'étendent de grandes plaines ; elles sont couvertes d'une herbe verte dont l'extrémité semble jaunir. On croirait retrouver les champs de blé ou d'orge avec leurs épis dorés qu'on a laissés en Europe. Et pourtant ce sol ne peut convenir au froment : il est trop mouillé, à peine paraît-il solide et on hésiterait à y poser le pied. C'est un champ de riz, cette précieuse substance qui forme la base de la nourriture des deux tiers du genre humain, et qui est également recherchée dans toutes les parties du monde. Le riz demande un sol humide, et réussit même dans des terrains inondés où la récolte doit se faire en bateau. Les vallées nouvellement défrichées sont également dans des conditions très-favorables, car elles ne perdent que lentement cette humidité qui s'est amassée depuis le commencement des siècles : le riz y réussit donc très-bien, et c'est aussi la culture la plus avantageuse à l'origine en ce qu'elle raffermit le sol et le prépare merveilleusement à être transformé plus tard en prairie naturelle.

En outre, il n'est pas besoin, pour la culture du riz, d'une préparation et d'un entretien de terrain, comme pour la culture du manioc. Si la forêt a été brûlée en

temps convenable, c'est-à-dire en octobre ou novembre, et l'ensemencement fait immédiatement, la plante apparaît au bout de quelques jours, et avec une telle énergie, qu'elle ne permet à aucune autre de la dépasser, et qu'elle étouffe elle-même à leur naissance les herbes parasites. Après être resté six mois en terre, le riz est mûr et peut être coupé. La paille du riz est battue comme celle du froment, pour en séparer le grain. Ce grain ainsi obtenu n'est pas encore la denrée que nous connaissons : il est recouvert d'une pellicule ou d'une paille qui doit être enlevée par des machines, ce qui réduit à moitié son volume définitif. Mais comme le grain peut être conservé sans altération dans son premier état, et que la dernière opération n'a aucun caractère d'urgence, on doit déjà le considérer comme une denrée susceptible d'être vendue et qui en effet a toujours un cours fixe, dépendant du prix du riz ordinaire sur le marché. Ce cours moyen peut être fixé à 3 fr. l'alquière ; et en estimant à quatre-vingts alquières le rendement d'un hectare, le produit brut est de 240 fr., qui, diminué des frais primitifs de défrichement, de semailles et de récolte, laisse au moins 100 fr. de produit net, c'est-à-dire à peu près autant que le manioc. De plus, en se bornant à nettoyer le terrain, l'année suivante on obtient, sans ensemencer, une nouvelle récolte, moins abondante sans doute, mais aussi moins coûteuse.

La vallée où nous nous sommes engagés se continue, mais le terrain s'élève insensiblement et perd son humidité. La culture change avec la nature du sol ; la plantation que nous apercevons n'a rien d'analogue avec ce que nous avons vu, si ce n'est peut-être avec les joncs qui bordent nos étangs : c'est un champ de cannes à sucre, la plus riche et la plus importante culture des contrées tropicales, et destinée peut-être à diviser l'Amérique du Nord. On sait en effet qu'un des principaux arguments invoqués dans la Louisiane et dans les provinces méridionales de l'Union pour le maintien de l'esclavage, c'est que les noirs sont seuls capables de supporter le travail d'exploitation de la canne et de la fabrication du sucre, et que l'abolition de l'esclavage entraînerait forcément la cessation de cette culture. Il semble en effet que, sous les tropiques, un pareil travail soit au-dessus des forces de l'Européen. Mais à la colonie Dona-Francisca et dans la province de Sainte-Catherine, la température est assez élevée pour que la canne parvienne à une complète maturité, sans être de nature à rendre le travail impossible pour les hommes d'Europe ; bien plus, l'époque de la récolte de la canne et de la fabrication du sucre est justement l'hiver, saison de l'année où un travail forcé n'a rien de pénible et où le voisinage du feu est très-souvent recherché. Il pourrait donc arriver que dans l'avenir la culture de la canne, confinée jus-

qu'à ce jour sous les tropiques, devînt une des principales richesses de Sainte-Catherine et des contrées environnantes, où, avec des appareils convenables, les résultats seraient toujours bien supérieurs à tout ce qu'on pourrait tirer de la betterave dans le nord de l'Europe.

Deux époques conviennent également bien pour la plantation de la canne à sucre : le mois de février et le mois d'août. Le terrain étant préparé comme pour toute autre plantation, la canne coupée en morceaux de douze à quinze pouces de longueur est plantée comme le manioc, à environ deux pieds de distance. Dans l'intervalle on peut aussi semer du maïs et des haricots. L'entretien de la plantation et le sarclage demandent les mêmes soins et exigent les mêmes frais que pour le manioc. L'époque de la maturité arrive vers le mois de juin, quelle que soit l'époque de la plantation, de sorte que la canne plantée en février reste seize mois en terre ; elle est alors beaucoup plus forte et donne un rendement plus considérable. Il ne faut pas attendre longtemps pour procéder à la récolte et à la fabrication, car en novembre la canne devient dure et produit beaucoup moins. La canne, une fois coupée et débarrassée de ses feuilles, ce qui se fait sur place, est transportée immédiatement à l'usine et soumise à la presse. Le jus qui en sort passe immédiatement dans des chaudières où il est concentré rapidement jusqu'à cristallisation en sucre, et la mélasse qui

s'écoule est transformée en une sorte de tafia appelé *cachaça*. Nous n'avons pas à décrire la fabrication du sucre, qui est connue de tout le monde, et dont chacun peut, du moins, chercher les détails dans des ouvrages spéciaux. Nous ajouterons seulement que certains petits propriétaires négligent cette fabrication et se bornent à laisser fermenter tout le jus qu'ils obtiennent pour le transformer en eau-de-vie, travail plus simple et plus avantageux quand on en trouve un écoulement facile ; c'est à la colonie le cas du plus grand nombre, la plupart des plantations étant peu étendues, et les propriétaires n'ayant pas un capital suffisant pour fabriquer le sucre avec avantage au moyen d'appareils perfectionnés. Quelques jours après la récolte des cannes, on met le feu à toutes les feuilles desséchées qui sont restées sur la plantation. Le sol est ainsi nettoyé sans autre travail ; les racines poussent de nouveaux rejetons et donneront l'année suivante une autre récolte qu'il suffira de sarcler et de traiter comme la première. Dans les terres convenables on peut faire ainsi jusqu'à trois coupes sans nouvelle plantation ; il est même des terrains qui rapportent ainsi jusqu'à sept ou huit fois. Près de la ville de Joinville , la nature du sol n'est pas très-bien appropriée à cette culture, mais en avançant vers la Serra on rencontre un terrain plus favorable ; aussi les plantations s'y montrent plus hautes et plus serrées.

Dans l'état actuel, où cette culture est peu avancée, on peut compter qu'un hectare de terres planté en cannes à sucre donne quatre pipes d'eau-de-vie (la pipe contient un peu plus de deux barriques bordelaises). En estimant la pipe à 180 fr., le produit brut est de 720 fr., dont il faut déduire, pour les frais de récolte et de fabrication, environ 270 fr., et pour l'entretien du matériel et des barils une somme de 100 fr,, soit un produit de 350 fr., qui doit couvrir les frais de culture, l'intérêt du capital et le bénéfice. Le capital nécessaire pour une usine capable de fabriquer une demi-pipe par jour, avec alambic et bâtiments d'exploitation, est de 6,000 francs environ, et comme la fabrication peut durer quatre mois, un semblable appareil suffira à l'exploitation d'une plantation de dix hectares au moins, ce qui réduit singulièrement la part d'intérêt du capital d'exploitation affecté à chaque hectare. Cette somme de 350 fr., qui est déjà un minimum, ne doit donc être pour ainsi dire réduite que de la somme nécessaire aux frais de défrichement et de culture. Si d'ailleurs, comme le disent les habitants du pays, et comme on peut déjà le présumer, les terres situées un peu plus loin donnent un rendement double, la dépense d'exploitation restant la même, on comprendra combien cette culture est avantageuse, comparée même à celle du manioc, et quel avenir lui est réservé dans la suite.

Cependant les collines que nous avons successivement traversées nous ont conduits, peu à peu, près de la Serra-Géral. Les montagnes de cette chaîne se détachent plus nettement, et nous pouvons distinguer la forêt qui les couvre. Nous approchons aussi des dernières habitations. Nulle part le sol n'est plus fertile, nulle part les plantations des colons n'ont poussé avec plus de vigueur et de séve. Il y a tout avantage pour les nouveaux arrivés à venir s'établir dans cette partie de la colonie, où ils pourront bientôt communiquer avec les plaines fertiles de la province voisine. Mais, avant de parler de communications intérieures, il convient de dire un mot de quelques cultures dispersées çà et là, et qui méritent qu'on en fasse mention, bien qu'elles n'occupent qu'une étendue très-restreinte dans chaque propriété : c'est l'*aipim* ou manioc doux, arbuste tellement semblable au manioc, qu'il faut un œil exercé pour l'en distinguer. Sa racine est un peu moins grosse que celle du manioc, et, réduite en farine, donnerait un rendement beaucoup moins considérable. L'aipim ne contient aucun principe vénéneux; cuit dans l'eau, sous la cendre, ou tout autrement, comme la pomme de terre d'Europe, il fournit un aliment agréable et nourrissant. A côté de l'aipim nous voyons des plantes très-basses et dont les feuilles rondes et épaisses ont plus d'un pied de largeur ; d'autres, aux feuilles plus petites, rampent sur le sol ou s'élèvent

autour de tuteurs plantés près de leur racine : ce sont des variétés de la pomme de terre, ou des plantes de la même famille, qui peuvent la remplacer avec avantage tant pour la nourriture de l'homme que pour celle des animaux ; c'est la *mangarita* ronde, petite et très-délicate ; le *taya*, dont la racine est longue et n'est pas inférieure en goût à la précédente ; ses feuilles peuvent être coupées plusieurs fois avant la récolte et fournissent un plat très-agréable ; le *cara*, moins goûté des Européens, à cause de sa saveur sucrée ; puis les *ignames*, une autre espèce de *cara*, beaucoup plus gros que les patates douces, etc. ; plantes inférieures en qualité peut-être, mais dont le rendement est beaucoup plus considérable, et qu'on peut employer avec succès pour engraisser les bestiaux. Toutes ces racines doivent rester en terre de huit à dix mois, et n'exigent aucune culture particulière plus difficile et plus coûteuse que celle du manioc et des autres produits dont nous avons parlé. Leur rendement moyen par hectare de terrain varie, d'ailleurs, de 3 à 4,000 kil. pour les plus recherchées, jusqu'à 9 à 10,000 kil. pour les plus communes, de sorte qu'en prenant un rendement moyen de 5,000 kil., et en évaluant à 10 cent. le kil., le produit net est de 500 fr., sans qu'on ait besoin du secours d'aucune machine. Toutes ces racines se conservent sans danger quelques mois après la récolte ; une partie peut facilement être vendue directement, et

le reste utilisé par le colon, pour lui, sa famille et ses bestiaux.

Nous décrivons ce qui existe sans tenir compte des améliorations futures et de leurs conséquences : cependant il nous sera permis de rappeler que nous avons choisi le point de départ le plus défavorable, celui où le sol est couvert par la forêt : il n'est personne qui ne soit forcé de reconnaître qu'au bout d'un certain nombre d'années, lorsque le défrichement sera plus complet, la charrue et les instruments de l'agriculture européenne devront alléger, en le simplifiant, le travail de l'homme, diminuer les dépenses et augmenter les produits.

Par tout ce qui précède, on voit combien il est facile à une famille d'arriver à vivre de son terrain, et à vivre avec une certaine abondance : et, en effet, beaucoup de colons déjà n'ont plus besoin, pour leur nourriture, de faire d'autre dépense que celle de la viande de bœuf, d'un peu de sel et de quelques accessoires. Leur régime est, d'ailleurs, bien meilleur et bien plus fortifiant que ce qu'il était en Europe; il suffit, pour s'en assurer, d'interroger la statistique. La quantité moyenne de viande de boucherie consommée annuellement par chaque Européen n'atteint pas 10 kil. : elle est de 6 kil. 50 en France, où la consommation est la plus faible, et de 13 à 14 kil. en Angleterre et en Allemagne, où l'on en consomme le plus : à la co-

lonie Dona-Francisca, elle a dépassé le chiffre de 65 kil. par colon pendant l'année 1855. Un pareil chiffre nous semble plus éloquent que tous les commentaires, et répond mieux qu'aucun argument à ceux qui se plaisent à représenter les colons au Brésil comme mourant de misère et de faim. Le maïs et les haricots ne sont que des cultures secondaires ou accessoires; aussi n'en dirons-nous rien autre chose, si ce n'est que la récolte suffit aux besoins. Nous n'avons rien à dire non plus des plantes légumineuses ni de quelques cultures exceptionnelles comme le tabac, le thé, le coton, etc. Les essais qu'on a tentés sont trop restreints et trop incomplets pour qu'on en puisse tirer une conclusion quelconque. Ce qui est assuré, c'est que ces plantes réussissent très-bien ici; et ce qui est infiniment probable, c'est qu'elles prendront rang dans la culture du pays, aussitôt que des expériences plus larges et plus concluantes auront été essayées.

On voit combien la vie est facile à la colonie, et combien le travail y est largement récompensé. Est-ce à dire qu'il n'y a pas de mécontents et qu'aucune plainte ne s'élève parmi les colons? Il eût été chimérique de se l'imaginer. Il est dans la nature de l'homme d'oublier vite ses souffrances passées et de ne goûter qu'à demi le bien-être présent. On mesure son bonheur sur ses espérances, et comme elles sont telles qu'il n'est rien qui puisse les remplir, on reproche au pays nou-

veau de ne pas être aussi prodigue de ses dons que l'imagination qui les devançait. Où trouver d'ailleurs une réunion d'un millier d'hommes tous satisfaits et heureux, et comment s'étonner que cela n'arrive pas plus ici qu'ailleurs, dans une société composée d'éléments aussi divers, rapprochés tout d'un coup en un même point, et obligés de vivre ensemble à l'âge où l'homme a le plus de peine à former de nouvelles relations, à se créer de nouvelles habitudes. Si l'on veut tenir compte de toutes ces circonstances, on pourra avec plus de raison s'étonner que le nombre des mécontents ne soit pas plus considérable ; et, en effet, ils ne forment qu'une très-faible minorité, dans laquelle se confondent quelques hommes qui n'ont pas laissé en Europe certains vices dont l'effet est de s'opposer partout au succès.

La description rapide que nous venons d'esquisser, résume en quelque sorte le coup d'œil que le colon, à son arrivée, a pu jeter sur la colonie, et les renseignements qu'il aura recueillis dans une première excursion. Elle peut, nous le croyons, fournir une première base à ses réflexions, et l'aider dans la direction qu'il doit prendre.

Entrons maintenant dans la forêt vierge. Mais d'abord, quels sont les hôtes qui l'habitent? Y a-t-il quelque danger à affronter leur approche, ou quelque précaution particulière pour s'en défendre?

Nous n'avons pas la prétention de donner une no-

menclature de toutes les espèces d'animaux qui se cachent dans ces solitudes : ce sujet comporterait à lui seul la matière d'un volumineux ouvrage ; peut-être y pourrait-on rencontrer quelque espèce inconnue ou non encore décrite. Mais lors même que cette tâche ne serait pas au-dessus de nos forces, elle ne rentre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé.

Aux premiers pas que l'on fait dans la forêt, on serait tenté de croire qu'elle ne sert de retraite à aucun être vivant. C'est que la végétation et les lianes entrelacées empêchent la vue de s'étendre bien loin, et la fuite étant le premier mouvement de l'animal sauvage à l'approche de l'homme, il s'enfonce dans les profondeurs impénétrables des bois longtemps avant qu'on ait pu l'apercevoir. Mais il ne peut échapper sans laisser trace de son passage, et si le chasseur ne voit pas toujours le gibier, il lui est facile de distinguer les empreintes qui sont marquées sur le sol.

Nous diviserons en deux catégories les animaux qui habitent la forêt, ceux qui constituent le gibier, et qui fournissent à l'occasion un supplément pour la table, et les animaux féroces. La première classe est, sans contredit, la plus nombreuse en espèces et en individus, et cependant la chasse ne saurait être qu'une distraction, un exercice, parfois une occasion de profit, jamais une ressource sérieuse.

La seconde catégorie comprend les animaux de la

race féline, depuis le chat-tigre jusqu'au jaguar. Ils sont assez nombreux, mais nullement à craindre. La forêt leur fournit du gibier en abondance, et, loin d'attaquer l'homme, ils prennent la fuite à son approche. Il n'y a pas d'exemple, je crois, d'un chasseur attaqué par une once ou un jaguar. Les serpents, dont on se fait un épouvantail en Europe, ne sont pas plus redoutables, et depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis la fondation de la colonie, ils n'ont causé aucun accident sérieux. Ce n'est pas cependant qu'on prenne de grandes précautions pour ne pas les fouler aux pieds, au milieu des feuilles et des hautes herbes où ils se tiennent à moitié endormis. D'ailleurs, bien que leur venin soit violent et rapide, quelques gouttes d'alcali sur la morsure, et pris à l'intérieur, en neutralisent les effets : et si l'on n'a pas attendu longtemps pour appliquer ce remède, les suites de la morsure ne sont jamais fatales. Nous pouvons donc pénétrer sans crainte dans la forêt : un fusil pour la chasse, un couteau toujours utile en voyage, et une fiole d'alcali, voilà tout l'attirail dont nous avons besoin pour notre excursion.

A huit mille brasses environ, ou 16 kilomètres de la ville de Joinville, sont situées les dernières habitations de la colonie. Un peu plus loin, un espace a été réservé pour l'établissement d'un petit village où les colons trouvent les ressources indispensables à l'arrivée, et autour duquel près de cent familles sont déjà

venues se grouper. Rien n'est plus important dans ce pays que l'établissement de petits centres placés de distance en distance. Ce sont à la fois des magasins de vivres pour ceux qui débarquent, et des marchés où les cultivateurs mettent en réserve et vendent les produits de leurs récoltes. C'est là que s'installeront les ouvriers qui, ne voulant pas être eux-mêmes propriétaires et cultivateurs, et préférant travailler à la journée chez les autres, n'ont besoin que d'un petit terrain pour se bâtir une maison entourée d'un jardin : là encore s'élèveront des écoles pour les enfants qui demeurent trop loin de la ville. Enfin, la création de ces petits villages est un motif de sécurité pour les cultivateurs isolés qui habitent aux environs, et peut au besoin les défendre contre les attaques des Indiens s'ils se présentaient. Ceux-ci, du reste, sont en petit nombre et ne sont nullement à craindre.

En avançant dans la forêt, le terrain est peu accidenté ; cependant on s'aperçoit qu'on approche de la Cordillère, à l'aspect torrentiel des ruisseaux qui roulent leurs eaux avec bruit et ne paraissent pas éloignés de leur source. Il est facile de voir à la végétation que le sol est des plus fertiles, et les nombreux ruisseaux que l'on traverse peuvent à peu de frais fournir une force applicable à des machines. Ces avantages de la fertilité de la terre, et de forces naturelles faciles à utiliser, compensent largement la longueur du chemin

à parcourir pour arriver au port, et attireront infailliblement les nouveaux venus.

On ne marche pas vite dans la forêt, surtout lorsqu'il faut s'ouvrir un chemin à travers les lianes. Ce n'est donc qu'après deux jours de voyage que nous arrivons au pied des montagnes de la Serra-Géral. Là nous gravissons quelques mornes pour découvrir les vallées les plus faciles à aborder, et nous trouvons bientôt un chemin praticable, et un terrain où l'on pourrait aisément percer une assez large route. Après avoir suivi quelques sentiers tortueux, nous sommes enfin au sommet de la montagne. Nous avons alors le plus admirablé spectacle. A nos pieds, la forêt immense s'étend comme une mer dont les ondulations sont formées par la succession des collines et des vallées : au milieu, un espace défriché, c'est la ville de Joinville avec ses maisons blanches. Plus loin, on voit la ville de San-Francisco, qui se confond presque avec l'horizon et semble baignée par un étroit ruisseau. C'est sa vaste baie. Plus loin encore, et autant que la vue peut s'étendre, c'est l'Océan sans limites. Si la forêt n'arrêtait pas les regards du côté opposé, nous aurions un panorama aussi vaste et de toute autre nature : derrière ce rideau de bois sont les grandes plaines de l'intérieur, et d'immenses prairies peuplées de bestiaux qui sont pour le pays une source inépuisable de richesses.

Si nous mesurons la distance que nous avons parcourue, nous ne trouvons pas plus de 4,000 brasses ou 8 kilomètres dans la vallée jusqu'au pied des montagnes, et environ 6 kilomètres dans la Serra-Geral. Il n'y a donc que 32 à 34 kilomètres de la ville de Joinville au commencement des plateaux de la province de Parana, c'est-à-dire moins d'une journée de voyage à cheval.

A partir du plateau où nous sommes arrivés, la forêt, d'un accès de plus en plus facile, aboutit à la plaine, semée çà et là de montagnes qui rendent le pays plus pittoresque sans entraver ou ralentir la marche. De quelque côté qu'on veuille se diriger, les routes pourront être ouvertes sans aucune difficulté. Nous débouchons enfin dans les prairies, où il est à peine utile de tracer des chemins.

Là, nous avons la température de l'Europe sans l'hiver : les terres sont incultes, mais non stériles : nulle part encore la main de l'homme n'y a mis son empreinte. Souvent, on peut marcher huit ou quinze jours sans trouver trace d'habitation ou de passage d'un être humain. Les rares habitants de ces contrées vivent du produit des bestiaux qui paissent librement autour de leurs demeures, sans rien demander à la terre. Que ce pays soit ouvert à une population laborieuse, et bientôt ce sol fertile qui se repose depuis des siècles se transformera : les joncs

dont il est couvert aujourd'hui, feront place à de riches moissons, et ces bœufs, à demi sauvages, conduiront docilement la charrue. Nous verrons les races du nord de l'Europe se confondre avec celles de l'Espagne : des villes apparaîtront au milieu de ces déserts, et leur marché étalera réunis les produits du monde entier, les fruits de l'Europe à côté de la banane et de l'ananas, le froment et l'orge auprès du sucre et du café. Spectacle magique de deux contrées séparées par quelques kilomètres et présentant en un même point les productions de pays séparés par plusieurs milliers de lieues.

La Serra-Geral, qui s'étend parallèlement à la côte jusqu'au treizième degré, a toujours été le plus sérieux obstacle à l'ouverture de voies de communication vers l'intérieur. Cependant elle est, dans un assez grand nombre de points, traversée soit par de mauvais sentiers, comme dans la province de Sainte-Catherine, soit par la belle et large route de Pétropolis, soit par des chemins plus ou moins transitables, comme à Santos et à Paranagua. De cette dernière ville, trois routes, dont une actuellement en construction, traversent la Serra et se dirigent vers Curitiba. Mais dans cette province, la chaîne de montagnes est partout très-élevée et d'un fort difficile accès. Près de la colonie, au contraire, la Serra est beaucoup plus basse : les passages ne présentent que peu d'obstacles, et l'é-

tablissement d'une bonne route pourrait se faire à peu de frais. Cette route serait évidemment adoptée par le commerce de Curitiba et des contrées voisines, comme plus prompte et plus commode. Elle serait le canal par où ces contrées enverraient leurs produits au dehors, et feraient venir ceux qu'elles tirent de l'extérieur. Ainsi, la colonie Dona Francisca verra doubler son importance en devenant à la fois un centre commercial et agricole. En outre, l'unique port de la province de Parana est aujourd'hui Paranagua, dont la barre, aussi profonde peut-être que celle de San-Francisco, est infiniment plus difficile et plus dangereuse. Il n'est pas rare que des navires soient obligés d'y attendre une ou deux semaines avant de pouvoir sortir, et la mer y est toujours houleuse par les temps même les plus beaux et les plus calmes.

Le port de San-Francisco a une barre franche qui ne présente aucun obstacle, et tellement facile qu'avec une carte imparfaite, beaucoup de grands navires y sont plus d'une fois entrés sans pilote. C'est sans doute le meilleur port au sud de Rio-Janeiro. Aussitôt que les communications avec l'intérieur seront établies et que ce port sera ouvert au commerce étranger, on verra y affluer les navires. Le port de Desterro Sainte-Catherine ne pourra servir de débouché à l'intérieur que dans un avenir bien plus éloigné, par cette raison que les communications à établir sont incomparable-

ment plus longues et présentent de plus grandes difficultés. La Serra-Geral est dans cet endroit beaucoup plus élevée et trois ou quatre fois plus loin de la mer. Le chemin à parcourir traverse un pays accidenté et sauvage. Avant de songer à ouvrir une route dans ces solitudes, il faudra les peupler.

De Dona-Francisca jusqu'à ces plateaux de la province de Parana, la distance, nous l'avons dit déjà, dépasse à peine trente kilomètres. Plus de la moitié de cet espace est déjà ouverte et peuplée; le reste le sera dans une année peut-être. L'avenir dont nous parlons peut donc être bien rapproché, car les travaux à exécuter n'exigent pas beaucoup de temps ni de frais, et les avantages que le pays en retirera sont considérables.

Pour mieux faire comprendre ces résultats, il nous resterait à décrire l'intérieur de la province du Parana, qui s'étend à l'ouest jusqu'au fleuve du même nom, et est plus vaste que bien des royaumes d'Europe; mais une pareille description nous entraînerait trop loin, et les renseignements qu'on possède sur l'intérieur de cette province sont trop insuffisants pour nous permettre d'en tracer même une esquisse fidèle et complète. Laissons d'abord pénétrer la population dans ces solitudes ; alors il sera temps d'étudier et leurs ressources et leur avenir. Ce qui importait aujourd'hui, c'était d'y aborder et d'y marquer une route

pour l'écoulement des produits futurs; le reste est le travail des hommes et du temps.

Ce que nous pouvons poser comme un résultat acquis et hors de discussion, c'est qu'il n'est aucune contrée au monde qui présente des chances de succès plus sérieuses à la colonisation européenne.

Nous avons exposé rapidement les avantages du pays pour les émigrants, nous nous sommes soigneusement gardé de toute exagération, nous sommes même resté dans les limites d'une expérience commencée depuis peu, et qui n'a pas encore donné tout ce qu'elle promet. Nous croyons sincèrement par là rendre service non-seulement au Brésil, mais aux populations émigrantes de l'Europe, qui, nous en sommes convaincu, ne sauraient trouver nulle part ailleurs de plus sûres conditions de bien-être et de prospérité.

FIN

GUYANES
Equateur
Belem
Maranhão
Fortaleza
Natal
RIO GRANDE DO NORTE
PARAHYBA
Parahyba
PERNAMBUCO
Pernambuco
ALAGOAS
Alagoas
SERGIPPE
Sergipe
Bahia
MARANHAO
PIAUHY
CEARA
MATTO GROSSO
Cuyaba
CHIQUISKA
MINAS GERAES
Ouro Preto
ESPIRITO SANTO
Vittoria
RIO JANEIRO
S.Paulo
RIO GRANDE
PARAGUAY
ASSUNCION
PARANA
Curitiba
MISSIONS
CORRIENTES
ENTRE RIOS
URUGUAY
BANDA ORTal
MONTEVIDEO
BUENOS AIRES
REPUBLIQUE ARGENTINE
Porto Alegre
S.PEDRO
Desterro
Tropique
CARTE
DE
L'EMPIRE DU BRESIL

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace..... v
Introduction..... vii

PREMIÈRE PARTIE.

Chapitre Ier. — Topographie du Brésil..... 1
Chapitre II. — Répartition de la population..... 8
Chapitre III. — Aperçu approximatif des richesses du Brésil.. 12

DEUXIÈME PARTIE.

Chapitre IV. — Du caractère et des mœurs des Brésiliens..... 35
Chapitre V. — De l'esclavage au Brésil..... 45
Chapitre VI. — De la constitution brésilienne..... 50
Chapitre VII. — Du budget du Brésil..... 62
Chapitre VIII. — France et Brésil..... 84
Chapitre IX. — Des grands travaux d'utilité publique au Brésil. 104
Chapitre X. — A quelle nation le Brésil doit-il demander assistance..... 116

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE XI. — Colonisation française au Brésil..... 129
CHAPITRE XII. — Des colonies mixtes et militaires..... 164
CHAPITRE XIII. — Des besoins intellectuels et moraux du Brésil.. 173

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE XIV. — De l'impôt foncier et des douanesa u Brésil... 178
CHAPITRE XV. — D'un crédit national au Brésil..... 187
CHAPITRE XVI. — Des succursales européennes..... 192

CINQUIÈME PARTIE.

CHAPITRE XVII. — De la solidarité entre la France et l'Amérique catholique. — Ses conséquences..... 197
CHAPITRE XVIII. — L'expatriation et la politique..... 212
CONCLUSION 221

ANNEXES.

A. Documents sur l'agriculture..... 229
B. do relatifs aux colonies de Saint-Paul..... 262
C. Travaux de l'association de Rio-Janeiro..... 344
D. Commerce et industrie..... 364
Résumé géographique..... 373
E. Notice sur Dona-Francisca..... 387
Carte.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7

38

APR 1959

LIBRARY OF CONGRESS
0 015 919 518 1